



Trump : cent jours d'une présidence sans frein

► Depuis son retour à la Maison Blanche, le 20 janvier, Donald Trump applique un programme de rupture radicale avec ses prédécesseurs

► Ce nouveau mandat est marqué par une volonté forte de redéfinir l'équilibre des pouvoirs, au bénéfice de la présidence

► L'ampleur du bouleversement engagé dépendra des batailles juridiques en cours et des arbitrages que rendra la Cour suprême

► S'il conserve une base solide, le président fait face à une impopularité grandissante, sur fond de résultats mitigés en matière d'immigration et d'inquiétudes pour l'économie



A Morristown (New Jersey), le 27 avril. NATHAN HOWARD/REUTERS

Électricité Panne géante et chaos en Espagne et au Portugal

LE COURANT a été rétabli, mardi 29 avril au matin, dans la péninsule Ibérique, après un effondrement soudain du réseau électrique survenu la veille. Cette panne géante, dont la cause demeure inconnue mardi matin, a entraîné des désorganisations d'ampleur : trains à l'arrêt, métros fermés, trafic routier paralysé, vols annulés, communications et paiements interrompus.

PAGE 16

Vatican
Avant le conclave prévu le 7 mai, le début des grandes manœuvres

PAGE 7

Nouvelle-Calédonie
Quelle solution institutionnelle pour favoriser la réussite d'un accord ?

PAGES 10 ET 11

Enquête
Interpol, un outil dans l'arsenal répressif international chinois

PAGE 9

Culture
Vincent Cassel, troublant alter ego de David Cronenberg dans « Les Linceuls »

CINÉMA PAGES 24 À 27

Canada
Le libéral Mark Carney confirmé dans les urnes

Le parti au pouvoir a bénéficié du retrait de Justin Trudeau et des provocations de Donald Trump

PAGE 8

Economie
Les entreprises étrangères à l'affût des PDG français

Qualité de la formation ou fuite des cerveaux ? Une trentaine de fleurons étrangers sont dirigés par des Français

PAGE 15

UNE JOURNALISTE UKRAINIENNE DANS L'ENFER CARCÉRAL RUSSE

VIKTORIA ROCHTCHYNA a disparu à l'été 2023, pendant un reportage dans les territoires occupés par Moscou, avant de mourir lors de sa captivité en Russie. Une enquête collaborative menée par l'organisation Forbidden Stories retrace son parcours et éclaire le système carcéral mis en place par les Russes pour les prisonniers civils ukrainiens.

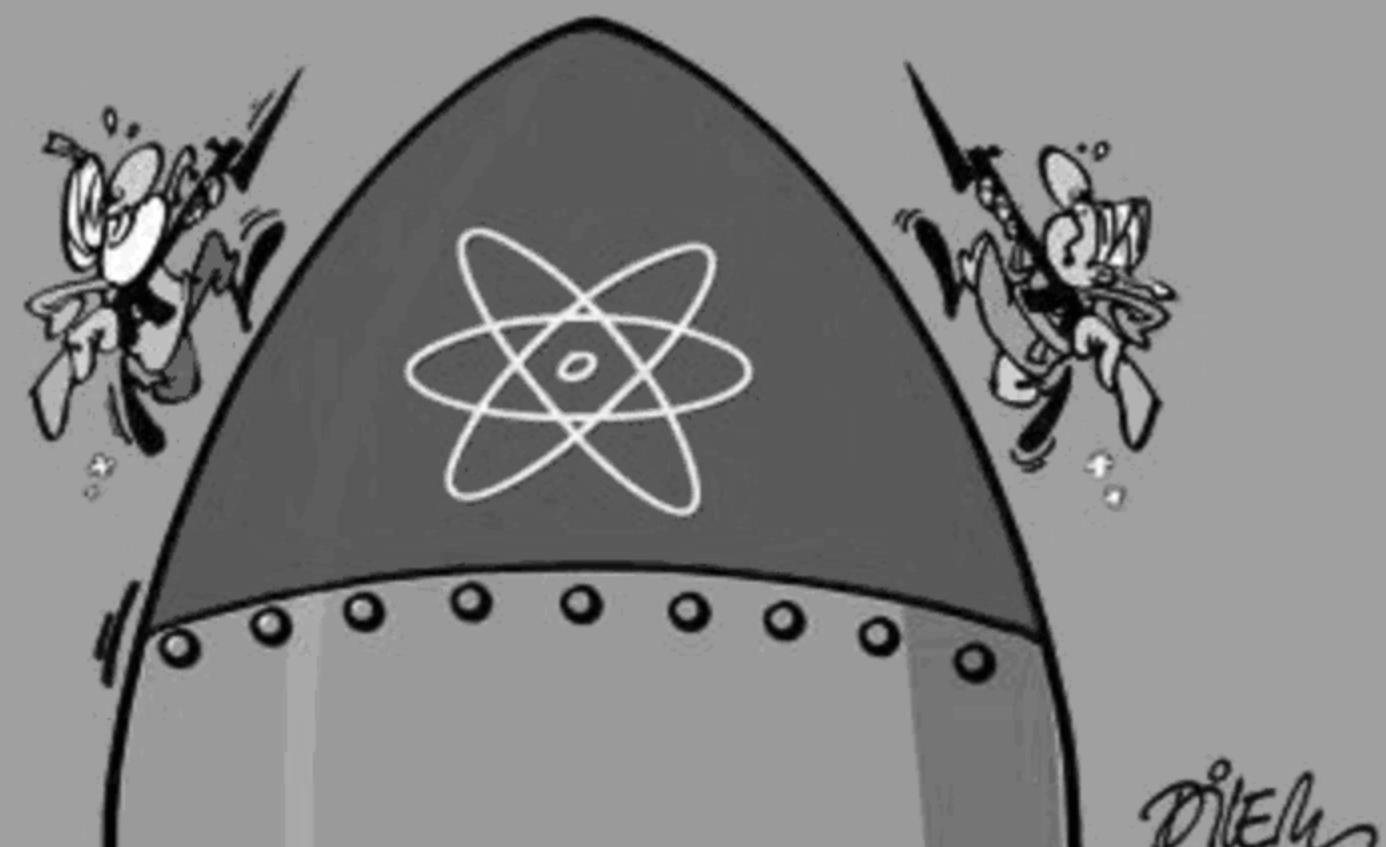
PAGES 22-23

VU PAR DILEM (ALGERIE)

INDE-PAKISTAN

CARTOONING FOR PEACE

M 00147 - 430 - F 3,80 €



ÉDITORIAL
LES ATTENTES
DE LA JEUNESSE
SUR LE TRAVAIL

PAGE 32

À NOS LECTEURS

En raison de la non-parution du « Monde » le 1^{er} mai, « Le Monde des livres » sera joint à notre édition publiée le 30 avril (datée 2 mai). Merci de votre fidélité.



1945-2025 DE LA FIN DE LA GUERRE À LA PAIX MENACÉE

Un hors-série du « Monde »
100 pages - 12,50 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

La démocratie américaine au risque d'une présidence impériale

Dans sa volonté de contrôle absolu, Donald Trump, qui a regagné la Maison Blanche depuis cent jours, s'efforce d'annihiler tous les contre-pouvoirs, remettant en cause l'équilibre institutionnel des Etats-Unis

RÉCIT

L'impopularité grandissante qui marque les cent jours du second mandat de Donald Trump ne vaut pas seulement sur les sujets qui avaient été les moteurs de sa victoire, l'immigration et l'économie. Elle est alimentée également par le rejet d'une pratique agressive du pouvoir, adoptée depuis le 20 janvier. Le jugement des personnes interrogées par le *Washington Post* est à ce titre sans appel. Pour 64 % d'entre elles, selon un sondage publié dimanche 27 avril, le républicain « va trop loin » dans sa volonté « d'éteindre le pouvoir de la présidence ».

Depuis le début de son second mandat, une tentative de redéfinition de l'équilibre des pouvoirs aux Etats-Unis est engagée. Avec détermination et méthode, contrairement à l'impression de confusion que peut créer la bataille qui oppose la Maison Blanche à des juges fédéraux de première instance. Ces derniers sont convaincus que Donald Trump outrepasse ses pouvoirs en multipliant les décrets présidentiels, dont certains défient ouvertement la Constitution, notamment celui remettant en cause le droit du sol. Cette entreprise contestée correspond à la vision qu'a le républicain des institutions, concentrée dans la définition lapidaire qu'il a souvent donnée de sa fonction. « J'ai un article 2 qui me donne le droit de faire ce que je veux comme président », avait-il ainsi déclaré, en 2019, à propos de l'article de la Constitution relatif au pouvoir exécutif. Dans un entretien au magazine *Time* publié vendredi 25 avril, Donald Trump a campé sur cette ligne. « Je n'ai pas l'impression de l'élargir. Je pense que je l'utilise comme il est censé l'être », a-t-il assuré.

Une partie du camp conservateur considère que le renforcement des pouvoirs du président est inéluctable et qu'il sera ainsi légitimé par des arrêts de la Cour suprême, la plus haute instance judiciaire du pays, lorsqu'elle arbitrera ces différends. Une majorité de six juges conservateurs sur neuf y est en place depuis 2020. L'ampleur de ce renforcement reste en revanche sujette à interrogation. Et, avec elle, le degré de césarisme qui pourrait être introduit dans les institutions américaines.

LA COUR SUPRÈME ATTENDUE

Le conflit trouve autant sa source dans la lecture des institutions léguées par les Pères fondateurs que dans l'application qui en a été faite à des moments critiques de l'histoire des Etats-Unis. La droite conservatrice, notamment son principal relais d'influence pour les affaires juridiques, la Federalist Society, fondée en 1982, a toujours revendiqué une approche « originaliste » de la Constitution, autrement dit son application littérale, y compris pour répondre à des questions sociétales inenvisageables à l'époque de sa rédaction.

Rédigé par l'Heritage Foundation, le laboratoire d'idées conservateur le plus influent de Washington, le Projet 2025, matrice programmatique du second mandat de Donald Trump, s'abrite derrière l'un des Pères fondateurs, James Madison (1751-1836), pour dénoncer le risque de « tyrannie » représenté par une concentration excessive du pouvoir. La cible, selon l'un de ses rédacteurs, Russell Vought, qui occupe aujourd'hui un poste stratégique à la Maison Blanche, est la bureaucratie fédérale, qui doit être « pliée » à « la volonté présidentielle ».

Les adversaires de cette entreprise font valoir le contexte de la rédaction de la Constitution pour en tirer des conclusions radicalement opposées. Ces Pères fondateurs, Madison inclus, assurent-ils, ont voulu mettre en place une architecture institutionnelle rompant avec l'absolutisme de la monarchie britannique. Un édifice inspiré des écrits de Locke et de Montesquieu selon lequel, « pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».

On retrouve cet objectif de séparation des pouvoirs, de *checks and balances* (« freins et contrepoids ») dans l'un des premiers arrêts de la Cour suprême, *Marbury vs Madison*, qui fonde en 1803 le principe de contrôle de constitutionnalité des lois votées par le pouvoir législatif et des décisions du pouvoir exécutif chargé de veiller à leur application. Un autre Père fondateur, Alexander Hamilton (1755-1804), s'était démené pour convaincre les réticents que les pouvoirs d'un président des Etats-Unis ne pourraient jamais être comparés à ceux du roi d'Angleterre.

Les cahots politiques qui ont jalonné l'histoire des Etats-Unis ont également alimenté des interprétations diamétralement opposées des mêmes institutions. Les excès de la présidence du républicain Richard Nixon (1969-1974), et notamment l'affaire d'espionnage du Parti démocrate par le président (le « Watergate »), avaient mis en évidence le risque consistant à confier exclusivement au pouvoir exécutif la supervision de ses fonctionnaires.

Ce scandale a motivé l'adoption par le Congrès, en 1978, avec une majorité des voix républicaines dans les deux chambres, d'une loi bipartisane relative à l'éthique au sein du gouvernement. Elle a permis la nomination d'un conseiller indépendant, capable d'enquêter sur les délits commis par ces fonctionnaires tout en étant protégé de l'influence de la présidence. La création d'inspecteurs généraux indépendants, par une autre loi votée la même année par des élus des deux partis, a procédé du même esprit. Cette supervision du pouvoir exécutif est désormais remise en cause, et la tentative de redéfinition des institutions constitue un nouvel épisode de cette querelle sur l'étendue du pouvoir exécutif. Le second mandat de Donald Trump coïncide en effet avec la convergence de forces favorables à une nouvelle répartition des pouvoirs.

Certains n'ont pas attendu son retour à la Maison Blanche pour s'y employer. Depuis des décennies, la droite conservatrice défend une « théorie unitaire » du pouvoir exécutif, qui vise à revenir sur la création de ces nouveaux « freins et contrepoids ». Ceux-ci sont caricaturés comme l'expression du pouvoir bureaucratique, présenté comme un responsable ne devant répondre devant personne. L'administration de Ronald Reagan (1981-1989) l'avait déjà identifié sans tenter pour autant de s'y attaquer : il s'agit de cet « *Etat profond* » qu'abhorre Donald Trump. Le Projet 2025 dénonce à longueur de chapitres une « bureaucratie » devenue « *autonome* », alors qu'elle n'est pas protégée par « un statut constitutionnel indépendant » ni par « une légitimité morale distincte ».

A côté de ce puissant courant conservateur, un écosystème d'entrepreneurs des nouvelles technologies a remis en cause encore plus profondément, depuis près de vingt ans, les piliers institutionnels de la démocratie américaine, sans doute sous l'effet des ébranlements provoqués par l'impasse de la « guerre contre le terrorisme » et la crise financière de 2008.

Cette démocratie est condamnée à l'impuissance, selon le constat glacial dressé par un idéologue iconoclaste et néoréactionnaire, Curtis Yarvin, dans un manifeste publié en 2007 sous le pseudonyme de Mencius Moldbug. Plus de deux siècles après les intenses réflexions des Pères fondateurs, ce dernier, lui aussi bien par Peter Thiel, l'investisseur précurseur du basculement d'une partie de la tech américaine dans le camp Trump, que par le vice-président, J. D. Vance, défend l'idée selon laquelle l'ordre politique naturel est d'essence monarchique. Ce courant entend renverser la table alors que le premier veut la réaménager, mais ils s'accordent l'un comme l'autre sur un point : la nécessité de renforcer considérablement la présidence.

Le premier jalon de cette entreprise a été posé en 1988. Alors qu'il ne siège à la Cour suprême que depuis deux ans, un juge qui deviendra l'une des figures les plus importantes du conservatisme juridique, Antonin Scalia, frappe les esprits dans un avis dissident exprimé cette année-là. « Il ne nous appartient pas de déterminer, et nous n'avons jamais eu la prétention de le faire, quelle part des pouvoirs purement exécutifs du gouvernement doit être entièrement contrôlée par le président. La Constitution prescrit qu'ils le sont tous », écrit-il, seul contre les huit autres juges, conservateurs comme progressistes. La totalité de ces pouvoirs, assure-t-il, est indispensable pour remplir la mission confiée par la Constitution : « Veiller à ce que les lois soient fidèlement exécutées. » Le dossier choisi pour fixer ce cap ne doit rien au hasard : la constitutionnalité de la loi permettant la nomination de conseillers indépendants.

GOUVERNER PAR DÉCRETS

Il s'agit du premier axe d'accroissement du pouvoir exécutif, qui apparaît au grand jour dans les décrets présidentiels signés à la chaîne par Donald Trump. Le président a ainsi limogé une vingtaine d'inspecteurs généraux, sans respecter les procédures prévues, quatre jours seulement après son retour à la Maison Blanche. Il s'est également attaqué au fonctionnement d'agences fédérales sur lesquelles il n'a, pour l'instant, qu'un contrôle relatif. Il entend en effet procéder à des limogeages et à des nominations sans avoir de compte à rendre à personne, bien au-delà du *spoils system*, qui permet à toute nouvelle administration de placer environ quatre mille fidèles aux postes-clés de l'Etat fédéral.

Accorder des pouvoirs étendus au président pour ce qui concerne des agences indépendantes se heurte à un arrêt de la Cour suprême – *Humphrey's Executor vs United States* –, rendu à l'unanimité des neuf juges, en 1935. Il faisait suite au limogeage, pour raisons politiques, du directeur de la Commission fédérale du commerce par le président Franklin D. Roosevelt. Ce dernier lui reprochait son hostilité au New Deal, alors que seuls « l'inefficacité, le manquement au devoir ou la malversation dans l'exercice de la fonction » pouvaient être invoqués pour mettre fin à ses fonctions. La Cour suprême avait tranché en défaveur du président, créant un précédent sur lequel les tenants de la « théorie unitaire » veulent aujourd'hui revenir.

L'actuelle Cour suprême a montré qu'elle ne se sentait pas liée par les jurisprudences passées. La remise en cause du droit fédéral à l'avortement (*Roe vs Wade*) institué en 1973, par l'arrêt *Dobbs vs Jackson Women's Health Organization*, l'a prouvé en 2022. Dans un premier arrêt rendu en 2010, la majorité con-



servatrice avait déjà fait valoir que « le président ne pouvait pas « veiller à ce que les lois soient fidèlement exécutées » si il ne peut pas contrôler la fidélité des fonctionnaires qui les exécutent ». En 2020, saisie à propos d'un contentieux concernant le Bureau de protection des consommateurs en matière financière, créé après la crise de 2008 (*Seila Law LLC vs Consumer Financial Protection Bureau*), la Cour suprême a franchi un pas supplémentaire en estimant que le président disposait d'une autorité sans limites en matière de nominations et de révocations s'agissant d'agences dirigées par un seul responsable. « Le pouvoir de révocation du président est la règle et non l'exception », a alors écrit le président de la Cour suprême, John Roberts.

En supprimant des agences ou en limogeant des responsables démocrates qui y siègent au seul motif que leur présence n'est pas « compatible avec les priorités » de sa présidence, Donald Trump a ouvert la voie à des



**Donald Trump,
devant des
journalistes, à la
Maison Blanche,
à Washington,
le 23 avril.**

KEVIN LAMARQUE/REUTERS

prêts fédéraux. L'exemple le plus spectaculaire a été le sort réservé à l'agence fédérale chargée de l'aide internationale, Usaid, dont les 40 milliards de dollars (35 milliards d'euros) de budget ont été immédiatement bloqués. Créée par décret présidentiel en 1961, elle était devenue, en 1998, une agence indépendante à la suite d'un vote des deux chambres. Des majorités bipartisanes, à la Chambre des représentants comme au Sénat, avaient approuvé ce nouveau statut.

Comme l'indique le professeur de droit Steve Vladeck, qui enseigne à l'université de Georgetown, à Washington, l'appétit de pouvoir manifesté par Donald Trump ravive l'avertissement d'un juge de la Cour suprême, David Davis, exprimé en 1866. «*Cette nation, avait-il indiqué, n'a pas le droit d'espérer qu'elle aura toujours des dirigeants sages et humains, sincèrement attachés aux principes de la Constitution. Des hommes méchants, avides de pouvoir, haïssant la liberté et méprisant la loi peuvent se retrouver à la place jadis occupée par Washington et Lincoln.*»

La menace d'un pouvoir exécutif sous stéroïdes est d'autant plus réelle que le pouvoir législatif, victime de la polarisation extrême qui a saisi la politique américaine depuis des décennies, s'est réduit de lui-même à la portion congrue. En se montrant totalement soumis à Donald Trump, le Parti républicain, pourtant majoritaire à la Chambre des représentants et au Sénat, a accepté de ne plus jouer son rôle en tolérant que le président gouverne par décrets. Les républicains étaient pourtant prompts à tonner contre le «*roi Obama*» lorsque celui-ci affirmait, en 2014, pouvoir gouverner simplement avec «*un stylo*» (pour signer des décrets) et «*un téléphone*» (pour rassembler des majorités de projets au-delà du Congrès), après la perte de la Chambre des représentants, en 2010.

«UN ROI AU-DESSUS DES LOIS»

Le principe de Montesquieu selon lequel «*le pouvoir arrête le pouvoir*» ne peut donc être défendu que par le pouvoir judiciaire, et en dernier ressort par la Cour suprême. Or Alexander Hamilton notait, en 1788, que le pouvoir judiciaire, dépourvu de «*l'épée*» de l'exécutif comme de «*la bourse*» du législatif, était le plus faible des trois. «*On peut vraiment dire qu'il n'a ni force ni volonté, mais seulement un jugement, et qu'il doit en fin de compte dépendre de l'aide du pouvoir exécutif, même pour l'efficacité de ses jugements*», écrivait-il.

Deux éléments alimentent le doute. Depuis le début de ce mandat, l'administration Trump a ébranlé par son comportement la «*présomption de régularité*», comme l'a noté Alan Rozenshtain, membre de l'école de droit de l'université du Minnesota, le 10 avril, sur le site Lawfare. Il s'agit de «*l'hypothèse de base des tribunaux selon laquelle les fonctionnaires agissent légalement et de bonne foi*». Plus fondamentalement, la majorité conservatrice de la Cour suprême semble acquise à la «*théorie unitaire*», qui renforce le pouvoir du président. Depuis 2024, ce dernier peut compter en outre, grâce à cette même majorité, sur une large immunité pour les actions prises pendant son mandat.

A droite, le politiste Yuval Levin, membre de l'American Enterprise Institute, cercle de réflexion conservateur, estime que la redéfinition des institutions américaines doit suivre une règle élémentaire qui veut que «*le président commande le pouvoir exécutif, mais que le pouvoir exécutif ne commande pas notre gouvernement*». C'est à ce titre qu'il juge inévitable un changement de jurisprudence à propos des agences indépendantes, au nom de la responsabilité devant un supérieur, le président, qui doit, lui, rendre des comptes aux électeurs. Il doute cependant que Donald Trump puisse obtenir gain de cause dans ses velléités d'empêtiement sur le «*pouvoir de la bourse*» du Congrès. Au centre gauche, William Galston, politiste à la Brookings Institution, fait le même pronostic d'un accroissement du pouvoir présiden-

tiel envers les agences, et du maintien des barrières de la loi contre l'*impoundment*.

Le politiste John Fortier, également à l'American Enterprise Institute, fait la même analyse d'une majorité conservatrice à la Cour suprême favorable à la «*théorie unitaire*» du pouvoir exécutif. «*Mais je n'en déduis pas que nous nous dirigeons vers la fin de la séparation des pouvoirs*», assure-t-il. Il explique que le président de la plus haute instance judiciaire des Etats-Unis, John Roberts, soucieux de préserver l'image d'une institution déjà abîmée dans l'opinion par son revirement sur le droit à l'avortement et par des entorses à l'éthique de certains juges, veillera à brider les ambitions de Donald Trump.

L'équilibre institutionnel des Etats-Unis dépend donc des avis de deux juges conservateurs, le chiffre nécessaire pour parvenir à une majorité avec les trois juges progressistes hostiles à un déséquilibre des pouvoirs au bénéfice du président. Après l'octroi par la Cour de cette large immunité présidentielle, la juge Sonia Sotomayor, nommée par le démocrate Barack Obama, avait déjà déploré que «*la relation entre le président et le peuple qu'il sert a changé de manière irréversible. Dans tous ses actes officiels, le président est désormais un roi au-dessus des lois*».

Selon le Projet 2025, le renforcement du pouvoir exécutif ne serait paradoxalement qu'une étape sur un chemin qui vise à «*éloigner le pouvoir de Washington et à le rendre aux familles américaines, aux communautés religieuses, aux gouvernements locaux et à la société civile*», conformément à un idéal libertarien. Ce courant conservateur dont s'est revendiquée par le passé la Federalist Society se déifie d'une concentration du pouvoir dans les mains du président, même si c'est pour prévenir le péril d'agences devenues selon lui incontrôlables.

L'hostilité du sénateur Rand Paul, qui s'en réclame, au choc des taxes douanières imposées par le président républicain, payées dans les faits par le consommateur américain, le 2 avril, part de cette hantise. «*Qu'un homme seul décide d'imposer des taxes est contraire à ce sur quoi notre pays a été fondé, la Constitution l'interdit*», a-t-il tonné dans l'hémicycle du Sénat, en protestant contre l'argument de «*l'urgence*», avancé pour justifier cette décision historique.

On peut s'interroger en effet sur la capacité de Donald Trump, fort de la conviction erronée que la Constitution lui «*donne le droit de faire ce qu'il veut*» et de sa fascination pour les hommes forts des régimes autoritaires, à utiliser avec modération des pouvoirs supplémentaires qu'il pourrait obtenir au terme de la guérilla juridique en cours. Son obstination à évoquer un troisième mandat strictement interdit par la Constitution ne peut qu'alimenter ce doute.

L'influenceur néoréactionnaire Curtis Yarvin ne manque pas une occasion de s'abriter derrière le discours prononcé par une icône démocrate, le président Franklin Delano Roosevelt, lors de sa première investiture, en 1933, en pleine Grande Dépression, pour justifier sa théorie de la supériorité de la monarchie sur la démocratie. «*Notre Constitution est si simple, si pratique, qu'il est toujours possible de répondre à des besoins extraordinaires en modifiant son ordre d'importance et son agencement sans en perdre la substance essentielle*», avait déclaré le père du New Deal avant d'évoquer l'hypothèse selon laquelle l'immobilisme du Congrès le forceait à lui demander «*la vaste puissance exécutive de mener la guerre contre l'urgence, aussi grande que la puissance qui me serait donnée si nous étions réellement envahis par un ennemi étranger*».

Neuf décennies plus tard et dans un contexte pourtant autrement moins dramatique, Donald Trump entend exercer un pouvoir débarrassé d'entraves jugées jusqu'à présent nécessaires. Une présidence impériale illustrée par les dorures dont il a surchargé le bureau Ovale à son retour à la Maison Blanche. ■

contentieux qui devraient être in fine soumis à l'arbitrage de la plus haute instance judiciaire du pays. Cette querelle pourrait prendre un tour spectaculaire si le locataire de la Maison Blanche, qui ne cache pas son exaspération face à l'indépendance de la Réserve fédérale, décidait de précipiter le départ de son président, Jerome Powell, nommé par ses soins en 2018, maintenu dans ses fonctions par le démocrate Joe Biden, et dont le mandat court jusqu'en 2026.

DES FONDS FÉDÉRAUX BLOQUÉS

Un calcul identique concerne le second axe d'élargissement du pouvoir présidentiel. Il s'agit du «pouvoir de la bourse», c'est-à-dire celui de voter des fonds fédéraux, qui est constitutionnellement la prérogative du pouvoir législatif. Dans son entreprise de réduction drastique de l'Etat fédéral, le républicain ne se contente pas de plans de licenciements massifs de fonctionnaires. Il les ren-

force par des coupes spectaculaires dans ces budgets votés par le Congrès.

Cette pratique dite de l'*impoundment*, ou de confiscation des fonds votés par le Congrès, renvoie également à la présidence de Richard Nixon. Alors que de nombreux présidents avaient pu justifier par le passé le gel généralement limité de ces fonds, le républicain avait bloqué des dizaines de milliards de dollars, au nom de la lutte contre le déficit budgétaire, pour supprimer les programmes qu'il n'aimait pas. Son administration avait même revendiqué un droit constitutionnel de le faire, précipitant une crise avec le pouvoir législatif réglé par le vote par ce dernier, en 1974, d'une loi encadrant et limitant strictement cette pratique.

Le retour de Donald Trump à la Maison Blanche a été accompagné par celui de l'*impoundment*. Dès le 27 janvier, le service de Russell Vaught a ainsi ordonné une pause dans le versement des subventions et des

« CETTE NATION N'A PAS LE DROIT D'ESPÉRER QU'ELLE AURA TOUJOURS DES DIRIGEANTS SAGES ET HUMAINS, SINCÈREMENT ATTACHÉS AUX PRINCIPES DE LA CONSTITUTION »

DAVID DAVIS
juge de la Cour suprême en 1866

LES 100 JOURS DE TRUMP

Le tsunami Trump ébranle l'économie des Etats-Unis

La guerre commerciale agressive lancée par le président américain risque de déclencher une flambée des prix, des pénuries de biens dans les magasins, et de plonger le pays dans la récession

NEW YORK - correspondant

Ils veulent croire que l'économie n'est pas en perdition, qu'elle ne court pas à la récession. Elle serait simplement en « pause ». C'est le terme employé par les responsables du développement économique de la Géorgie, dans le sud des Etats-Unis, après le chaos semé par Donald Trump avec ses droits de douane et la crise de défiance économique qu'il a provoquée.

« Si vous deviez être sur le marché américain en janvier, vous deviez toujours être sur le marché américain en avril : rien de tout cela n'a changé. Il s'agit simplement d'une pause », nous confiait, le 22 avril, Pat Wilson, commissaire du département du développement économique de Géorgie, Etat dopé ces dernières années, par le boom énergétique et les investissements automobiles étrangers. « Les entreprises détestent l'incertitude, et c'est la situation actuelle. Tout le monde continue de chercher activement des sites et se prépare à investir », nous assure-t-il. Sa région est frappée par le protectionnisme de Donald Trump. A commencer par Savannah, grand port du sud de la côte Atlantique. « Avril semble solide, nous avons encore 35 navires arrivant par se-

maine, mais nous prévoyons une modération en mai », explique pudiquement Tom Boyd, directeur de la communication des ports de Géorgie.

En réalité, Trump a déclenché un tsunami économique. Celui-ci s'apprête à toucher les Etats-Unis, et certains veulent croire qu'il peut encore être arrêté. Mi-avril, les réservations de conteneurs maritimes en provenance de Chine vers les Etats-Unis étaient inférieures de 45 % à celles de 2024, selon le service de suivi des conteneurs Vizion, tandis que le port de Los Angeles, porte d'entrée de la Chine, prévoit une chute d'un tiers de ses livraisons début mai par rapport à l'année dernière, selon le *Financial Times*.

« Nous sommes paralysés »

Ce qui menace, c'est certes une hausse des prix. Mais aussi, plus grave, une pénurie de biens et de composants, avec une cohorte de conséquences sur les chaînes de production américaines. « Nous sommes paralysés », a déclaré à Bloomberg Jay Foreman, PDG du fabricant de jouets de Floride Basic Fun!, qui s'approvisionne à 90 % en Chine et qualifie les droits de douane d'« embargo de facto » : « Nous traversons une période où les dégâts sont gérables, mais ils

vont s'aggraver chaque semaine. » Torsten Slok, économiste en chef du fonds d'investissement Apollo, prévoit « des rayons vides dans les magasins américains dans quelques semaines, ainsi que des pénuries de type Covid pour les consommateurs et pour les entreprises utilisant des produits chinois comme biens intermédiaires ». Il annonce des licenciements massifs dans des secteurs comme le transport routier, la logistique et la vente au détail. Les dirigeants des supermarchés Walmart et Costco ont fait la même mise en garde à Trump. Pour l'instant, les entreprises puisent dans les stocks, en espérant que la crise douanière soit réglée avant leur épuisement. Ainsi, Apple avait par précaution expédié cinq avions remplis d'iPhone et autres produits d'Inde vers les Etats-Unis la dernière semaine de mars, juste avant la hausse des taxes.

Les chefs d'entreprise de l'indice S&P 500 ne cessent, lors de leurs réunions de présentation de résultats du premier trimestre, de sonner l'alarme. Selon le *Financial Times* citant les données de FactSet, les droits de douane ont été évoqués dans plus de 90 % d'entre elles, tandis que le terme « récession » a été mentionné dans 44 % des conférences, contre



A la Bourse de New York, le 14 avril. ADAM GRAY

POUR L'INSTANT, LES ENTREPRISES PUISENT DANS LES STOCKS, EN ESPÉRANT QUE LA CRISE DOUANIERE SOIT RÉGLÉE AVANT LEUR ÉPUISEMENT

moins de 3 % le trimestre précédent. La grande banque J.P. Morgan estime que les Etats-Unis ont 60 % de chances d'entrer en récession en 2025. La réserve fédérale d'Atlanta considère que le produit intérieur brut (PIB) américain s'est déjà contracté de 0,4 % au premier trimestre.

Les fusions et acquisitions sont au point mort. Le dollar est, à la surprise générale, l'objet de la défiance des investisseurs : il a perdu 8 % depuis le début de l'année, ce qui peut aider la balance commerciale américaine, mais pénalise le financement du déficit budgétaire abyssal laissé par Joe Biden (6,4 % du PIB). Et que Donald

Trump devrait aggraver avec ses promesses de baisses d'impôts.

Les Américains, qui savent que les droits de douane sont synonymes de pénurie, hausse des prix et désorganisation, ont le moral en berne. L'indice de confiance de l'université du Michigan, en chute libre, en atteste : les ménages tablent sur une inflation de 6,5 % en 2026, soit une hausse vertigineuse comparée aux 2,8 % attendus en décembre, tandis que leur taux de confiance s'est effondré de 74 à 52. Dans cette incertitude, l'Amérique se divise en deux, selon l'analyse des dépenses de consommation payées par carte de crédit au premier trimestre.

Les fusions et acquisitions sont au point mort. Le dollar est, à la surprise générale, l'objet de la défiance des investisseurs : il a perdu 8 % depuis le début de l'année, ce qui peut aider la balance commerciale américaine, mais pénalise le financement du déficit budgétaire abyssal laissé par Joe Biden (6,4 % du PIB). Et que Donald

« Nous croyons naïvement que nos droits ne seront pas violés »

Journaliste au « New York Times », Clay Risen se livre à une comparaison entre l'anticommunisme de McCarthy et les stratégies de Trump

ENTRETIEN

NEW YORK - correspondant

La démocratie américaine connaît régulièrement des accès de fièvre qui mettent en danger l'Etat de droit, qu'il s'agisse des années 1920 avec le Ku Klux Klan, de l'après 11-Septembre ou des internements d'Allemands et de Japonais pendant la première, puis la seconde guerre mondiale. La comparaison du trumpisme la plus pertinente est avec la période dite du maccarthysme, la « peur rouge », qui dura 1947 à 1954. Journaliste au *New York Times*, Clay Risen décrit l'en-grenage et les interactions qui ont conduit à cette « peur rouge ». La différence essentielle entre le trumpisme et le maccarthysme est qu'on est en peine de trouver une menace extérieure similaire à celle de la guerre froide.

Dans votre livre sur le maccarthysme (« Red Scare », « peur rouge », Scribner, non traduit), vous citez « La Peste », d'Albert Camus, ce bacille qui « ne meurt jamais et ne disparaît pas pour de bon », prêt à res-

surgir. Comment expliquer les crises de paranoïa qui saisissent régulièrement l'Amérique, le maccarthysme, le trumpisme aujourd'hui ?

Quelque chose dans la psyché américaine ouvre de temps en temps la voie à la chasse aux sorcières et à une psychose politique et culturelle. Après la seconde guerre mondiale, le Royaume-Uni a connu des crises d'espionnage majeures. En France et en Italie, il y avait des Partis communistes liés à Moscou beaucoup plus puissants qu'aux Etats-Unis. Pourtant, ces pays n'ont pas connu de « peur rouge » comme nous. Pourquoi ? Oui, il y avait une crainte légitime d'espionnage ; oui, nous avions un Parti communiste, mais pas très efficace ni très important ; et pourtant, il y a eu une réaction massive à tous les niveaux de notre culture et de notre société.

En pleine guerre froide, il y avait pourtant un ennemi réel, Staline et la bombe atomique soviétique, alors que ce n'est pas le cas aujourd'hui...

L'existence de la menace pendant la « peur rouge » était en

partie un prétexte pour engager un conflit culturel entre la gauche et la droite aux Etats-Unis, dont les prémisses existaient dans les années 1930 mais qui n'avait pas dégénéré. La gauche était alors en plein essor avec le New Deal et Franklin D. Roosevelt. Nombreux étaient les conservateurs qui s'y opposaient, mais leur voix était limitée. Aujourd'hui, il n'y a pas de conflit comparable, mais l'administration Trump utilise la gauche démocrate comme prétexte, affirme que ces gens détruisent le pays et qu'il faut réagir agressivement. Le dossier d'accusation est bien plus léger que pendant la « peur rouge », c'est une des choses qui me rend optimiste.

A vous lire, ce n'est pas Joseph McCarthy (1908-1957), le sénateur du Wisconsin, qui a déclenché le maccarthysme ; de même que ce n'est pas Donald Trump qui aurait déclenché le trumpisme...

Même s'il n'est pas l'instigateur de la « peur rouge » et qu'il n'est devenu célèbre que quatre ans après son début, McCarthy a réussi à synthétiser tous les as-

pects : le côté culturel, politique, de politique étrangère, les théories du complot et les préoccupations légitimes en matière de sécurité. Il a rassemblé tout cela en un seul narratif passionné. Il était prêt à dire et à faire des choses que les hommes politiques raisonnables ne faisaient pas. Il a ainsi reçu un soutien important de personnes légitimement effrayées, qui croyaient peut-être naïvement ce qui se disait sur les espions. Beaucoup se disaient : « Voici un homme qui va être notre bâlier. »

McCarthy a mis en pratique nombre des tactiques que l'on retrouve chez Trump : la propension à éluder la vérité, l'offensive constante et la conviction que quiconque est en désaccord avec lui est un ennemi mortel, non seulement pour lui-même, mais aussi pour le peuple américain qu'il prétend représenter. Ainsi, le trumpisme a commencé avant l'arrivée de Trump en politique.

Comment expliquez-vous que les garde-fous et les contre-pouvoirs n'aient pas fonctionné, comme aujourd'hui ?

Il y a une grande ironie en Amérique. Le premier amendement de notre Constitution garantit la liberté d'expression, la liberté de croyance et la liberté d'association. Tant que vous ne commettez pas de crime, vous pouvez croire, dire ce que vous voulez, fréquenter qui vous voulez. Et pourtant, dès que cela devient gênant pour les personnes au pouvoir, ce sont souvent les premières choses qui sont sacrifiées.

Parce que nous partons du principe que c'est un pilier de notre société, nous croyons naïvement que ces droits ne seront pas violés. Une des caractéristiques des années 1950, c'est le conformisme. Très peu de gens étaient prêts à dire : « Je ne suis pas d'accord », et encore moins à dire : « Voici mes convictions. » C'est un phénomène cyclique aux Etats-Unis. Dans les années 1960, en réaction, la dissidence est devenue une caractéristique qui a perduré pendant des décennies.

La « peur rouge » a rappelé l'importance de la dissidence, mais je crains qu'aujourd'hui nous l'ayons encore une fois oubliée et que nous soyons prêts à sacrifier les libertés civiles, qu'il s'agisse d'immigrés, de personnes transgenres ou de couleur.

McCarthy était-il perçu comme Trump par les médias : hâï mais bon client ?

Si McCarthy était si efficace, c'est qu'il savait manipuler les journaux, qui à l'époque étaient la source d'information dominante. McCarthy, lui, ne maîtrisait pas très bien la télévision, alors une nouvelle technologie. C'est le célèbre journaliste de télévision Edward Murrow qui a vraiment démasqué McCarthy : il l'a fait en le montrant dans de longs passages, en train de parler. Cela a permis aux Américains de se dire : « Ce type est une brute », et cela a contribué à détruire son image.

Si l'on fait un parallèle, Donald Trump est extrêmement doué pour manipuler les réseaux sociaux. Pour le moment, c'est là qu'il est capable de dominer, car il contrôle le discours médiatique. Et, pour riposter, il faudra quelqu'un qui maîtrise cette technologie et ces médias mieux que lui. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR ARNAUD LEPARMENTIER



Bannon : « Nous voulons rendre cette révolution permanente »

L'ancien stratège de la Maison Blanche décrypte les ressorts du second mandat du républicain et la préparation de son retour au pouvoir

RENCONTRE

WASHINGTON - envoyée spéciale

Une élégante bâtisse de Capitole Hill, derrière la Cour suprême, à Washington, datant de 1805. Au sous-sol, aménagé en studio d'enregistrement, les caméras sont éteintes. On trouve des gravures du Christ, un thermos siglé *Moms for Liberty*, mouvement de femmes ultra-conservatrices, un ouvrage sur les ambitions de la Chine pour désindustrialiser l'Occident... Steve Bannon, cerveau de la première campagne de Donald Trump et architecte de sa « révolution national-populiste », reconvertis en animateur du podcast « War Room » après qu'il a été écarté de la Maison Blanche en août 2017, se dit « joyeux ». Ce représentant de l'aile droite du mouvement MAGA (Make America Great Again), passé par la prison après avoir entravé l'enquête du Congrès sur l'assaut du Capitole du 6 janvier 2021, reçoit *Le Monde* le 19 avril pour passer en revue les cent premiers jours du deuxième mandat de Donald Trump.

Trump 2 est « incomparable » avec Trump 1, dit l'ancien stratège, qui conserve une vraie influence dans la galaxie d'extrême droite MAGA. « C'était providentiel que nous ayons gagné en 2016. Une victoire surprise, sans organisation. » La défaite de novembre 2020, qu'il appelle toujours « l'élection volée », aurait même été bénéfique. « C'était la divine providence. (...) Nous avions besoin de ces quatre années. Quatre ans consacrés à penser et planifier tout ce qui se fait actuellement, chaque jour. »

Il y a eu « la stratégie du bureau de vote » d'abord, visant à conquérir le Parti républicain par le bas et à faire émerger une nouvelle élite. « La clé du mouvement MAGA, c'est que des gens du peuple ont pris des responsabilités [au sein du Parti républicain] et sont passés à l'action. Cette stratégie a permis d'en prendre le contrôle, au niveau des Etats puis de l'état-major national. Cela a construit une véritable base pour le président Trump, active et engagée sur le terrain. » Une nouvelle génération MAGA a investi le Congrès en 2024.

Action, action, action « Parallèlement », poursuit Steve Bannon comme s'il officiait encore à la Maison Blanche, nous voulions nous assurer que nous aurions un vivier, pas comme la première fois. En 2016, la plupart des membres du gouvernement étaient des RINO [Republican in Name Only, « républicains seulement de nom », formule péjorative qui désigne les modérés]. » L'équipe Trump a cette fois préparé son *spoils system* – pratique qui consiste, pour toute nouvelle administration, à placer des fidèles à quelque 4000 postes-clés de l'Etat fédéral –, misant sur des hauts fonctionnaires ultra-loyaux pour transformer l'Amérique. « Il y en a déjà 2200 à 2300 aux postes de pouvoir. Voilà pourquoi c'est extraordinairement plus rapide que la dernière fois. »

Où Trump a-t-il rallié autant de fidèles MAGA ? A partir de 2021, la bataille idéologique et culturelle a pris le relais, à travers des groupes de réflexion conservateurs : l'America First Policy Institute, dirigé par Brooke Rollins, aujourd'hui ministre de l'agriculture ; l'America Law Institute de Stephen Miller, influent conseiller politique à la Maison Blanche.

tre réalisée par CNBC : les plus pauvres réduisent leurs dépenses, tandis que les plus riches continuent de sortir au restaurant et de s'offrir des voyages de luxe.

Certes, ces indicateurs avancés catastrophiques ne sont pas corroborés par les derniers chiffres publiés, qui n'incluent pas encore l'« effet Trump » : l'inflation hors énergie et alimentation était de 2,8 % en mars, le chômage de 4,2 %. « Les gens voient le chaos (...) et pensent au pire. S'il commence à y avoir vraiment des accords commerciaux, et qu'il y a des annonces positives, (...) ils changeront d'état d'esprit, espère le Géorgien Pat Wilson. Mais il y a beaucoup de négativité en ce moment. »

Optimisme prudent

Indécrotables pragmatiques, les hommes de terrain de Géorgie font le gros dos. Ils rappellent l'exemple du patron de la société Outrigger Energy, Dave Keanini, qui venait d'achever un pipeline flamboyant neuf dans le Dakota du Nord en 2020, et donné pour mort après l'effondrement des cours du pétrole pendant le Covid. Mais il resta optimiste, et le temps lui donna raison. Ainsi, estime Tom Boyd, l'effondrement annoncé du commerce avec la Chine pourrait être une opportunité pour Savannah, qui rêve de servir de porte d'entrée de l'Inde via le canal de Panama et de damer le pion aux ports californiens où arrivent les produits chinois.

« Il peut y avoir un changement de paradigme. Nous aurons la même taille que New York au début des années 2030 », dit-il, en espérant qu'une partie des 20 milliards d'investissements promis par Rodolphe Saadé, patron de CMA CGM, sera consacrée à la Géorgie. De nombreuses entreprises se tournent vers la Géorgie car elles comprennent que la Californie du Sud est chère. »

Preuve, s'il en fallait, que les gens du Sud entendent poursuivre leur ascension économique. « Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, notre PIB a dépassé celui du Nord-Est en 2024 », renchérit Hugh Tollison, président de l'Autorité de développement de Savannah. Et ils savent

s'adapter, comme l'illustre la soupleesse de Hyundai, qui a investi 7,6 milliards de dollars (6,7 milliards d'euros) dans une usine de Géorgie, mais va finalement y produire un tiers de véhicules hybrides en raison de la désaffection des consommateurs vis-à-vis de l'électrique. « Lorsque nous avons lancé ce projet, tout le monde pensait : OK, le monde sera 100 % électrique, a déclaré, fin mars, son PDG, José Muñoz, lors de la cérémonie d'inauguration.

Mais nous avons vite compris que le rythme de l'électrification ne serait pas aussi rapide que prévu. Nous avons donc très vite décidé de produire également des véhicules hybrides ici. »

Leçon à tirer, le business peut toujours s'adapter, à une condition : avoir de la visibilité, ce qui est la faille fondamentale du trumppisme. La résilience de l'économie dépendra des accords commerciaux futurs et des certitudes qu'auront les investisseurs. Le secrétaire au Trésor, Scott Bessent, a assuré, lundi 28 avril, négocier avec 18 pays et déclaré qu'un des premiers accords pourrait avoir lieu avec l'Inde. L'affaire serait décisive pour Apple, qui a décidé de délocaliser sa production d'iPhone destinés au marché américain de la Chine vers le pays de Narendra Modi d'ici la fin 2026. Elle peut aussi l'être pour Boeing, qui pourrait revendre à Air India dix appareils que Pékin a refusé de réceptionner. Mais, pour le moment, aucun accord n'est en vue avec la Chine, et Pékin a nié, lundi, que Donald Trump et Xi Jinping se soient récemment parlé.

Paradoxalement, les marchés qui ont fait reculer Trump en s'effondrant lorsqu'il a imposé ses droits de douane prétendument réciproques le 2 avril, se sont alignés sur la vision prudemment optimiste. L'indice S&P 500 des grandes entreprises et le Nasdaq, riche en technologies, sont en recul de 11 % et 15 % depuis leur plus haut en février. Ce qui est beaucoup, sans être catastrophique, notamment car cela s'explique par la surévaluation objective de la tech, nourrie par l'engouement pour l'intelligence artificielle. ■

ARNAUD LEPEARMENTIER



Steve Bannon, dans son studio, chez lui, à Washington, le 21 avril. STEPHEN CROWLEY POUR « LE MONDE »

che le Center for Renewing America du nationaliste chrétien Russ Vought, directeur du bureau de la gestion et du budget. Et, bien sûr, la puissante Heritage Foundation, à l'origine du Projet 2025, feuille de route de la campagne de Trump qui vise à remettre en cause les institutions et l'ordre international post-1945. « C'est mon livre de chevet », dit Steve Bannon en montrant l'épais volume de 900 pages. « Tous ces groupes ont bâti un programme, construit un réseau d'experts qui ont travaillé ensemble. C'est pourquoi on a pu mettre en œuvre dès le premier jour la stratégie de "flood the zone" [stratégie de la submersion] avec 10 ou 12 décrets présidentiels signés par jour. »

Steve Bannon rit quand on lui parle du réveil des démocrates. Il s'amuse que même des voix réputées conservatrices, comme l'ex-éditorialiste David Brooks, appellent à « stopper Trump ». « Ces cent premiers jours, c'est action, action, action ! La gauche va devant les tribunaux parce qu'elle n'a aucun pouvoir politique. La mobilisation dans la rue est assez faible, par rapport à la dernière fois. Il y a des gens mécontents, bien sûr, mais leur seule façon

d'empêcher l'action de Trump, c'est de le ralentir. »

Pendant ce temps, l'administration Trump élargit le champ du pouvoir exécutif, contournant le Congrès sur la politique commerciale ou les juges sur les expulsions d'immigrés. « Le pouvoir aux Etats-Unis est institutionnel. Nous voulons rendre cette révolution permanente, nous emparer des institutions », résume Steve Bannon, qui justifie le bras de fer engagé par l'administration Trump avec la Cour suprême sur le cas Abrego Garcia, expulsé à tort au Salvador, ou sur le droit du sol protégé depuis près de cent soixante ans.

Musk, un « homme vaincu »

C'est Elon Musk, avec sa tronçonneuse brandie sur la scène de la Conservative Political Action Conference, qui a le plus incarné ces cent jours. « C'est un homme vaincu », tranche Bannon. Il va partir dans quelques semaines, sans aucun impact durable. Qu'a fait le DOGE [département de l'efficacité gouvernementale] ? Pas grand-chose. » Il accorde à son adversaire d'avoir « compris l'immensité bureaucratique, l'Etat profond » qui constitue le gouvernement permanent. Mais il y a deux voies pour réduire le budget : la lutte contre la fraude et les gaspillages, ou les économies structurelles. (...) Notre déficit est de 1300 milliards de dollars par an. Il va atteindre 2500 milliards de dollars », projette celui qui plaide pour réduire le budget de la défense et augmenter les impôts des riches. « La seule façon de financer ce déficit, c'est d'émettre des obligations. »

Malgré la plongée des Bourses, il réfute tout « chaos » et parle d'un « renversement » de tendance des quarante dernières années. « Nous

devons faire revenir les emplois industriels aux Etats-Unis, même si c'est difficile », insiste-t-il en écho à Peter Navarro, l'apôtre des taxes douanières de la Maison Blanche.

Donald Trump doit-il aller vite avant le couperet des élections de mi-mandat en 2026 ? « Pas du tout », répond Bannon. Ocasio-Cortez et Sanders [élus démocrates incarnant l'aile gauche du parti] ne disent rien du cœur du problème : comment ramener ici les emplois bien payés. Il y a 10 millions d'étrangers ici en compétition pour l'emploi. On va expulser les 10 millions d'envahisseurs », dit-il.

Soucieux de se rapprocher du président américain, il est l'un des rares soutiens de Trump à répéter publiquement que celui-ci fera un troisième mandat, même si la Constitution américaine interdit d'en exercer plus de deux. « Inutile de changer la Constitution, ne perdons pas une seconde à la faire », insiste Steve Bannon. Il affirme n'en avoir pas parlé avec Trump... mais rappelle que celui-ci a déclaré le 30 mars qu'« il y a des méthodes » pour se maintenir à la Maison Blanche en 2028. « Le président Trump se représentera et gagnera à nouveau, s'enflamme-t-il. Un individu comme lui n'arrive qu'une fois par siècle. Nous avons eu le général Washington pour la naissance de la nation, Lincoln pour la renaissance de la nation, Trump pour la régénération de la nation. »

A l'image de Steve Bannon, les plus fervents partisans MAGA croient dans un « nouvel âge d'or » et en Donald Trump comme un acte de foi. « Le président Trump se connecte aux gens au niveau émotionnel. C'est ce qui fait les grands leaders. Et c'est la plus grande menace pour le système. » ■

IVANNE TRIPPENBACH

LA CLÉ DU MOUVEMENT MAGA, C'EST QUE DES GENS DU PEUPLE ONT PRIS DES RESPONSABILITÉS ET SONT PASSÉS À L'ACTION

LES 100 JOURS DE TRUMP

Le remodelage historique de l'immigration

Un ouvrier salvadorien est devenu le symbole de la volonté de Trump d'expulser qui bon lui semble

SAN FRANCISCO - correspondante

L'afrontement avec les tribunaux n'aura pas attendu cent jours. Dès le 15 mars ont été posés les contours de la crise constitutionnelle redoutée par nombre de juristes. Ce jour-là, l'administration Trump fait décoller deux avions de migrants d'un aéroport du sud du pays vers le Salvador. A bord, 137 hommes originaires du Venezuela, pour la plupart sans antécédents judiciaires, une centaine d'autres, qui faisaient l'objet d'un ordre d'expulsion. Et 23 Salvadoriens, dont Kilmar Abrego Garcia, 29 ans, un ouvrier du Maryland, qui va devenir l'emblème de la volonté de Donald Trump d'expulser qui bon lui semble sans procédure judiciaire.

L'administration avait pris soin de préparer le terrain. Le 14 mars, le président a signé une «proclamation» dans laquelle il invoque la loi de 1798 dite Alien Enemies Act, pour répondre à «l'invasion des Etats-Unis par Tren de Aragua», le gang vénézuélien dont il a fait son ennemi numéro un. Le texte, qui n'a été utilisé que trois fois dans l'histoire américaine, permet au président d'expulser toute personne originaire d'un pays en conflit avec les Etats-Unis.

Le Salvadorien Kilmar Abrego Garcia ne fait pas partie des «suspects» expulsés en vertu de ces pouvoirs d'exception. Il est embarqué dans l'avion alors qu'il bénéfice d'un statut légal le protégeant d'un renvoi dans un pays où il est menacé de persécution. Le département de la sécurité intérieure le reconnaît rapidement : il s'agit d'une «erreur administrative».

Accélérer les reconduites

En cette mi-mars, Donald Trump veut accélérer les reconduites à la frontière. Il s'impatiente, lui qui avait promis de débarrasser le pays de plus de 1 million de «criminels» avant 2026. La police de l'immigration, l'Immigration and Customs Enforcement (ICE), affirme avoir expulsé 28 319 individus entre le 20 janvier et le 11 mars ; l'objectif initial était de parvenir à un millier de départs quotidiens. Les photos des Vénézuéliens, en short

et tee-shirt blanc, menottés, crâne rasé, à la descente de l'avion de la Global Crossing Airlines, la compagnie aérienne de Miami qui travaille avec le département de la sécurité intérieure, semblent orchestrées pour reléguer au second plan les difficultés rencontrées dans la chasse aux sans-papiers.

Depuis le 20 janvier, le ministère de la justice déploie pourtant des efforts sans précédent. Des agences de maintien de l'ordre – le FBI ou l'agence de lutte contre le trafic de stupéfiants – ont été appelées en renfort. Les 106 centres de rétention sont pleins, avec près de 50 000 détenus en attente d'expulsion, mais le Congrès ne se presse pas pour voter les crédits gigantesques réclamés par le département de la sécurité intérieure – une augmentation de 500 % pour les détentions.

Le secrétaire d'Etat, Marco Rubio, a conclu des accords diplomatiques avec le Mexique – qui a accepté de renforcer les patrouilles à sa frontière en échange d'un allègement des droits de douane – avec le Panama et le Costa Rica pour faciliter l'accueil des expulsés. Et surtout avec le Salvador, dont le président, Nayib Bukele, a assis son pouvoir sur la guerre antigang et ne demande qu'à mettre à disposition de l'allié américain sa prison de haute sécurité, conçue pour 40 000 détenus (Cecot).

Le principal succès dont peut véritablement se prévaloir à ce stade l'administration Trump est la baisse spectaculaire des interpellations à la frontière mexicaine. De 137 473 en mars 2024, elles sont passées à 7 181 un an plus tard. Une chute de 95 %, due essentiellement à la suspension du droit d'asile et au déploiement de plus de 10 000 militaires à la frontière. Pour contourner le Posse Comitatus Act, la loi de 1878 qui interdit l'intervention de l'armée sur le territoire national, le gouvernement a réquisitionné la Roosevelt Reservation, une bande étroite (18 mètres de large) de terrain le long de la frontière, de la Californie au Nouveau-Mexique. La «réserve» est passée sous le contrôle du Pentagone, ce qui permet à l'armée d'arrêter quiconque franchit la frontière illégalement.

Kilmar Abrego Garcia a été interpellé le 12 mars alors qu'il était en voiture avec son fils de 5 ans, près de Baltimore (Maryland). La police de l'immigration lui a signifié que son statut légal avait «changé». Le Salvadorien a appelé son épouse, venue récupérer l'enfant. Depuis, Jennifer Vasquez Sura est sans nouvelle de son mari. Le 16 mars, un ami croit reconnaître le disparu sur les photos des individus menottés transférés au Cecot. «Ils pouvaient l'expulser au Panama ou au Costa Rica. Mais une chose qu'ils ne pouvaient pas faire, c'était l'envoyer au Salvador [selon son statut de protection]», explique son avocat Simon Sandoval-Moshenberg, lors d'une conférence

organisée par l'ONG American Immigration Council.

Le migrant avait été arrêté une première fois, le 28 mars 2019, devant une succursale du magasin Home Depot, l'endroit où les journalistes sans papiers viennent se proposer à l'embauche. Une dénonciation anonyme l'accusait d'être membre du gang MS13. Lors de son procès, il avait expliqué que sa famille l'avait envoyé aux Etats-Unis à l'âge de 16 ans parce qu'il était lui-même menacé par le gang qui avait rançonné sa famille. Le tribunal l'avait innocenté, mais ayant passé le délai – un an après son arrivée – pour demander l'asile, il avait simplement bénéficié d'une suspension d'expulsion. Le ministère public

n'avait pas fait appel du jugement. Il avait été libéré et autorisé à travailler. «Cela sous le premier mandat de Trump», souligne l'avocat.

Ce n'est pas l'Inquisition

L'affaire aurait pu en rester là, si le ministère de la justice n'avait persisté dans ce que même le sénateur de Louisiane et admirateur de Trump, John Neely Kennedy, a appelé un «plantage» devant la caméra de NBC. Selon Simon Sandoval-Moshenberg, les erreurs d'aiguillage dans les expulsions ne sont pas rares, mais les détenus sont généralement ramenés aux Etats-Unis. «Jamais je n'aurais pensé qu'on devrait aller jusqu'à la Cour suprême», explique l'avocat. La Cour est appelée à statuer le 10 avril. A l'unanimité, elle déclare que l'expulsion de Kilmar Abrego Garcia est illégale et que le gouvernement doit «faciliter» son retour aux Etats-Unis. L'administration Trump traîne les pieds. Et quand le président reçoit Nayib Bukele dans le bureau Ovale, le 14 avril, les deux hommes s'amusent à se renvoyer la balle sur le sort du détenu. Donald Trump dit qu'il ne peut pas attenter à la souveraineté du Salvador. Bukele explique qu'il ne saurait renvoyer un «terroriste» aux Etats-Unis.

La juge Paula Xinis, chargée du dossier, n'apprécie pas. La cour d'appel la soutient et fustige un gouvernement qui croit pouvoir «faire disparaître des habitants dans des prisons étrangères, sans le moindre semblant de procédure régulière». A New York, le juge fédéral Alvin Hellerstein résume, le 22 avril, l'exaspération des gardiens du temple constitutionnel : «Nous ne sommes pas sous l'Inqui-

LA POLICE DE L'IMMIGRATION AFFIRME AVOIR EXPULSÉ 28 319 INDIVIDUS ENTRE LE 20 JANVIER ET LE 11 MARS

sition, ni au Moyen Age. Nous sommes aux Etats-Unis d'Amérique.»

L'affaire prend un tour politique, d'autant que le sénateur démocrate du Maryland Chris Van Hollen s'est rendu au Salvador pour rencontrer Garcia et s'assurer qu'il est toujours en vie. L'administration multiplie les «révélations» sur le passé du migrant. Sa femme, Jennifer Vasquez, assistante dans un cabinet de chiropraxie, doit détailler leurs problèmes conjugaux. «Kilmar n'est pas parfait», admet-elle. Ils se sont mariés en juin 2019, alors qu'il était en prison. Elle reconnaît avoir demandé une ordonnance de protection contre son mari, en 2021, alors qu'il l'avait frappée. La porte-parole de la Maison Blanche, Karoline Leavitt, poste sur X le fac-similé de la plainte – y compris l'adresse de l'épouse. Et présente les démocrates comme d'incorrigibles défenseurs de «criminels».

Fox News présente une nouvelle accusation «explosive». Kilmar Abrego Garcia a été contrôlé par la police du Tennessee le 1^{er} décembre 2022 alors qu'il était au volant d'un véhicule transportant huit autres personnes, du Texas au Maryland. «Cela sent la traite d'êtres humains», poste la porte-parole du département de la sécurité intérieure. «Il lui arrivait de conduire des ouvriers de la construction sur des chantiers», plaide Jennifer Vasquez. Au nom des démocrates, accusés de protéger un «terroriste», Van Hollen répond : «Je ne me porte pas garant de l'homme. Je défends ses droits, car si nous ne le faisons pas, ce sont nos droits à tous qui sont en danger.»

La juge Xinis a fixé la prochaine audience au 30 avril à 17 heures, au lendemain de la célébration des cent jours de Donald Trump au pouvoir. Selon un sondage ABC News/Washington Post/Ipsos publié le 25 avril, les Américains sympathisent plutôt avec le «père de famille» expulsé à tort – 42 % d'entre eux considèrent qu'il devrait être rapatrié (et 26 % s'y opposent). Le président a affiché son tableau de chasse dans l'allée conduisant à la Maison Blanche : les photos de 100 migrants présentés comme des criminels, arrêtés depuis le 20 janvier. ■

CORINE LESNES



Des migrants expulsés des Etats-Unis vers le Panama, hébergés dans un hôtel de Panama, le 18 février. ENEA LEBRUN/REUTERS



Un vol d'expulsion de migrants au moyen d'un pont aérien militaire, à Fort Bliss (Texas), le 7 février. MINISTÈRE DE LA DÉFENSE US/SPC. LE KALVEON PIPKINS/VIA AFP

Des décrets pour rendre impossible la vie des sans-papiers

L'AFFRONTEMENT AVEC LES JUGES sur les expulsions arbitraires masque le bouleversement survenu dans la politique migratoire des Etats-Unis. En cent jours, Donald Trump a pris 175 décrets ayant trait à l'immigration, soit six fois plus que pendant la même période de son premier mandat, selon le Migration Policy Centre, un institut d'études indépendant.

Le chef de l'exécutif a remis en cause le droit du sol – la Cour suprême va entendre les arguments sur le sujet le 15 mai. Il a mis fin aux programmes humanitaires (Temporary Protected Status) dont bénéficiaient des centaines de milliers d'Haïtiens, de Vénézuéliens, de Cubains et de Nicaraguayens. Il a fait de l'anglais la langue officielle du pays, mettant fin à l'obligation de traduire les documents officiels dont bénéficiaient les migrants. Il a entrepris de couper les crédits fédéraux aux villes dites «sanctuaires» qui refusent de voir leurs

polices réquisitionnées pour aider la police fédérale à arrêter les sans-papiers. La liste de ces entités «sanctuaires» a d'ailleurs été mise en exergue lundi par la Maison Blanche.

Multiples recours en justice

L'administration républicaine s'efforce aussi de rendre de plus en plus pénible la vie des travailleurs sans papiers installés de longue date. Depuis le 11 avril, tous les migrants illégaux doivent se faire enrégistrer sur un fichier du département de la sécurité intérieure. Le but officiel de cette mesure, qui ravive une disposition des années 1940, est de les encourager à partir d'eux-mêmes sans qu'il en coûte 1 dollar au contribuable américain.

Le gouvernement a aussi levé les interdictions qui empêchaient les services de l'immigration d'accéder aux bases de données de l'IRS (le service des impôts) ou de la Sé-

curité sociale, ce qui va permettre à la police de se procurer les adresses des migrants. Un essai a été fait sur 6 000 individus, qui ont été déclarés «morts» dans le fichier de la sécurité sociale. Leur accès à un emploi va être automatiquement coupé.

La plupart de ces initiatives ont été pour l'instant bloquées par des recours en justice (au moins 50 plaintes ont déjà été déposées, dont trois déjà au niveau de la Cour suprême), mais Donald Trump a déjà remodelé plus profondément le système d'immigration américain que ne l'avait fait George W. Bush après les attentats du 11 septembre 2001, quand une brèche avait été ouverte dans «l'open society» (la société ouverte) que se flattait d'être les Etats-Unis. Selon le Migration Policy Institute, un cercle de réflexion, l'impact des premières réformes du système d'immigration aux Etats-Unis est d'ores et déjà «historique». ■

C. LS (À SAN FRANCISCO, CORRESPONDANTE)

Avant l'élection d'un nouveau pape, les cardinaux se jaugent

D'ici au conclave qui s'ouvrira le 7 mai au Vatican, les différents courants débattent de l'Eglise catholique lors des congrégations générales

VATICAN - envoyée spéciale

La date est désormais connue : le conclave destiné à élire le prochain chef de l'Eglise catholique s'ouvrira le 7 mai sous les plafonds de la chapelle Sixtine peints par Michel-Ange. Il reviendra aux 135 cardinaux électeurs (âgés de moins de 80 ans) convoqués de désigner le successeur de François.

Éparpillés à travers le monde, les cardinaux n'avaient pas attendu la nouvelle pour rallier Rome. Dès l'annonce de la mort du pape argentin, le 21 avril au matin, certains se sont mis en route. Il a ainsi fallu trente heures de vol à l'archevêque émérite de Wellington, John Atcherley Dew, pour arriver de Nouvelle-Zélande ; d'autres sont venus du Timor oriental, de Tanzanie, d'Inde, du Brésil... C'est l'un des héritages de François : le collège cardinalice, dont il a nommé 150 membres, sur un total de 252, est aujourd'hui plus représentatif de l'Eglise mondiale. Moins européenne, moins occidentale...

La raison de cette hâte ? Dès le 22 avril, ont débuté les congrégations générales, sorte de prélude au conclave. Le but de cette grande assemblée des cardinaux, électeurs ou non, est de réfléchir à l'avenir de l'Eglise catholique. Et, en creux, de dessiner le portrait de celui qui devra succéder à François pour la diriger.

A l'issue des quinze jours que dure l'exercice, l'ensemble des cardinaux présents devront avoir pris la parole. L'occasion pour les prélats de se jauger, mais aussi, dans un premier temps, de faire connaissance : si 25 d'entre eux vivent en permanence à Rome et sont rompus aux usages et aux subtilités de la vie vaticane, la plupart, surtout parmi les nouveaux, en ignorent tout. Un cardinal participant aux réunions confie qu'il

lui a fallu plusieurs jours pour identifier certains de ses pairs qu'il n'avait jamais vus. « Je suis arrivé avec l'idée que seulement une poignée de cardinaux pouvaient assumer l'immense charge de devenir pape, et je me rends compte, au fil des discussions, qu'ils sont plus nombreux que cela », confie-t-il.

Le conclave à proprement parler n'est pas conçu comme un espace de discussion. En théorie en tout cas, les cardinaux ne font que prier et voter, guidés par l'Esprit saint. Les choses sont différentes pour les congrégations générales. Les participants, réunis dans la salle Paul VI, à quelques pas de la basilique Saint-Pierre, disposent d'un bouton pour demander la parole et de traduction simultanée par oreillette. Les conversations sont théoriquement soumises au secret, sous peine d'excommunication.

Sujets de morale et de société

Le cardinal doyen, l'Italien Giovanni Battista Re, 91 ans, est censé ordonner les débats. « En général, les orateurs parlent de l'Eglise pour leur pays pour donner en filigrane leur vision de l'Eglise universelle », confie un autre participant. « Toute la subtilité, pour ceux qui ont des ambitions, est de s'exprimer sans donner l'impression de se mettre en avant ou de faire campagne », note un bon connaisseur du Vatican, qui ajoute en plaisantant : « Ceux qui ont des ambitions, ce sont ceux qui ont prévu leur dénigrement en emportant leurs pantoufles avec eux... » En 2013, le cardinal Jorge Bergoglio, le futur François, avait fait impression en parlant des sujets qui deviendraient plus tard sa marque de fabrique : les pauvres, la vie évangélique et pastorale...

L'héritage de l'Argentin est au cœur des réflexions. C'est lui qui sert de point de référence. « Cet-

L'héritage de François est au cœur des réflexions. C'est lui qui sert de point de référence

tains dans l'Eglise veulent abolir François, va jusqu'à énoncer un cardinal. Il y a ceux qui sont inquiets, ceux qui ont peur, ceux qui ne l'ont pas compris... » Les points de clivage se situent en particulier sur les sujets de morale et de société, comme la place des femmes dans l'institution ou la bénédiction, autorisée par François, des couples homosexuels. La « synodalité », soit la recherche d'une vie ecclésiale plus inclusive et moins sujette au cléricalisme, a aussi divisé. A cela s'ajoute l'accord signé en 2018 entre le Saint-Siège et la Chine et renouvelé trois fois depuis, qui prévoit la codésignation des évêques par les deux Etats. Pour les opposants au pape argentin, cette prérogative, relevant uniquement du Vatican, n'aurait jamais dû être cédée, même en partie.

A travers ces sujets, ce sont deux conceptions de l'Eglise qui se font face. L'une, ouverte sur le monde, persuadée que l'adaptation aux changements est la seule façon de garder une Eglise vivante, en phase avec ses fidèles. L'autre, convaincue que les catholiques tiennent à la tradition et ont besoin de repères multiséculaires, pense, au contraire, qu'il faut demeurer hermétique aux incessants mouvements du monde. En clair, un affrontement entre progressistes, auxquels François est – parfois abusivement – rattaché, et conservateurs.

Un participant aux premiers échanges fait état d'une ambiance parfois lourde : « Certains, parmi les conservateurs, se sont déjà exprimés et on les sent mieux préparés et organisés. Mais les discussions sont devenues plus ouvertes quand ceux qui ne vivent pas à Rome ont commencé à affluer, car ils parlent plus librement, ils disent ce qu'ils pensent et ne sont pas dans la tactique. »

Incarnation de la fonction

Pour être élu, un pape doit recueillir les deux tiers des voix. Ce mode de scrutin rend assez illusoire le fait, pour un camp, de faire élire l'un de ses représentants trop nettement marqué, et favorise la recherche de figures de compromis. Pour ne pas effrayer le reste du collège cardinalice, les conservateurs auraient jeté leur dévolu sur le cardinal Pietro Parolin. Secrétaire d'Etat, sorte de premier ministre du Vatican, il a pour lui l'avantage de connaître parfaitement la machine. Sans être classé parmi les conservateurs, il s'est distancié de François sur certains sujets, comme la Chine, et incarne une forme d'apaisement, après un pontificat qui a bousculé la curie et l'Eglise dans son ensemble.

Un autre nom pourrait, d'après les premiers échos, satisfaire les conservateurs : celui du cardinal Pierbattista Pizzaballa, patriarche de Jérusalem, qui a pris une ampleur considérable par sa gestion des rapports entre communautés depuis l'attaque terroriste du 7 octobre 2023 en Israël et la guerre qui s'est ensuivie à Gaza. Son jeune âge (60 ans) joue toutefois contre lui, pouvant être le prétexte d'un pontificat bien long.

Parmi les partisans d'une Eglise qui demeure dans le sillage du pape François, le cardinal maltais Mario Grech est souvent cité. Chargé du synode, cette grande entreprise voulue par Jorge Bergoglio pour transformer l'Eglise, il saurait poursuivre cette œuvre. L'archevêque de Marseille, Jean-Marc Aveline, ou encore l'Américain Robert Francis Prevost sont aussi cités comme de potentielles figures de compromis, même si le Français a pour handicap de ne pas parler l'italien.

La lecture des rapports de force est compliquée par le fait que nul ne sait avec certitude ce que pensent nombre de cardinaux créés par François. Beaucoup l'ont été parce qu'ils venaient des « périphéries » ou pour leurs qualités pastorales, et sont difficilement classables. Ce sont eux en priorité que visent les manœuvres des cardinaux plus expérimentés et déterminés, conservateurs en particulier.

Au-delà des divisions « idéologiques » – le terme est rejeté par les hommes d'Eglise – se pose la question de l'incarnation de la fonction. Durant les douze ans d'un pontificat qu'il a placé sous le signe de la simplicité et de l'humilité, François a profondément modifié l'image de l'Eglise. Si certains souhaitaient un pape moins turbulent et plus prévisible, difficile de revenir totalement en arrière, avec par exemple un profil de pur théologien comme l'était Benoît XVI. Il faut « un pasteur et non un technocrate », répètent plusieurs cardinaux, quand l'un d'eux affine le portrait-robot : « Une personnalité qui comprend le monde d'aujourd'hui, mais qui a des racines profondes dans son peuple ainsi qu'une foi communautaire et, bien sûr, une vision géopolitique du monde. » ■

S. B. (VATICAN, ENVOYÉE SPÉCIALE)
ET B. VI. (À PARIS)

SARAH BELOUEZZANE
ET BENOÎT VITKINE (À PARIS)

En Allemagne, une équipe de fidèles autour de Friedrich Merz

Sept ministres, dont ceux de l'économie et des affaires étrangères, sont issus de la CDU, le parti du futur chancelier

BERLIN - correspondante

Si Friedrich Merz, le futur chancelier allemand, a renoncé à se rendre aux funérailles du pape François, c'est en partie pour peaufiner la liste de ses futurs ministres, dont il a révélé les noms lundi 28 avril. Dans un premier temps, seuls les ministres issus des rangs de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) et de son alliée bavaroise, l'Union chrétien-sociale (CSU), ont été rendus publics, en amont du congrès de la CDU en format réduit, qui s'est tenu lundi après-midi et au cours duquel les délégués ont massivement approuvé le contrat de coalition négocié entre la CDU/CSU et le Parti social-démocrate (SPD).

La tradition veut en effet que chacun des partis composant la coalition nomme ses ministres. Le SPD fera connaître les siens dans les prochains jours, après que les militants auront approuvé le contrat de coalition lors d'un scrutin qui devait s'achever mardi soir. L'entrée en fonction du nouveau gouvernement est fixée au 6 mai, date à laquelle Friedrich Merz succédera officiellement à Olaf Scholz (SPD) au poste de chancelier. L'équilibre des partis de la coalition se reflète dans la répartition des portefeuilles : sept ministres fédéraux sont issus de la CDU et piloteront notamment l'économie et les affaires étrangères, trois de la CSU, qui récupère l'intérieur et la recherche, et sept du SPD, qui aura en particulier la main sur les finances, la défense et le travail.

Quelques noms moins connus
Les sept ministres CDU sont pour l'essentiel des proches de Friedrich Merz, à commencer par l'élu de Forêt-Noire Thorsten Frei, l'un de ses conseillers les plus proches, qui dirigera la chancellerie avec le titre de ministre fédéral. L'expert en relations internationales au sein du parti, Johann Wadepluh, nommé ministre des affaires étrangères, est également considéré comme un proche du futur chancelier, qui l'a préféré à d'autres figures de la CDU, comme ses anciens rivaux Armin Laschet et Norbert Röttgen.

Elu du Schleswig-Holstein, âgé de 62 ans, Jo Wadepluh est la première personnalité de la CDU à occuper le ministère des affaires étrangères depuis 1966. Mais il va devoir composer avec un chancelier passionné des questions internationales, qu'il entend centraliser en partie avec la création d'un nouveau « Conseil de sécurité nationale » logé à la chancellerie.

La liste comporte aussi quelques noms moins connus, issus de la société civile ou du monde des affaires, comme l'entrepreneur Karsten Wildberger, qui se voit confier le ministère du numérique, nouvellement créé. Le signe, selon certains observateurs, que le futur chancelier a fait primer la loyauté sur l'arithmétique politique en vigueur, selon laquelle le gouvernement doit assurer une représentation de tous les Länder.

Friedrich Merz a néanmoins nommé le député Jens Spahn, 44 ans, pour diriger le groupe parlementaire de la CDU au risque de créer un contre-pouvoir. Ce dernier, qui fut ministre de la santé d'Angela Merkel (2018-2021), a récemment suscité une vive polémique en plaidant pour davantage de coopération avec le parti d'extrême droite Alternative für Deutschland (AfD). « Il faudra voir dans quelle mesure les priorités fixées par Jens Spahn sont compatibles avec celles du chancelier fédéral et de Friedrich Merz », estime le politologue Uwe Jun.

Près de la moitié des ministres nommés par Merz sont des femmes, alors qu'il avait exclu toute idée de parité

La surprise est surtout venue du fait que près de la moitié des ministres nommés par Friedrich Merz sont des femmes, alors que le futur chancelier, pendant sa campagne, avait exclu toute idée de parité. La pression s'était accrue ces dernières semaines en faveur de la nomination de femmes, ainsi que de personnalités issues de l'ex-Allemagne de l'Est, les hommes issus de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, région la plus peuplée d'Allemagne, étant surreprésentés dans les instances du parti. Les ministères de l'économie, de l'éducation, de la santé, du côté CDU, et de la recherche, du côté CSU, ont ainsi été confiés à des femmes.

Le ministère de l'économie a été attribué à Katherina Reiche, dont le nom n'a émergé que récemment. Née dans le Brandebourg, à l'Est, cette scientifique de formation, âgée de 51 ans, a une longue expérience du Bundestag, où elle a siégé pendant près de vingt ans, mais elle avait quitté la politique en 2015 pour rejoindre Westenergie, une filiale du groupe d'électricité E.On. Très conservatrice, hostile au mariage homosexuel, elle hérite d'un ministère au périmètre réduit, à un moment où l'Allemagne traverse une période de fragilité économique. Le spatial a, en effet, été scindé pour être rapproché du ministère de la recherche, confié à la CSU, tandis que le climat ne fait pas partie des priorités du gouvernement.

Sans surprise, le ministère de l'intérieur a été confié à Alexander Dobrindt, 54 ans, figure de la CSU et le seul à avoir déjà dirigé un ministère fédéral – celui des transports, de 2013 à 2017, où il a laissé un bilan controversé. Réputé avoir joué un rôle facilitateur dans les négociations avec le SPD et avec les Verts sur la réforme de la Loi fondamentale, il aura la charge d'appliquer la politique de fermeté défendue par Friedrich Merz en matière de contrôle des frontières, sujet sur lequel le gouvernement est très attendu. ■

ELSA CONESA

CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DECRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44 QBE EUROPE SA/NV, sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex (RCS NANTERRE 842 689 556), succursale de QBE EUROPE SA/NV, dont le siège social est à 37, Boulevard du Régent, 1000 BRUXELLES - BELGIQUE, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

MUTH IMMOBILIER SAS
1 rue du 20 novembre
68220 HESINGUE
RCS: 791 706 518

depuis le 05/03/2013 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE cessera de porter effet trois jours francs après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'établissement garant sis Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets - 92913 Paris La Défense Cedex. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SAS MUTH IMMOBILIER.

Imbroglio au collège cardinalice

L'UN, CONDAMNÉ pour détournement de fonds, a été privé de ses droits de cardinal, mais a tenté coûte que coûte de participer à l'élection du prochain pape, avant de renoncer quelques jours à peine avant le conclave, mardi 29 avril ; l'autre a vu sa date de naissance changer miraculeusement, lui permettant d'être élu au conclave. Les cas des cardinaux Becciu et Ouédraogo rappellent que l'univers extrêmement normé du Vatican n'exclut pas un certain flottement, y compris aux heures les plus décisives. Ils sont aussi emblématiques de la gestion du pape François qui, durant douze ans, a oscillé entre une gouvernance quasi autoritaire et un étonnant détachement.

Le cardinal Giovanni Angelo Becciu a surpris tout le monde dès le début des congrégations générales – discussions auxquelles participent tous les cardinaux avant le conclave – en revendiquant son droit à participer à l'élection du prochain pape. Sur le papier, l'Italien de 76 ans a toutes les raisons d'entrer dans la chapelle Sixtine, le 7 mai. Sauf qu'il a été privé de ses droits cardinaux par le pape François le 25 septembre 2020, dans le cadre d'une vaste affaire de détournement et de mauvaise gestion financière. Longtemps considéré comme une étoile montante du Vatican, le cardinal Becciu, qui fut préfet de la Congrégation pour la cause des saints et a occupé un poste-clé au sein de la secrétairerie d'Etat, a été impliqué dans l'achat et la vente à perte d'un immeuble londonien. L'affaire a fait perdre 183 millions d'euros au Saint-Siège.

Le prélat aurait par ailleurs attribué 575 000 euros à une intermédiaire qui devait aider à la libération d'une religieuse otage au Mali, mais qui a finalement préféré dépenser cette somme en maroquinerie de luxe et en vacances. A cela s'est ajouté un don de près de 120 000 euros à la branche sarde de l'organisation de charité Caritas, qui aurait eu pour réel destinataire une coopérative dirigée par son frère. L'affaire de l'immeuble londonien vaut au cardinal Becciu d'être déféré devant un tribunal

pénal du Vatican pour détournement de fonds, abus de pouvoir et subornation de témoin, une première pour un prélat de ce rang. Il est condamné en décembre 2023 à cinq ans et demi de prison et 8 000 euros d'amende. Le procès en appel n'a toutefois pas débuté et la peine est suspensive. La privation décidée par le pape ? Elle ne reposait, selon lui, sur aucun document et François lui aurait enlevé ses droits et non ses devoirs. Le sujet a, pendant des jours, empoisonné l'atmosphère des congrégations générales. Au sein du collège cardinalice, beaucoup attendaient du Sarde qu'il abandonne son ambition de sa propre initiative. Il a fini par le faire une semaine avant le début du conclave.

Un cas troublant
Moins gênant, le cas de Philippe Ouédraogo n'en est pas moins troublant. En jeu, l'âge du cardinal burkinabé. L'annuaire pontifical, qui fait foi au Vatican, l'a toujours fait naître le 25 janvier 1945, en vertu de quoi il aurait aujourd'hui dépassé les 80 ans, âge limite pour participer au conclave. Mais comme l'a remarqué en février le quotidien néerlandais *Nederlands Dagblad*, la version 2025 de cet annuaire donne désormais une date de naissance au 31 décembre 1945. Onze mois de différence qui font à nouveau de lui un électeur.

« Il semble qu'une pièce d'identité soit arrivée entre-temps », avait expliqué il y a quelques semaines le porte-parole du Vatican, quand le cardinal lui-même évoquait une date de naissance arbitraire : « Dans mon village, il n'y avait ni hôpital ni école, je suis donc né à la maison. » Les autorités burkinabées ont appuyé cette version assurant que la date de naissance indiquée sur le passeport du cardinal était bien le 31 décembre 1945. Ce qui n'a pas empêché Philippe Ouédraogo, le 25 janvier, de recevoir les félicitations, sur Facebook, de la cathédrale de Ouagadougou et de nombreuses paroisses du pays. ■

S. B. (VATICAN, ENVOYÉE SPÉCIALE)
ET B. VI. (À PARIS)

SARAH BELOUEZZANE
ET BENOÎT VITKINE (À PARIS)

Au Canada, la victoire surprise des libéraux avec Mark Carney

Le candidat conservateur, Pierre Poilievre, donné gagnant il y a quelques mois, a pâti des menaces de Donald Trump

MONTRÉAL - correspondance

Le chef du Parti libéral du Canada (PLC), Mark Carney, a réussi son pari, lundi 28 avril, après une courte campagne de trente-six jours: celui de rester en poste. L'élection d'un quatrième gouvernement libéral de suite semblait pourtant impossible il y a encore quatre mois, au vu des sondages qui donnaient les libéraux largement perdants face au Parti conservateur (PCC). Mais la démission de l'ex-premier ministre Justin Trudeau et l'omniprésence du président américain ont permis une inversion des courbes. A 10 heures, heure de Paris, mardi 29 avril, les estimations prévoient que 168 députés libéraux (sur 343) prendront place dans la Chambre des communes canadienne, contre 144 pour le PCC, 23 pour le Bloc québécois (BQ, un parti souverainiste du Québec), 7 pour le Nouveau Parti démocratique (NPD, à gauche). L'écart s'est considérablement réduit pour dessiner une victoire libérale étiquetée, conquise notamment grâce aux gains obtenus au Québec.

«Qui est prêt à défendre le Canada avec moi?» Par les premiers mots de son discours de victoire, le premier ministre, Mark Carney, a placé Donald Trump au cœur de

son nouveau mandat. «Le choc de la trahison américaine» digéré, il estime que le pays doit tirer les leçons de cette guerre commerciale, pour limiter la dépendance canadienne à son voisin, en misant sur d'autres relations, avec «des partenaires fiables, en Europe, en Asie et ailleurs». Mark Carney s'est aussi gentiment moqué du slogan cher à Donald Trump, «Drill, baby, drill» - qui pousse à accélérer l'extraction du pétrole -, en proposant sa version, «Build, baby, build», lui qui veut construire 500 000 logements par an pour lutter contre le manque criant de toits au Canada.

Son rival, le chef conservateur, Pierre Poilievre, conscient d'avoir raté «la ligne d'arrivée», pourra cependant compter sur près d'une trentaine de députés en plus par rapport au scrutin précédent. Parfois comparé à Donald Trump, le candidat a toutefois reconnu sa défaite, félicitant le vainqueur et saluant les électeurs de tout bord politique, loin du ton du président américain.

Selon les résultats encore provisoires, le gouvernement Carney n'obtiendra pas la majorité absolue: il devra donc compter sur l'appui d'au moins un autre parti pour faire adopter ses lois. Le BQ, arrivé en troisième position, jouera donc le rôle d'arbitre à la Chambre des

La campagne a été presque entièrement phagocytée par le président américain

communes. «Le Canada devra à chaque question qui sera posée s'assurer que l'intérêt du Québec soit respecté», a souligné le chef du parti, Yves-François Blanchet. La gauche canadienne, elle, est laminiée. Le chef du NPD, Jagmeet Singh, a annoncé sa démission, dans la foulée d'une dégringolade majuscule: il perd près d'une vingtaine de députés. Le Parti vert, lui, voit ses effectifs divisés par deux: seule une élue subsiste.

La campagne canadienne a été presque entièrement phagocytée par Donald Trump. Dans un sondage de la firme Léger daté du 16 avril, 58 % des répondants affirmaient que le président américain aurait une influence sur le nom inscrit sur leur bulletin de vote. La guerre commerciale qu'il mène contre le Canada (puis le reste du monde) a été la toile de fond de l'élection. En imposant notamment des droits de douane de 25 % sur les véhicules automo-

biles canadiens, il a déjà causé des mises à pied dans le cœur de l'industrie, en Ontario.

Le président américain a aussi renié à maintes occasions la souveraineté canadienne, qualifiant la frontière entre les deux pays de «ligne artificiellement tracée». Le matin même du scrutin, sur son réseau Truth Social, Donald Trump demandait aux Canadiens de voter... pour lui-même. «Bonne chance au grand peuple du Canada. Elisez l'homme qui a la force et la sagesse de réduire vos impôts de moitié, d'accroître votre puissance militaire (...) sans aucun droit de douane ni taxe, si le Canada devient le 51^e Etat chéri des Etats-Unis d'Amérique.»

Carney a multiplié les bavures
Mark Carney n'a pas mené une campagne parfaite, multipliant les bavures. «C'était sa première campagne électorale, et ça s'est vu!», commente Tari Ajadi, professeur adjoint à l'université McGill. «Il s'est montré irritable avec les journalistes, ne sait pas répondre directement à une question, fait des circonvolutions. Ce qu'il a bien fait, c'est que les sujets clivants, il n'en parlait pas», ajoute-t-il.

Mais même avec ces quelques cailloux dans la chaussure, les conservateurs n'ont pas réussi à le faire chuter. Son CV long comme le bras a su rassurer les électeurs, face aux soubresauts en cours. Ancien de Goldman Sachs, puis gouverneur de la Banque du Canada de 2008 à 2013, il a aussi traversé l'Atlantique pour devenir le premier non-Britannique à gouverner la Banque d'Angleterre, en plein Brexit (2013-2020). En 2015, il avait prononcé un discours, resté célèbre, sur l'aveuglement de la finance mondiale face au réchauffement climatique. Il a aussi été conseiller économique du gouvernement Trudeau pour relancer le pays durant la pandémie. «Sa capacité à gérer un pays face à la crise, comme il a su traverser le Brexit (...), ou la crise financière quand il dirigeait la Banque du Canada, a visiblement plu», explique Grace Skogstad, professeure émérite en science politique de l'université de Toronto.

En face, Pierre Poilievre, adepte des slogans-chocs et de coupes drastiques dans les dépenses de l'Etat, a laissé filer une avance qui a culminé à plus de 20 % dans les sondages, il y a moins de quatre mois. «Ces derniers jours, les conservateurs remontaient. Un thème de campagne qui pouvait être porteur pour Pierre Poilievre, le coût de la vie, commençait à émerger à nouveau. Le chef conservateur insistait aussi sur l'importance du changement, après trois mandats libéraux à la tête du pays, et ça aurait pu fonctionner. Mais Trump a tout emporté», observe Grace Skogstad, qui estime que Pierre Poilievre n'a pas réussi à parler aux centristes.

A quoi ressemblera le Canada, version Carney, lui qui n'est premier ministre que depuis le 14 mars? Dans son programme de campagne, Mark Carney a promis des baisses d'impôts pour la tranche de revenus la plus basse et compte éliminer une taxe sur les biens immobiliers pour les acheteurs d'un premier logement. Il hérite cependant d'un pays fragilisé par les tensions avec le voisin du Sud, ce qui pourrait freiner la mise en œuvre de ses mesures. Le 9 avril, Mark Carney a prévenu qu'une récession serait «très difficile» à éviter pour le pays si les Etats-Unis doivent en affronter une, à cause de la guerre commerciale en cours. ■

ELLIOTT DUMOULIN

Déploiement de soldats nord-coréens en Russie: un aveu calculé

Pyongyang et Moscou ont officialisé la présence de soldats nord-coréens aux côtés des forces russes engagées contre l'Ukraine

TOKYO - correspondance

La coopération militaire russe-nord-coréenne sur le front ukrainien a fait la une du *Rodong Sinmun*, mardi 29 avril. Confirmant la reconnaissance, la veille et pour la première fois par Pyongyang, de l'envoi de soldats combattre l'Ukraine aux côtés de la Fédération de Russie, le quotidien officiel nord-coréen a mis en exergue un message du président russe. Vladimir Poutine «merci» les troupes de la République populaire et démocratique de Corée (RPDC, nom officiel de la Corée du Nord) et déclare que «le peuple russe n'oubliera jamais l'exploit des combattants des forces spéciales coréennes» qui «ont donné leur vie pour la Russie, pour notre liberté commune».

La reconnaissance de l'engagement nord-coréen dans la guerre intervient alors que Moscou clame avoir intégralement repris le contrôle de la région de Koursk, mettant fin à neuf mois d'occupation ukrainienne. Affirmation contestée par Kiev, qui affirme continuer de mener des opérations dans la région.

Une alliance militaire élargie

Le représentant du renseignement militaire ukrainien (HUR), Andri Ioussov, estime qu'environ 6 000 soldats de la RPDC continuent de se battre dans les rangs de l'armée russe, principalement dans les troupes d'assaut. Selon les estimations du HUR, de novembre 2024 à avril 2025, les troupes nord-coréennes auraient perdu 5 000 soldats (tués et blessés) dans la région de Koursk. La plupart des sources ukrainiennes s'accordent à dire que les troupes nord-coréennes ne sont pas engagées sur le territoire ukrainien. Le directeur du Centre ukrainien pour la sécurité et la coopération, Serhiy Koushan, estime, au contraire, que certains soldats de la RPDC sont déployés en direction de Pokrovsk, dans la région de Donetsk.

Les aveux coordonnés de Pyongyang et Moscou coïncident aussi avec les pourparlers de paix, ce qui fait dire à Yang Moo-jin, de l'université des études nord-coréennes, que «la Corée du Nord voulait que la Russie officialise le déploiement afin de sceller un partenariat militaire qui doit aller au-delà de la guerre en Ukraine». «La reprise de Koursk avec le soutien nord-coréen a élevé la position stratégique de Pyongyang chez les alliés de la Russie, ce qui pourrait augurer d'une alliance militaire élargie», ajoute Doo Jin-ho, de l'institut coréen pour les études de défense. A Moscou, le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a souligné que «la Russie pourrait aider la Corée du Nord en retour, en cas de besoin».

Sur le plan intérieur nord-coréen, la confirmation dans la presse officielle témoigne de la confiance du régime dans les réactions de sa population au déploiement de troupes. Le régime l'a fait accepter par un mélange de propagande et de récompenses aux familles des soldats morts au combat. «L'annonce de Pyongyang pourrait aussi empêcher l'Ukraine de transférer des prisonniers de guerre du Nord en Corée du Sud», précise M. Doo. Kiev et Séoul ont évoqué l'envoi au Sud de deux Nord-Coréens capturés en janvier, qui n'avaient pas de statut clair, mais ceux-ci sont désormais protégés par la convention de Genève.

Les annonces de Pyongyang et de Moscou pourraient aussi préparer une visite de Kim Jong-un à Moscou pour assister aux célébrations de la Journée de la victoire, le 9 mai, ou, selon Doo Jin-ho, pour le premier anniversaire de la signature du traité de partenariat stratégique, le 19 juin. ■

PHILIPPE MESMER ET
EMMANUEL GRYNSZPAN (À PARIS)

Le Monde Formalités & Annonces Légales

ACCESSIBLE 24H/24, BÉNÉFICIEZ D'UNE PLATEFORME RAPIDE ET EFFICACE POUR L'ENREGISTREMENT DE VOS ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

- DEVIS IMMÉDIAT
- COMPTE PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ
- ATTESTATION IMMÉDIATE DE PARUTION EN LIGNE

Publiez votre annonce dans l'heure sur annonces-legales.lemonde.fr !

avec

Interpol, un outil de l'arsenal répressif chinois

CHINA TARGETS 2/3 Pékin profite de l'opacité de l'organisation internationale de police pour rapatrier ses cibles

ENQUÊTE

En s'envolant de l'aéroport de Reykjavik, le 22 mars 2021, Monsieur H. savait à quoi s'attendre. L'Islande l'avait averti qu'une notice rouge avait été émise contre lui, à la demande de la Chine, par l'organisation internationale de police criminelle, Interpol, pour détournement de fonds. En vertu de cette demande d'arrestation provisoire adressée à toutes les polices du monde, le jet privé de location de ce riche homme d'affaires chinois est encerclé, à son atterrissage à Bordeaux, par des véhicules de la police aux frontières. Monsieur H. (dont nous ne divulguons pas le nom à la demande de ses avocats), est placé en rétention. «Ce n'est pas une incarcération, précise Pierre-Olivier Sur, un de ses avocats, il peut donc garder son téléphone.» Celui-ci n'arrêtera pas de sonner : en parallèle de la procédure d'extradition, les proches de H., d'anciens partenaires en affaires et des enquêteurs l'appellent tour à tour pour tenter de le convaincre de se livrer à la justice de son pays d'origine.

H. connaît les méthodes de Pékin, mais il ne s'attendait pas à recevoir un appel de Jack Ma, le célèbre fondateur d'Alibaba, et l'un des hommes les plus riches de Chine. Jack Ma est un ami, et un ancien partenaire en affaires, mais il a disparu des radars en Chine depuis un discours provocateur, en octobre 2020, lors duquel il a dénoncé la «mentalité de prêteurs sur gage» du régulateur financier chinois.

Quelques jours plus tard, l'introduction à la Bourse de Hongkong d'Ant group, filiale financière d'Alibaba, qui devait être la plus importante levée de fonds de l'histoire, était annulée, et Jack Ma n'est plus apparu en public pendant des mois. Prudent, H. a pris l'habitude d'enregistrer tous ses appels, qu'il a fait authentifier par huissier et versés à son dossier d'extradition à la cour d'appel de Bordeaux, et que *Le Monde* a pu consulter. M. Ma y admet qu'il appelle à la demande des autorités chinoises : «Ils t'ont approché?» demande H. «Hum, confirme Ma. Ils m'ont dit que j'étais le seul à pouvoir te persuader de rentrer en Chine.»

Comme H., des centaines de personnalités d'intérêt pour la Chine ont été visées par des notices rouges abusives. En collaboration avec 42 médias du Consortium international pour le journalisme d'investigation (ICIJ), *Le Monde* a enquêté sur plusieurs cas qui illustrent l'utilisation d'Interpol par la Chine et le manque de garde-fous au sein de cette institution. Malgré des tentatives de réforme, l'organisation basée à Lyon conserve des procédures opaques et ne tient jamais publiquement responsables les Etats



BORIS SÉMÉNIKO

qui en abusent, une aubaine pour les régimes autoritaires. Notre enquête montre qu'Interpol est l'un des rouages de l'arsenal répressif chinois contre des cibles installées à l'étranger, qu'il s'agisse de dissidents, de membres de minorités victimes d'oppression en Chine, comme les Ouïgours ou les Tibétains, d'hommes d'affaires et de responsables politiques, corrompus ou victimes de purges.

«Ta vie appartient à l'Etat»

Dolkun Isa, président du Congrès mondial ouïgour, qualifié de «terroriste» par Pékin, a ainsi fait l'objet d'une notice rouge pendant près de vingt ans, supprimée seulement en 2018 par Interpol. Il avait été arrêté en 2017 en se rendant à une audition au Sénat italien. Idriss Hasan, un militant ouïgour, a quant à lui été arrêté en 2021 au Maroc, où il est toujours menacé d'extradition vers la Chine. «*Interpol est un outil, tout comme la révocation des passeports, le harcèlement physique ou numérique. Ce n'est pas le plus efficace en soi, mais cela fonctionne comme une épingle à pâillon dans une collection d'insectes : cela permet de maintenir les gens dans un lieu donné. Il devient alors beaucoup plus facile d'utiliser tous les autres outils de pression*», analyse Ted Bromund, chercheur, spécialiste d'Interpol.

Peu après son arrivée au pouvoir en 2012, Xi Jinping a fait du rapatriement un des éléments-clés d'une vaste campagne anticorruption destinée à la fois à faire le ménage au sein d'un Parti communiste rongé par les scandales, et à éliminer des rivaux. «*Nous ne devons pas permettre aux pays étrangers de devenir un refuge pour certains éléments corrompus*», a déclaré M. Xi lors d'un voyage aux Etats-Unis en 2015, selon l'agence de presse Chine nouvelle. En 2014, Pékin lance l'opération «Chasse aux renards», rebaptisée en 2016 «Sky Net». En dix ans, 12 000 retours forcés ont été obtenus depuis 120 pays dans le cadre de l'opération, d'après la Commission centrale pour l'inspection de la discipline du Parti communiste chinois. Parmi eux, 479 personnes ont été rapatriées grâce à Interpol.

Officiellement, H. est poursuivi par un tribunal de la ville de Dongguan, dans le sud-est de la Chine, pour blanchiment d'argent et détournement de fonds impliquant la plateforme d'investissement Tuandai, qui proposait des prêts de particuliers à particuliers, dans laquelle H. avait investi. Né en Chine et naturalisé singapourien, H. a 48 ans. L'origine de sa fortune n'est pas claire, mais il multiplie les investissements à partir des années 2000. D'après une enquête du média *The Wire China*, il fait parfois affaire avec Xiao Jianhua, connu comme le banquier privé de l'élite communiste – lui-même enlevé par les autorités chinoises, à Hongkong, en 2017. En 2008, H. épouse Zhao Wei, jeune actrice au faite de la gloire, qui se révèle être une redoutable femme d'affaires. Ensemble, ils investissent notamment 3,1 milliards de dollars hongkongais (351 millions d'euros) dans Alibaba Pictures en 2014, mais le couple achète aussi plusieurs châteaux dans le Bordelais, comme leur ami Jack Ma.

D'après le dossier de la cour de Bordeaux, un contact de H. intéresse en particulier Pékin : l'ancien vice-ministre de la sécurité publique chinois nommé Sun Lijun, condamné à la prison à la perpétuité en 2022 pour corruption et complot. Il suffirait à H. de témoigner contre lui pour se voir lavé de toute accusation en Chine. «*Ils utilisent l'affaire de Dongguan comme prétexte. Si j'explique clairement ce qui s'est passé avec Sun Lijun, ils prétendent qu'ils ne me poursuivront plus. C'est ce qu'ils t'ont assuré? Pour l'instant, je ne crois personne*», demande-t-il à Jack Ma. «*Je pense que tu n'as pas*

d'autre choix, répond le fondateur d'Alibaba. *Là, ils te donnent une chance. Si tu ne reviens pas, ils te détriront à coup sûr.*» «*Je vais y réfléchir*», répond H. avant de racrocher. Sun Lijun, alors chargé de la sécurité à Hongkong, avait demandé à H. d'investir dans une société de sécurité créée pour employer des policiers accusés de violence contre des manifestants démocratiques. Il a accepté.

Outre Jack Ma, H. a des échanges réguliers avec deux autres amis, des enquêteurs sur l'affaire Sun Lijun, et plusieurs responsables gouvernementaux à Pékin. Les conversations sont plus ou moins amicales en fonction des interlocuteurs, mais tous tentent de le convaincre de rentrer, notamment pour protéger sa famille. «*Cet appareil d'Etat, si tu continues comme cela, il emploiera des méthodes encore plus puissantes. Tu me crois, tu ne discutes pas, ta vie appartient à l'Etat, ne dis plus rien mon ami*», avertit Yu Guoxiang, un riche entrepreneur, dont H. est proche.

Demandes d'extradition refusées Le 30 mars, il apprend que sa sœur a été arrêtée. «*On l'a vu craquer quand l'un de ses proches a été jeté en prison à cause de lui, et qu'on menaçait les autres. Je me souviendrais toujours de ce moment entre lui et moi où il me dit : "Qu'est-ce que vous voulez que je fasse? Je suis obligé de rentrer"*», se souvient l'avocat Pierre-Olivier Sur. «*Il lui ait dit "non, il ne faut pas rentrer"*.»

En mai 2021, les autorités chinoises demandent formellement l'extradition de H. à la France. Dans le même temps, un représentant de l'ambassade de Chine contacte le parquet trois fois pour faire «avancer» la demande, a-t-on appris de source judiciaire, une initiative «jamais vue».

H. ne cède pas aux pressions et, en juillet 2021, la cour d'appel de Bordeaux rejette la demande d'extradition de la Chine. «*En l'absence de garantie quant à l'existence d'un procès équitable et [quant] à l'absence de torture, l'extradition sollicitée serait contraire aux principes de la Convention européenne des droits de l'homme*»,

Peu après son arrivée au pouvoir en 2012, Xi Jinping a fait du rapatriement un des éléments-clés d'une vaste campagne anticorruption

que la France a ratifiée», argumente la décision. Quelques mois plus tard, la commission de contrôle des fichiers d'Interpol approuve la suppression de la notice rouge et du dossier H. de la base de données d'Interpol.

L'affaire a fait jurisprudence : en 2025, Tang Hao, un autre investisseur placé sous contrôle judiciaire à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) en septembre 2024, a obtenu le refus de son extradition, a-t-on appris d'une source proche du dossier. Actionnaire d'AppLovin, une plateforme américaine qui a récemment fait une offre pour le rachat de TikTok aux Etats-Unis, il est accusé par la Chine d'avoir dirigé un casino entre 2011 et 2019 ; en réalité, ce Sino-Chypriote avait investi dans un site de jeux en ligne basé aux Philippines.

«*En France, il n'y a pas eu d'extradition vers la Chine depuis 2019. Et il y a fort à penser qu'il n'y en aura pas d'autres si le régime chinois ne change pas et si les pratiques du monde judiciaire chinois ne changent pas*», estime Clara Gérard-Rogriguez, chargée de la défense de H. avec Pierre-Olivier Sur. En 2022, une décision de la Cour européenne des droits de l'homme a invalidé une procédure de la Pologne contre un citoyen taiwanais menacé d'extradition vers la Chine, non pas en raison de sa nationalité mais du caractère autoritaire du régime chinois. Depuis, les 46 Etats membres du Conseil de l'Europe refusent les demandes d'extradition chinoises.

Un porte-parole d'Interpol a déclaré à l'ICIJ que l'organisation «sait que les notices rouges sont des outils puissants pour la coopération entre les services répressifs et est pleinement consciente de leur impact potentiel sur les personnes concernées, c'est pourquoi elle a des procédures solides – constamment évaluées et mis à jour – pour garantir que [ses] systèmes sont utilisés de manière appropriée». Dans une décision confidentielle datée de janvier 2022 et examinée par l'ICIJ, la commission de contrôle des fichiers a déclaré qu'il n'était pas de sa responsabilité «d'examiner les preuves et de rendre un jugement sur la culpabilité ou l'innocence d'un sujet d'un tribunal national». Dans le même temps, il a déclaré que les procureurs de Dongguan avaient fourni des «informations concrètes» et des détails sur l'implication de H. «à un degré satisfaisant».

Interrogée sur cette affaire, l'ambassade de Chine en France dénonce des «allégations». «En tant qu'Etat de droit, la Chine a inscrit la protection des droits de l'homme dans sa Constitution. Elle applique la loi de façon stricte, réglementaire, équitable et appropriée, et garantit conformément à la loi les droits et intérêts légitimes de ses citoyens.»

En août 2021, les films et séries dans lesquelles apparaissait Zhao Wei, la femme de H., disparaissent des plateformes, et son compte du réseau social Weibo est suspendu. L'actrice, qui n'a pas répondu aux sollicitations de l'ICIJ, disparaît de la vie publique, jusqu'à un message sur Weibo, en décembre 2024 : «*J'ai officiellement divorcé de [monsieur H.] il y a des années. Toutes les questions, spéculations et articles le concernant n'ont rien à voir avec moi.*» Elle n'apparaît pas au casting d'un film d'action sorti sur les écrans chinois le 4 avril : *Foxhunt* («chasse au renard»). L'intrigue, qui met en scène des policiers chinois impliqués dans l'opération de rapatriements de fugitifs lancée en 2014 par la Chine, se déroule en France. ■

SIMON LEPLATRE
AVEC LE CONSORTIUM
INTERNATIONAL DES
JOURNALISTES D'INVESTIGATION

Prochain article A l'ONU, de fausses ONG chinoises s'attaquent aux critiques de Pékin

LE CONTEXTE

«CHINA TARGETS»

Deuxième puissance économique mondiale, la Chine veut contrôler son image et faire taire les critiques. «China Targets» est une enquête internationale menée par le Consortium international des journalistes d'investigation avec 42 médias partenaires dans 30 pays. Cette enquête de dix mois révèle la portée tentaculaire de cet effort dans différents pays, comment les autorités chinoises utilisent les notices rouges d'Interpol à des fins politiques, et comment les Nations unies sont devenues le théâtre de la répression transnationale menée par Pékin.

Depuis 2014, 12 000 retours forcés ont été obtenus par Pékin depuis 120 pays, dont 479 personnes grâce à Interpol



Lors de la convention du FLNKS, à Yaté, en Nouvelle-Calédonie, le 26 avril.

DELPHINE MAYEUR

POUR « LE MONDE »

Nouvelle-Calédonie : « L'objectif final est d'y vivre en paix »

Le professeur de droit public Ferdinand Mélin-Soucramanien analyse les conditions de réussite de l'accord sur les futurs liens entre l'archipel et la France

ENTRETIEN

Professeur de droit public à l'université de Bordeaux, Ferdinand Mélin-Soucramanien est l'auteur avec Jean Courtial, en 2014, d'un rapport remis au premier ministre sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Il a exploré l'hypothèse d'un territoire doté de « la pleine souveraineté avec partenariat fort avec la France » sur laquelle travaille aujourd'hui l'Etat dans les discussions en cours avec les partis politiques néo-calédoniens, indépendantistes du Front de libération nationale katak et socialiste et non indépendantistes.

Quand le ministre des outre-mer, Manuel Valls, dit que l'accord de Nouméa de 1998 forme le socle des discussions sur le prochain statut de la Nouvelle-Calédonie, que cela veut-il dire ?

L'histoire récente de la Nouvelle-Calédonie repose sur deux accords politiques, qui répondent à des objectifs assez différents : l'accord de Matignon de 1988, qui rétablissait la paix [après la quasi-guerre civile qui a fait au moins 90 morts], et l'accord de Nouméa de 1998, projeté sur la décolonisation du territoire, avec, pour guides, la charte des Nations unies et la jurisprudence de la Cour internationale de justice.

Les résolutions de 1960 et de 1970 de l'Organisation des Nations unies [ONU] sur la décolonisation et l'autodétermination prévoient quatre modalités possibles : l'indépendance pure et simple ; la libre association avec un Etat indépendant ; l'intégration à un Etat indépendant ; et enfin, la perspective la plus ouverte qui est « l'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple ». C'est cette modalité qui permet d'imaginer des solutions constructives, pour définir le rapport qui pourrait s'instaurer demain entre la République française et la Nouvelle-Calédonie. Si c'est pleinement l'indépendance, ou si la Nouvelle-Calédonie revient à la situation d'avant 1988, ce sera le

chaos et un risque existentiel pour l'une ou l'autre moitié de la population du territoire. La France a toujours raté ses décolonisations. Il se présente une chance historique d'en réussir une, et c'est pensé comme cela par Manuel Valls.

Quelle est la valeur de l'accord de Nouméa, qui était théoriquement prévu pour vingt ans, et que les Loyalistes jugent caduc ?

Sur le plan substantiel, c'est une construction qui s'apparente déjà à une « constitution » de la Nouvelle-Calédonie, une petite Constitution dans la grande Constitution française pour paraphraser l'idée de « petite nation dans la grande nation » de Jacques Lafleur [1932-2010, chef de la droite loyaliste]. Il a une valeur constitutionnelle, extrêmement forte. Il est en outre irréversible. C'est un acquis. Rayer d'un trait de plume cet accord comme certains le voudraient, dans une forme de régression, est juridiquement très difficile et politiquement impossible. Son préambule lui-même est presque intouchable et si demain la Nouvelle-Calédonie a une constitution propre, il est vraisemblable qu'il demeurerait inchangé.

Il n'empêche que beaucoup de choses restent à régler dans le fonctionnement des institutions prévues par l'accord : la représentativité et le rôle du Sénat coutumier, la répartition des compétences entre le territoire néo-calédonien, ses provinces et les communes, les compétences de celles-ci... L'accord de Nouméa avait un biais, car toutes les compétences transférées par l'Etat l'ont été à la Nouvelle-Calédonie en tant qu'entité, tandis que le statut des communes et des provinces est resté figé. Le sujet est posé avec une limite claire, fermement rappelée par Manuel Valls : la nouvelle organisation ne pourra pas aller jusqu'à une séparation des provinces, qui plus est fondée sur un critère ethnique ce qui reviendrait à un apartheid.

Quelle sera donc la prochaine étape de l'accord, sachant que

« LA CONSULTATION RÉFÉRENDAIRE N'AURA DE SENS QUE SI ELLE PERMET L'ADHÉSION D'UNE LARGE MAJORITÉ »

le gouvernement cherche un statut « définitif » cette fois ?

La population est en effet irritée par l'instabilité normative. Il faut une stabilité, pour que les jeunes puissent se projeter dans l'avenir, que les investisseurs puissent faire redémarrer l'économie. L'objectif final est que la population de Nouvelle-Calédonie puisse y vivre en paix, dans des conditions de dignité restaurée, d'identité respectée, et de sécurité assurée. Selon l'ONU, le nouveau statut doit être librement décidé, donc il y aura nécessairement une consultation référendaire. Mais une question binaire, oui ou non, n'est pas une solution. Les trois référendums sur l'indépendance prévus par l'accord de Nouméa l'ont montré [en 2018, 2020 et 2021, le dernier étant boycotté par les indépendantistes].

Pour la base loyaliste de la présidente de la province Sud, Sonia Backès, ces trois référendums auraient réglé définitivement la question, comment s'en sortir ?

Ces scrutins existent, nul ne peut faire comme s'ils n'avaient pas eu lieu. Ils témoignent d'une volonté de rattachement à la République française. Cependant, ils sont un exemple parmi d'autres que des référendums organisés dans une population divisée en deux ne résolvent rien. Ils peuvent donner l'impression que la loi majoritaire éteindra la revendication, on voit bien que non. C'est un autre biais de l'accord de Nouméa que d'avoir cru à l'effet magique du référendum quel que soit son résultat. Le non l'a emporté trois fois, ce résultat est pourtant contesté. Mais si le résultat avait été oui, le camp non indépendantiste ne l'aurait pas davantage admis. La consultation référendaire à venir ne peut que tenir compte à égalité de l'objectif de décolonisation de l'accord de Nouméa et de cette expression démocratique d'attachement à la France. Elle n'aura de sens que si elle permet l'adhésion d'une large majorité et porte sur un projet qui rassemble plutôt que sur une question qui divise. L'Etat est donc contraint à l'imagination, pour trouver cette voie du milieu.

Quels sont les points les plus difficiles à négocier aujourd'hui ?

Les noeuds apparents de la discussion ne sont pas forcément les plus difficiles. Ainsi, la question du futur corps électoral – si elle est insérée dans un projet global et non pas traitée à part, en préalable, comme on l'a fait [la réforme de 2024 a conduit aux événements de mai 2024 qui ont fait 14 morts] – paraît faire l'objet d'un consensus autour de l'idée que pourront voter les personnes satisfaisant à une condition de résidence de dix ans sur le territoire. L'autodétermination en elle-même n'est pas non plus un noeud qui ne pourrait être dénoué. Elle relève de questions de symboles, d'affichage, certes importantes quand on voit resurgir la querelle du drapeau, mais moins essentielles pour la population que le triptyque dignité, identité, sécurité.

Le plus difficile peut-être est que la discussion ou négociation actuelle, en raison de l'urgence, réunit des responsables politiques et non pas plus largement la société civile. Ce sont des élus qui doivent parler de la répartition des compétences, du nombre des sièges du congrès, etc. : des places, en somme.

Que serait « la pleine souveraineté du territoire avec partenariat fort avec la France » dont vous parlez depuis 2014 ?

Si la boussole est la dignité, l'identité, la sécurité au profit des habitants, le statut passe par la reconnaissance de la souveraineté du territoire indépendant, conditionnée par le respect des principes généraux du droit international et d'un partenariat fort conclu avec la France – cette expression figure comme telle dans la Constitution de Monaco, Etat souverain dont le destin est intimement lié à celui de la France.

Dans un partenariat de ce type, la Nouvelle-Calédonie, souveraine, dispose d'un siège à l'ONU et choisit de déléguer à la France certaines compétences, entièrement ou pas. Ce peut être la défense, la justice pénale, le contrôle de constitutionnalité des lois du pays, la monnaie, etc. Elle peut aussi définir des compétences partagées, comme celle de la police. Elle peut décider, quand elle le veut, de les reprendre.

Si la constitution de la Nouvelle-Calédonie est inscrite dans la Constitution française, cela n'enlève rien à sa souveraineté. C'est plus ou moins le même fonctionnement que celui de la France, nation souveraine puissante disposant même du feu nucléaire, au sein de l'Union européenne, à qui elle a délégué sa monnaie, une partie de sa nationalité... On notera au passage que ce système demeure inconnu. Il n'est nul besoin de se référer à des notions potentiellement bloquantes comme celle d'Etat fédéral, d'Etat associé. On sait depuis longtemps qu'en Nouvelle-Calédonie la solution institutionnelle viable sera entièrement originale. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE GUIBERT

Les indépendantistes font un pas prudent vers des négociations

Alors que le ministre des outre-mer devait revenir, mardi, à Nouméa, le FLNKS a acté la poursuite du dialogue avec l'Etat

NOUMÉA - correspondante

Il y aura bien une délégation du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) à la table des négociations, mercredi 30 avril, lorsque le ministre des outre-mer, qui devait arriver mardi, réunira une nouvelle fois indépendantistes et non-indépendantistes à Nouméa pour parler des futurs liens institutionnels de la Nouvelle-Calédonie avec la France. Manuel Valls a prévu de rester jusqu'au 8 mai au moins. Depuis fin février, c'est la troisième fois qu'il se rend à Nouméa, avec l'espoir, cette fois, d'en sortir.

Mais si le FLNKS sera présent, c'est avec une nuance de taille. La délégation conduite par Emmanuel Tjibaou, député indépendantiste et président de l'Union calédonienne, a reçu pour instruction, samedi 26 avril, lors d'une convention à Yaté, de se rendre au rendez-vous pour récupérer la dernière mouture du projet d'accord rédigé par l'Etat. Le document prend acte du dernier mois de discussions secrètes entre les partis néo-calédoniens et l'Etat, en bilatérales et en plénières, réalisées par visioconférence, M. Valls consultant également tous azimuts experts et responsables politiques nationaux.

Un bureau politique du FLNKS élargi se réunira jeudi pour décider de la suite. «Tout est ouvert, assure un membre de cette instance au Monde. Le bureau politique dira s'il faut arrêter les discussions, les poursuivre, voire entrer dans la phase de négociations.»

Aucun horizon fixé

Il faut dire que le mouvement indépendantiste est sur le fil. Le FLNKS, qui fédère de nombreuses composantes, a intégré dans ses rangs, en août 2024, la cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), à l'origine de la mobilisation contre l'ouverture du corps électoral qui avait dégénéré en émeutes le 13 mai 2024. Il y a perdu au passage les deux mouvements indépendantistes modérés – le Parti de libération kanak (Palika) et l'Union progressive en Mélanésie –, gênés par les actions violentes de la CCAT, qui se sont mis en retrait mais participent activement de leur côté aux discussions en cours. Le FLNKS a reçu depuis mai 2024 un afflux de jeunes militants, très éloignés de la vie politique classique, mais forts de ce qu'ils considèrent comme «leur» victoire : l'abandon de la réforme du corps électoral imposée par le ministre de l'intérieur d'alors, Gérald Darmanin. Eruptive et radicale, la CCAT est donc autant un facteur de renforcement que d'instabilité pour le FLNKS.

C'est sur le strict mandat adopté au congrès de Saint-Louis, en janvier, qu'agit la délégation qui participe aux réunions. Elle est ainsi habilitée à «discuter», mais pas à «négocier». Dans un monde kanak fondé sur l'oralité et le respect de la parole donnée, la nuance a son importance. Une partie du FLNKS voudrait ouvrir cette phase de «négociations», mais se heurte à plusieurs difficultés.

Manuel Valls a fixé une ligne rouge : trois référendums ont dit non à l'indépendance entre 2018 et 2021, même si le dernier est politiquement fragile car boycotté par les indépendantistes. Le «lien avec la France» devra donc être maintenu. Or, le congrès de Saint-Louis a fixé comme objectif «l'accession à la pleine souveraineté.» Un but

LA DÉLÉGATION VIENDRA RÉCUPÉRER LA DERNIÈRE MOUTURE DU PROJET D'ACCORD, ET UN BUREAU POLITIQUE SE RÉUNIRA POUR DÉCIDER DE LA SUITE

rappelé une nouvelle fois, samedi, par Christian Tein, le leader de la CCAT, très écouté chez les indépendantistes radicaux.

Président du FLNKS depuis août 2024, il lui revient de fixer la ligne à suivre, ce qu'il fait depuis sa cellule de Mulhouse (Haut-Rhin), où il est en détention provisoire pour son rôle présumé dans les violences.

Dans un message lu en ouverture des débats de la convention de Yaté, Christian Tein a appelé la délégation à œuvrer pour «la signature de l'accord de Kanaky, qui devra intervenir au plus tard le 24 septembre 2025 et préciser la date effective d'accès à l'indépendance avant la fin du mandat présidentiel en 2027, incluant une période de transition, la plus courte possible, afin d'opérer les transformations nécessaires pour faire accéder la Nouvelle-Calédonie (...) à un Etat-nation souverain». Un mot d'ordre qui peut apparaître très éloigné de la ligne fixée par le ministre des outre-mer.

Au sein du bureau politique du FLNKS, on assure que cette échéance fixée par le président n'est pas gravée dans le marbre : une convention n'étant pas un congrès, aucune motion n'a été adoptée samedi. Mais la première version du projet d'accord laisse les militants sur leur faim. Aucun horizon n'est en effet fixé pour un nouveau référendum de projet. Celui-ci devra de toute façon être déclenché par les trois cinquièmes du Congrès (l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie), ce que ne permettent pas les équilibres actuels, les indépendantistes disposant d'un peu moins de la moitié des sièges.

Dans sa lettre, lue samedi, Christian Tein a appelé à l'unité de la mouvance indépendantiste «autour de ces enjeux cruciaux et non pas pour des calculs électoralistes en prévision des prochaines provinciales». Le scrutin, d'abord prévu en mai 2024 mais plusieurs fois repoussé, mobilise les deux camps, indépendantiste et loyaliste, au risque de fragiliser les discussions. Au FLNKS, les partisans de la négociation ont donc jusqu'à jeudi pour emporter l'adhésion du bureau politique, tout en ménageant les éléments radicaux. Pour les convaincre, ils espèrent pouvoir s'appuyer sur une nouvelle version du projet d'accord plus proche des aspirations indépendantistes.

Mais si des avancées sont obtenues sur la question du droit à l'autodétermination, alors c'est avec les non-indépendantistes les plus durs que Manuel Valls aura fort à faire. Ces derniers multiplient les déclarations publiques radicales. «Un nouveau référendum, c'est la guerre civile, et nous, on ne veut pas fixer la date de la guerre civile, donc on refuse de fixer une date pour un nouveau référendum», expliquait, mercredi, lors d'un meeting, la cheffe de file des loyalistes, Sonia Backès. ■

CHARLOTTE MANNEVY

A gauche, querelle sémantique sur le terme «islamophobie»

Unanimes pour condamner le meurtre d'un musulman dans le Gard, «insoumis» et socialistes se divisent sur ce mot qui ravive les tensions

Dimanche 27 avril, place de la République, à Paris, entre les bâdauds et les trottinettes, des manifestants se réunissent autour de la haute statue de bronze de Marianne, symbole de la devise française «Liberté, Égalité, Fraternité». La petite foule a répondu à l'appel de plusieurs organisations, dont SOS Racisme, la Ligue des droits de l'homme, ou l'Observatoire national de l'extrême droite, présidé par le député «insoumis» de Seine-Saint-Denis Thomas Portes, qui invitaient à un rassemblement en mémoire d'Aïbouba Cissé, ce musulman de 23 ans tué sauvagement deux jours plus tôt dans la mosquée de La Grand-Combe (Gard).

Comme le leader de La France insoumise (LFI), Jean-Luc Mélenchon, le président de SOS Racisme, Dominique Sopo, était venu exprimer sa solidarité à l'égard de la victime et de la communauté musulmane. Mais il s'est aussi fait apostrophier par une poignée de manifestants : «Vous n'utilisez pas le terme islamophobie!», lui ont-ils reproché, passablement énervés.

Faut-il employer le mot «islamophobie», qui désigne à la fois la phobie des musulmans et d'une religion? Agauche, il est depuis longtemps source de divergences, ses contempteurs percevant une façon d'interdire la critique de l'islam. Le texte cosigné par SOS Racisme et d'autres associations ne mentionne pas ce concept, mais condamne le «caractère raciste de ce meurtre» guidé par «la haine de l'islam et des musulmans». «Historiquement, nous ne l'employions pas, car nous estimions qu'il pouvait être porteur d'une ambiguïté», reconnaît Dominique Sopo. Le secrétaire général de Renaissance, Gabriel Attal, le chef de file du

Parti communiste français, Fabien Roussel, et de nombreux socialistes préfèrent également évoquer la «haine antimusulman».

C'est le ministre des outre-mer, Manuel Valls, qui s'est montré le plus péremptoire, se prévalant de ne jamais l'utiliser. «Il a été inventé, il y a plus de trente ans, par les mollahs iraniens. Il ne faut jamais employer les termes de l'adversaire», a-t-il martelé, lundi 28 avril, sur Public Sénat. Sans que son point de vue ne fasse consensus : l'ancien premier ministre socialiste est connu pour ses positions très rigides en matière de laïcité et a pu tenir des propos polémiques à l'égard des musulmans.

«Concept pérnicieux»

Contrairement à ce que prétend M. Valls, le mot «islamophobie» ne date pas des mollahs iraniens mais fait son apparition en 1910, sous la plume d'un docteur en droit inconnu, Alain Quellien. A l'époque, l'expression désigne, déjà, les préjugés de l'Occident à l'égard de l'islam et des musulmans. Déjà controversée, elle reste confinée à des cercles restreints. Il faut attendre 2015 et les attentats contre Charlie Hebdo pour que cette notion prenne de l'ampleur dans le débat public.

Quand survient la tuerie islamiste, cela fait des années que l'hebdomadaire satirique, qui a publié des caricatures du prophète Mahomet, est accusé d'«islamophobie». Avant d'être assassiné, le dessinateur Charb a même terminé un ouvrage qui sera publié de manière posthume, *Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes* (Les Echappés, 2015). A l'époque, son ami Jean-Luc Mélenchon est vent debout contre ce terme et affirme qu'«on a le droit de ne pas aimer l'islam, comme on a le droit de ne pas aimer le catholicisme».

De nombreux socialistes, et le communiste Fabien Roussel, préfèrent évoquer la «haine antimusulman»

Mais, progressivement, l'ancien sénateur socialiste et ses proches évoluent. Ils se sont mis en tête de conquérir les banlieues populaires. Point d'orgue de ce virage, ils se rendent le 10 novembre 2019 à la marche contre l'islamophobie, organisée en réaction à la tentative d'attentat contre une mosquée de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Depuis cette date, ce combat est resté l'un des marques de leur logiciel politique.

A l'opposé, les socialistes, eux, jugent impossible de participer à une manifestation coorganisée par le Collectif contre l'islamophobie en France (dissous en 2020), accusé de liens avec les Frères musulmans. Au congrès de Villeurbanne (Grand Lyon) de 2021, l'élu de l'Essonne Jérôme Guedj value cette décision «fondatrice» prise par le premier secrétaire du Parti socialiste (PS), Olivier Faure, deux ans avant et dénonce alors un «concept éminemment politique et pérnicieux» : «La bataille politique commence toujours par la bataille des mots. Ce mot leur permet d'englober subrepticement mais méthodiquement la contestation des lois laïques. Nous refusons ce piège», proclame-t-il.

Quatre ans plus tard, cette page semble se tourner dans le débat public. Le mot «islamophobie» «est massivement entré dans le langage courant : les gens l'em

ploient pour désigner la haine contre les musulmans. Cela fait des années que cela ne me gêne pas de l'avoir dans des textes communs», précise Dominique Sopo. Le premier ministre, François Bayrou, a dénoncé une «ignominie islamophobe». Même au PS, l'eurodéputé socialiste Chloé Ridel a employé cet adjectif pour parler du meurtre d'Aïbouba Cissé.

A la pointe sur les questions de laïcité, la sénatrice socialiste du Val-de-Marne Laurence Rossignol estime, elle aussi, que, «en l'espèce, on peut utiliser «islamophobie». Car, ce qui est visé, ce sont les musulmans et leur culte». Mais l'ancienne militante de SOS Racisme se désole toutefois de «la disparition des mots «racisme» et «arabe» au profit de «musulman»». Elle y voit une «assignation religieuse» de ces populations. Jérôme Guedj a mis de l'eau dans son vin, jugeant ces débats «inaudibles dans une période où il ne faut pas qu'une partie de la communauté nationale ne se sente pas soutenue».

Cependant, les querelles perdurent. Dimanche, les «insoumis» ont fait tourner sur les réseaux sociaux les anciennes vidéos du député de l'Essonne, qui leur fait la guerre. Place de la République, ce dernier, qui venait lui aussi manifester son soutien, s'est fait huér, traiter de «sale sioniste», une insulte aux relents antisémites. Dominique Sopo y a vu «des arrière-pensées politiques pour fracturer le camp progressiste de la gauche antiraciste». Jérôme Guedj prédit «la fin de l'antiracisme unitaire, de l'universalisme». Et se désole de ce rendez-vous manqué : «C'était chacun ses victimes, chacun son malheur et le chacun pour soi. Cela s'appelle le séparatisme», conclut-il avec amertume. ■

SANDRINE CASSINI

Rebsamen entend simplifier la vie des maires

Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation a annoncé, lundi, une première salve de mesures visant à faciliter la vie des collectivités locales

Il y a une nécessité absolue de simplifier. Les remontées du terrain sont terribles.» Devant les ministres, les parlementaires et les élus locaux réunis, lundi 28 avril, au ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, le sénateur centriste du Cantal Bernard Delcros n'a pas mâché ses mots. Car, a-t-il alerté, le poids de la réglementation «génère beaucoup d'incompréhension, de colère et de découragement chez les élus, notamment [chez ceux] des petites communes». La rencontre organisée par le ministre François Rebsamen visait à présenter de premières mesures destinées à «simplifier la vie des collectivités». «L'obésité normative et bureaucratique» qu'a dénoncée le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, Laurent Marcangeli, complique le quotidien des Français et des élus. Et ceux présents lundi ont donné un aperçu des remontées «terribles» évoquées par M. Delcros.

«Il faut un mandat pour faire avancer un dossier, type restaurant scolaire. Il y a une quarantaine d'années, ça allait beaucoup plus vite», a expliqué Denis Merville, maire (Les Républicains) de Sainneville-sur-Seine (Seine-Maritime) depuis 1977, évoquant quelques «absurdités» : «Si vous n'êtes

pas agriculteur, vous n'avez pas le droit de faire un abri pour vos animaux.» Élu à Villepreux (Yvelines), Jean-Baptiste Hamonic (Modem) a raconté s'être «retrouvé à aller plaider pour un agriculteur devant la commission des sites [qui concourt à la préservation de la nature et des paysages] parce qu'il voulait créer des poulaillers mobiles, en bois». En vain jusqu'à présent, puisque le cultivateur travaille «sur le site classé de la plaine de Versailles» : les poules seraient «non loin, en visibilité» de la chambre du roi, au château de Versailles. Bref, «de la folie douce», a soupiré Joël Balandraud (Union des démocrates et indépendants), maire d'Evron (Mayenne). Quand c'est une salle des fêtes qui prend feu, «vous en avez pour dix ans pour refaire la salle. Et quand Notre-Dame brûle, on fait des lois spéciales pour ne pas avoir à respecter» la réglementation.

Sans compter que tout cela coûte cher. Le maire de Charleville-Mézières, Boris Ravignon (divers droite), travaille sur la question du poids des normes depuis 2023 à la demande du gouvernement. Lundi, il a rappelé que 4416 normes concernant les collectivités locales étaient entrées en vigueur entre 2009 et 2023. Surcouf : 14,6 milliards d'euros. Alors, comment faire ?

«Nous ne sommes pas venus avec une tronçonneuse», a averti d'entrée de jeu François Rebsamen. La méthode radicale de couper dans la machine de l'Etat, qui a fait le succès et la renommée du président argentin, Javier Milei, ne sera pas utilisée en France. «Pas de révolution copernicienne», «pas de grand soir», a abondé Laurent Marcangeli en promettant «une action sur le long terme».

«Dans le bon sens»

François Rebsamen a présenté douze premières mesures. Certaines sont très attendues par les maires. C'est le cas de la «fin du conflit d'intérêts public-public». Une curiosité française : quand un élu représente sa collectivité dans une instance extérieure, il doit quitter le conseil municipal lorsque le cas de l'instance est évoqué. Ce qui signifie qu'il ne peut pas rendre compte de l'activité de l'organisme alors que c'est précisément son rôle. En outre, il arrive que le maire se retrouve de ce fait en minorité dans son conseil.

Autre mesure attendue, l'assouplissement du contrôle de légalité. Le préfet est tenu par la loi de vérifier la conformité de certaines décisions des collectivités. Le gouvernement souhaite réduire la liste des actes à lui transmettre. La gestion des ressources humaines

devrait aussi être allégée. Il ne sera plus nécessaire, par exemple, de republier des fiches de poste d'un contrat dont on veut renouveler le contrat. Le droit de l'urbanisme devrait également être simplifié : moins d'obligations dans l'aménagement des bâtiments publics, facilitation des procédures, permis de construire unique même si le projet concerne plusieurs sites, etc.

Ces changements passeront par la voie réglementaire, mais d'autres nécessiteront un vote au Parlement. Plusieurs des dispositions présentées lundi sont d'ailleurs déjà incluses dans des propositions de loi, parmi lesquelles certaines ont commencé leur parcours parlementaire, sur le statut de l'élu, par exemple.

Par un communiqué, l'Association des maires de France (AMF) approuve des mesures «qui vont dans le bon sens». L'AMF se réjouit notamment «de la reprise de ses propositions visant à limiter les risques juridiques auxquels les élus sont exposés» ou de la simplification du droit de l'urbanisme, «l'un des pans du droit les plus contrariants et complexes pour les collectivités». Mais, nuance l'association, «la simplification ne produira d'effets tangibles que si les normes sont massivement supprimées». ■

BENOÎT FLOC'H

Commissions d'expulsion : des vies passées au crible

Pour expulser des délinquants étrangers, la préfecture doit solliciter l'avis, non contraignant, de magistrats

Il est arrivé en France au début des années 1980. Il s'y est marié, ses deux filles y sont nées et il y a divorcé au début des années 2000. Mardi 25 mars, c'est un petit homme dégarni de 62 ans qui fait face à trois magistrats, dans une salle du tribunal judiciaire de Paris. Lian (tous les prénoms ont été modifiés) n'est pas là pour être jugé. Ce ressortissant chinois l'a déjà été en 2022 et condamné pour proxénétisme. Il doit porter un bracelet électronique jusqu'en mai pour avoir loué deux appartements à Paris où des passes avaient lieu.

Si ce serveur d'un restaurant du quartier de Belleville est de nouveau convoqué devant des magistrats, c'est parce que ces derniers, réunis en commission d'expulsion (Comex), doivent évaluer s'il représente «une menace grave pour l'ordre public» et si l'arrêté d'expulsion envisagé à son encontre par la Préfecture de police n'est pas disproportionné au vu de ses attaches en France.

Les arrêtés d'expulsion sont des actes administratifs plus lourds que les obligations de quitter le territoire français (OQTF). Ils peuvent viser des personnes en situation régulière et sont assortis d'une interdiction permanente de retour en France. En outre, le recours au tribunal administratif ne suspend pas leur exécution. D'où la consultation pour avis préalable d'une Comex – la préfecture est tenue de la solliciter, mais pas de suivre ses recommandations.

«Retour de la double peine»

En 2024, 731 étrangers ont fait l'objet d'un arrêté d'expulsion, contre 472 en 2023, 124 en 2020 ou encore 136 en 2015. Une goutte d'eau au regard d'une population étrangère de 5,6 millions de personnes en France en 2023 (dont 2,3 millions d'Européens). Mais le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, nommé en septembre 2024, a fait de la «reprise du contrôle de l'immigration» le premier axe de son action Place Beauvau. Et il entend tirer tout le bénéfice politique de ces chiffres en augmentation sous l'effet de la loi «immigration» promulguée le 26 janvier 2024.

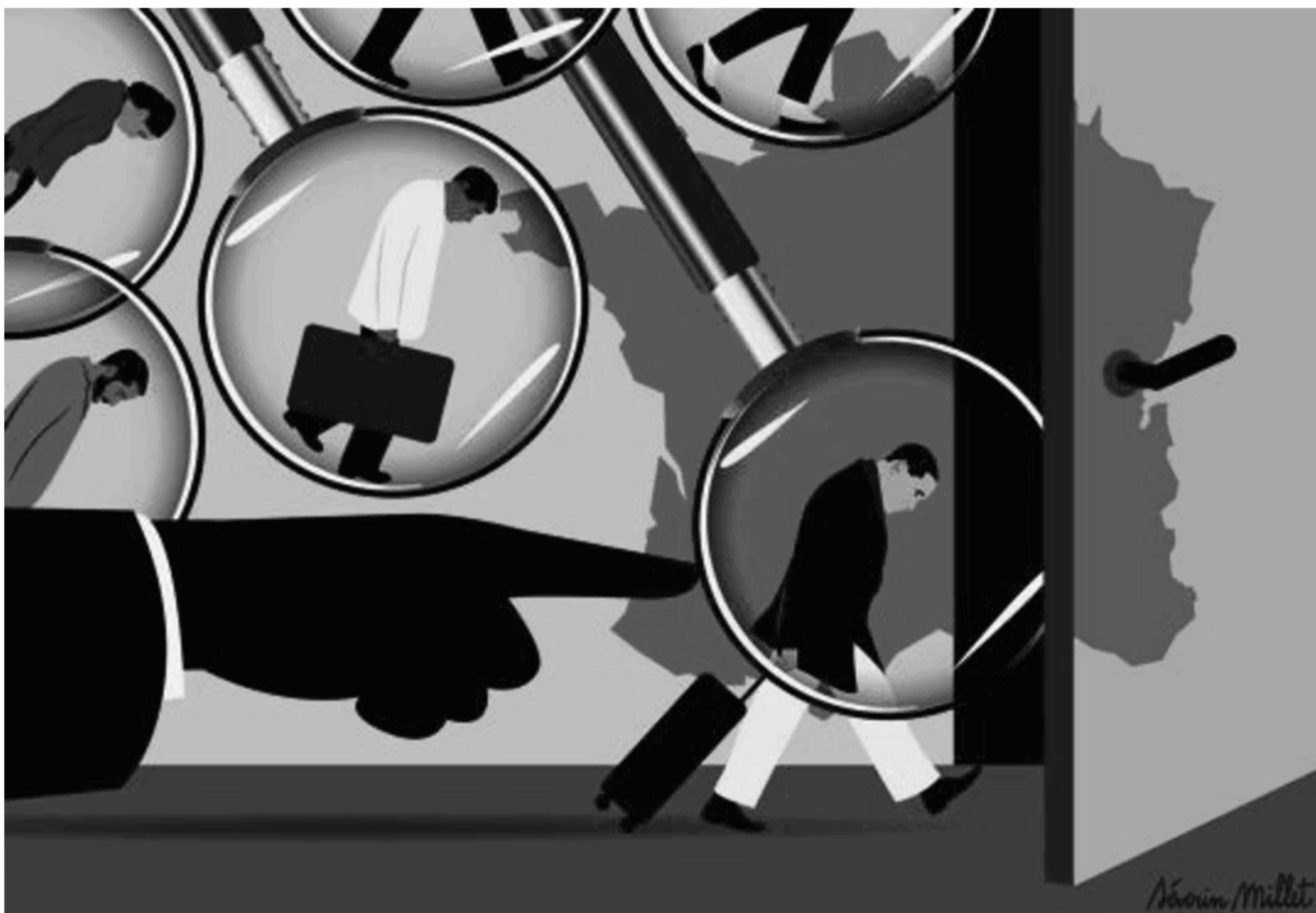
L'une des mesures phares du texte, porté à l'époque par Gérald Darmanin, l'actuel ministre de la justice, et résumée sous le credo «être méchant avec les méchants et gentil avec les gentils», a consisté à lever les protections contre l'éloignement dont bénéficiaient jusque-là certains étrangers : ceux arrivés avant l'âge de 13 ans, ou résidant depuis plus de vingt ans dans le pays, ou encore vivant en France depuis plus de dix ans et étant conjoint ou parent de Français. Avant, seuls des actes de terrorisme ou portant atteinte aux «in-

Le ministre de l'intérieur a demandé «que les mesures d'éloignement soient systématisées»

térêts fondamentaux de l'Etat» les exposaient à une expulsion. Désormais, il suffit qu'ils aient commis des faits passibles de cinq ans de prison ou de trois ans en réitération. «Un vol simple est possible de trois ans de prison, donc c'est comme si on avait élargi la possibilité de cette mesure à tout le code pénal», résume un fonctionnaire du ministère de l'intérieur.

Les préfectures sont sous pression pour expulser tous azimuts les délinquants étrangers. Dès février 2024, dans une circulaire aux préfets, M. Darmanin avait exigé «un réexamen complet de l'ensemble des situations individuelles d'étrangers (...) dont le comportement constitue une menace grave pour l'ordre public». Quelques mois plus tard, dans une circulaire d'octobre 2024, M. Retailleau insistait : «Votre activité ne doit pas se limiter aux flux de situations nouvelles, mais doit porter sur les dossiers qui n'avaient pu, par le passé, faire l'objet de mesures appropriées, désormais rendues possibles. (...) [Les mesures d'éloignement] doivent être désormais amplifiées et systématisées.» C'est «ceinture et bretelles», résume un magistrat, sous le couvert de l'anonymat, devant la multiplication des arrêtés. «On sent une énorme pression sur les Comex, dans une volonté qui a l'air d'être statistique», abonde un autre, qui a l'habitude de présider ces commissions. Des avocats s'agacent de voir les préfectures faire «les fonds de tiroirs».

Dans leur volonté de systématiser les procédures, elles n'hésitent pas à prendre des arrêtés, parfois en dépit de perspectives d'éloignement ténues. Le 3 avril, la commission d'expulsion de Versailles s'est étonnée d'être saisie du cas d'un détenu portugais de 59 ans qui n'est pas libérable avant 2034. Condamné pour des agressions sexuelles entre 2007 et 2010 sur la mère de ses enfants, Carlos D. a fini par l'assassiner en lui assenant 60 coups de tournevis un matin de septembre 2014, l'année de leur divorce. Son comportement de détenu est irréprochable et la préfecture anticipe un éventuel relèvement de sa peine de sûreté. Autre cas, à Bobigny le 8 avril, d'un Haïtien – condamné en 2017 pour des viols répétés sur l'une de ses filles, alors âgée d'une dizaine



d'années – visé par un arrêté d'expulsion alors même qu'aucun éloignement dans son pays ne peut avoir lieu compte tenu du chaos sécuritaire qui y règne.

Devant la commission d'expulsion de Paris, le 6 mars, un Portugais de 56 ans – et 36 mentions au casier – expliquait vainement aux magistrats qu'il ne «sert à rien» de l'expulser. «Je l'ai déjà été sept ou huit fois. Ça ne vaut pas la peine, insiste cet homme établi depuis plus de trente ans en France. Je ne connais personne au Portugal. Je vais rester un ou deux jours, dormir à la gare et revenir.»

Ceux qui vont rester ne seront pas régularisables, on va créer des gens encore plus à la marge», redoute l'avocat Rachid Abderrezak, rencontré lors d'une Comex, et qui déplore un «retour de la double peine».

Le matin du 25 mars, à Paris, outre le cas de Lian, quatre autres situations ont été examinées en moins de trois heures. Des parcours de vie déroulés à grands traits et mis en regard avec des casiers judiciaires. Parmi eux, celui d'Emmanuel, un Camerounais de 24 ans accueilli en France par sa tante et son oncle à l'âge de 3 ans, après le décès de son père. Devant les juges, il soutient qu'il ne connaît «rien d'autre que la France». Mais ses sept condamnations, entre 2021 et 2023, pour port d'arme,

vol en réunion, conduite sous l'emprise de stupéfiants, ou encore la séquestration lors d'un cambriolage d'un couple, de leur bébé de 7 mois et de sa nounou, l'accablent. «J'ai eu une période de ma vie difficile, j'avais de mauvaises fréquentations. J'ai compris que c'étaient des grosses bêtises... euh, excusez-moi, de gros délits. Je m'excuse devant vous.»

«Sentiment d'inutilité crasse»

La commission rendra des avis favorables aux expulsions pour l'ensemble des dossiers ce matin-là, à l'exception de celui d'un Tunisien de 36 ans, 18 fois condamné entre 2007 et 2022 pour des infractions à la législation sur les stupéfiants, des actes de rébellion, de conduite sans permis, d'agression au couteau... «Nous sommes en présence d'une décision [d'expulsion] plus de onze ans après les faits de violence et près de trois ans après la dernière condamnation pour des faits commis en 2020», plaide son avocate. Son client est désormais marié à une Française et père d'un enfant français né en 2021. «Sa vie s'est stabilisée», conviendra la Comex, défavorable à un renvoi en Tunisie.

«On ne peut pas se limiter à citer les condamnations sans voir quel est l'homme qui se présente à vous aujourd'hui», critique une autre

Depuis 2024, il suffit d'avoir commis des faits possibles de cinq ans de prison ou de trois ans en réitération pour être expulsable

avocate devant la Comex de Paris, le 6 mars, alors que l'agent de la préfecture égraine le casier de son client, un Ivoirien condamné, dix ans auparavant, pour cinq viols sur mineures de 15 ans. Il imposait des rapports annuels à ses victimes et les faisait chanter en diffusant pour certaines des captations vidéo des viols. «Ce n'est plus moi, promet l'homme de 25 ans. J'ai investi ma détention, j'ai eu mon bac, une formation de cuisine. Je veux montrer que je ne suis plus une menace pour les victimes. Je vous demande de me laisser cette chance, de vous montrer que j'ai changé.» Son avocate obtiendra un avis défavorable de la Comex.

A Bobigny, le 8 avril, les juges rendront aussi un avis défavorable à l'expulsion d'un Tunisien de 46 ans. Condamné en 2022 pour des violences conjugales et démis

de son autorité parentale sur ses trois filles mineures, il n'a pas fini de purger sa peine et est toujours mis en examen dans une enquête pour des viols sur son ex-femme. «Il est important que l'institution judiciaire aille au terme de son processus», justifie ce jour-là le président de la Comex.

Des avis défavorables qui pèsent peu face à la volonté des préfectures de répondre à la commande ministérielle. «Elles ne suivent jamais nos avis», se désole un magistrat qui a l'habitude de siéger dans ces commissions d'expulsion. Un autre évoque un «sentiment d'inutilité crasse». La Comex, une instance accessoire ? Suffisamment pour que M. Darmanin exprime, le 9 février sur BFM-TV, son souhait de la supprimer, pour gagner du temps. «Cette suppression constituerait un nouveau recul de l'Etat de droit, une nouvelle marque de défiance à l'égard de l'autorité judiciaire», estime Guillaume Daieff, premier vice-président du tribunal judiciaire de Paris. Dans l'entourage de M. Retailleau, on se dit davantage favorable à une simplification des règles entourant la composition ou les délais de cette commission, qui demeure le seul gage de contradictoire d'une procédure appelée à se multiplier. ■

JULIA PASCUAL

Le fichage d'étrangers en garde à vue suspendu par la justice

Une note de service demandant notamment aux policiers de spécifier les motifs de l'interpellation a été suspendue par le tribunal à Nantes

NANTES - correspondance

Le combat déclaré du ministre de l'intérieur contre l'«impossibilité» en matière migratoire semble une nouvelle fois se heurter à l'Etat de droit. Du moins, à l'état du droit. Dans une circulaire d'octobre 2024, visant à renforcer le «pilotage» des préfectures, Bruno Retailleau avait sommé les préfets de veiller à ce que les services de police «portent régulièrement et rigoureusement à [leur] connaissance (...) les éléments susceptibles de caractériser un risque pour l'ordre public». L'objectif : engager, dès que possible, à l'encontre d'étrangers interpellés des retraits ou des dégradations de titre de séjour.

Pour ce faire, des préfectures semblent user de moyens pas toujours légaux. En Loire-Atlantique, où la justice administrative, saisie par deux syndicats et trois associations – parmi lesquels la Cimade, le Syndicat des avocats de France et l'association de défense des libertés constitutionnelles –, a fait suspendre, le 4 avril, une «note» de service du directeur interdépartemental de la police nationale. Pour cause : elle instaurait un fichage illégal. Dans le document attaqué, datant du 20 novembre 2024, il est demandé aux policiers interpellant un étranger en situation régulière d'adresser par e-mail à la préfecture une fiche comprenant à son sujet les données extraites du fichier de

traitement des antécédents judiciaires (TAJ) et les raisons de son placement en garde à vue et les suites judiciaires données.

«Aucun cadre légal»

«Ces informations étaient compilées dans un tableau informatisé, sans aucun cadre légal ni contrôle indépendant», ont dénoncé, dans un communiqué, le 4 avril, les organisations requérantes. Le tribunal administratif de Nantes a rappelé dans sa décision que ce genre de traitement de données à caractère personnel nécessite «un arrêté ministériel pris après avis de la commission nationale informatique et libertés [CNIL]», dont il découle des garanties en matière d'accès, de rectification ou d'effacement des données recueillies.

En outre, le tribunal a épingle un «détournement» du fichier TAJ. «Aujourd'hui, la loi limite l'accès des préfectoraux au TAJ à des cas bien précis, notamment les naturalisations, les premières demandes de titres de séjour ou des demandes de renouvellement, prévient Alice Benveniste, du Syndicat des avocats de France. Il n'en est rien en cas de volonté de dégradation ou de retrait des titres de séjour en cours de validité. Si le ministère de l'intérieur veut faire en sorte que ce soit possible, qu'il procède selon les voies légales.»

Le cas de fichage épingle à Nantes n'est pas isolé. Une pratique similaire a été révélée le 9 avril par le site d'information Les Jours, en

Seine-Saint-Denis. Le 18 avril, cinq associations et deux syndicats ont déposé un recours en justice contre cette note de service dans laquelle la préfecture ordonne aux services de police de lui signaler par e-mail lorsqu'un étranger en situation régulière est interpellé. Doivent alors lui être transmis le motif de la garde à vue, les suites données – y compris lorsqu'il s'agit d'un classement – ainsi que des extraits du TAJ et du fichier automatisé des empreintes digitales. Sollicité, le ministère de l'intérieur explique que les notes attaquées sont «une modalité de mise en œuvre de la loi de 2024 par l'administration, ni plus ni moins».

Outre la dénonciation d'un «fichage» illégal, les requérants met-

tent en garde contre les conséquences tirées par l'administration d'enquêtes en cours, au mépris de la présomption d'innocence, ou d'éléments du TAJ à la fiabilité incertaine. En novembre 2024, la CNIL avait d'ailleurs «rappelé à l'ordre» les ministères de l'intérieur et de la justice, compte tenu de la «mauvaise gestion» de ce fichier qui conserve des données «inexactes», par exemple en ne procédant pas à leur effacement en cas de relaxe, d'acquittement, de non-lieu ou de classement sans suite. Faisant donc apparaître comme «mises en cause» des personnes qui, par exemple, n'ont même pas été poursuivies. ■

ANNE-HÉLÈNE DORISON
ET J. PA. (À PARIS)

Borne et l'éternel chantier du salaire des enseignants

La ministre de l'éducation a lancé des concertations à propos des milieux de carrière, dans un contexte budgétaire contraint

Elisabeth Borne a entrepris de relancer un chantier sclérosé depuis septembre 2023. La ministre de l'éducation nationale a entamé, début avril, un cycle de concertation avec les organisations syndicales sur la progression salariale des enseignants. « Nous avons relevé le niveau de salaire des enseignants en début de carrière, nous avons travaillé sur les fins de carrière, mais, au milieu, il y a un plateau qui peut être assez désespérant », considérait-elle dans un entretien au *Monde* fin mars.

Près de deux ans après les dernières mesures d'augmentation de salaires des professeurs, il n'est cependant pas question, pour la Rue de Grenelle, du niveau des rémunérations, mais seulement de leur évolution. La locataire de l'Hôtel de Rochechouart souhaite ainsi « dynamiser les milieux de carrière », sujet à l'ordre du jour d'une nouvelle réunion avec les syndicats, mardi 29 avril.

La problématique des enseignants en milieu de carrière n'a, en effet, cessé de gagner en acuité au fil des revalorisations. Depuis 2020, le ministère a choisi de pratiquer une politique de hausse salariale exclusivement fondée sur l'octroi de primes, dont la particularité est d'être dégressives avec l'ancienneté. Cette action a conduit à une revalorisation sensible du salaire des débuteants et permis d'atteindre l'objectif symbolique d'une entrée dans le métier à plus de 2100 euros net, contre moins de 1700 euros en 2020.

Cette politique a aussi considérablement nivelé la progressivité de la grille salariale, dont les fonctionnaires gravissent les échelons à l'ancienneté, puisqu'un enseignant avec dix ans d'expé-

rience atteint à peine 2300 euros net mensuels, et qu'il lui en faut environ vingt pour dépasser 2500 euros. En septembre 2024, l'OCDE rappelait ainsi que les salaires des enseignants français avec quinze ans d'ancienneté restaient inférieurs de 16 % à ceux de la moyenne des autres pays de l'organisation.

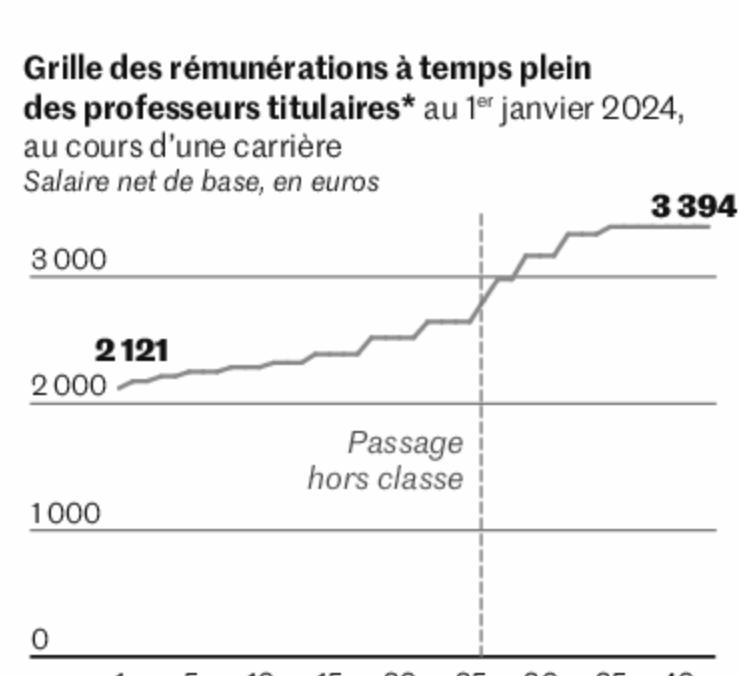
Un « léger frémissement »

Les professeurs appartiennent en outre au corps de la fonction publique qui met le plus de temps à atteindre le deuxième grade de la carrière. Appelé « hors classe », il donne accès une grille de rémunération plus élevée : le salaire maximal (exception faite des agrégés) y est fixé à 3 394 euros net, contre 2 816 euros au dernier échelon de la « classe normale », et les enseignants y accèdent au bout de vingt-quatre à vingt-six ans de carrière. Ils sont éligibles à la catégorie « hors classe » aux alentours de vingt ans d'ancienneté, mais doivent, dans les faits, patienter : l'âge moyen des promus, dont le nombre est contingenté, dépasse 50 ans.

Pour hâter la progression de salaire, la Rue de Grenelle propose d'accélérer les passages d'échelons sur la première moitié de carrière, ce qui permettrait de surcroît d'ac-

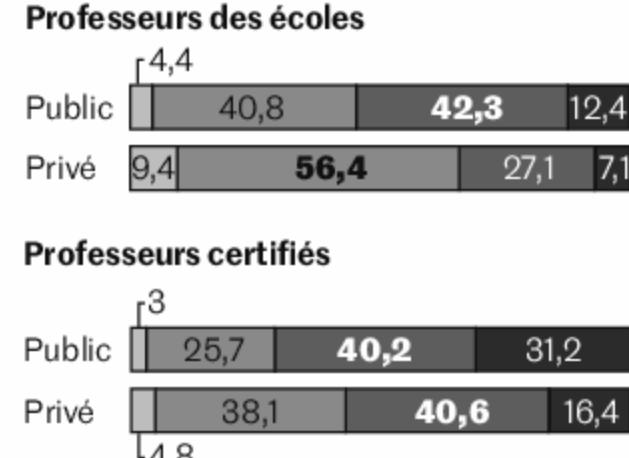
Il n'y a aucune vue d'ensemble pour revaloriser vraiment notre profession

SOPHIE VÉNÉTITAY
secrétaire générale
du SNES-FSU

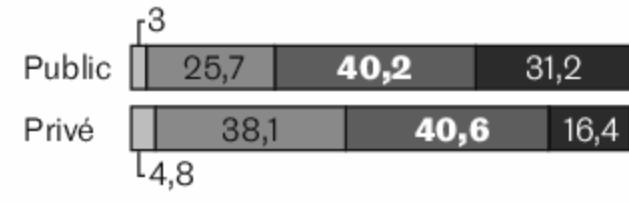


Répartition des professeurs selon leur niveau de salaire net mensuel en euros, en %

moins de 1 620	entre 2 440 et 3 170
entre 1 620 et 2 440	plus de 3 170



Professeurs certifiés



céder plus vite au statut de « *promouvables* » au deuxième grade. Elle envisage aussi de relever progressivement d'ici à 2028 le contingent d'enseignants promus « hors classe ». « *Cette augmentation permettrait de réduire de plusieurs mois le temps moyen passé dans le premier grade avant la promotion à la hors classe* », expose le ministère dans un document de travail que *Le Monde* a consulté.

Les organisations syndicales accueillent ces propositions comme un « *léger frémissement* », selon les mots du SNES-FSU. Elles sont cependant unanimes pour dire que « *le compte n'y est pas* ». « *En refusant d'augmenter le point d'indice et/ou de revoir à la hausse les grilles indiciaires, la ministre ne propose aucune réelle revalorisation, simplement un décalage dans la carrière pour certains* », dénonce Force ouvrière, tandis que le SE-UNSA déplore des mesures qui « *restent insuffisantes pour les personnels concernés et laissent sur le carreau tous les autres* » – plus de la moitié des enseignants sont déjà trop avancés dans leur carrière pour en bénéficier.

« *Ils sont déjà passés à côté des revalorisations des dernières années, il y a de quoi désespérer* », s'indigne Sophie Vénétitay, du SNES-FSU. On retrouve la logique de ces dernières années d'action par tranche : un coup les débuts de carrière, puis les fins de carrière et maintenant un

bout du milieu, mais il n'y a aucune vue d'ensemble pour revaloriser vraiment notre profession. » « *En mettant en place des mesures ponctuelles sans cohérence d'une année sur l'autre, et entrecoupées d'années blanches comme 2025, le ministère met des (très petits) pansements sur une (très grande) jambe de bois* », fustige le Syndicat national des lycées, collèges, écoles et du supérieur (Snlc).

Décrochage

Les syndicats souhaitent notamment que le ministère élargisse l'accès au troisième grade, la « classe exceptionnelle ». La rémunération maximale peut y avoisiner les 4 000 euros, mais elle est aujourd'hui réservée à 10 % du corps enseignant. Tous les représentants syndicaux s'accordent surtout à dire qu'il est désormais nécessaire de remettre à plat l'ensemble de la grille de rémunération et du déroulé de carrière pour répondre à l'enjeu, toujours prégnant, du déclassement salarial des enseignants.

Les revalorisations décidées depuis 2020 n'ont, en effet, pas permis d'enrayer l'érosion du pouvoir d'achat : plusieurs études ont montré que l'inflation avait intégralement absorbé les gains des enseignants de plus de quinze ans d'expérience, soit les deux tiers de la profession. La perte de pouvoir d'achat des trente dernières

années est plus prégnante en milieu et en fin de carrière : un professeur de collège ou de lycée gagnait 2,5 fois le smic après quinze ans de travail en 1990, contre 1,9 fois en 2023. En fin de carrière, il gagnait 3,6 fois le salaire minimal en 1990, mais seulement 2,6 fois en 2023, soit à peine plus que ce qu'il percevait au bout de dix ans en 1990.

Le salaire des enseignants a en outre nettement décroché de celui de leurs homologues de catégorie A de la fonction publique. Si tous les agents ont pâti du gel du point d'indice presque tous les ans depuis 2008, les autres corps de fonctionnaires ont bénéficié d'une hausse de leurs primes. C'est moins le cas des professeurs, dont la part des primes dans la rémunération est deux fois inférieure à celles des agents de catégorie A, payés en moyenne 1 000 euros net de plus par mois.

Pour accroître leurs revenus, les enseignants peuvent accepter des missions ou des heures de cours

supplémentaires – qui atteignent des records depuis trente ans – au prix, dénoncent les syndicats, d'un alourdissement de la charge de travail et d'un creusement des inégalités. Les heures supplémentaires sont en effet bien moins nombreuses en primaire qu'en collège et lycée, et davantage assumées par les hommes que par les femmes. Des enquêtes menées par l'éducation nationale, il ressort que les enseignants affichent une « *satisfaction professionnelle* » inférieure à celle de la moyenne des salariés en France, et que les deux axes d'amélioration qu'ils jugent prioritaires sont le pouvoir d'achat et la charge de travail.

Le dossier salarial, incontournable dans la réflexion sur la perte d'attractivité du métier, se heurte à un état budgétaire qui ne cesse de se resserrer. Le ministère a d'ailleurs prévu son projet, dont le coût n'est pas connu, était soumis à « *arbitrage budgétaire* ». Dans le même temps, le premier ministre, François Bayrou, a adressé, le 23 avril, deux circulaires à tous les ministères pour encadrer les dépenses, dont l'une mentionne qu'« *aucune mesure catégorielle ne pourra être mise en œuvre, faire l'objet d'un engagement ou être annoncée ou soumise à discussion sans concertation et validation interministérielle préalable* ». ■

ÉLÉA POMMIERS

Hausse du chômage au premier trimestre

Le nombre de personnes enregistrées sans aucune activité a augmenté de 8,7 %

Sur le front de l'emploi, l'année 2025 débute aussi mal que 2024 avait fini. Au premier trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail sans aucune activité (catégorie A) a augmenté de 8,7 %, selon les données publiées, lundi 28 avril, par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), qui dépend du ministère du travail.

Plus de 3,4 millions de personnes sont désormais enregistrées auprès de l'opérateur public sur l'ensemble du territoire (hors Mayotte), soit 273 000 de plus qu'au trimestre précédent, qui avait pourtant déjà marqué la plus forte hausse depuis 2008 (+ 3,9 %). Sur un an, l'augmentation est encore plus considérable, puisqu'elle s'élève à 12,8 %. Si l'on ajoute les personnes en catégorie B, en activité réduite courte (moins de 78 heures par mois), et C (plus de 78 heures), la croissance du nombre de demandeurs d'emploi est de 4,5 % sur le tri-

mestre (6,4 % sur un an), pour représenter plus de 5,7 millions de personnes.

Ces premières statistiques de l'année sont toutefois fortement chamboulées par la généralisation, depuis le 1^{er} janvier, de la loi « *plein-emploi* », qui implique l'inscription automatique de tous les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des jeunes sans emploi : 1,1 million de personnes environ depuis le début de l'année, 80 000 allocataires du RSA sont encore en attente d'inscription, précise France Travail.

Règles d'actualisation

Outre ces nouveaux inscrits, la Dares prévoit aussi que la mise en œuvre de la loi implique des changements dans les règles d'actualisation qui « *réhaussent les effectifs d'inscrits à France Travail en catégorie A et réduisent les effectifs en catégories B et C* ». La hausse substantielle de ce premier trimestre est donc particulièrement marquée par toutes

ces modifications. Si l'on ne prend pas en compte l'inscription automatique des nouveaux publics ni l'évolution des règles d'actualisation, la hausse ne serait que de 0,8 %, soit 25 000 personnes – 1,3 % pour les catégories A, B et C. « *Ce sont ces évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle du marché du travail* », juge la Dares.

« *Il est difficile de faire des comparaisons avec les trimestres précédents, mais on peut se dire que c'est une meilleure vision, plus large, plus juste, de la situation du marché du travail* », analyse Eric Heyer, de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Pour l'économiste, « *il y a bien une tendance à la hausse, qui montre que la conjoncture économique se dégrade, simplement pas autant que le premier chiffre le laisse paraître* ». « *La partie liée à la conjoncture n'est que de 0,8 %* », ajoute-t-il.

Pour absorber les nouveaux publics inscrits à la suite de la loi

« *plein-emploi* », deux nouvelles catégories ont par ailleurs été créées. La première, G, est une « *catégorie d'attente* » avant d'enregistrer le demandeur d'emploi en A, B, C, D ou E selon son profil, notamment s'il a travaillé ou pas dans le mois. La seconde, F, dite « *sociale* », est réservée aux personnes empêchées de rechercher un emploi du fait de leur situation.

Au premier trimestre, 26 600 personnes sont inscrites en parcours social et 809 300 sont en attente d'une orientation. Cette dernière catégorie sera à surveiller de près dans les trimestres à venir, car son évolution dira beaucoup de la réussite ou non de la réforme du RSA. « *La promesse de la loi, ce n'est pas d'inscrire ces personnes, mais de les orienter* », considère Eric Heyer. Si la catégorie G augmente, ou reste à un haut niveau, cela voudra dire qu'on n'a pas forcément les moyens de les recevoir, et donc encore moins de les orienter. ■

THIBAUD MÉTAIS

JUSTICE Meurtre de La Grand-Combe : Olivier H. nie avoir agi par haine de l'islam

Après l'interpellation, en Italie, d'Olivier H., un Français de 21 ans qui a avoué être le meurtrier d'Aboubakar Cissé, jeune Malien tué à coups de couteau dans la mosquée de la commune gardoise de La Grand-Combe, un juge d'instruction du pôle criminel de Nîmes a été saisi, lundi 28 avril. Une information judiciaire a été ouverte pour meurtre avec prémeditation et à raison de la race ou de la religion, a annoncé lundi la procureure de la République de Nîmes, Cécile Gensac. Olivier H. nie avoir agi par haine de l'islam. Il a assuré aux policiers italiens qu'il n'avait pas de souvenir d'avoir filmé son acte. – (AFP)

l'administration pénitentiaire annonçant qu'il allait modifier la loi pour que les détenus participant aux frais d'incarcération. Comme il y a un forfait hospitalier, il y avait un forfait de présence dans la prison », a-t-il déclaré sur TF1. « *Je vais rétablir ces frais d'incarcération* », a-t-il ajouté. M. Darmanin dit vouloir soutenir une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale allant dans ce sens. – (AFP)

Le fondateur de la prépa fantôme « Hippocrate » condamné à un an de prison ferme

Reconnu coupable d'escroquerie et de travail dissimulé, le fondateur de la classe préparatoire fantôme aux études de médecine « Hippocrate » a été condamné, lundi 28 avril, à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Paris. « *C'est le scénario parfait de la tromperie* », a déclaré la présidente du tribunal. – (AFP)

La consommation de fruits et légumes insuffisante

Seuls 24 % des femmes et 18 % des hommes mangent cinq fruits et légumes par jour, selon une enquête

Cinq fruits et légumes par jour. Ce slogan, bien connu des Français et répété aux jeunes enfants, est cependant loin d'être appliqué au quotidien. Selon les résultats du baromètre de Santé publique France (SPF), publiés mardi 29 avril, dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, seulement 24 % des femmes adultes et 18 % des hommes suivent les recommandations en matière de fruits et légumes. Une consommation insuffisante qui peut avoir de lourds impacts sur la santé : l'alimentation, lorsqu'elle n'est pas adéquate, est reconnue comme un des principaux facteurs de risque de maladies chroniques évitables, jouant un rôle majeur dans la survenue de diabète de type 2, d'obésité, de cancers et de maladies cardiovasculaires, et provoque près d'un décès évitable sur cinq dans le monde.

L'enquête, menée courant 2021 par téléphone auprès de plus de 24 000 adultes âgés de 18 à 85 ans, intègre, pour la première fois, un questionnaire détaillé sur les habitudes alimentaires. La méthodologie employée ne permet cependant pas d'évaluer précisément les quantités consommées ni de suivre l'évolution de ces consommations. Malgré ces limites, et même s'il ne prétend pas répondre aux standards internationaux des enquêtes nutritionnelles, ce baromètre apporte des enseignements précieux sur le suivi insuffisant des messages de santé en matière d'alimentation. Il permet aussi de mieux comprendre les inégalités constatées dans le pays alors que la dernière enquête nutritionnelle d'envergure en France a été conduite en 2016 et que la prochaine vague démarra à l'été 2025 pour des résultats attendus au mieux en 2027.

Niveau de diplôme

Selon le baromètre de SPF, l'écart entre les consommations et les recommandations s'observe sur de nombreuses catégories d'aliments. Seulement 22 % des adultes consomment des légumineuses au moins deux fois par semaine, et 29 % des hommes et 26 % des femmes mangent des féculents complets quotidiennement. Mais c'est sur les apports en



Dans une colocation étudiante, à Toulouse, le 17 octobre 2022. LAURENT MOYNAT/GROSSE COMMANDE PHOTOJOURNALISME

fruits et légumes que les enseignements sont les plus manifestes : les hommes sont moins nombreux à observer les recommandations que les femmes. Deux hommes sur trois sont considérés comme des petits consommateurs de fruits et légumes, c'est-à-dire qu'ils en mangent moins de 3,5 par jour. Chez les femmes, la part des petites consommatrices est plus faible et s'élève à 57 %.

L'âge est également une variable importante : la part des 65-74 ans qui consomment cinq fruits et légumes par jour est de 30 %, mais elle chute à 17 % chez les 18-24 ans. Une différence qui s'explique par des habitudes alimentaires changeantes d'une génération à une autre, les plus jeunes se tournant davantage vers une alimentation transformée et moins d'aliments bruts.

Outre l'âge, les facteurs socio-économiques sont déterminants. Le suivi des recommandations s'améliore avec le niveau de diplôme, sauf pour la consommation de féculents complets. Un résultat concordant avec les études sur les inégalités alimentaires qui montrent que le budget fruits et légumes – et plus généralement le budget consacré aux produits frais – est celui sur lequel les ménages rognent en priorité lorsque leurs finances sont contraintes. La perception que les légumes sont moins nourrissants que d'autres catégories d'aliments reste ainsi très présente, malgré leurs apports nutritionnels essentiels.

La structure des ménages influe aussi sur les habitudes : les couples sans enfants se rapprochent davantage des recommandations que les couples avec enfants et surtout que les familles monoparentales, dont les contraintes sont plus fortes.

Le résultat met aussi en évidence des disparités régionales, les Hauts-de-France, la Normandie, et les départements et régions d'outre-mer présentant les plus faibles taux de suivi des recommandations. Des résultats concordants avec les études de prévalences du surpoids, de l'obésité et du diabète de type 2, plus fortes dans ces régions. «L'un des principaux apports de cette enquête est d'amener ces données régionales. Cela fournit un outil pour orienter l'action publique au niveau local, en l'adaptant à chaque contexte», fait valoir Valérie Deschamps, coauteure de l'étude et chargée d'expertises scientifiques à SPF.

La faible consommation de fruits et légumes prive, en effet, les individus d'apports cruciaux en fibres, vitamines et autres nutriments essentiels. Plusieurs études évaluent que l'apport insuffisant en fruits et légumes causerait 14 % de la mortalité par cancers gastro-intestinaux, 11 % de la mortalité par maladies ischémiques et 9 % par accidents cardiovasculaires.

Interdiction des publicités

Face à ces constats, l'étude de SPF montre que les messages de santé publique doivent être adaptés. Alors que les cinq fruits et légumes quotidiens peuvent sembler inaccessibles à ceux qui en consomment le moins, l'agence privilégie désormais le message des petits pas. «D'où que vous partiez, l'idée est de dire "Un petit peu plus, c'est mieux", souligne Valérie Deschamps. Les changements d'habitudes alimentaires peuvent être très lents et les plus petits consommateurs sont les

plus à risque et doivent être accompagnés pour tendre vers cette recommandation.»

Ce baromètre montre aussi qu'en informer le consommateur ne suffit pas. Travailler sur la disponibilité dans les magasins, l'accès financière des aliments sains, la mise en avant dans les rayons, le marketing... est tout aussi essentiel. L'Organisation mondiale de la santé plaide ainsi pour un encadrement beaucoup plus strict par les Etats des publicités alimentaires, alors que les marques industrielles déploient un marketing très offensif ciblant particulièrement les enfants et les jeunes adultes.

Quelques semaines avant la publication du baromètre de SPF, le gouvernement a mis en consultation, début avril, un projet de stratégie nationale alimentation, nutrition et climat. Cette feuille de route doit mettre en musique les politiques alimentaires pour favoriser une consommation saine et durable. Mais, au grand dam des associations de santé et de protection de l'environnement, le gouvernement a écarté l'interdiction des publicités pour les aliments les moins sains et ne prévoit pas de mesure de régulation contraignante pour les industriels et la distribution.

D'autres pays ont fait le choix de mesures fortes, contournant les résistances des industriels opposés à toute tentative de régulation. C'est le cas notamment du Royaume-Uni, où entrera en vigueur, à partir d'octobre, l'interdiction de 5h30 à 21 heures des publicités télévisées pour la malbouffe, afin de réduire le fardeau du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les jeunes adultes. ■

MATHILDE GÉRARD

Energie : l'Assemblée divisée et une feuille de route à nouveau reportée

François Bayrou a annoncé que la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie aurait lieu «d'ici à la fin de l'été»

Trop de nucléaire pour les uns, trop d'éoliennes et de panneaux solaires pour les autres ; pas assez de sobriété ici, une baisse de la consommation trop ambitieuse là... Dans un hémicycle de l'Assemblée nationale largement vide, les forces politiques ont étalé leurs divergences fondamentales en matière d'énergie, lundi 28 avril. Ce débat, sans vote, sur la souveraineté énergétique a été organisé à la demande expresse de la droite et de l'extrême droite : depuis plusieurs semaines, les oppositions pressaient le gouvernement de ne pas publier la nouvelle feuille de route (la programmation pluriannuelle de l'énergie, PPE) avant d'avoir consulté le Parlement.

«Vous savez que cette PPE est intenable, c'est pourquoi vous avez accepté notre demande de résister aux pressions d'adopter par un décret illégal cette PPE sans aucun débat ni vote du Parlement», s'est félicitée Marine Le Pen, la présidente du groupe Rassemblement national (RN) au Palais-Bourbon. En ouvrant la séance, le chef du

gouvernement, François Bayrou, a rappelé la nécessité de réviser l'actuelle feuille de route, devenue «obsolète et inadapte» – elle prévoit, par exemple, la fermeture de douze réacteurs nucléaires – et de produire une énergie «abondante, compétitive, décarbonée et souveraine» pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

La nouvelle PPE, en préparation depuis plus de deux ans, est censée fixer les grandes orientations énergétiques pour les dix prochaines années. Très favorable à la relance du nucléaire, annoncée en 2022 par le président de la République, Emmanuel Macron, le premier ministre n'a exprimé qu'un soutien «raisonnable» aux énergies renouvelables, dont le développement doit se faire de manière «progressive». François Bayrou a profité de cette déclaration pour lever le flou sur le calendrier en annonçant un nouveau report de la publication de la PPE. Promise avant fin juin, elle est annoncée «d'ici à la fin de l'été».

Avant cela, la proposition de loi de programmation énergétique

du sénateur (Les Républicains) des Vosges Daniel Gremillet, déjà adoptée au Sénat, sera examinée en juin à l'Assemblée nationale, puis le projet de PPE sera «amélioré» en fonction du vote. Le Syndicat des énergies renouvelables, qui représente les professionnels du secteur, a estimé, lundi soir, que cette décision «envoie un signal désastreux à l'ensemble des entreprises du secteur de la transition énergétique» et dénoncé la «vision très anxiogène des énergies renouvelables» livrée par le premier ministre.

Important pour l'extrême droite
Aux yeux du RN, en revanche, ce nouveau délai et la tonalité du discours du premier ministre sont une preuve de l'influence du parti sur le gouvernement. Signe de l'importance du sujet pour la formation d'extrême droite, ses membres étaient nettement plus nombreux sur les bancs que ceux des autres partis en début de séance, avant de s'envoler comme une nuée d'étourneaux sitôt Marine Le Pen descendue de la tri-

bune. La députée du Pas-de-Calais compte sur le débat sur l'énergie pour sortir des affres dans lesquelles l'a plongée sa condamnation pour détournement de fonds publics dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national (l'ancien nom du RN). Quitte à paraître agiter une menace fictive, elle brandit depuis cet hiver l'hypothèse d'une motion de censure liée à l'adoption en l'état de cette PPE.

Le RN assure qu'il la mettra à exécution si certaines de ses propositions ne sont pas retenues lors des prochains débats. «Si M. Bayrou joue [à s'allier à la gauche], il découvrira que Marine Le Pen n'est pas dupe et il prendra la censure qu'il a évitée aujourd'hui», affirme Jean-Philippe Tanguy, député (RN) de la Somme et responsable des questions énergétiques du parti. Cette censure pourrait passer, selon l'élu, par l'adoption d'une motion déposée par la gauche sur un autre sujet, ou par une motion consécutrice à une adoption de la loi Gremillet par 49,3, faute d'avoir trouvé un consensus

d'un côté ou de l'autre de l'Hémicycle. «Retirez ce projet de décret mortifère, a aussi menacé, lundi, Jérôme Nury, député (LR, groupe Droite républicaine) de l'Orne, en s'adressant à François Bayrou. Il y va de l'avenir de la France et peut-être de votre gouvernement.»

La droite et l'extrême droite ont prononcé la mise en place d'un système basé uniquement sur le «génie nucléaire» et l'arrêt du développement des énergies renouvelables, accusées d'*«enlaidir les paysages»*, d'être *«un gouffre financier et d'une inefficacité désoxylique»*. Au contraire, les écologistes, par la voix de la députée de Loire-Atlantique Julie Laernes, ont dénoncé *«le mirage du nucléaire tout-puissant»* qui *«n'évitera aucun gramme de CO₂ dans la prochaine décennie et alourdira encore la facture des Françaises et des Français»*, et ont plaidé pour plus de sobriété et de renouvelables.

«Nous avons trop de renouvelables pour la droite, trop de nucléaire pour la gauche, peut-être que cette PPE est équilibrée», a, de

son côté, défendu Olga Givernet, députée (Renaissance) de l'Ain.

Le ministre chargé de l'industrie et de l'énergie, Marc Ferracci, a répondu à l'issue du débat aux attaques et notamment à celles du RN. «Un moratoire sur les renouvelables aujourd'hui, c'est s'assurer d'un black-out», a-t-il affirmé. Il a également tenté de faire émerger au moins un point de convergence : «Nous avons besoin de décarboner pour sortir de notre soumission aux énergies fossiles et aux pays qui les produisent», a-t-il insisté, alors que le pétrole et le gaz importés représentent encore près de 60 % de l'énergie consommée en France.

Un nouveau débat sans vote est prévu le 6 mai au Sénat. François Bayrou a également annoncé la mise en place d'un groupe de travail, piloté par le sénateur Daniel Gremillet et par le député (Renaissance) de Haute-Savoie Antoine Armand, qui devra rendre ses conclusions d'ici à la fin du mois de mai. ■

CLÉMENT GUILLOU
ET PERRINE MOUTERDE

Ces Français à la tête de fleurons étrangers

La trentaine d'entreprises qu'ils dirigent affichent une valorisation supérieure à celle du CAC 40

C'est une devinette à 2000 milliards de dollars (près de 1800 milliards d'euros). Depuis le 23 avril, Marguerite Bérard, 47 ans, ancienne patronne du réseau d'agences de BNP Paribas, dirige la banque néerlandaise ABN Amro. Quel est le point commun entre cette institution et la trentaine de groupes que nous allons énumérer?

Prenons d'abord six marques américaines iconiques : Estée Lauder, Ralph Lauren, Tory Burch, Michael Kors, Neutrogena ou les grands magasins Bloomingdale's. Ajoutons sept champions pharmaceutiques : AstraZeneca, UCB, LEO Pharma, Takeda, Moderna, Kenvue ou Incyte. Poursuivons avec l'allemand Nivea-Beiersdorf, le suisse Nestlé, l'assureur italien Generali, le fabricant belge de matériel militaire et industriel John Cockerill, l'agence suisse de travail temporaire Adecco, le groupe de distribution britannique Kingfisher, le chinois JD Sport, les ascenseurs et escalators Kone ou l'entreprise néerlandaise ASML, sans qui aucune nanopuce électronique ne serait imprimée. Citons encore deux entreprises de la tech bien connues : Expedia, qui chapeaute des agences de voyages en ligne (Hotels.com, Abritel...), et Instacart, numéro un des livraisons de courses aux Etats-Unis. Ou encore plusieurs «licornes» (des start-up qui valent plus de 1 milliard de dollars ou d'euros) : Datadog, Snowflake, F5, Front, Upgrade, Hugging Face, Deel...

Leur point commun est très simple : toutes ont une ou un PDG français. Ariane Gorin chez Expedia, Christophe Fouquet chez ASML, Fidji Simo chez Instacart, Laurent Freixe chez Nestlé... On pourrait ajouter Ilham Kadri, Franco-Marocaine formée en France, PDG du spécialiste des matériaux Syensqo, née d'une division du groupe de chimie franco-belge Solvay, qui revendique cette «French touch».

Partie émergée

Des Français à la tête d'une entreprise étrangère, Matthieu Courtecuisse, 51 ans, fondateur du cabinet de conseil Sia Partners, en a répertorié plus d'une trentaine, un phénomène sans équivalent avec d'autres nationalités. Lui-même dirige, depuis New York, une «licorne» de 3000 consultants, dont 350 data scientists, et 500 millions d'euros de chiffre d'affaires. Une de ses filiales est consacrée au développement de molécules pour les sociétés pharmaceutiques.

«Depuis quelques années, explique-t-il au *Monde*, il s'est constitué à l'international, sans qu'on en prenne conscience, une sorte de «shadow CAC 40» [un CAC 40 fantôme] composé d'entreprises étrangères, toutes leaders sur leur marché. La somme des valorisations de ces entreprises dirigées par des Français représente l'équivalent de 2000 milliards de dollars, soit peu ou prou la capitalisation actuelle totale de l'ensemble des entreprises qui composent le CAC 40». CAC 40 où l'on recense, au passage, six patrons étrangers.

«Aux Etats-Unis ou en Chine, on croit aux bénéfices du progrès (...). L'Europe est plus dans la nostalgie»

HERVÉ HOPPENOT
PDG d'Incyte



ANTOINE MOREAU DUSAULT

Faut-il se réjouir de cette formidable réussite de l'école managériale française ou, au contraire, s'inquiéter d'une forme de fuite des cerveaux ? Matthieu Courtecuisse penche clairement pour la deuxième option. A ses yeux, la liste des PDG français à l'étranger n'est que la partie émergée de l'iceberg. Il constate que «la biologie ou l'intelligence artificielle américaine regorgent de docteurs français». Pour lui, «le mouvement de "détalentisation" encadré ces vingt-cinq dernières années s'est fait en miroir de la désindustrialisation de la France». Sans vraie stratégie, contrairement à l'Inde, qui fait de l'export de ses stars de la tech une vitrine des atouts de son pays. Le consultant note que ces Français qui dirigent un grand groupe étranger sont pour la plupart partis il y a vingt ans. «Si on se projette à quinze ou vingt ans, il y en aura encore plus, car le mouvement de départ des jeunes diplômés est encore plus fort», assure-t-il. Personne pourtant – à part peut-être Donald Trump – ne semble pouvoir y mettre un coup d'arrêt.

L'existence de cette «French touch» managériale – comme il y a eu dans les années 1990 une French touch des DJ – est-elle une si mauvaise nouvelle pour notre pays ? Il y a presque autant d'avis que de patrons délocalisés, tant leurs parcours sont différents. Un

secteur se détache toutefois : la pharmacie. Avec un paradoxe : on trouve des Français à la tête de nombreuses start-up américaines (Moderna, Incyte...) ou de multinationales, du suédo-britannique AstraZeneca au japonais Takeda, en passant par le belge UCB, l'américain Kenvue ou le danois LEO Pharma, mais le PDG du champion français Sanofi, Paul Hudson, est britannique.

Un atout dans leurs fonctions

Parti il y a trente ans comme expatrié pour Aventis, Hervé Hoppenot dirige depuis 2014 Incyte, la biotech qui a découvert un traitement contre le vitiligo. Cotée au Nasdaq, elle est valorisée 11,5 milliards de dollars. Il avance deux explications à ce phénomène. D'abord, «aux Etats-Unis ou en Chine, on croit aux bénéfices du progrès, on pense que les nouvelles technologies vont résoudre les grands problèmes du monde. L'Europe est plus dans la nostalgie». Ensuite, c'est le capital : «Incyte a mis quinze ans avant d'avoir son premier retour sur investissement : il faut des investisseurs qui puissent soutenir cela». Les Etats-Unis en ont, avec une recette bien rodée, qui crée des fortunes sans équivalent en Europe.

Certains membres de ce «shadow CAC 40» jugent leur nationalité secondaire. Professionnellement tout au moins. Laurent

Ariane Gorin, PDG d'Expedia, estime qu'il y a un coup de patte français dans le management

Freixe, 63 ans, directeur général de la multinationale suisse Nestlé depuis le 1^{er} septembre 2024, se décrit comme «un pur produit de la méritocratie Nestlé». Christophe Fouquet, 51 ans, patron d'ASML, fournisseur de machines de pointe pour l'industrie des semi-conducteurs (300 millions d'euros l'unité) et cinquième capitalisation boursière européenne, préfère se présenter comme européen.

D'autres considèrent au contraire que leur pedigree est un atout dans leurs fonctions. «L'ingénieur français, c'est un athlète assez généraliste : il a les outils pour raisonner, prendre des décisions, ce qui s'applique bien à des postes de dirigeant», estime François Locoh-Donou, franco-togolais et fondateur de F5, une société qui sécurise les applications sur téléphones, ordinateurs et dans le cloud. Cotée au Nasdaq, cette entreprise de Seattle est valorisée 15 milliards de dollars. Installée

également à Seattle, Ariane Gorin, PDG d'Expedia (20 milliards de dollars de capitalisation), estime qu'il y a un coup de patte français dans le management.

Elevée en Californie, dans une famille française, elle est venue à Paris à 27 ans. Elle y a découvert «l'approche française, très cardée : on regarde les faits, on fait des hypothèses, puis la stratégie. De la ténacité : on travaille dur, les 35 heures, à haut niveau, ça n'existe pas. Et de la subtilité : dans les déjeuners, il faut savoir parler de tout. Mes treize ans en France m'ont rendue meilleure en tant que dirigeante», assure-t-elle, en se félicitant d'avoir pu bénéficier en France de deux vrais congés maternité.

Ariane Gorin, François Locoh-Donou ou encore Ilham Kadri de Syensqo notent que les entreprises américaines sont plus ouvertes aux profils atypiques. Le fondateur de F5, ingénieur, avait été envoyé comme volontaire pour le service national en entreprise dans le service R&D d'une entreprise tricolore, qui n'a pas voulu ensuite le laisser passer côté commercial. Il a fait la bascule dans un groupe américain.

«Il y a moins de prise de risque chez les Français», regrette-t-il. Il a également eu le sentiment que son «côté métis», selon son expression, ne serait jamais un problème, ce qui n'était pas certain

côté hexagonal. Ariane Gorin note par ailleurs que les parcours des dirigeants aux Etats-Unis sont beaucoup moins uniformes qu'en France : «Quand je côtoie d'autres CEO dans les conférences où j'interviens, je n'ai pas l'impression qu'ils se connaissent déjà tous depuis trente ans», dit-elle en souriant. Ce qui est souvent le cas à Paris.

Clément Delangue, cofondateur de la plateforme de publication d'outils d'intelligence artificielle Hugging Face, fait aussi partie des défenseurs de la «French touch». Sa licorne – créée il y a huit ans et valorisée 4,5 milliards de dollars lors de sa dernière levée de fonds à l'été 2023 – compte autant de salariés (230) de part et d'autre de l'Atlantique. Basé à Miami, il veut être un pont entre les deux mondes pour profiter «de l'ambition, des moyens, de l'optimisme des Etats-Unis, et de la rigueur et des qualités techniques de la France». Il se félicite que Hugging Face ait eu la faculté de faire revenir en France le spécialiste de la robotique de Tesla, Remi Cadene.

Potentiel identifié à l'Elysée

François Michel, qui dirige le groupe belge John Cockerill, présent dans la maintenance industrielle et l'armement, note comme un signe positif que «la réputation des entreprises françaises et de leur management est bonne, meilleure qu'elle n'était il y a vingt ou trente ans. Le fait qu'elles soient globalisées joue aussi sur l'attractivité des dirigeants». Parmi les patrons, beaucoup ont d'ailleurs été, dans un premier temps, expatriés par des entreprises tricolores. C'est le cas de Hervé Hoppenot, aujourd'hui chez Incyte, de Pascal Soriot, qui a été son collègue et dirige AstraZeneca, ou encore de Christophe Donnet, d'abord envoyé à l'étranger pour Axa, qui est aujourd'hui patron de la compagnie d'assurances italienne Generali.

De fait, les cabinets de recrutement internationaux font leur marché dans les firmes hexagonales. Olivier Bron, 48 ans, ancien directeur des opérations du groupe Galeries Lafayette, s'est ainsi retrouvé à diriger un groupe thaïlandais, avant de prendre en novembre 2023 la tête de Bloomingdale's, l'icône enseigne de la mode new-yorkaise, avec 32 magasins dans le pays et 15 000 salariés. Il n'en est que le neuvième PDG depuis cent cinquante ans. Il est bien entouré, puisqu'il est aussi français le patron d'Estée Lauder, Stéphane de La Faverie, ex-L'Oréal, ou celui de Ralph Lauren, Patrice Louvet.

Bon ou mauvais pour la France, ce «shadow CAC 40» ? La présidence de la République, en tout cas, a bien identifié le potentiel de ce réseau par définition discret dans les cercles parisiens. Sur LinkedIn, Claire Vernet-Garnier, conseillère chargée de l'industrie, de l'innovation et du numérique, est connectée à chacun, ou presque. Le réseau diplomatique français les a aussi souvent bien identifiés. Ils en sont plutôt fiers. Mi-mars, Olivier Bron, PDG des grands magasins Bloomingdale's, a été reçu au consulat pour décrypter la situation économique américaine et les conséquences des hausses des droits de douane décidées par Donald Trump. François Locoh-Donou est régulièrement consulté et sollicité pour investir en France. Quant à Christophe Fouquet, il a recruté l'ancien ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire comme consultant auprès de son conseil d'administration. Signe que cette diaspora n'est pas indifférente à son pays d'origine. ■

SOPHIE FAY

Une panne géante paralyse la péninsule Ibérique

Lundi 28 avril, Espagne et Portugal ont subi une coupure d'électricité gigantesque, qui a semé le chaos

REPORTAGE

MADRID - correspondante

Utilisant leur téléphone portable pour illuminer les allées, plongées dans le noir, d'un grand bazar chinois de la banlieue de Madrid, dans une ambiance digne d'un film apocalyptique, des clients cherchent des lampes torches et des bougies, des piles et des radios portables. Juste en dessous, dans un supermarché Mercadona fonctionnant grâce à un générateur, les rayons de plats préparés, ceux garnis de packs d'eau en bouteilles, de papier toilette ou de sac de charbon de bois, ont été pris d'assaut.

Lundi 28 avril, à 12 h 33, la lumière s'est éteinte dans toute l'Espagne et au Portugal. Cette panne d'électricité géante, d'origine encore inconnue, a rapidement plongé la péninsule Ibérique dans le chaos – trains à l'arrêt, métros fermés, trafic routier paralysé, vols annulés, communications téléphoniques et accès à Internet partiellement coupés, lecteurs de cartes de crédit et distributeurs de billets hors service... Seules les îles Baléares, les Canaries, Madère et les Açores, connectées à des réseaux électriques indépendants, ont été épargnées. A 7 h 40, mardi, l'électricité avait été rétablie à hauteur de 99 % en Espagne, tandis que 95 % des foyers portugais avaient de nouveau le courant.

«Durant cinq secondes, 15 gigawatts [GW] ont disparu du système brutallement. Cela équivaut à 60 % de la demande d'électricité à ce moment-là», a expliqué le président du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, lors d'une allocution à 23 heures, à l'issue d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité nationale. «Nous n'avons pas encore pu déterminer ce qui a provoqué cette disparition. Toutes les causes possibles sont analysées et aucune n'est écartée.»

Dans la journée, plusieurs hypothèses ont circulé dans les médias, allant d'une attaque malveillante à un possible incident sur une ligne à très haute tension. Cependant, le président du Conseil européen et ancien premier ministre portugais, Antonio Costa, a déclaré sur le réseau so-

cial X qu'il n'y avait «pas d'indication d'une cyberattaque à ce stade». Quant à l'actuel chef du gouvernement portugais, le social-démocrate Luis Montenegro, il a assuré que «l'origine de la panne ne se trouvait pas au Portugal» lors d'une conférence de presse, évoquant une situation «grave et inédite».

35 000 passagers évacués

Le directeur d'opérations du réseau électrique espagnol (Red Electrica de Espana, REE), Eduardo Prieto, a expliqué qu'une «oscillation très forte des flux d'énergie» a provoqué une brusque chute de tension et une déconnexion de l'Espagne du réseau européen. «C'est un événement absolument exceptionnel et extraordinaire», a-t-il conclu.

A 12 h 33, au moment de l'interruption de service, plus de 110 trains circulaient sur le réseau ferroviaire espagnol. L'opérateur Renfe, le gestionnaire du réseau ferré Adif et l'Unité militaire d'urgence ont réussi à évacuer 35 000 passagers au cours de la journée et dans la soirée. Cependant, au cœur de la nuit, trois rames situées dans des zones difficiles d'accès n'avaient pas encore pu être secourues.

A Madrid, comme à Lisbonne, à Barcelone ou à Porto, les métros se sont aussi arrêtés brusquement, obligeant les passagers à marcher sur les voies pour rejoindre les stations et tenter de continuer leur voyage dans des bus bondés. Les feux de circulation se sont éteints, provoquant des embouteillages infernaux, en particulier dans la capitale espagnole, où il fallait parfois plus de cinq heures pour parcourir vingt kilomètres.

Les pompiers ont en outre porté secours à des milliers de personnes coincées dans des ascenseurs : plus de 600 interventions de ce type ont eu lieu en Catalogne et 300 à Madrid.

Dans les deux pays, les autorités ont demandé de limiter les déplacements au minimum et les hôpitaux ont déprogrammé les rendez-vous non urgents pour se concentrer sur les urgences grâce à des générateurs de secours.

Pour accueillir les personnes incapables de rejoindre leur domicile, une quinzaine de gares devaient rester ouvertes toute la nuit en Espagne.

Grâce à l'utilisation de groupes électrogènes, les aéroports ont aussi pu fonctionner, mais plusieurs centaines de vols ont dû être annulés. Les supermarchés disposant de générateurs ont continué à servir leurs clients ; les autres ont dû fermer leurs portes. Et dans les petits magasins, seules les personnes disposant d'argent liquide ont pu être servies.

A 12 h 33, le four de la boulangerie de la petite ville de Villanueva de la Canada, près de Madrid, où travaille Paula Lopez, s'est arrêté brusquement, alors que la cuisson des baguettes était sur le point de se terminer. «Beaucoup de supermarchés ont dû fermer, les gens ne peuvent pas cuisiner chez eux, et dès qu'ils se sont rendu compte que ça allait durer, il s'est formé une queue immense devant la boulangerie : j'ai vendu tout le pain et toutes les quiches», expliquait la jeune femme de 25 ans, alors qu'elle tentait désespérément de baisser le rideau électrique de son commerce manuellement.

A ses côtés, une cliente, Antonia Tirado, 70 ans, était très préoccupée. «Il paraît que c'est une attaque informatique, j'ai peur que si cela dure les gens deviennent nerveux et que cela dégénère en bagarres», avouait-elle, visiblement inquiète.

Pour renforcer la sécurité, le ministère espagnol de l'intérieur a déployé 15 000 policiers et 15 000 gardes civiles de plus. Et pour faire face aux conséquences de la panne, huit des treize communautés autonomes du pays (régions fortement décentralisées) affectées ont demandé au gouvernement central de décrétler sur leur territoire le niveau maximum d'alerte, l'état d'«urgence d'intérêt national», qui permet de déléguer à ce dernier la gestion de la crise. Parmi elles : l'Andalousie, Valence ou la région de Madrid.

Si vulnérable et dépendante...

Enfin, pour rétablir l'électricité, le gouvernement a mobilisé des centrales hydroélectriques autonomes et de centrales thermiques à cycle combiné gaz, et il a obtenu le soutien du gestionnaire français du réseau électrique RTE qui a «augmenté son aide à l'Espagne jusqu'à 2 000 mégawatts via les lignes électriques qui alimentent la Catalogne et le Pays basque espagnol depuis la France».

La coiffeuse Soraya Roman, 41 ans, s'est assise sur le trottoir devant la porte close de son salon. «J'essaie d'appeler mes clientes pour leur dire de ne pas venir, mais je n'arrive pas à avoir de réponse. C'est dingue de se sentir si vulnérable et dépendante...», se désespère-t-elle.

Francesco Pierfelice, 39 ans, propriétaire d'un restaurant italien, passait alors devant elle sur le chemin de son domicile avec un sac de plats à emporter à la main. «Je ne peux pas ouvrir mon restaurant, dont la porte est automatique, ni accéder à la chambre froide. Je crains vraiment de devoir jeter son contenu. Je ne peux pas non plus ouvrir la porte de mon garage où se trouve ma voiture... De toute façon, ma voiture, elle aussi, est électrique...» ■

SANDRINE MOREL



Dans le centre de Madrid, alors que les transports sont hors service, lundi 28 avril. THOMAS COEX/AFP

L'Inde confirme la commande de 26 Rafale Marine

Les appareils destinés à embarquer sur des porte-avions seront livrés par Dassault Aviation pour 6,5 milliards d'euros

NEW DELHI - correspondance

La commande, tant attendue, a été confirmée par les Indiens. Au cours des derniers mois, la presse locale a feuilletonné les moindres étapes préalables à la conclusion, toujours présentée comme immédiate, du contrat d'acquisition de 26 Rafale pour la marine indienne. C'est désormais chose faite. La France et l'Inde ont signé lundi 28 avril un accord intergouvernemental actant l'achat par le géant sud asiatique de 26 Rafale Marine, destinés à embarquer sur des porte-avions, à Dassault Aviation.

Le contrat avait été évoqué pour la première fois à l'été 2023, lors de la visite en grande pompe du premier ministre, Narendra Modi, à Paris, invité d'honneur du 14-Juillet. Le précédent achat de Rafale par l'Inde avait nécessité plus de quinze ans de tractations et a été entaché de soupçons de corruption et de favoritisme. En 2016, l'Inde avait déjà acheté 36 avions de chasse français pour son armée de l'air, un contrat estimé à 8,3 milliards d'euros.

Le montant de la nouvelle commande, qui comprend 22 monoplaces et quatre biplaces, s'élève à 6,5 milliards d'euros. Elle inclut l'entraînement des pilotes, les simulateurs pour leur formation initiale, les équipements associés, les armes et la maintenance des avions et des équipements supplémentaires pour la flotte existante de Rafale de l'armée de l'air.

L'Inde, soucieuse de développer son industrie, a souligné qu'«un transfert de technologie pour l'intégration d'armes indigènes», était prévu dans le nouvel accord. Des installations de production pour le fuselage du Rafale, ainsi que des installations de maintenance, de réparation et de révision pour les moteurs d'avion, les capteurs et les armes verront le jour sur son territoire. «L'accord devrait générer des milliers d'emplois et de revenus pour un grand nombre de PME», a assuré le ministère de la Défense indien.

Rempart à la Chine
L'Inde, qui figure parmi les plus gros importateurs mondiaux d'armes, souhaite de longue date moderniser son équipement militaire vieillissant, notamment pour ses troupes positionnées le long de ses frontières disputées avec la Chine et le Pakistan. Ce contrat avec Dassault intervient d'ailleurs alors que l'Inde et le Pakistan sont lancés, depuis le

deux porte-avions, l'INS *Vikramaditya*, acheté à la Russie, et l'INS *Vikrant*, de fabrication indienne et mis en service en septembre 2022. Les appareils français doivent assurer la transition jusqu'à ce que les bimoteurs de fabrication indienne, et toujours en développement, soient prêts à être mis en service. «Cela pourrait prendre beaucoup de temps, car l'Inde ne produit pas ses propres moteurs et nos capacités en matière de construction d'avion sont faibles», prévient Chitrupu Uday Bhaskar, ancien de la marine, directeur du Society for Policy Studies, un groupe de réflexion installé à New Delhi.

22 avril, dans une dangereuse escalade, faisant craindre un conflit armé. New Delhi cherche par ailleurs à limiter sa dépendance à la Russie, son principal fournisseur d'armement, dont les livraisons ont ralenti en raison de la guerre en Ukraine.

Après un affrontement militaire sanglant avec l'armée chinoise en juin 2020, le long de la frontière disputée, sur les hauteurs de l'Himalaya, New Delhi a accéléré le renouvellement de son équipement. Entre 2015 et 2024, ses achats de matériel militaire ont ainsi augmenté de 42 %. L'Inde œuvre parallèlement au développement d'une industrie de l'armement locale. «Elle est aujourd'hui en mesure de produire des véhicu-

les blindés, des hélicoptères et des sous-marins. Toutefois, elle reste tributaire des importations pour certains systèmes plus avancés, tels que les avions de combat», estime le rapport de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm sur les dépenses militaires dans le monde en 2024.

Les Rafale permettront de renforcer la marine indienne, alors que New Delhi se présente comme un rempart à la Chine dans l'océan Indien. Sa marine «sera le premier utilisateur [du Rafale Marine] en dehors de la France», a annoncé Dassault Aviation lundi. «Cette nouvelle acquisition témoigne de l'importance de la relation stratégique entre l'Inde et la France», a salué l'avionneur. «Le choix du Rafale, qui était en concurrence avec d'autres avions, relève d'une combinaison de facteurs techniques mais aussi de considérations géopolitiques», abonde Chitrupu Uday Bhaskar. Dans les années 1980, l'Inde avait déjà acheté des Mirage 2000 à la France ; elle a également commandé des sous-marins Scorpène en 2005. ■

CAROLE DIETERICH

INDUSTRIE

Volvo Cars lance un plan d'économies

Le constructeur automobile suédois Volvo Cars a annoncé mardi 29 avril le lancement d'un plan d'économies de 18 milliards de couronnes (1,6 milliard d'euros) incluant des suppressions de postes, pour faire face à la dégradation du secteur. Ses ventes ont reculé de 12 % au premier trimestre. – (AFP)

Le bénéfice trimestriel de BP chute

Le géant pétrolier britannique BP a annoncé, mardi 29 avril, un bénéfice en chute de 70 % au premier trimestre, pénalisé notamment par des «marges de raffinage plus basses» et un résultat «faible» dans la vente de gaz. – (AFP)

PARITÉ

Seulement 28 % de femmes à des postes-clés en France

L'ONG Oxfam a publié mardi 29 avril un index mesurant le «taux de féminisation du pouvoir en France», qui fait le constat qu'en 2025, seuls 28 % des postes-clés exécutifs, parlementaires ou locaux, ainsi que dans les grandes institutions, sont occupés par des femmes. – (AFP)

Dans le BTP, des PME contestent leurs caisses de congés payés

Le régime de collecte mutualisé pour les salariés, né en 1937, est jugé coûteux et anachronique

Le carnet de commandes de DVM Renov, société créée il y a vingt-cinq ans par un maçon compagnon du tour de France, est plein jusqu'en octobre. Le dernier chantier a été livré sans réserve, les clients sont ravis. L'avenir de l'entreprise est pourtant suspendu au jugement que doit rendre, le 21 juillet, le tribunal de commerce de Nantes, après l'audience qui s'est tenue lundi 28 avril. Le tort de David Venza est d'avoir payé, en direct, les congés de ses salariés, alors que la loi l'oblige à passer par un intermédiaire, la caisse régionale de congés du bâtiment (CIBTP) dont il dépend. Celle-ci collecte l'argent à l'avance qu'elle rétrocède aux ouvriers lorsqu'ils partent en vacances. M. Venza a eu beau verser 174 000 euros à ses salariés, la caisse Grand-Ouest lui réclame la même somme, assortie de pénalités de retard, soit un total de 377 000 euros.

Bruno Caute, plombier, avait, lui, demandé un délai à la caisse de congés de Tours, le temps de retrouver un peu de trésorerie. Les indemnités de retard exigées étaient telles qu'il a, lui aussi, préféré payer ses salariés. Comme le font la plupart des chefs d'entreprise en France. Mais dans le BTP, le monde du spectacle, des transports, ou des dockers, c'est différent. La caisse, qui réclamait 197 000 euros à cette entreprise n'a rien voulu savoir. En février, le tribunal de commerce de Versailles a prononcé la liquidation judiciaire de Vasilia Services.

Dans le BTP, c'est ainsi depuis 1937. L'année qui suit la loi sur la généralisation des congés payés, un système spécifique est créé pour un secteur où les salariés passent de chantier en chantier. Les caisses sécurisent et mutualisent le paiement des vacances, sous réserve que les employeurs soient à jour de leurs cotisations. Sauf que cette époque est révolue, 80 % des salariés du BTP sont en CDI, disent une myriade d'entrepreneurs, de plus en plus nombreux à dénoncer un système pesant et coûteux.

«Côté discriminatoire»

Par la voix du collectif 4C-BTP (plus de 200 adhérents), ils demandent à avoir le choix de rejoindre le régime général. «L'intérêt de mutualiser est d'avoir un coût congés moins cher», répond Jean-Christophe Repon, le président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, qui siège dans les instances des caisses aux côtés de la Fédération française du bâtiment, largement majoritaire. Des experts-comptables sont formels : passer par les caisses peut coûter jusqu'à 5300 euros supplémentaires pour une entreprise de dix salariés. La Fédération française du bâtiment évoque des «critiques infondées», surtout depuis la «profonde réforme et modernisation» des caisses, et rappelle les nombreuses procédures «très majoritairement gagnées».

En 2023, un premier jugement du tribunal de Nantes, saisi de l'affaire



Surélévation du toit d'une maison, à Mont-Saint-Martin (Isère), le 24 janvier 2022. FRANÇOIS HENRY/REA

faire DVM Renov, a ouvert une brèche dans le système. Les juges ont relevé «le côté discriminatoire de cette mesure imposée aux entreprises du BTP». «L'instabilité de l'emploi n'est pas spécifique à ce secteur d'activité», écrivent-ils. Sur la restriction à la libre prestation de services, soit le droit aux entreprises de s'organiser, sur laquelle l'avocate Pauline Vanden Driessche les interrogeait, ils ont transmis la question à la Cour de justice de l'Union européenne. Qui a estimé que le litige était franco-français.

A Nantes, lundi, M^e Vanden Driessche et sa consœur Céline Marandet ont à nouveau soulevé la liberté de prestation de services. De son côté, la députée (non inscrite) de Loire-Atlantique Sophie Errante, cheffe d'entreprise, alertée par David Venza, s'est mis en tête de modifier la loi. Pour des raisons internes au règlement de l'Assemblée nationale, son amendement n'a pas été introduit dans les débats du projet de loi de simplification de la vie économique, examiné en avril. Elle entend dérouler un rendez-vous à Bercy.

Passer par les caisses pourrait coûter jusqu'à 5300 euros de plus pour une entreprise de dix salariés

Bien souvent, c'est une difficulté de trésorerie qui pousse un entrepreneur à suspendre ses cotisations. Parfois, des accords oraux sont passés. «Dans notre cas, la caisse n'a pas tenu ses engagements ; une partie des sommes a été affectée pour payer les majorations de retard, ce qui a entraîné des paiements partiels pour nos salariés», déplorait Philippe Boinard, menuisier, et sa femme, en Charente-Maritime. En 2011, la société cesse tout contact. La justice les a condamnés à payer «la somme fantaisiste et faraïneuse de 105 525,58 euros», témoigne Patricia Boinard. Quand, après la

crise de 2008, David Venza voit son horizon de commandes réduit à deux mois, il s'entend avec la caisse de Nantes pour ne verser ses cotisations qu'un mois à l'avance. Pour autant, pendant quatre ans, les pénalités de retard s'accumulent. «En 2016, j'étais à plus de 10 000 euros de pénalités», raconte-t-il. Quand la caisse de Nantes a fusionné avec la CIBTP de Rennes, et que celle-ci a refusé toute remise gracieuse, le maçon a suspendu tout versement.

Face à cette résistance silencieuse, la réponse est invariable : après plusieurs relances, les caisses assignent devant le tribunal. «La mise en recouvrement des cotisations doit faire l'objet d'un examen approfondi (...) afin d'éviter que les poursuites (...) ne conduisent, à elles seules, les entreprises vers des procédures de redressement et de liquidation judiciaires», insistait, en 2009, le sénateur centriste Jean Arthuis (Mayenne). Après la crise de 2008, il avait décortiqué le fonctionnement des caisses de congés du BTP : elles collectent 6 milliards d'euros par

an et disposent «de plus de 777 millions d'euros de réserve». Il avait obtenu qu'une partie du pactole soit reversée aux entreprises et qu'une autre (150 millions d'euros) contribuent à la rénovation des logements sociaux.

Dans un rapport de la Cour des comptes – non publié – rendu en 2021, le système est présenté comme «un gain financier pour les entreprises, un régime favorable aux salariés». Les professions qui ont réussi à sortir du système, elles, s'en félicitent. «Le bon sens triomphé», déclarait, en 2006, le président du Syndicat des paysagistes. La société EuropAmiante tente de faire admettre que la mobilité des salariés ne tient pas dans son cas. «Dans l'amiance, le code du travail interdit le recours aux CDD et à l'intérim», dit M^e Vanden Driessche. Sébastien Philippe, qui tire des câbles sous les routes, en Loire-Atlantique, aimerait, lui, comprendre pourquoi sa TPE est contrainte d'adhérer quand, pour les mêmes travaux, Enedis ou Orange en sont dispensés. ■

EMELINE CAZI

Les faillites d'entreprises toujours en hausse

Le nombre de sociétés en procédure judiciaire a augmenté de 2,3 % au premier trimestre

A près avoir atteint un sommet en 2024, les faillites d'entreprises ne semblent pas encore prendre la voie de la décrue. Au premier trimestre 2025, 17 897 entreprises sont entrées en procédure judiciaire, qu'il s'agisse d'une procédure de sauvegarde (391 entreprises), d'un redressement judiciaire (5 240) ou d'une liquidation directe (12 266). Soit une hausse de 2,3 % par rapport aux trois premiers mois de l'année 2024, selon les chiffres publiés lundi 28 avril par le Centre national des administrateurs judiciaires (CNAJM), qui collecte les données des cabinets répartis sur toute la France. Au total, près de 50 000 emplois sont concernés par une procédure – ce qui ne signifie pas que, in fine, tous disparaîtront.

Cette augmentation marque un changement de rythme par rapport aux années 2022 à 2024. La fin du «quo qu'il en coûte», la crise énergétique et l'inflation ont provoqué une explosion des faillites : près de 66 000 entreprises au total en 2024, contre un peu plus de 51 000 en 2019, avant la pandémie de Covid-19 puis l'invasion russe de l'Ukraine. François Desprat, président du CNA-

L'industrie manufacturière et le secteur de l'hébergement-restauration sont les plus concernés en 2025

JMJ, estime donc que l'on peut désormais parler d'une relative «stabilisation». «Nous avions clôturé l'année 2024 avec une hausse de 17 % des défaillances par rapport à 2023», rappelle-t-il.

Le groupe Allianz Trade a lui aussi publié ses données lundi, cohérentes avec celles du CNAJM, puisqu'elles indiquent une hausse de 2 % des défaillances sur les trois premiers mois de l'année 2025. L'assureur-crédit craint «un nouveau record historique cette année, aggravé par le risque de guerre commerciale».

Maxime Lemerle, responsable de la recherche chez Allianz Trade, appuie sa prévision sur la faiblesse de la conjoncture – la croissance au premier trimestre en France est attendue aux alentours de 0,1 % –, la fin des aides

étatiques, la nécessité de rembourser les prêts garantis par l'Etat, la reprise des assignations par le fisc et l'Urssaf, et, enfin, les incertitudes géopolitiques.

De fait, la bataille des droits de douane ouverte par Donald Trump, et les incertitudes qui l'accompagnent, va peser sur les résultats des entreprises, ainsi que sur le moral des ménages et le niveau global d'activité.

Atonie de la consommation

Dans ses nouvelles prévisions dévoilées mardi 22 avril, le Fonds monétaire international (FMI) table, lui, sur une croissance mondiale de 2,8 % en 2025, puis de 3 % en 2026, en prenant en compte l'ensemble des mesures douanières annoncées par le président américain.

En trois mois, le FMI a revu à la baisse ses prévisions pour 2025 et 2026 de respectivement 0,5 et 0,3 point de pourcentage. C'est beaucoup. Pour la France, il table sur une progression du PIB de 0,6 % en 2025, au lieu de 0,8 %.

Un pessimisme que François Desprat dit «ne pas partager». Le CNAJM souligne notamment que le nombre d'entreprises ayant sollicité des procédures de prévention (conciliation ou mandat ad hoc) est en augmentation

tion : on en dénombre 2 315, contre 2 119 un an plus tôt. En 2022, elles n'étaient que 1 516 à l'avoir fait. «C'est plutôt bon signe, car cela montre que les entreprises prennent les devants quand elles voient venir les difficultés», explique l'expert. Le CNAJM estime que plus de deux entreprises sur trois passées par la prévention parviennent à se sortir de leurs difficultés.

Par rapport à 2024, où les défaillances avaient frappé de plein fouet les entreprises de la construction, les agences immobilières et les commerces, le vent semble tourner, ces secteurs étant un peu moins concernés aujourd'hui.

En revanche, l'industrie manufacturière a vu sa situation se dégrader nettement sur les trois premiers mois de l'année, avec 165 entreprises (hors très petites entreprises) touchées par une défaillance, soit une hausse de 10 %. Autre secteur dans la tourmente : l'hébergement-restauration, qui a essuyé 124 faillites au premier trimestre, en lien avec l'atonie de la consommation. La restauration traditionnelle représente les deux tiers du contingent, la restauration rapide composant le reste. ■

BÉATRICE MADELINE

PERTES & PROFITS | PIRELLI

PAR ISABELLE CHAPERON

Quand la roue tourne pour l'actionnaire

Marco Polo International (MPI) : c'est ainsi qu'avait été baptisé, en 2015, le véhicule ayant permis au chimiste chinois ChemChina – repris depuis par la société d'Etat Sinochem – d'acquérir l'italien Pirelli pour 7 milliards d'euros. Un clin d'œil à l'histoire des deux nations, mais aussi à Marco Tronchetti Provera, l'homme fort de la dynastie du pneu. Dix ans plus tard, la roue a tourné et la holding MPI apparaît aussi déshabillée qu'un modèle posant pour le calendrier Pirelli.

Décision rarissime, le conseil d'administration du fabricant de pneus a, en effet, entériné, lundi 28 avril, la fin du contrôle exercé par Sinochem, en dépit de sa participation de 37 %. Neuf administrateurs ont acté ce principe, contre l'avis des six représentants du groupe chinois qui s'est dit «consterné et fermement opposé à cette décision». De son côté, le conseil d'administration de Pirelli a affirmé qu'il s'agissait d'une «étape», mais pas décisive.

Marco Tronchetti Provera, vice-président exécutif et second actionnaire de Pirelli, cherche à se débarrasser de son encombrant partenaire chinois, considéré

comme un obstacle pour son développement aux Etats-Unis, où l'industriel réalise 20 % de son chiffre d'affaires. En particulier, Pirelli veut mettre la gomme outre-Atlantique sur les pneus connectés en lien avec la voiture autonome, mais, depuis le mois de janvier, Washington interdit les technologies chinoises dans l'habitacle. Et Sinochem se refuse à réduire sa participation.

A dire vrai, l'industriel italien a commencé à souffrir entre le marteau américain et l'enclume chinoise dès le premier mandat Trump, en 2017. Mais il s'est vraiment rebellé, en 2023, lorsque Sinochem a voulu resserrer son emprise, en réclamant des droits de gouvernance accrus.

M. Tronchetti Provera s'en est sorti avec l'aide du gouvernement italien qui a circonscrit les pouvoirs du chinois grâce à son «golden power», le dispositif italien de protection des intérêts économiques vitaux. C'est sur cette intervention que le conseil d'administration se fonde pour affirmer que Sinochem ne contrôle pas Pirelli. Mais la route vers l'indépendance promet d'être encore longue. ■



Un panneau s'opposant à un projet d'installation de pylônes, à Great Waltham, en Angleterre, le 4 novembre 2024. DAN KITWOOD/GETTY IMAGES VIA AFP

PLEIN CADRE

Ces pylônes qui hérissent la campagne anglaise

Pour densifier le réseau électrique, le gouvernement veut ériger deux lignes haute tension non enterrées dans le Lincolnshire et du Norfolk à l'Essex. Les projets passent mal auprès des agriculteurs

David Rains, Sue Harrison, Andrew Malkin et Pam Regan sont attablés devant des cafés et des biscuits secs dans la salle à manger de la ferme d'Ian et Jenny Pennington, au lieu-dit Weston Marsh, près de la ville anglaise de Spalding. Dans cette partie du très rural comté du Lincolnshire, les champs sont immenses, la terre est très brune, le paysage si plat que le regard porte presque jusqu'à la mer du Nord. La conversation est animée. Tous sont confrontés à l'expansion historique du réseau de transport d'électricité britannique, encouragée par le gouvernement travailliste qui s'est fixé l'objectif très ambitieux de décarboner 100 % de l'énergie consommée au Royaume-Uni d'ici à 2030.

Le ministre de l'énergie, Ed Miliband – un proche du premier ministre, Keir Starmer –, a engagé une course contre la montre pour transporter l'électricité produite dans les fermes éoliennes de la mer du Nord, au large des côtes écossaises, jusqu'au sud de l'Angleterre, plus peuplée. Dans le cadre de ce Great Grid Upgrade (« grande mise à niveau du réseau »), 17 immenses projets de densification du réseau sont à l'étude. Au prix de la réduction des terres arables et du sacrifice des paysages regrettent leurs nombreux critiques.

Ces projets sont si impopulaires que, dans les localités les plus touchées, sur la façade est de l'Angleterre, ils pourraient sérieusement handicaper le Labour, le parti au pouvoir, aux élections locales du 1^{er} mai. Le mouvement d'extrême droite Reform UK, qui le talonne dans les sondages, exploite à plein ce mécontentement. Nigel Farage, son chef de file, un des premiers politiques à avoir plaidé pour le Brexit au début des années 2000, a choisi comme nouveau cheval de bataille de s'opposer à l'objectif de neutralité carbone du pays.

Dans le Lincolnshire, National Grid, l'opérateur du réseau électrique, a annoncé, début 2024, vouloir construire une ligne à haute

tension de 140 kilomètres de long, non enterrée, entre Grimsby et Walpole, avec de multiples stations de conversion, postes électriques intermédiaires et 420 pylônes hauts de 50 mètres. Au moins 8 projets de fermes solaires sont apparus dans la foulée, que les concepteurs espèrent greffer sur cette future ligne dans un comté pourtant réputé pour la qualité de ses terres agricoles. Le Lincolnshire produit 30 % des légumes du pays, 20 % des betteraves à sucre. Prévu au sud de Spalding, le projet Meridian Solar prévoit d'installer des panneaux solaires sur 1100 hectares de terres considérées comme « the best and most versatile » par les autorités – « les meilleures terres arables du pays ».

L'exploitation des Pennington, 60 hectares plantés de légumes récoltés deux fois l'an, risque d'être cernée par de nouveaux pylônes, amputée par une station électrique de plusieurs hectares et coupée en deux par des câbles apportant le courant depuis des fermes éoliennes marines. « Pourquoi viennent-ils tous s'installer ici alors

qu'Ed Miliband avait dit que ces infrastructures devaient en priorité s'implanter dans d'anciennes zones industrielles ? », s'indigne Jenny Pennington. « Même si les câbles sont souterrains, ils risquent de détruire la structure de nos terrains », se désole son mari. A en croire l'association Lincolnshire Against Needless Destruction, jusqu'à 5,5 % des terres arables du comté pourraient disparaître du fait de ces projets. « Et le tourisme ? Qui va avoir envie de séjourner à la campagne entre des pylônes et des sous-stations ? », interroge Pam Regan, de No Pylons Lincolnshire.

« TERRES COUPÉES EN DEUX »

Ces grands travaux limiteront la dépendance du pays au gaz et feront, à terme, baisser le prix de l'électricité, assure le gouvernement – les factures britanniques sont parmi les plus élevées d'Europe. Dans le Lincolnshire, l'argument ne porte pas. La colère gronde aussi entre le Norfolk, le Suffolk et l'Essex, le long du tracé d'une future ligne à haute tension non enterrée, longue de 180 kilomètres. Adam Scott est à la tête d'une exploitation de 120 hectares à Aldham, dans l'Essex. « Je risque d'hériter de trois pylônes géants sur nos terres, qui vont être coupées en deux par les travaux. On nous encourage à nous diversifier dans le tourisme, mais ce sera très difficile », regrette l'agriculteur. National Grid ne lui propose que 6 000 livres sterling (7 050 euros) de dédommagement par pylône.

M. Starmer a promis de vaincre les résistances des « blockeurs » et

des « nimby » (pour « not in my backyard », « pas dans mon arrière-cour »). Andrew Malkin, porte-parole de No Pylons Lincolnshire, déteste ces qualificatifs, qu'il juge « insultants ». Non, lui et les autres opposants aux pylônes ne sont pas contre la transition vers l'énergie propre, mais « toute personne confrontée à une telle quantité de projets à proximité de chez elle réagirait comme [eux] », assure cet ex-journaliste, désormais retraité. « C'est écoeurant de parler ainsi des électeurs. On ne bloque rien, on veut juste que la transition énergétique soit faite de manière moins destructrice », martèle Rosie Pearson, une voisine d'Adam Scott, qui coordonne la résistance contre la ligne à haute tension du Norfolk à l'Essex et reçoit dans le vieux cottage où vit encore sa mère, entre bosquets de chênes et haies bien taillées, avec des panneaux « Non aux pylônes » à chaque carrefour.

Tous défendent d'autres solutions, peut-être plus coûteuses à court terme mais moins invasives : des câbles enterrés ou sous-marins, prolongés au plus près des lieux de consommation, pour limiter les lignes terrestres. « Pourquoi ne pas imposer des panneaux solaires sur les toits de toute nouvelle construction ? », suggère aussi David Rains, membre de Meridian Action Group, opposé au projet de ferme solaire Meridian. « National Grid a choisi l'option la moins chère, les pylônes, susceptible d'enrainer le plus de profits et de racordements potentiels lucratifs. Malgré son nom qui prête à confusion, la compagnie n'a rien de pu-

Jusqu'à 5,5 % des terres arables du Lincolnshire pourraient disparaître avec ces équipements énergétiques

blic : c'est une société privée, avec comme principaux actionnaires le fonds américain BlackRock ou le fonds souverain d'Abou Dhabi. L'intérêt des Britanniques n'est pas sa priorité », insiste M. Malkin.

Fiona Gilmore, à la tête de l'association Suffolk Energy Action Solutions, qui dénonce les projets de « hub électrique » entre Friston et Saxmundham (deux villages tout proches de la réserve ornithologique de Minsmere, dans le Suffolk), plaide pour un réseau prolongé le plus possible en mer. « La technologie que National Grid veut déployer est dépassée. Quand la société a fait ses études de faisabilité, à la fin des années 2010, les câbles sous-marins étaient très chers. Depuis 2020, des câbles sous-marins HVDC [qui transportent du courant continu haute tension] peuvent être tirés sur de très longues distances. C'est ce que font Elia et Tennet, les opérateurs des réseaux belge et néerlandais », expose cette retraitée, qui a travaillé dans le conseil en développement pour des gouvernements étrangers.

La consultation publique pour Meridian Solar Farm a débuté le 24 avril. Celles pour les lignes à haute tension du Lincolnshire ou du Norfolk pourraient débuter d'ici à l'été. Puis ces projets passeront devant le Planning Inspectorate, des inspecteurs indépendants rendant un avis consultatif. C'est le ministre de l'énergie qui donnera le feu vert définitif. Les critiques sont d'autant plus fortes que le gouvernement Starmer veut simplifier les procédures d'autorisation en limitant leurs voies de recours contre les grands projets – une loi dans ce sens est en cours d'adoption au Parlement. Il propose aussi d'épargner aux développeurs les mesures correctives pour protéger les écosystèmes perturbés par leurs projets, s'ils contribuent à un fonds, le Nature Restoration Fund, censé financer des programmes de préservation ailleurs dans le pays.

TAXE SUR LES SUCCESSIONS

Cette réforme horrifie George Cooper, qui, depuis cinquante ans, prend soin en amateur de Minster Marshes, une réserve naturelle d'exception dans le Kent, où National Grid veut construire une station de conversion de 30 mètres de haut occupant 9 hectares de terrain, pour réceptionner le câble sous-marin Sealink tiré du Suffolk. « Vous ne pouvez pas reproduire ailleurs rapidement un habitat aussi riche que ces marais. Plus de 70 espèces animales y vivent, dont des campagnols d'eau, des pluviers dorés ou des castors. Le Kent est très peuplé, les marais sont un des rares endroits où les gens peuvent se connecter avec la nature », dit-il.

La colère des campagnes est aussi alimentée par la décision du cabinet Starmer, à l'automne 2024, de supprimer l'exemption de la taxe sur les successions dont bénéficiaient les agriculteurs, si la valeur de leur exploitation dépasse 1 million de livres sterling. Beaucoup craignent que cet impôt oblige leur descendance à vendre. Avec le Brexit, les subventions européennes de la politique agricole commune n'ont par ailleurs été que partiellement remplacées par des mécanismes nationaux. L'un d'eux, le Sustainable Farming Incentive, censé indemniser les agriculteurs faisant des efforts de verdissement, vient d'être suspendu alors qu'il gagnait en popularité. Les agriculteurs britanniques, d'ordinaire peu revendicatifs, ont multiplié les manifestations ces derniers mois. Jusqu'à présent en vain. « Le Labour semble les considérer comme des rentiers et se dire qu'ils ne votent pas travailliste », regrette Mme Gilmore.

Les conservateurs, qui étaient vus comme les représentants naturels des agriculteurs, sont disqualifiés après quatorze années au pouvoir (ils ont perdu les élections générales en juillet 2024). Restent les Verts et Reform UK. Le parti d'extrême droite propose d'imposer une taxe sur les fermes solaires et éoliennes, d'abolir la taxe sur les successions... « Nous interdirions à National Grid de verser des dividendes à ses actionnaires si les câbles électriques ne sont pas enterrés », promettait même Nigel Farage en février, lors d'une conférence de presse consacrée aux énergies renouvelables, d'un immeuble ultramoderne de la City de Londres. Des arguments taillés sur mesure pour séduire les déçus du Labour. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX



QUENTIN FAUCOMPRÉ

La fiscalité peut-elle aider à résoudre la crise du logement ?

Pour les acteurs de l'immobilier, les taxes imposées par l'Etat démotivent les investisseurs et aggravent une situation déjà morose

L'immobilier serait-il devenu une vache à lait pour remplir les caisses de l'Etat et des collectivités locales ? C'est un refrain que l'on entend régulièrement dans la bouche de professionnels du secteur ou des propriétaires. Ces derniers fustigent notamment les nombreuses taxes appliquées à toutes les étapes de la détention d'un bien immobilier, depuis l'achat jusqu'à la revente.

Pour acquérir un bien, l'acheteur verse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), appelés à tort « frais de notaire », d'environ 7 % à 8 % du montant de l'acquisition. Cette somme revient essentiellement au département où se situe le bien, mais aussi à la commune et à l'Etat.

« Le propriétaire s'acquitte ensuite de taxes locales, essentiellement la taxe foncière », observe Philippe Bruneau, président du groupe de réflexion Le Cercle des fiscalistes. Les propriétaires des

3,7 millions de résidences secondaires paient également la taxe d'habitation, qui n'a été supprimée que pour les résidences principales. Lors de la revente du bien, si une plus-value est réalisée, celle-ci est également taxée s'il ne s'agit pas de la résidence principale du propriétaire ou que le bien a été détenu depuis moins de trente ans.

Imposition sur les loyers perçus
De plus, près de 176 000 foyers dotés d'un patrimoine immobilier net supérieur à 1,3 million d'euros paient l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Issue de la loi de finances pour 2018, l'ancien impôt sur la fortune a, en effet, été recentré sur l'immobilier au grand dam de tous les acteurs du secteur, qui ont vécu le changement comme une punition. Le but avancé au plus haut sommet de l'Etat était de réorienter l'épargne vers le reste de l'économie, l'immobilier étant consi-

Les professionnels du secteur dénoncent des règles qui changent d'une année sur l'autre

déré comme improductif. Enfin, les investisseurs qui mettent leur logement en location sont imposés sur les loyers perçus. La flat tax ou prélevement forfaitaire unique (PFU), qui permet de limiter l'imposition à 30 %, ne s'applique pas à l'immobilier. « Les propriétaires bailleurs sont donc toujours imposés en fonction de leur tranche marginale d'imposition, et ceux pour lesquels cette dernière est à 30 % sont imposés à 47 % en intégrant les prélèvements sociaux », pré-

cise Benoist Lombard, directeur général adjoint du Groupe Crystal, conseiller en gestion de patrimoine. La moitié des loyers perçus part donc en impôts.

Une étude de la Fondation Ifrap, qui analyse les politiques publiques, indique que la fiscalité française sur l'immobilier reste la plus élevée des pays de l'OCDE. Dans son étude sur les comptes du logement de 2021 (dernières données examinées), l'Ifrap observe que les impôts récurrents sur la propriété immobilière représentaient 2,2 % du PIB en France contre 1,1 % dans l'OCDE, soit 30 milliards d'euros de surfiscalité.

Ces derniers mois, la situation ne s'est malheureusement pas améliorée. La loi de finances pour 2025 autorise les départements à augmenter les droits de mutation à titre onéreux pour les passer de 4,5 % à 5 %. Une vingtaine de départements se sont déjà saisis de cette possibilité. L'Union nationale des propriétai-

reurs Benoist Lombard, directeur général adjoint du Groupe Crystal, conseiller en gestion de patrimoine. La moitié des loyers perçus part donc en impôts. Une étude de la Fondation Ifrap, qui analyse les politiques publiques, indique que la fiscalité française sur l'immobilier reste la plus élevée des pays de l'OCDE. Dans son étude sur les comptes du logement de 2021 (dernières données examinées), l'Ifrap observe que les impôts récurrents sur la propriété immobilière représentaient 2,2 % du PIB en France contre 1,1 % dans l'OCDE, soit 30 milliards d'euros de surfiscalité.

Ces derniers mois, la situation ne s'est malheureusement pas améliorée. La loi de finances pour 2025 autorise les départements à augmenter les droits de mutation à titre onéreux pour les passer de 4,5 % à 5 %. Une vingtaine de départements se sont déjà saisis de cette possibilité. L'Union nationale des propriétai-

res immobiliers (UNPI), qui tient un observatoire annuel, indique que la taxe foncière a augmenté de 5 % entre 2023 et 2024 dans les 200 villes les plus peuplées de France. En outre, un des avantages fiscaux pour les propriétaires louant un logement meublé, plus favorable que pour les logements loués vides, a été supprimé.

Rappelons que les propriétaires de logement meublé peuvent déduire des loyers perçus une somme au titre de l'amortissement du logement. Lors de la revente du bien, ces amortissements n'étaient pas pris en compte dans le calcul de la plus-value imposable. « Depuis le 1^{er} janvier, les amortissements sont réintégrés dans le calcul de la plus-value lors de la cession du bien, augmentant ainsi la base imposable et, par conséquent, l'impôt dû », explique Pierre-Emmanuel Jus, directeur délégué de Maslow, spécialiste de l'investissement locatif.

Le propriétaire conserve la possibilité de déduire l'amortissement de ses loyers imposables chaque année, « ce qui reste un avantage indéniable », nuance Thomas Prud'Homoz, notaire à Paris. Pourquoi l'immobilier est-il autant taxé ? « Parce que le bien reste sur place, il est facile à taxer. Il n'est pas délocalisable à la différence d'autres placements », répond Jean-Luc Guitard, directeur général de Consultim, spécialiste de solutions en immobilier.

Biens retirés du marché

Outre la lourdeur de la fiscalité, les professionnels du secteur dénoncent des règles qui changent d'une année sur l'autre alors que l'immobilier est un investissement sur le long terme. Pour Souheil Yansi, fondateur des Secrets de l'immo, qui propose de l'investissement locatif sur mesure, la complexité des règles nécessite d'être bien conseillé pour faire les bons choix, ce qui constitue également un frein à l'investissement.

Les contraintes qui pèsent sur le logement, comme la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique pour pouvoir louer, sont également décourageantes. « Les propriétaires n'ont pas toujours les moyens d'assumer ces obligations », constate Jean-Yves Mercier, avocat fiscaliste.

Une partie des bailleurs retirent leur bien du marché, aggravant ainsi la pénurie de logements, provoquée notamment par les difficultés pour les primo-accédants d'obtenir un crédit qui leur permettrait de libérer le logement qu'ils louent.

A la fin de 2024, le site d'annonces SeLoger publiait une étude précisant que le nombre de logements à louer avait diminué de 36 % entre 2021 et 2023. « Les classes moyennes arrivaient globalement à se loger, mais celles-ci ren-

LES RENCONTRES

La quatrième édition des Rencontres de la fiscalité, organisées par *Le Monde* et Le Cercle des fiscalistes, en partenariat avec KL Conseil, le 29 avril, à Lille, dresse un état des lieux de la fiscalité immobilière. Lors de plusieurs tables rondes, Julien Debels, avocat associé au département droit fiscal chez Fidal, Thomas Prud'homoz, notaire associé de l'étude KL Conseil, Jean-Luc Guitard, directeur général de Consultim Groupe Holding, Annaïg Le Meur, députée Renaissance et présidente du Conseil national de l'habitat, Gilles Bonnet, notaire associé de KL Conseil, Loïc Cantin, président de la FNAM (Fédération nationale de l'immobilier) et Isabelle Rey-Lefebvre, présidente de l'Association des journalistes de l'habitat et de la ville et ancienne journaliste de *Le Monde*, doivent répondre aux questions : Investir dans l'immobilier est-il encore intéressant fiscalement ? Comment un changement de fiscalité peut permettre à l'immobilier une sortie de crise ?

contrent de plus en plus de difficultés. Et le choix des carrières professionnelles, des mutations ou des études se font de plus en plus en fonction de la possibilité de trouver à se loger », observe Jean-Luc Guitard.

Inciter les investisseurs à revenir vers l'immobilier devient donc un enjeu. Pour cela, l'UNPI propose de changer le regard sur le bailleur privé, de le considérer comme un acteur-producteur de services, de le valoriser, et propose la création du « statut du bailleur privé ». Celui-ci permettrait d'unifier la fiscalité des logements loués vides et meublés et d'amortir le bien loué vide ou meublé de 2 % par an pendant quarante ans, d'amortir les gros travaux de 5 % par an sur vingt ans. Le statut permettrait également le report des déficits sur les revenus courants sans limites.

L'UNPI assure que ces mesures seraient neutres pour les finances de l'Etat tout en augmentant la rentabilité de 0,8 % à 1 % supplémentaire pour les bailleurs. L'UNPI estime que la rentabilité nette ne dépasse actuellement pas 1 % à 2 % dans de nombreuses villes. Cette création du statut du bailleur privé, déjà abordée par plusieurs gouvernements successifs, pourrait être discutée dans le projet de loi de finances pour 2026, et son sort dépendra sans doute du niveau de pénurie de logements au moment des débats. ■

NATHALIE COULAUD

Valérie Létard : « Il faut rendre l'investissement locatif désirable »

La ministre chargée du logement souhaite proposer un cadre fiscal attractif pour répondre aux défis dans l'immobilier

ENTRETIEN

Ministre du logement dans le gouvernement Michel Barnier, Valérie Létard est une des rares à avoir conservé son portefeuille dans le gouvernement Bayrou. Cette ancienne sénatrice est reconnue pour sa connaissance des dossiers.

Les acteurs de l'immobilier estiment que celui-ci est très taxé, pensez-vous que cela accentue la pénurie de logements ?

Il est légitime que les acteurs du secteur s'interrogent sur le niveau de fiscalité qui pèse aujourd'hui. Son évolution peut avoir un effet dissuasif, voire bloquant, sur la production comme sur la mise en location de loge-

ments. Nous en avons pleinement conscience. Les Français voient de moins en moins l'intérêt d'investir dans la pierre et c'est problématique. Il faut redonner confiance et rendre à nouveau l'investissement locatif désirable.

La suppression de certains avantages fiscaux, notamment sur les meublés de tourisme, avec la loi portée par Annaïg Le Meur et Inaki Echaniz, a permis de corriger des déséquilibres flagrants. Mais cette correction ne répond pas à la question de l'attractivité pour les bailleurs qui investissent dans le parc locatif classique, souvent avec des marges déjà faibles.

L'outil fiscal ne peut pas non plus, à lui seul, répondre à tous les défis du logement. Il doit rééquilibrer et s'articuler avec une

politique foncière et d'aménagement volontariste et un soutien fort à la production de logements abordables.

Le statut du bailleur privé peut-il redonner envie aux propriétaires de revenir sur ce marché ?

Le statut du bailleur privé doit reconnaître l'engagement des propriétaires particuliers qui investissent dans le marché locatif et leur donner envie d'investir davantage, à hauteur de nos besoins. Avec le ministre de l'économie et des finances, Eric Lombard, nous avons confié au sénateur Marc-Philippe Daubresse et au député Mickaël Cosson une mission pour enfin mettre en place le statut du bailleur privé, dont le

secteur du logement parle depuis des années. Il s'agira de proposer, d'ici à l'été, un cadre fiscal pérenne et attractif pour relancer l'investissement locatif privé. Les propositions issues de cette mission devraient nourrir le projet de loi de finances pour 2026.

Quels dispositifs prévoyez-vous pour relancer l'accession à la propriété ?

Relancer l'accession à la propriété répond à un double enjeu : soutenir les ménages dans leur parcours résidentiel et redonner de l'oxygène à un secteur de la construction en grande difficulté. Depuis le 1^{er} avril, le prêt à taux zéro (PTZ) est élargi à tous les primo-accédants, pour tous les logements neufs, qu'ils soient collectifs ou individuels, et sur l'ensemble du territoire. Nous estimons que ce changement permettra de soutenir au minimum 15 000 projets d'accès supplémentaires chaque année.

Dans le parc ancien, le PTZ reste mobilisable en zones détendues quand on procède à des travaux de rénovation énergétique. Et nous avons levé un frein important : les ménages bénéficiaires du PTZ dans l'ancien n'avaient, jusqu'ici, pas accès à MaPrimeRénov' avant cinq ans. Cette règle pénalisait les projets d'achat couplés à une rénovation rapide : nous l'avons supprimée. Nous avons également agi pour lever les obstacles financiers qui freinent l'accession, en particulier la constitution de l'apport initial.

L'exonération de droits de donation jusqu'à 300 000 euros permet aux familles de soutenir plus facilement un enfant ou un petit-enfant dans son premier achat. Je tiens à rappeler que les primo-accédants seront exemptés de la hausse des droits de mutation que pourrait décider leur conseil départemental à la suite de l'adoption de la LFI pour 2025. L'achat d'un premier logement ne doit pas devenir plus coûteux à cause de la fiscalité.

Ces mesures, prises ensemble, traduisent une politique cohérente et résolument tournée vers l'avenir, pour les propriétaires comme pour les locataires, en soutenant la construction neuve et la rénovation. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR N.CO.



Trump : cent jours d'une présidence sans frein

► Depuis son retour à la Maison Blanche, le 20 janvier, Donald Trump applique un programme de rupture radicale avec ses prédécesseurs

► Ce nouveau mandat est marqué par une volonté forte de redéfinir l'équilibre des pouvoirs, au bénéfice de la présidence

► L'ampleur du bouleversement engagé dépendra des batailles juridiques en cours et des arbitrages que rendra la Cour suprême

► S'il conserve une base solide, le président fait face à une impopularité grandissante, sur fond de résultats mitigés en matière d'immigration et d'inquiétudes pour l'économie



A Morristown (New Jersey), le 27 avril. NATHAN HOWARD/REUTERS

Électricité Panne géante et chaos en Espagne et au Portugal

LE COURANT a été rétabli, mardi 29 avril au matin, dans la péninsule Ibérique, après un effondrement soudain du réseau électrique survenu la veille. Cette panne géante, dont la cause demeure inconnue mardi matin, a entraîné des désorganisations d'ampleur : trains à l'arrêt, métros fermés, trafic routier paralysé, vols annulés, communications et paiements interrompus.

PAGE 16

Vatican
Avant le conclave prévu le 7 mai, le début des grandes manœuvres

PAGE 7

Nouvelle-Calédonie
Quelle solution institutionnelle pour favoriser la réussite d'un accord ?

PAGES 10 ET 11

Enquête
Interpol, un outil dans l'arsenal répressif international chinois

PAGE 9

Culture
Vincent Cassel, troublant alter ego de David Cronenberg dans « Les Linceuls »

CINÉMA PAGES 24 À 27

Canada
Le libéral Mark Carney confirmé dans les urnes

Le parti au pouvoir a bénéficié du retrait de Justin Trudeau et des provocations de Donald Trump

PAGE 8

Economie
Les entreprises étrangères à l'affût des PDG français

Qualité de la formation ou fuite des cerveaux ? Une trentaine de fleurons étrangers sont dirigés par des Français

PAGE 15

UNE JOURNALISTE UKRAINIENNE DANS L'ENFER CARCÉRAL RUSSE

VIKTORIA ROCHTCHYNA a disparu à l'été 2023, pendant un reportage dans les territoires occupés par Moscou, avant de mourir lors de sa captivité en Russie. Une enquête collaborative menée par l'organisation Forbidden Stories retrace son parcours et éclaire le système carcéral mis en place par les Russes pour les prisonniers civils ukrainiens.

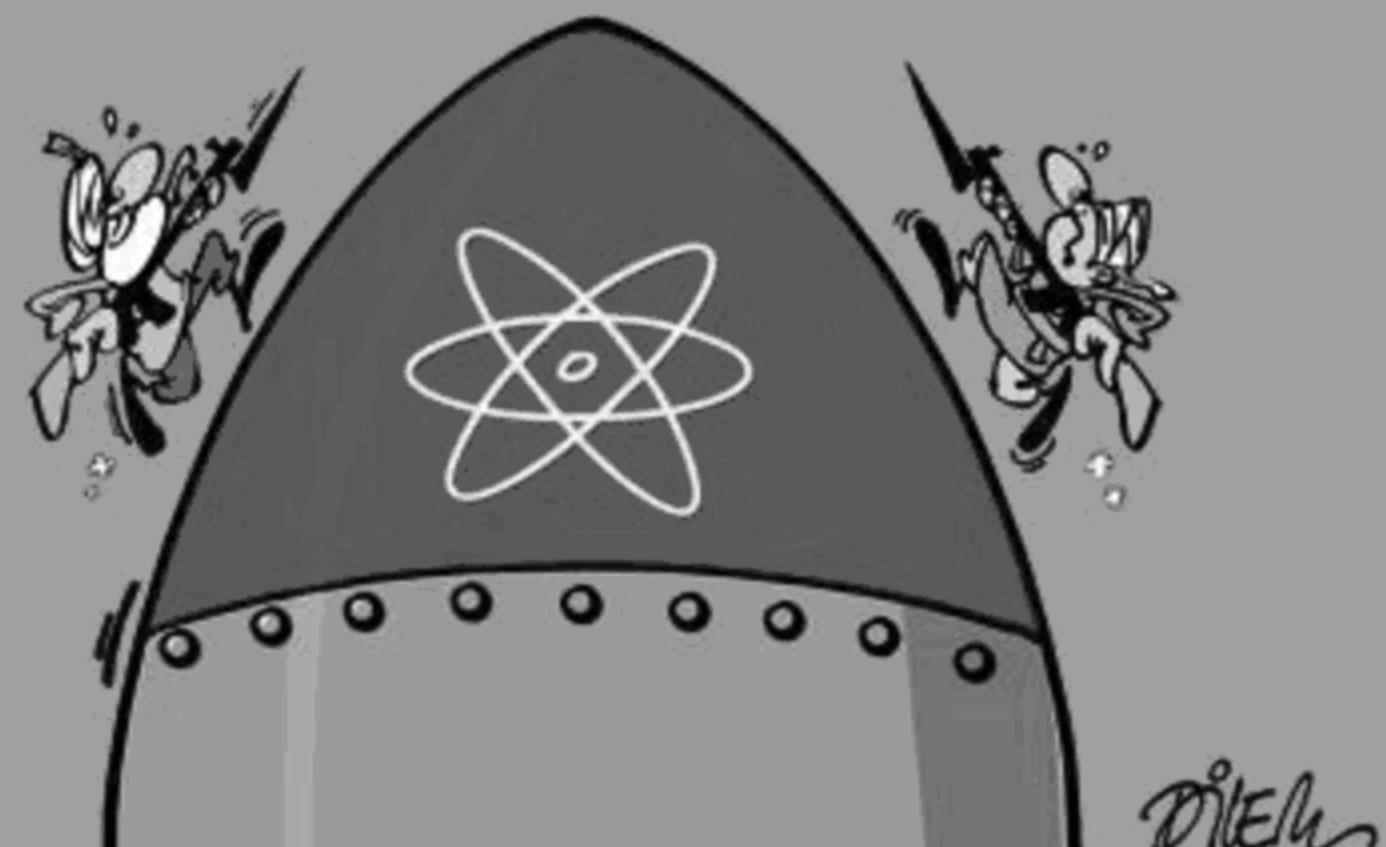
PAGES 22-23

VU PAR DILEM (ALGERIE)

INDE-PAKISTAN

CARTOONING FOR PEACE

M 00147 - 430 - F 3,80 €



ÉDITORIAL
LES ATTENTES
DE LA JEUNESSE
SUR LE TRAVAIL

PAGE 32

À NOS LECTEURS

En raison de la non-parution du « Monde » le 1^{er} mai, « Le Monde des livres » sera joint à notre édition publiée le 30 avril (datée 2 mai). Merci de votre fidélité.



1945-2025 DE LA FIN DE LA GUERRE À LA PAIX MENACÉE

Un hors-série du « Monde »
100 pages - 12,50 €
Chez votre marchand de journaux
et sur lemonde.fr/boutique

Jean-Paul Montanari

Ancien directeur du festival Montpellier Danse

Son ardeur tempérée par la lucidité incisive opérait un drôle de mélange lors de chaque conversation avec Jean-Paul Montanari sur la danse contemporaine. Pas question de camper dans le mou sur un sujet qu'il connaissait par cœur et auquel il avait consacré sa vie, toute sa vie. Le directeur du festival Montpellier Danse de 1983 à 2024, figure insubmersible d'une manifestation aujourd'hui d'envergure internationale, est mort le 25 avril, des suites d'un cancer pulmonaire, à l'hôpital de Montpellier. Il venait de prendre sa retraite, en décembre 2024. Il avait 77 ans.

Jean-Paul Montanari est né à Alger le 5 décembre 1947. Il évoquait souvent ce pays, son enfance et la Méditerranée comme sources de nostalgie et d'inspiration. Parmi les trois villes où il séjournait régulièrement figurait Marrakech, à côté de Tel-Aviv et de Montréal. Il a régulièrement convié les artistes du bassin méditerranéen, comme les Marocains Bouchra Ouzguen et Taoufiq Izeddioui. En 1962, il part d'Alger et s'installe à Lyon. Il étudie la littérature et le chinois, tout en se jetant avec fougue dans la découverte du cinéma et du théâtre. Les chocs esthétiques de celui qui intègre l'équipe du Centre dramatique national de Lyon, dirigé par Robert Gironès (1942-2000), s'appellent alors Jean-Pierre Vincent, Roger Planchon et Patrice Chéreau. Mais la danse commence à l'attirer, et le voilà à programmer Brigitte Lefèvre, Maguy Marin et Dominique Bagouet (1951-1992).

En 1980, c'est à Montpellier qu'il choisit de vivre. A la demande de Dominique Bagouet, il s'occupe des relations presse du tout nouveau Centre chorégraphique national de Montpellier, fondé en 1980 par Bagouet, à l'invitation de Georges Frêche, alors maire de la ville. Un an après, le festival Montpellier Danse voit le jour. Montanari en prendra la direction.

tion en 1983. «Dominique et Jean-Paul étaient très amis, confie le danseur et chorégraphe Fabrice Ramalingom, qui fut le compagnon de Bagouet. Je me souviens que, à la fin des années 1980, Jean-Paul venait régulièrement assister aux répétitions des spectacles de Dominique. Nous sommes peu à peu devenus proches, et il m'a soutenu de 2007 à 2024. C'était quelqu'un à la fois de hautain et de sympathique, dur et chaleureux, qui soufflait le chaud et le froid. A chaque fois que nous papotions dans son bureau, on riait beaucoup. Il me parlait beaucoup de sa jeunesse, de ses amants et de son engagement au sein du Groupe de libération homosexuel, à Lyon. »

Repère absolu des diffuseurs

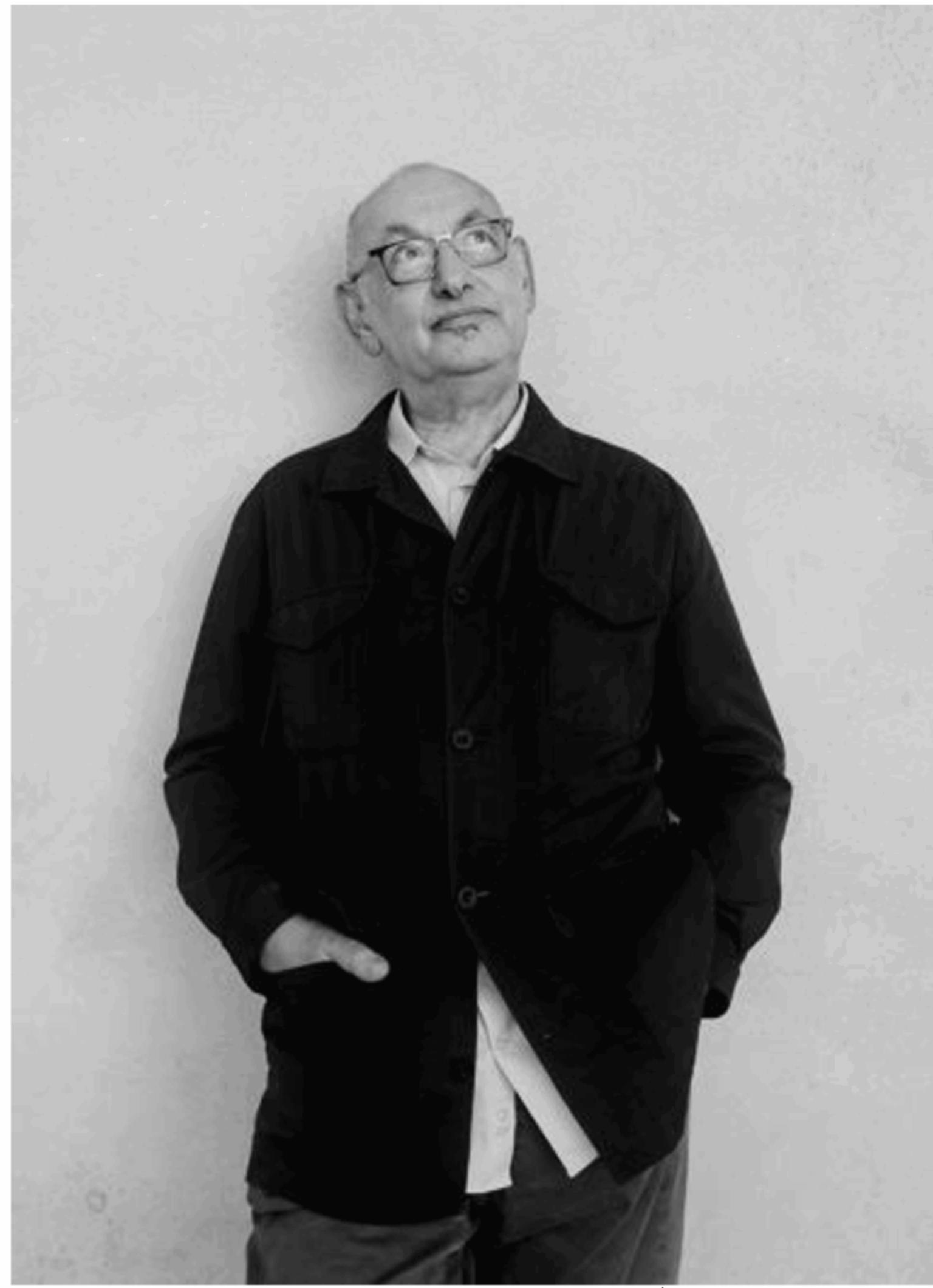
Politique, Jean-Paul Montanari l'est resté profondément, affirmant un point de vue féministe, combinant grands noms et jeunes pousses pour que chacun trouve sa place. «En tant que programmeur, il avait du flair, et il défendait bec et ongles les artistes pour lesquels il s'engageait», poursuit Fabrice Ramalingom. Il a surtout réalisé le rêve de Dominique d'imposer la danse contemporaine en centre-ville et non pas en périphérie, où certains désiraient l'implanter.»

Fidèle également, il a appuyé les trajectoires de nombreux chorégraphes, dont Raimund Hoghe (1949-2021) et Emanuel Gat. «C'était vraiment un programmeur unique et rare, déclare Gat. La première fois que l'on s'est rencontrés, c'était lors d'un pot de première, en 2007. On ne se connaît pas, on a parlé trois minutes et il m'a proposé de présenter quelque chose l'année suivante. Je me suis retrouvé sur la scène du Corum [à Montpellier] en 2008.» Régulièrement à l'affiche, Gat rappelle combien Montanari travaillait «à l'instinct, à l'intuition et faisait confiance aux artistes. La liberté de sa vision et de sa démarche va marquer pour toujours le festival», ajoute-t-il.

Pendant quarante-deux ans, Jean-Paul Montanari a programmé avec une constance et une inventivité d'acier un rendez-vous couru par le public et suivi à la loupe par le milieu. Baromètre de la création, repère absolus des diffuseurs du monde entier, Montpellier Danse a suivi les hauts, les bas et toutes les tendances d'une scène en constante évolution. Lors d'un entretien réalisé en juin 2024, où il nous annonçait par ailleurs sa maladie au détour d'une phrase, celui qui avait invité tous les grands noms débattait plus que jamais des enjeux d'un art chorégraphique menacé par «une esthétique mondialisée à la TikTok». Il précisait ensuite : «L'esthétique qu'on voit notamment sur les réseaux sociaux, qui travaillent sur le sympa, l'agréable, le côté clubbing et dance floor, fait des ravages... Et c'est sans doute le prix que paie la danse à vouloir devenir populaire», assénait-il.

Jean-Paul Montanari, que la «non-danse» des années 1990 avait «laissé au bord de la route», se passionnait pour l'écriture chorégraphique. Il citait Merce Cunningham, Dominique Bagouet ou William Forsythe, grâce auxquels il avait «cru que la danse était un art majeur parce qu'elle écrivait le monde», mais ouvrait large l'éventail de ses choix. Comme le souligne Didier Deschamps, directeur de Chaillot-Théâtre national de la danse (2011-2021), aujourd'hui à la tête du Festival de danse Cannes-Côte d'Azur, Jean-Paul Montanari était toujours dans «le paradoxe» : «D'un côté, il répétait que la danse contemporaine n'existe plus, mais il persévérait dans sa mission à la soutenir. Il affirmait, par exemple, ne pas croire en la transmission, mais il a laissé un outil formidable qui est L'Agora, Cité internationale de la danse. Il croyait véritablement au pouvoir du corps comme outil esthétique et politique.»

Cette foi dans la danse envers et contre tout, Michaël Delafosse,



A Montpellier, en juillet 2024. SANDRA MEHL/NYT-REDUX-REA

maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole, l'a saluée ainsi : «Jean-Paul Montanari rappelait sans cesse que rien ne s'obtient sans effort. On n'entre pas dans la danse comme en variétés. L'art se conquiert et cet apprentissage demande du temps, de la bonne volonté : cela demande d'être exigeant envers soi-même. Il détestait la facilité, la complaisance, la paresse intellectuelle. Sa générosité (...) allait de pair avec une réelle exigence.»

La 45^e édition de Montpellier Danse, la dernière que Jean-Paul Montanari a conçue, en complément avec Maiwenn Rebours, conseillère artistique, se déroulera du 21 juin au 5 juillet, et elle reflète l'intensité inoxydable de cet homme. Y sont attendus, notamment, Ohad Naharin, auquel il a apporté un soutien sans faille, Mourad Merzouki, Nadia Beugré, Pierre Pontvianne et sa dernière découverte, l'Iranien Armin Hokmi. ■

ROSITA BOISSEAU

5 DÉCEMBRE 1947 Naissance à Alger
1962 Installation à Lyon
1975 Entre au Centre dramatique national de Lyon
1980 Installation à Montpellier
1983 Prend la direction du festival Montpellier Danse
25 AVRIL 2025 Mort à Montpellier

Pierre Bérard

Ancien PDG de «Télérama»

La vie de Pierre Bérard, mort le 20 avril à l'âge de 91 ans, est indissociable de celle de *Télérama* dont il a accompagné l'histoire pendant près de quarante ans. Lyonnais, diplômé de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille, il y entre comme secrétaire de rédaction en 1960, l'année même où le magazine des Publications de la Vie catholique opte pour le nom de *Télérama* (contraction de son titre d'alors, *Télévision Radio Cinéma*) et ose la couleur en couverture. Il en deviendra le rédacteur en chef (1978-1990) au côté de Francis Mayor (1932-2008), auquel il succédera en tant que directeur de la rédaction (1990-1997), et enfin le président jusqu'en 1999.

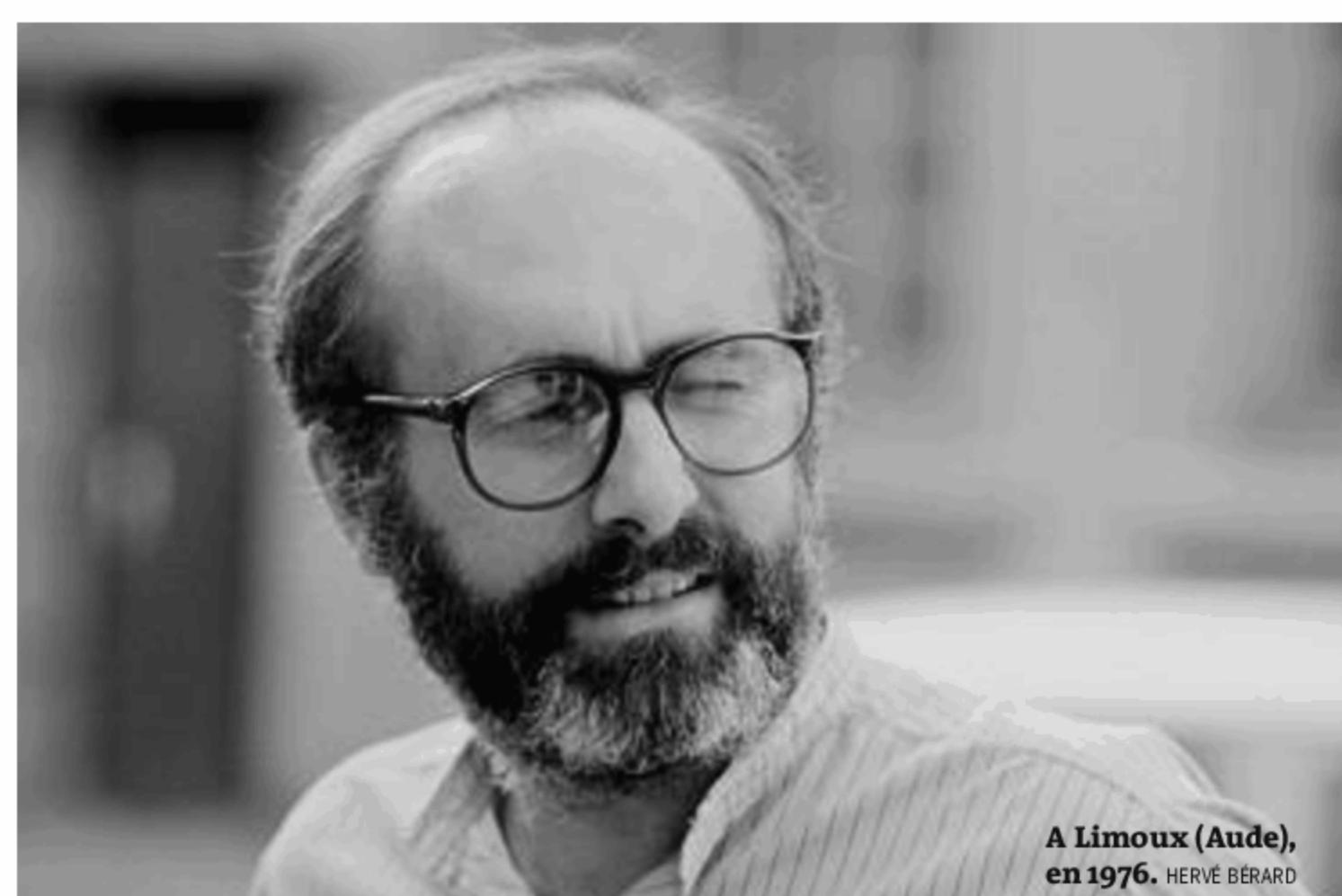
A ses débuts, dans le petit appartement de la rue de Laborde, à Paris, si éloigné de l'hôtel particulier de la rue de Naples qu'occupe le magazine quand Pierre Bérard prend sa retraite, ils ne sont qu'une poignée de journalistes, et tout reste à inventer. «La réussite de *Télérama*, nous en révions

dès les années 1960 et 1970, se souvenait-il dans le numéro spécial du 50^e anniversaire, en 2000. Lors de nos conversations incessantes, nous nous promettions, dès que notre budget le permettrait, d'ouvrir les colonnes aux livres, à l'art, aux reportages...»

Transformer un hebdomadaire de programmes de télévision et de cinéma en magazine culturel, la tâche n'effraie pas l'équipe d'alors et certainement pas Pierre Bérard, qui arrive chaque jour dès l'aube. Grand lecteur, amateur d'éditions originales, de musique du XX^e siècle, un œil toujours rivé sur les ventes à venir de Drouot, il s'enthousiasme pour l'art brut.

Faux bougon

Devenu directeur de la rédaction, ce fin connaisseur d'art contemporain instaure un nouveau rendez-vous : chaque couverture du numéro du Nouvel An sera illustrée par une œuvre spécialement commandée à un artiste. Barcelo, Garouste et bien d'autres se succéderont pendant une décennie.



A Limoux (Aude), en 1976. HERVÉ BÉRARD

29 MARS 1934 Naissance à Neuville-sur-Saône (Rhône)

1960 Entre comme secrétaire de rédaction à «Télérama», où il fait toute sa carrière

1978-1990 Rédacteur en chef

1990-1997 Directeur de la rédaction

1997-1999 PDG de «Télérama»

20 AVRIL 2025 Mort à Paris

Rendre l'art et la culture accessibles à tous, à ses collaborateurs comme aux lecteurs du magazine, est sa grande ambition. Aux jeunes journalistes qui intègrent la rédaction, il ne se contente pas de prodiguer de précieux conseils de lecture : avec une autorité feinte, il leur intime l'ordre d'aller au cinéma, de courir les expositions, de se cultiver. L'absence de curiosité est à ses yeux une faute.

Aux mêmes, souvent tout juste sortis d'écoles de journalisme, il lance un déconcertant «Surtout,

pas de scoop!» resté dans toutes les mémoires. Non qu'il entende décourager toute velléité d'informer, mais parce que le magazine dont il rêve et qu'il orchestre jour après jour est celui des pas de côté, des passions portées par chacun, des enthousiasmes partagés et des coups de gueule revendiqués, un magazine que ce faux bougon qui mime si bien la sévérité souhaite unique en son genre et ouvert à la fantaisie, aux idées inattendues.

En fils de typographe, Pierre Bérard veille jalousement à la forme.

A l'occasion d'une nouvelle formule, il tient à choisir un studio de graphistes anglais qui ignorent tout du titre pour qu'ils puissent créer sans être encombrés par l'existant. L'élaboration de part et d'autre de la Manche est épique, les échanges relèvent de l'odyssée linguistique, mais le résultat, qui balaye le déjà-vu, le ravit. Et le fond, bien sûr, lui importe tout autant que la forme. L'hebdomadaire qu'il réalise d'abord avec Francis Mayor puis avec tous ceux à qui il accorde sa confiance est curieux et partageur, exigeant sans pédanterie, engagé dans de multiples combats.

«Durant mes années dans ce journal, j'aurai connu toutes les batailles perdues de l'audiovisuel : nous étions contre la télévision couleur, contre la publicité, contre la télévision payante, contre la privatisation de TF1!», se plaît-il à rappeler avec son habileté humeur pince-sans-rire. Les batailles gagnées assurent, elles, au fil du temps, le spectaculaire développement de *Télérama*. C'est un magazine prospère et ouvert à toutes les cultures que Pierre Bérard quitte en 1999, en ayant fait de ces quarante années passées au service d'un même titre l'aventure d'une vie. ■

VALÉRIE HURIER
(DIRECTRICE DE LA RÉDACTION DE «TÉLÉRAMA»)

« Vika », reporter ukrainienne dans l'enfer carcéral russe

Viktoria Rochtchyna, qui se décrivait comme une « guerrière de l'information », est morte en détention en Russie à l'âge de 27 ans. « Le Monde » et Forbidden Stories ont retracé son parcours, dans une enquête que nous publions en deux volets

KIEV - envoyé spécial

Sevgil Musaieva n'a pas d'autre explication que d'avoir été confrontée au spécimen le plus extrême du « loup solitaire », une expression qui revient sans cesse quand quiconque, à Kiev, évoque la journaliste Viktoria Rochtchyna. Et ce qui aurait pu être une heure de gloire du journalisme en temps de guerre s'est terminé en tragédie. Il n'y a guère pire, dans la vie d'un rédacteur en chef, que de perdre l'un de ses reporters à la guerre. Mais, le plus souvent, un journaliste meurt soit par le hasard d'un bombardement, soit dans le feu des combats en accompagnant des soldats, soit assassiné par un gouvernement ou une organisation armée. Sauf à s'interdire de couvrir le conflit, nul n'y peut rien. Là, c'est une histoire différente...

« Viktoria était une louve solitaire typique, talentueuse, courageuse. Elle était la seule journaliste ukrainienne, après l'invasion du 24 février 2022, à aller en territoire occupé par l'armée russe », raconte Sevgil Musaieva, une journaliste criméenne devenue rédactrice en chef du site d'information *Ukrayinska Pravda*. Comme possédée par la mission journalistique qu'elle s'était fixée, têtue et incontrôlable, la reporter « n'écoutait personne. Elle avait son plan. Elle ne demandait pas la permission de partir en voyage. Elle était déjà en chemin ou arrivée quelque part, lorsqu'elle appelait pour proposer un article ».

La passion de Viktoria « Vika » Rochtchyna (son nom est parfois orthographié « Roshchyna » par d'autres médias) l'a ainsi amenée à franchir les limites de l'enfranchissable : se rendre, en tant que citoyenne ukrainienne, sous sa véritable identité, avec son passeport, en territoire ennemi, contrôlé par l'armée russe, sans même tenter d'entrer clandestinement. Ce qu'un journaliste international peut parfois réaliser, aucun citoyen d'un pays en guerre ne s'y risque généralement. Nul n'a pu empêcher la reporter ukrainienne d'aller de l'autre côté de la ligne de front, d'être capturée, de disparaître dans l'enfer carcéral russe et d'y trouver la mort à l'âge de 27 ans.

Viktoria Rochtchyna a été identifiée par des médecins légistes parmi un tas de cadavres anonymes rapatriés, le 14 février, lors d'un échange de corps entre Kiev et Moscou. Le bureau du procureur ukrainien, après autopsie et analyse ADN, confirme avoir émis, le 8 avril, un certificat officiel affirmant que « le corps d'une femme non identifiée est le corps de Viktoria Rochtchyna ». Réuni par l'association Forbidden Stories, qui se consacre aux enquêtes sur les journalistes tués au cours de leurs missions, un groupe de médias internationaux, dont *Le Monde*, a enquêté à la fois sur la disparition de Viktoria Rochtchyna et sur le système carcéral russe pour les prisonniers civils ukrainiens.

Née en 1996, à Zaporijia, Viktoria Rochtchyna se considérait, ainsi qu'elle l'a écrit

dans sa notice biographique d'*Ukrayinska Pravda*, comme « journaliste depuis l'âge de 16 ans », lorsqu'elle hantait les prétoires à la recherche d'histoires à raconter. Après ses études à Kiev, elle officie comme chroniqueuse judiciaire pour le média *Hromadske*. Après l'invasion russe de l'Ukraine, elle effectue son premier voyage en territoire occupé en mars 2022, toujours pour *Hromadske*, et y connaît ses premières mésaventures. Sa voiture est d'abord prise sous le feu d'armes automatiques, alors qu'elle croise une colonne de chars russes. Elle s'en sort indemne.

Puis, après avoir envoyé un article depuis Enerhodar, où se trouve, près du front, une centrale nucléaire stratégique, elle tente de se rendre dans la ville alors assiégée de Marioupol avec un convoi humanitaire. Elle est arrêtée à un check-point de l'armée russe et détenue à Berdiansk. *Hromadske* annonce sa disparition, puis sa capture. Après des interrogatoires par des hommes des services secrets russes, elle est forcée d'enregistrer une vidéo dans laquelle elle remercie Moscou de lui avoir « sauvé la vie », et est finalement libérée après une semaine de détention.

UNE MISSION PRESQUE IMPOSSIBLE

De retour à Kiev, loin d'être découragée, Viktoria Rochtchyna annonce qu'elle prépare de nouveaux voyages en territoire occupé. Face aux dangers encourus, *Hromadske* se sépare d'elle. La journaliste envoie de premiers articles de la zone occupée à *Ukrayinska Pravda*. Elle s'introduit notamment dans Marioupol assiégée et couvre, seule journaliste parmi les sympathisants prorusses et les badauds, les célébrations du 9 mai de « libération » de la ville, alors que les combats font rage autour de l'usine d'Azovstal, où les derniers défenseurs ukrainiens se sont retranchés.

Après avoir couvert la guerre dans le Donbass, du côté ukrainien cette fois, durant l'été 2022 pour le média *Novosti*, revoici Viktoria Rochtchyna en territoire occupé, en septembre, à Marioupol, Melitopol, Berdiansk, Enerhodar. En octobre 2022, elle apparaît en Crimée, occupée et annexée par la Russie depuis 2014, où elle retournera en mars 2023. Entre-temps, la journaliste travaille de nouveau durant quelques mois du côté ukrainien de la ligne de front, couvrant les bombardements des populations civiles et enquêtant toujours, par l'intermédiaire de ses contacts, sur la vie en territoire occupé.

C'est en juin 2023 que Viktoria Rochtchyna décide de retourner du côté russe. Elle en informe par message la rédactrice en chef d'*Ukrayinska Pravda*, Sevgil Musaieva. Son plan est d'établir une carte des prisons russes, d'identifier les endroits où les civils ukrainiens sont déportés et d'enquêter sur les camps de travail forcé en territoire occupé. Une mission presque impossible. Elle pense aussi avoir identifié des agents du FSB, le renseignement intérieur russe, opérant dans certains lieux de détention.

SA PASSION L'A AMENÉE À FRANCHIR LES LIMITES DE L'INFRANCHISSABLE : SE RENDRE, EN TANT QUE CITOYENNE UKRAINIENNE, SOUS SA VÉRITABLE IDENTITÉ, EN TERRITOIRE ENNEMI



Cette fois, il n'est plus question de traverser le no man's land entre Zaporijia et Marioupol, comme il était encore possible de le faire avec des convois humanitaires au cours de l'année précédente. Il faut faire le tour via des pays étrangers. Fin juillet 2023, la journaliste quitte l'Ukraine pour la Pologne. L'enquête confirme qu'elle est ensuite entrée en Russie par la Lettonie. Elle change les réglages de son téléphone, afin que chaque message, quelle que soit l'application, soit effacé instantanément. Quelques jours plus tard, elle atteint les territoires ukrainiens occupés et prévient sa famille, qui vit à Kryvy Rih, de son arrivée en territoire ennemi.

Viktoria Rochtchyna cesse tout contact avec ses rédacteurs en chef le 3 août 2023, et est officiellement considérée comme « disparue » par le gouvernement de Kiev. A-t-elle été capturée, ce jour-là ? A-t-elle ensuite tenté de travailler discrètement ou bien s'est-elle cachée ? Un chauffeur de la région affirme l'avoir croisée et avoir refusé de l'aider à franchir des check-points de l'armée russe, mais son témoignage est confus quant aux dates.

Viktoria Rochtchyna disparaît dans l'enfer carcéral russe. La journaliste est d'abord détenue en territoire ukrainien occupé, à la station de police d'Enerhodar, puis dans un « centre de filtration » de Melitopol connu parmi les prisonniers sous l'appellation « les garages ». En décembre 2023, elle est transférée en Russie, dans le « centre de détention provisoire numéro 2 » de Taganrog, dans la région de Rostov-sur-le-Don.

La prison de Taganrog, où Moscou enferme à la fois des prisonniers de guerre reconnus comme tels, combattants capturés sur le champ de bataille, et des civils détenus illégalement et sans procédure judiciaire, est, selon les témoignages d'ex-prisonniers échangés et revenus en Ukraine, l'une des pires geôles de l'armée russe. Coups, tortures, privation de nourriture et de soins médicaux, interrogatoires et obtention sous la contrainte de fausses confessions. Taganrog est un lieu où, se-

lon des témoignages de survivants, des détenus sont également morts, disparus à jamais.

L'enquête a permis, grâce aux témoignages d'anciens codétenus libérés lors d'échanges de prisonniers, d'obtenir des bribes d'informations sur la captivité de Viktoria Rochtchyna à Taganrog. Certains ont livré des détails au père de la journaliste et à l'avocate de la famille, ainsi qu'aux enquêteurs ukrainiens des services secrets et du bureau du procureur. Les sources contactées par les médias réunis par Forbidden Stories n'ont accepté de s'exprimer que sous le sceau de la confidentialité, parce que l'affaire Rochtchyna n'est pas définitivement résolue ou pour ne pas nuire aux détenus ukrainiens encore aux mains de la Russie.

« Elle est arrivée et elle est devenue folle », témoigne un ex-prisonnier. Il apparaît que Viktoria Rochtchyna a été vue avec des cicatrices révélatrices de torture, notamment deux coupures suggérant des coups de couteau, ainsi que des traces pouvant avoir été causées par des chocs électriques – une pratique presque systématique envers les prisonniers ukrainiens.

Elle a été maintes fois entendue en train de crier sur les gardiens. Elle a aussi réclamé des livres, et en a miraculeusement obtenu.

ATTITUDE REBELLE ET VINDICATIVE

Le problème principal de Viktoria Rochtchyna, autre que tous les prisonniers sont sous-alimentés et perdent généralement des dizaines de kilos en captivité, est qu'elle a, à diverses périodes, refusé de se nourrir. Ses codétenues ont prévenu les gardes, mais il ne s'est d'abord rien passé. Jusqu'à ce que la journaliste sombre, perdant connaissance au moins une fois. « Elle était dans un tel état qu'elle ne pouvait même plus lever sa tête de l'oreiller », a témoigné une ex-détenu. Un docteur est venu, l'a examinée et l'a hospitalisée durant des semaines. Puis elle est revenue en prison, « avec un "papillon" [une aiguille de sécurité pour une perfusion] dans



SOLène Reveney pour « Le Monde » d'après Yan Dobronosov/Global Images Ukraine via Getty Images

le bras», précise un témoignage. Elle est alors placée à l'isolement. « A la fin, elle était époussée », raconte un ex-prisonnier.

Un officier des services de renseignement ukrainiens, qui connaît la reporter avant sa disparition et la décrit, lui aussi, comme un « loup solitaire », estime « évident » qu'elle risquait de ne pas revenir en vie de sa détention en Russie, d'une part à cause de son attitude rebelle et vindicative, alors que « la soumission est le seul moyen de survivre », d'autre part parce que sa maigreur risquait de lui interdire de résister physiquement aux tortures et aux privations.

Dans le cadre d'une autre enquête, menée par trois médias ukrainiens – le site d'investigation *Slidstvo*, le groupe audiovisuel public *Suspilne* et le média spécialisé dans les affaires judiciaires *Graty* – avec l'association internationale Reporters sans frontières (RSF), et publiée, le 3 mars, dans le documentaire *Vika's Last Assignment* (« la dernière mission de Vika »), d'autres témoins, eux aussi ex-prisonniers libérés, confirment à la fois que la journaliste a été vue portant des traces de torture et qu'elle a été hospitalisée à la suite d'une grève de la faim.

De rares informations factuelles ont été requises par la famille de Viktoria Rochtchyna, ce qui est inhabituel pour un civil ukrainien détenu en Russie hors de toute procédure judiciaire et sans accès à un avocat. Elles se résument à deux courriers et à un appel, mais c'est beaucoup dans un pays où des milliers de personnes disparaissent sans laisser de trace. Outre que la journaliste est devenue, au fil de ses reportages, et depuis sa disparition, une personnalité connue en Ukraine, son père, Volodymyr Rochtchyn, a adressé diverses requêtes à l'administration russe. La première notification qu'il reçoit date d'avril 2024. Elle est suivie par un courrier officiel du ministère de la défense de Russie confirmant la détention de Viktoria Rochtchyna, sans information sur le lieu ni sur une éventuelle procédure judiciaire à son encontre.

Un appel téléphonique d'environ cinq minutes est ensuite passé par la captive à ses parents, le 30 août 2024. « On m'a promis que je serais de retour à la maison en septembre », leur dit-elle, incitant sa famille à espérer qu'elle soit déjà sur la liste d'un futur échange de prisonniers. On ignore pourquoi le FSB et les autorités pénitentiaires ont autorisé un tel appel, mais il semblerait qu'il ait été le résultat, selon l'avocate de la famille, Yevgenia Kapalkina, de « négociations de haut niveau entre les deux pays ». Volodymyr Rochtchyn affirme qu'un officier russe était également en ligne. Lui dit avoir tenté de « persuader Vika de manger, afin qu'elle ne meure pas de faim ».

HYPOTHÈSES SANS RÉPONSE

Le second courrier envoyé à la famille date d'octobre 2024. Il affirme que Viktoria Rochtchyna est morte le 19 septembre et que son corps va être rapatrié dans son pays. Entre l'appel téléphonique et ce courrier, il y a eu, en septembre, deux échanges de prisonniers entre l'Ukraine et la Russie et, chaque fois, l'espoir de voir revenir la journaliste a été déçu. Le commissaire aux droits humains de Kiev, Dmytro Lubinets, l'un des rares officiels ukrainiens autorisés à discuter avec Moscou en dehors des échanges entre les services de renseignement militaires, confirme de son côté, le 10 octobre, la mort de la reporter.

Notre enquête n'a pas permis de déterminer le lieu ni les causes de son décès. Une hypothèse est qu'elle soit morte d'épuisement, à la suite des mauvais traitements ou d'une seconde grève de la faim, même si sa voix enroulée au téléphone semble infirmer cette théorie. Une autre hypothèse est qu'il y ait eu un incident lors de son transfert vers le lieu d'un échange de prisonniers, à Taganrog, sur la route ou à la prison de Lefortovo, à Moscou, qui sert généralement de lieu de transit pour les détenus en voie d'être libérés. La troisième hypothèse est qu'elle a été assassinée. Un ancien détenu prétend, sous

DE RARES INFORMATIONS ONT ÉTÉ REÇUES PAR SA FAMILLE, CE QUI EST INHABITUEL POUR UN CIVIL UKRAINIEN DÉTENU EN RUSSIE, HORS PROCÉDURE JUDICIAIRE ET SANS ACCÈS À UN AVOCAT

LE CONTEXTE

LE « PROJET VIKTORIA »

Une enquête internationale

Pendant trois mois, l'organisation *Forbidden Stories* et un collectif de douze médias internationaux ont mené une enquête collaborative pour retracer le parcours de la journaliste ukrainienne Viktoria Rochtchyna, disparue à l'été 2023 lors d'un reportage dans les territoires occupés par Moscou et morte au cours de sa captivité en Russie. Cette enquête éclaire le système carcéral mis en place par la Russie pour les prisonniers civils ukrainiens, hors de toute procédure judiciaire, un sujet sur lequel la journaliste travaillait au moment de sa capture. Autour de *Forbidden Stories*, dont la mission consiste à poursuivre et à publier les enquêtes de journalistes menacés, emprisonnés ou tués, le « projet Viktoria » a associé 45 journalistes. *Le Monde* a pris part à ce travail aux côtés notamment de France 24, du *Guardian*, du *Spiegel*, de *Die Zeit*, de la ZDF, du *Washington Post*, d'*Ukrayinska Pravda* et d'*Important Stories*.

que « les parents ont demandé un examen adiционnel du corps » et que le bureau du procureur travaille avec « des experts français » afin d'« établir les causes de la mort et la nature des blessures corporelles ».

Viktoria Rochtchyna est la première journaliste ukrainienne à mourir en détention en Russie. Depuis l'origine du conflit en 2014, « 112 journalistes ont été capturés et détenus illégalement » par les forces russes ou prorusses du Donbass, et « 30 journalistes sont actuellement prisonniers », selon Oksana Romaniuk, la directrice de l'*Institute of Mass Information (IMI)*, une association ukrainienne de soutien aux médias. Depuis l'invasion de 2022, « 45 journalistes ont été capturés et 23 ont été libérés ». Ceux qui croupissent en prison appartiennent essentiellement à ce que l'on surnomme en Ukraine le « groupe de Crimée », région annexée en 2014, et le « groupe de Melitopol », ville occupée depuis 2022, et sont davantage considérés comme des « journalistes citoyens » ayant documenté l'occupation russe que comme des professionnels. Une dizaine sont, à l'instar de Rochtchyna, des cas individuels variés.

Outre ces prisonniers, l'*IMI* a dénombré trois reporters tués entre 2014 et 2022, et 12 autres depuis l'invasion russe, dans l'exercice de leur métier. Des dizaines d'autres journalistes ont trouvé la mort en tant que civils, frappés au hasard d'un bombardement, ou comme combattants, après s'être engagés dans l'armée. RSF dénombre, pour sa part, « 13 journalistes ukrainiens et étrangers tués et 47 blessés » depuis 2022. « Viktoria était si jeune, si peu préparée à cette guerre, et elle a été détenue dans des conditions si terribles, s'émeut Oksana Romaniuk, les yeux embués de larmes. Elle voulait être la voix des gens vivant en territoires occupés. Certains collègues la trouvaient folle, mais elle était passionnée et très courageuse. » La directrice du *Public Interest Journalism Lab*, Nataliya Gumenyuk, une ex-collègue de Rochtchyna à *Hromadske*, pense que « ce n'était pas du courage pour la beauté du courage. Viktoria a pris des risques parce qu'elle croyait que c'était son devoir ».

A *Ukrayinska Pravda*, Sevgil Musaieva garde le souvenir d'une journaliste difficile à canaliser, qui « envoyait des messages à n'importe quelle heure de la nuit », une reporter « solitaire », « sans ami », et « 100 % consacrée à son travail ». « Elle était parfois en colère, puis elle revenait avec des friandises », sourit-elle. Avant son ultime départ vers les territoires occupés, elle avait offert à sa rédactrice en chef des chocolats. « Lorsque Viktoria a disparu, j'ai trouvé cette boîte sur le siège arrière de ma voiture. Je l'ai gardée là au moins un an, jusqu'à ce que mon mec s'en débarrasse. »

UN DEVOIR D'INFORMER

Sevgil Musaieva, elle aussi, est émue quand elle évoque la reporter disparue. « Lorsqu'elle a commencé à travailler pour nous, j'avais promis à une amie commune de prendre soin de Viktoria », raconte la rédactrice en chef. Elle ne peut révéler les détails de toutes les initiatives entreprises pour sauver la prisonnière, que ce soit avec les services secrets ukrainiens ou avec l'aide d'activistes et d'avocats russes, mais croit avoir fait de son mieux. « Nous avons fait tout notre possible pour qu'elle soit échangée. Je pense que nous étions très proches d'une libération. J'avais vraiment l'espérance de la ramener », raconte-t-elle. « Cela fut vraiment très triste d'apprendre sa mort en captivité. Très difficile. »

Sevgil Musaieva pense que l'intrépide reporter a « eu de l'impact ». Elle-même a passé des heures avec la journaliste à éditer son enquête sur la déportation d'enfants ukrainiens par la Russie. Elle est convaincue que Viktoria Rochtchyna fut un « pont » entre l'Ukraine et les territoires occupés, ce trou noir de l'information.

La première année de la guerre, à l'occasion de la remise d'une distinction pour ses reportages, le prix Courage en journalisme de l'*International Women's Media Foundation*, Viktoria Rochtchyna avait rendu hommage à « tant de journalistes morts dans le combat pour la vérité ». Elle se considérait elle-même comme une « warrior », une « guerrière de l'information ». L'occupation par l'armée russe de régions ukrainiennes, puis le système carcéral de Russie ont brisé sa destinée. ■

RÉMY OURDAN

Prochain article Dans la prison de Taganrog, haut lieu de torture russe

Vincent Cassel, troublant alter ego de David Cronenberg

L'acteur au jeu expansif signe sa troisième collaboration avec le réalisateur canadien dans un rôle marqué par le deuil et le mal-être

RENCONTRE

Ce qui prédomine dans le jeu comme dans la présence de Vincent Cassel, c'est l'énergie. A 58 ans, âge de raison et même de tempérance, le comédien est toujours synonyme de panache, d'éruptivité, de perçus-sion, ce qui tient en partie, mais pas seulement, à son apport au cinéma d'action.

Le rencontrer à la terrasse d'un bar où il a ses habitudes, dans le 20^e arrondissement de Paris, c'est avoir affaire à quelqu'un qui se déplace tout le temps, qui change de position en cours d'entretien (au soleil? à l'ombre?), qui n'attend pas la fin de la question pour vous en renvoyer une autre, qui bouge et vous étourdit comme un boxeur sur le ring. Cassel appartient bien à la famille des acteurs expansifs, au jeu tourné vers le dehors, et c'est sans doute cela qu'il a imposé au cinéma français d'obéissance littéraire de l'orée des années 1990: une gestuelle, une attitude, un ton auxquels celui-ci n'était plus habitué depuis, disons, Belmondo.

Après Viggo Mortensen, il est l'un de ceux qui ont le plus tourné pour David Cronenberg, pape du malaise organique et de la fusion corps-machine, ce par trois fois. La première dans *A Dangerous Method* (2011), dans la peau du psychiatre érototo-

mane et suicidaire Otto Gross, la deuxième dans le polar londonien *Les Promesses de l'ombre* (2007), en mafieux russe avec l'accent. Deux rôles ténébreux, associés aux puissances de la nuit.

«J'ai grandi avec les films de Cronenberg», précise l'acteur. C'était quelque chose de subversif: j'étais fasciné par leur noirceur, leur étrangeté.» Cassel se souvient aussi de leur rencontre. «Il m'a appelé. Je suis allé le voir à Londres. J'étais heureux, flatté, surpris aussi. J'ai dû décaler Mesrine qu'on avait galéré à monter à l'époque, mais il était hors de question que je passe à côté de Cronenberg. Quand il m'a rappelé pour un second film, j'étais carrément sur le cul. On a eu un moment le projet des Promesses de l'ombre 2, qu'on devait tourner en Russie, mais c'est tombé à l'eau.»

RESSEMBLANCE PÈRE ET FILS

Presque vingt ans plus tard, avec *Les Linceuls*, Cassel retrouve l'univers du Canadien, cette fois dans une phase céphalique et distanciée à priori à l'opposé de son spectre. Il y joue Karsh, un homme endeuillé, inventeur d'un cimetière high-tech et alter ego de Cronenberg, qui a écrit le film à la suite de la mort en 2017 de Carolyn Zeifman, sa femme et sa collaboratrice.

«Dès mon arrivée sur le plateau, j'ai commencé à ressembler à David», raconte l'acteur.



«JE NE VOIS PLUS QUE MON PÈRE QUAND JE SUIS DANS UN FILM. DANS TOUT. C'EST TERRIBLE»

VINCENT CASSEL
acteur

Tout le monde voyait la ressemblance. Le plus étrange, c'est que je n'ai rien fait pour aller dans ce sens-là. Ce n'était pas une direction de jeu, ni quelque chose de formulé. Et pourtant, je me croisais dans le miroir en rentrant dans ma loge, et je voyais David. Je lui en ai parlé, et il m'a répondu: «Moi aussi, quand je regarde les rushes, je me vois.» Vernice, ma coach d'anglais, m'a raconté qu'un jour je m'étais assoupit pendant qu'on réglait un plan, la caméra tournée vers moi, et elle a cru que c'était David qui dormait... Avant de se rendre compte qu'il était debout à côté de moi.»

Il ajoute: «Diane Kruger, ma partenaire, disait qu'on avait l'air d'un père et de son fils.» Justement, plus Vincent Cassel ressemble

à Cronenberg dans *Les Linceuls*, plus on a l'impression de voir resurgir quelqu'un d'encore plus proche: son père, Jean-Pierre Cassel (1932-2007), comédien de théâtre et de cinéma aux cinquante ans de carrière, qui revient comme en surimpression. C'est encore pire que ça, reconnaît l'acteur, qui marque alors une pause, manifestement ému. Je ne vois plus que lui quand je suis dans un film. Dans tout. C'est terrible. Je pense toujours à lui, forcément: c'est lui qui m'a lancé dans le métier, et j'ai des enfants qui s'y sont également lancés. Mais je trouve ça assez gai, finalement, assez beau, ce truc qui se transmet d'image en image à travers le temps. Il est encore là, je peux le

David Cronenberg explore l'inquiétante étrangeté du deuil

Le réalisateur livre un film intime, dans lequel un homme d'affaires est confronté à de multiples doubles de sa femme décédée

LES LINCEULS



David Cronenberg — qui a donné corps comme personne au cinéma au concept freudien de l'*«inquiétante étrangeté»* (si l'on s'en tient à la traduction de Marie Bonaparte du terme *Unheimlich*) — a perdu sa femme, Carolyn Zeifman, en 2017, morte des suites d'une maladie qui ne fut pas révélée au public. Cinq ans plus tard, il signait *Les Crimes du futur*, dans lequel un artiste performeur, sorte d'égotiste macabre et, supposait-on, double ironique du cinéaste, donnait à voir l'exérèse de ses tumeurs récidivantes, avec le concours d'une partenaire chirurgienne exemplaire et marmoréenne.

Bel hommage, dans son style même, de l'artiste torturé à sa femme et collaboratrice. Huit ans plus tard, avec *Les Linceuls*, le cinéaste des frontières insoupçonnées aborde frontalement, à 82 ans, la question de la solitude et du deuil. Soit une occasion nouvelle de se persuader que l'œuvre cronenbergienne n'est que seule-

ment une mise en forme, tantôt émerveillée, tantôt effroyable, des mutations techno-anthropologiques du monde contemporain, mais aussi un journal intime dans lequel ses angoisses les plus lointaines et les plus profondes se transfigurent en art.

Karsh, le héros de ce nouveau film, est un homme d'affaires quinquagénaire que la mort de sa femme a laissé perdu, sombre, inconsolable. C'est la couleur et le style général du film, fondu dans le plomb de la sous-exposition, rehaussé par des éclats d'érotisme mordoré. Interprété par un Vincent Cassel pénétrant, relooké de sorte à évoquer une ressemblance accusée avec le cinéaste, Karsh a créé dans cette perspective Grave Tech, une entreprise funéraire high-tech qui permet aux personnes endeuillées de rester en contact avec l'être cher.

La dépouille mortelle, placée sous une stèle informatisée reliée à des capteurs et à des caméras, est enveloppée d'un linceul dont la matière révèle plutôt qu'elle ne dissimule la «vie» du cadavre, telle que la mort la putréfie. A

charge pour les vivants, grâce à l'application Grave Tech, d'accompagner dans ce devenir charogne l'âme de leurs proches par-delà leur mise en bière.

Pouvoir de la duplicité

On reconnaît là l'humour macabre de Cronenberg et sa passion ambiguë pour l'obnubilation contemporaine d'un élargissement et d'un prolongement technologique de la vie. A un siècle de distance, on croirait entendre dans *Les Linceuls* l'écho du Guillaume Apollinaire de *L'Enchanteur pourri* (1909, Gallimard), dans lequel Merlin s'adresse d'outre-tombe à la jeune femme qui l'y expédia: «Or, l'enchanteur était étendu mort dans le sépulcre, mais son âme était vivante et la voix de son âme se fit entendre: "Dame, pour quoi avez-vous fait ceci?" La dame tressaillit, car c'était bien la voix de l'enchanteur qui sortait de la tombe, mais inouïe. Comme elle ne savait pas, la dame crut qu'il n'était pas encore mort et, frappant de sa main la pierre tiède sur laquelle elle était assise, elle

s'écria: "Merlin, ne bouge plus, tu es entré vivant dans le tombeau, mais tu vas mourir et déjà tu es enterré." Merlin sourit en son âme et dit doucement: "Je suis mort! Va-t'en, à cette heure, car ton rôle est fini, tu as bien dansé."»

Il s'en faut de beaucoup, toutefois, pour que le film se résume à une méditation sur les fins dernières. Karsh, notant la présence de nodules suspects qui se développent sur le squelette de son épouse, se retrouve bien vite, au centre d'un supposé thriller d'espionnage. L'hypothèse qu'une puissance hostile puisse vouloir pirater le lieu à des fins conjuguées de malveillance et de surveillance semble rapidement étayée. Mais qui croire et qui soupçonner? Cette impérieuse et aveugle séductrice coréenne, femme d'un nabab hongrois à l'agonie, leader de la voiture électrique mondiale, qui veut investir dans Grave Tech? Sa belle-sœur, élèveuse de chiens, qui est le double exact de la défunte? Son propre frère, informaticien louche qui a installé dans le système informatique de Karsh une intellige-

gence artificielle charmeuse mais possiblement suspecte? L'oncologue de sa femme dont Karsh soupçonne qu'il fut son amant?

L'affolement des conjectures et des coups de billard à trois bandes fait ici le bonheur tendu du spectateur, jusqu'au point où leur folle — on n'ose dire joyeuse — prolifération l'incite à revenir à plus de simplicité. Il lui sera par exemple loisible de supposer que Karsh est le centre dépressionnaire d'un film mental irradié par sa seule souffrance. Comme si l'être aimé et perdu devenait post mortem l'objet d'une duplication qui, obsession cronenbergienne, contaminait petit à petit tout le film.

Apparition onirique récurrente de l'ex-épouse de Karsh, Becca (Diane Kruger), couturée par la chirurgie en une sorte de Venus de Milo dispensatrice d'un puissant érotisme macabre. Substitution diurne de sa sœur Terry, qui lui ressemble d'autant plus que la même actrice l'incarne. Il n'est pas jusqu'à Hunny, l'intelligence artificielle, ou Soo-Min, l'épouse du milliardaire, qui ne semblent revêtir ses traits. Le récit lui-même

se révèle truffé de scènes qui se dupliquent en intervertissant les personnages et de situations en miroir. La figure du double, motif du romantisme allemand où Freud puisera son idée de l'inquiétante étrangeté, épouse donc littéralement *Les Linceuls*, œuvre obsédée par une héroïne qui, entre la vie et la mort, semble s'être arrogé le pouvoir de la duplicité. Ni la Rebecca de la Bible ni celle d'Alfred Hitchcock ne diront le contraire.

Colonisant la conscience de Karsh à la manière d'un familier censément disparu qui nécessite de faire retour, Becca est l'absente omniprésente du grand trip mélancolique qu'est devenue son existence. Qu'est-ce que vivre sans l'amie(e), qu'on a à jamais perdu? C'est habiter un monde sensible sur lequel son image, tel un voile, s'est définitivement déposée. Et l'on nomme ainsi *Les Linceuls*. ■

JACQUES MANDELBAUM

Film canadien de David Cronenberg. Avec Diane Kruger, Vincent Cassel, Guy Pearce, Sandrine Holt (1h59).



Vincent Cassel,
lors de la
77^e édition
du Festival
de Cannes,
au Palais
des festivals,
le 21 mai 2024.

PYRAMIDE DISTRIBUTION

montrer à mes enfants. C'est une espèce de fausse éternité."

Les images du père remontent à la surface. «Quand j'étais môme, je me souviens l'avoir vu en projection privée dans Les Rendez-vous d'Anna [1978], de Chantal Akerman, du cinéma d'auteur assez sérieux. Je me disais : mais pourquoi mon père il ne joue pas Superman, ou Tarzan, ou James Bond, ou un cowboy? Buñuel, c'était autre chose. La première fois que je suis venu le voir sur un plateau de Luis Buñuel, dans Le Charme discret de la bourgeoisie [1972], c'était une scène de torture à la gégène. Ça sortait de l'ordinaire. Je crois que c'est pour ça qu'après j'ai voulu faire des choses où je bougeais dans tous les sens. Je refusais le carcan du naturalisme.»

RAPPORT À LA DOULEUR

La réflexion renvoie inévitablement aux débuts de Vincent Cassel dans les années 1990, quand, aux côtés d'une nouvelle génération de cinéastes, il cherche à dépasser une geste post-Nouvelle Vague sur le flanc d'un imaginaire de genre ou d'un néoformalisme à l'américaine. «Avec des gens de ma génération comme Mathieu Kassovitz, Jan Kounen, Gaspar Noé, Christophe Gans, on avait envie d'autre chose : faire un cinéma populaire, des films qui marchent, qui donnent envie aux gamins de 15 ans d'y aller avec du pop-corn et qui racontent quelque chose. Ça fait beaucoup sur le cahier des charges, mais c'était ça!»

Les Linceuls creuse un rapport à la mort, certes, mais surtout à la douleur qui, contre toute attente, a résonné avec la vie personnelle de l'acteur. «Au début, David m'a demandé de prendre l'accent de Toronto, raconte-t-il. J'étais obsédé par le texte. Mais, pour être honnête, il se passait quelque chose en parallèle : j'étais à la veille de divorcer, ma cellule familiale explosait, j'étais au fond du trou. Je restais enfermé dans ma chambre à apprendre mes lignes, sans rien faire d'autre. J'étais malheureux. Et finalement, c'était parfait pour le rôle. Quand je me vois dans le film aujourd'hui, je me rends compte à quel point ça se voit. J'ai le teint cireux, la gueule de quelqu'un qui va mal. Une gueule de mort, presque un masque mortuaire du début à la fin. Il y a peut-être 40 % de jeu. Le reste, c'était juste moi, pas bien dans ma peau.»

Depuis qu'il a filmé Freud dans A Dangerous Method, le cinéma de Cronenberg, ivre de parole, s'identifie de plus en plus à une cure analytique : «Recycler sa détresse dans un film de Cronenberg, ce n'est pas la pire des façons de s'en sortir...» ■

MATHIEU MACHERET

Sur les planches, autour de Shakespeare, la voie de la rédemption d'un père à la dérive

Le second long-métrage de Kelly O'Sullivan et Alex Thompson met en scène l'univers du théâtre amateur américain, dont il tresse un éloge sympathique à partir d'un scénario écoulé

GHOSTLIGHT

L'univers du théâtre amateur et des troupes de quartier n'a pas souvent été montré à l'écran. C'est désormais chose faite avec *Ghostlight*, le second long-métrage de Kelly O'Sullivan et Alex Thompson, couple à la ville et nouveaux visages du cinéma «indé» américain, révélés en 2019 au festival SXSW d'Austin (Texas) avec leur précédent film, *Saint Frances*, jamais sorti en France. Le titre, emprunté au jargon des planches, désigne les veilleuses en bordure de plateau censées prévenir les chutes. Mais derrière la terminologie consacrée, il laisse aussi entendre autre chose, un sens plus littéral qui aurait à voir avec les «fantômes» (*ghost*), suggérant à l'endroit du théâtre une certaine fonction spirituelle de passerelle entre les vivants et les morts.

Le film se tient pourtant à l'écart de toute tentation fantastique. Dan, ouvrier de voirie municipale à Chicago (Illinois), est un père de famille à la dérive qui enfouit les problèmes sous une sorte de léthargie palliative. Lui et sa femme, Sharon, ne savent plus quoi faire de leur fille Daisy, lycéenne enragée, en voie de désolement, et dont la colère semble un reflet inversé de l'apathie paternelle. Un beau jour, Dan se laisse entraîner par une troupe de théâtre amateur qui l'intègre dans une mise en scène de *Roméo et Juliette*. L'homme se prend au jeu, n'en dit rien à ses proches, et trouve dans les répétitions une forme de catharsis.

Forme du conte de fées

L'intérêt du film tient d'abord au portrait tendre qu'il dresse de la classe moyenne américaine. Un casting de comédiens non «stariés», dont une vraie famille issue du théâtre chicano dans les rôles principaux (Keith Kupferer, son épouse Tara Mallen et leur fille Katherine Mallen Kupferer), donne de l'épaisseur à ces figures de tous les jours, restituées sans artifices, hors de tout filtre gla-



Rita (Dolly de Leon) et Dan (Keith Kupferer) en Juliette et Roméo. LITTLE ENGINE/RUNAWAY TRAIN

mour hollywoodien. Ainsi Dan et sa partenaire de scène Rita (Dolly de Leon, actrice d'origine philippine vue chez Lav Diaz et Ruben Ostlund) sont-ils manifestement trop vieux pour incarner Roméo et Juliette, mais l'assument. Se dispenser du vraisemblable est ici le privilège de l'amateurisme, dont le film tresse un éloge sympathique.

Or, ce que l'on reconnaît dans un tel récit de salut par la pratique artistique, c'est aussi la forme du conte de fées. Le théâtre sert ici d'opérateur magique pour régler non seulement les problèmes personnels de Dan, mais ceux de sa famille, et offrir, à travers l'unité de la petite troupe, une image réconciliée du peuple amé-

L'intérêt du film tient au portrait tendre qu'il dresse de la classe moyenne américaine

ricain. C'est à cet endroit que le film est rattrapé de plein fouet par l'artifice qu'il avait cru évacuer. En témoigne le nœud scénaristique écoulé sur lequel l'ensemble s'appuie : un trauma non formulé par Dan qui remonte peu à peu à la surface et que le miroir du théâtre permettra de conjurer.

Ghostlight cède alors aux explications psychologiques toutes faites, à la passion de tout résoudre, de dénouer jusqu'au moindre fil de l'intrigue. Parti sur de bonnes prémisses, le film se révèle un nouvel avatar de la fiction résiliente et thérapeutique qui prétend guérir les blessures, soigner les âmes, réconcilier les coeurs et produire de l'unité à bon compte. Ce en quoi il se montre peut-être plus hollywoodien qu'il ne pensait l'être. ■

MA. MT

Film américain de Kelly O'Sullivan et Alex Thompson. Avec Keith Kupferer, Dolly de Leon, Katherine Mallen Kupferer, Tara Mallen (1h55).

En Roumanie, l'autoritarisme par l'absurde

Bogdan Muresanu entremêle des destins confrontés à un régime totalitaire déliquescent

CE NOUVEL AN QUI N'EST JAMAIS ARRIVÉ

■■■■■

L'anecdote pourrait être drôle si elle n'avait pas potentiellement des conséquences tragiques. A quelques jours des festivités de cette fin d'année 1989, Marius, 7 ans, écrit et poste une lettre au Père Noël. Dans la missive, il demande comme cadeau une locomotive pour lui-même, un nouveau sac à main pour sa mère, car l'ancien s'est déchiré, et, pour son père, Gelu (Adrian Vancica), «que le vieux Nico meure, car c'est ce qu'il souhaite». Comprendre la mort de Nicolae Ceausescu, 71 ans, président alors depuis 1974 de la République socialiste de Roumanie. Panique quand le père l'apprend. Il faut à tout prix trouver un moyen de récupérer le courrier avant que la Securitate, la police politique secrète, ne tombe dessus.

Des histoires absurdes comme celle-ci, *Ce Nouvel An qui n'est jamais arrivé*, prix du meilleur film

Orizzonti et prix Fipresci au Festival de Venise en 2024, en regorge. A commencer par le fil rouge de la narration : la télévision roumaine doit retourner une partie du programme de Noël parce que la jeune femme qui y entonne le chant patriotique a tenu des propos critiques à l'encontre du régime sur Radio Free Europe. Problème, le décor est à moitié détruit et les figurants se sont volatilisés. Autour de cet arc central, le premier long-métrage de Bogdan Muresanu entremêle plusieurs destins confrontés, les 20 et 21 décembre 1989, à la mainmise d'un régime totalitaire déliquescent.

Style brut et réaliste

Directeur de chaîne, Stefan Silvestru (Mihai Calin) a la responsabilité de sauver le programme. Il engage la comédienne récalcitrante Florina (Nicoleta Hancu) pendant que son propre fils Laurentiu (Andrei Miercură) se décide à quitter le pays avec un ami malgré la surveillance de la Securitate, dont fait partie Ionut Dinca (Iulian Postelnicu). La vieille mère de ce

dernier, Margareta (Emilia Dobrin), a du mal à abandonner son logement sur le point d'être démolie – Gelu est l'un des ouvriers affectés au déménagement.

Caméra à l'épaule, dans un style brut et réaliste qui saisit chacune des situations comme sur le vif à coups de panoramiques et de zooms, Bogdan Muresanu filme au présent un monde finissant. La force comique et dramatique de *Ce Nouvel An qui n'est jamais arrivé* tient à ce décalage, à cette soumission des personnages à un ordre dont le spectateur sait, lui, qu'il vit là ses tout derniers jours.

Au-delà de l'intérêt pour un moment charnière de l'histoire que saisit particulièrement la longue dernière séquence du film, montée sur l'air du *Boléro*, de Ravel, le réalisateur rend compte avec acuité de la manière dont un régime autoritaire s'immisce au cœur de l'intimité de chacun. Obligation de se conformer à des ordres qui n'ont aucun sens, muettement du langage, paranoïa qui confine à la terreur... Les individus sont contraints à une forme

de solitude par défiance envers les autres. S'impose à eux une réalité de façade où le ridicule va de pair avec le tragique. La violence n'est pas seulement psychologique, elle s'inscrit dans les corps. La rumeur d'une répression sanglante d'une manifestation à Timisoara circule ainsi tout au long du film sans que les médias officiels n'en disent un mot. La fuite de Laurentiu le met physiquement en danger. Florina cherche à échapper de participer à une vitrine patriotique, jusqu'à essayer de se faire mal.

De manière ironique, c'est un dérèglement de ce même corps, au sens littéral et social, qui ouvre ici les premières brèches dans l'apparat construit autour de la figure de Ceausescu. Le dictateur roumain est fusillé le 25 décembre, le voeu émis par Marius pour son père quelques jours plus tôt se réalisant de manière ironique. ■

BORIS BASTIDE

Film roumain de Bogdan Muresanu. Avec Adrian Vancica, Nicoleta Hancu (2h18).



Mélanie (Julia Piaton), Benjamin (Quentin Dolmaire) et Lucas (Grégory Gadebois). CHRISTOPHE BRACHET/PATHÉ FILMS

Un drôle de trio d'empêchés sur le chemin de la vie

Deux avocats handicapés embarquent dans un road trip vers l'Espagne

UNE POINTE D'AMOUR

Difficile en ce printemps d'échapper à Julia Piaton. La comédienne, révélée avec son personnage d'Odile Huguette Marie Verneuil-Benichou dans *Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu?* (2014), de Philippe de Chauveron, et sa première suite, est au générique de cinq films entre mars et mai. Après *Le Secret de Khéops*, de Barbara Schulz, et *Le Mélange des genres*, de Michel Leclerc, elle est à l'affiche cette semaine des *Règles de l'art*, de Dominique Baumard, en attendant *La Venus de l'avenir*, de Cédric Klapisch, qui lui vaudra les honneurs du Festival de Cannes. Et puis il y a cette Mélanie d'*'Une pointe d'amour*, premier long-métrage de Maël Piriou.

Julia Piaton fait partie de ces comédiennes qui incarnent leur personnage sans donner l'impression de les jouer. Avec sobriété et sensibilité, elle confère de l'assurance et de la douceur à cette avocate handicapée motrice, atteinte d'une maladie dégénérative, qui décide d'embarquer son meilleur ami, Benjamin (Quentin Dolmaire), tétraplégique, dans un road trip vers l'Espagne. Leur objectif? Rejoindre

un bordel inclusif et connaître, enfin, chacun, leur première expérience sexuelle. Pour atteindre son but, elle convainc Lucas (Grégory Gadebois), un client en attente de jugement pour trafic de drogue, de jouer les chauffeurs.

Porté par un beau trio d'acteurs, ce road-movie drôle et touchant, remake librement adapté du film *Hasta la vista* (2012) de Geoffrey Enthoven, traite de la question du handicap avec légèreté et sérieux. Maël Piriou a l'élegance de ne jamais s'appuyer sur le comique de répétition. L'accessibilité n'est ainsi évoquée qu'à l'entrée d'un hôtel, précédée de quelques marches, qui donne lieu à un simple gag efficace. De même, le regard porté sur les handicapés comme «héros» du quotidien est figuré par un personnage un peu lourd au cœur d'une scène de bowling, une des plus réussies du film, qui déploie très vite d'autres enjeux.

Portraits complexes

Ce qui intéresse Maël Piriou dans le handicap, c'est l'empêchement. Benjamin, trentenaire, est lui aussi avocat, mais il n'a même pas exercé une journée complète. Il passe ses journées enfermée chez ses parents, prisonnier de ses peurs. L'absence de sexualité des

Maël Piriou a l'élegance de ne jamais s'appuyer sur le comique de répétition

personnages est traitée de manière frontale, sans fausse pudeur. Simplement posée comme une anomalie à résoudre dans une soudaine urgence de vivre. Centré sur ses trois personnages de faux pas gentils, *Une pointe d'amour* en dresse des portraits complexes qui se jouent des préjugés pour donner à voir leur humilité. La mise en scène de Maël Piriou se concentre sur les visages, attentive à la parole autant qu'à l'écoute voire au regard, le temps de quelques plans en caméra subjective qui trahissent un trouble. Lucas est aussi pragmatique que maladroit, s'offrant du regard porté sur lui, mais ne peut s'empêcher de voler le goûter d'un enfant sur un parking. Mélanie est d'une franchise désarmante, vraie romantique derrière sa façade un peu brute. Benjamin, ce fort et ten-

dre qui feint l'indifférence, handicapé du cœur.

Le véritable empêchement, c'est celui de dire de manière juste ses sentiments et donc de les vivre. «Mal nommer les choses ajoute au malheur du monde», cite Lucas, le personnage le plus sombre du film affublé d'un prénom de lumière, tout l'inverse de Mélanie.

Une pointe d'amour est traversé par deux motifs. Le premier, ce langage sur lequel les personnages butent sans cesse — soucis de registre, jeux sur la novlangue, fautes, mensonges —, porteur pourtant d'une profondeur salvatrice quand il s'ajuste à une sincérité. Le second, le motif animalier, de fourmis en lézard en passant par la grenouille, qui creuse dans le film ce rejet de la domestication. C'est dans l'incongruité, le mouvement que l'humain déploie sa beauté. Et si un chat naturalisé les accompagne pendant le voyage, dans une des dernières scènes, Lucas en nourrit un sauvage. Dans ce temps des amours, des copains et de l'aventure, quelque chose de la vie s'est éveillé. ■

BORIS BASTIDE

Film français de Maël Piriou. Avec Julia Piaton, Grégory Gadebois, Quentin Dolmaire (1h24).

Deux désaxés dans l'Amérique des années 1950

Daniel Minahan suit le parcours d'un homme et d'une femme à l'écoute de leurs sentiments

LES INDOMPTÉS

Leur rencontre est de celles dont l'évidence s'impose dès le premier regard. Ce matin d'hiver, Muriel (Daisy Edgar-Jones), après avoir fait l'amour, va à la fenêtre fumer une cigarette. Là, au cœur de la campagne du Kansas, elle aperçoit, torse nu, allongé sur le capot d'une voiture, Julius (Jacob Elordi), imposant sa beauté et son insolence. Elle lui lance une cigarette, il mime de l'allumer avec ses mains, elle lui envoie le briquet.

Le goût du jeu, des cachettes, la volonté de consumer son existence. Tout est déjà là, posé entre eux en l'espace de quelques secondes. Et puis il y a tout le reste, l'époque, les années 1950, empreintes d'un certain conservatisme, et surtout, à l'étage, toujours allongé

dans le lit, Lee (Will Poulter), frère de Julius et compagnon de Muriel, qui, juste avant, lui réitérait sa demande en mariage.

Qu'est-ce que l'on peut s'autoriser à vivre? La question est au cœur de ces *Indomptés*, signé Daniel Minahan, un vétéran des séries HBO (*Six Feet Under*, *Deadwood*, *Game of Thrones*...), qui passe ici le cap du grand écran. Centré sur la correspondance trouble que nouent Muriel et Julius après cette brève première rencontre, le film opère tout un jeu d'échos et de contrastes entre les deux personnages.

Romantisme queer

Animés d'une même nature sauvage, ils vont faire des choix différents. Muriel épouse Lee et se résout à jouer les bonnes épouses à San Diego. Julius prend la fuite pour vivre loin des normes dans

les marges du rêve américain, à Las Vegas, autour des tables de jeux d'argent, partageant ses heures de travail et son corps avec Henry (Diego Calva).

Avec ses lents mouvements de caméra, sa nostalgie pour l'esthétique des années 1950, que l'on retrouve dans l'élegance des vêtements, les chansons ou les décors, et ses éclairages soignés, *Les Indomptés* baigne formellement dans un beau classicisme corseté, qui étoffe quelque peu les aspérités de ses personnages. Heureusement, le magnétisme à l'écran de Daisy Edgar-Jones et Jacob Elordi, et la complexité apportée au cheminement de chaque offrent de beaux moments.

Derrière cette façade un peu lisse, *Les Indomptés* se démarque par son romantisme queer qui amène Muriel et Julius à faire, sans le savoir, chacun un pas vers

l'autre. Elle se pique en secret au goût des paris hippiques et se laisse troubler par la possibilité d'autres affections, au contact notamment de sa voisine Sandra (Sasha Calle). Lui tente de s'accrocher à la vie rangée qu'il construit avec Henry, malgré l'obsession de ce dernier pour le danger et l'appât du gain.

Muriel et Julius ont surtout en commun d'être à l'écoute de leurs sentiments. Avec la conscience que tout peut basculer en une seconde, que la vie est un jeu, où il faut tenter sa chance, malgré le risque. Que ce que l'on a de plus précieux, ce sont encore et toujours les élans du cœur. ■

BO. B.

Film américain de Daniel Minahan. Avec Daisy Edgar-Jones, Jacob Elordi, Will Poulter et Diego Calva (1h59).

À L'AFFICHE ÉGALEMENT

■■■■■ À VOIR

Les Esprits libres

Documentaire français de Bertrand Hagenmüller (1h34). Déjà auteur de deux documentaires autour de la maladie d'Alzheimer, Bertrand Hagenmüller s'intéresse à la relation singulière qui unit les soignants à leurs patients. *Les Esprits libres* suit une expérience thérapeutique menée dans une maison non médicalisée. Patients et soignants d'un Ehpad y vivent à égalité avec l'objectif de mener différentes activités culturelles (chant, théâtre, poésie...). Composé de scènes souvent touchantes, *Les Esprits libres* explore le jeu trouble entre la réalité et la fiction induit par la mémoire défaillante et les effets de la pratique artistique sur la santé mentale. Le documentaire montre bien ce que la société aurait à gagner à reconstruire la façon dont sont souvent traités ces aînés. ■ BO. B.

Courrier de nuit

Film saoudien d'Ali Kalthami (1h52).

Mohammed Ben Salman, le prince héritier, veut faire du cinéma saoudien un outil de son soft power. Il n'est pas certain que *Courrier de nuit* conforte l'image qu'il souhaite donner de son pays. Le film d'Ali Kalthami nous embarque pour une nuit à Riyad dans les pas de Fahad Algadaani (Mohamad Aldokhei), un homme qui cumule les jobs de chauffeur de taxi et de livreur pour payer les frais médicaux de son père. Licencié, il bascule dans l'illégalité afin de se faire un peu d'argent facile. Ce thriller à la mise en scène stylisée et au scénario bien ficelé vaut pour son regard sans fard porté sur une société saoudienne traversée de violentes inégalités. ■ BO. B.

La Peur au ventre

Documentaire canadien de Léa Clermont-Dion (1h25).

En 2022, la Cour suprême américaine annulait l'arrêt Roe vs Wade qui garantissait le droit à l'avortement au niveau fédéral. *La Peur au ventre*, de la féministe et réalisatrice Léa Clermont-Dion, se veut un état des lieux de la situation canadienne, infiltrée par les organisations «pro-life» qui gagnent du terrain dans le discours politique. La réalisatrice tente de comprendre les racines de ce revirement de l'histoire, la séduction qu'opère désormais le discours provie et documente un retour du religieux qui défait les acquis féministes. En somme, le documentaire édifie car il prend au sérieux l'ennemi, l'écoute et lui reconnaît une redoutable efficacité. ■ M. JO.

■■■■■ POURQUOI PAS

Tu ne mentiras point

Film irlandais, belge et américain de Tim Mielants (1h38).

S'inspirant d'un roman de Claire Keegan (*Ce genre de petites choses*, Sabine Wespieser, 2020), qui évoque les pratiques de «réhabilitation morale» des jeunes filles dans les couvents de la Madeleine, en Irlande, dans les années 1980, le cinéaste belge Tim Mielants en tire un film très sombre. Les révélations en France sur l'affaire Bétharram confèrent au film, où le délicat Cillian Murphy occupe le rôle principal, une brûlante actualité. Ce qui n'empêche pas le récit d'oublier la nécessité de la dramaturgie. L'acteur, réduit à la seule exhibition d'une souffrance liée à un traumatisme de jeunesse, y incarne Bill Furlong, père de famille mutique qui assiste à des actes scandaleux au couvent de la ville. Son silence accuse sa souffrance, qui consolide elle-même son silence. Confiné dans ce cercle de plomb, le film en pâtit. ■ J. MA.

Les Fleurs du silence

Film britannique de Will Seefried (1h39).

Au début du XX^e siècle, un savant, Eugen Steinach, a prétendu «soigner» l'homosexualité en retirant les testicules «malades» de ses patients pour leur en greffer de plus sains. Cette expérimentation médicale d'un autre âge sert de toile de fond à ces *Fleurs du silence* où suit Owen James (Fionn O'Shea), romancier homosexuel, de sa relation tourmentée avec Philip (Robert Aramayo) à son internement au sein d'une clinique auprès de l'infirmière Dorothy (Erin Kellyman), missionnée pour le ramener dans le droit chemin. Will Seefried insuffle douceur, sensualité et poésie à son sombre sujet, sans se hisser tout à fait à la hauteur de ses inspirations, les films de Todd Haynes en tête. ■ BO. B.

■■■■■ ON PEUT ÉVITER

Les Règles de l'art

Film français de Dominique Baumard (1h35).

Inspiré d'un fait réel, *Les Règles de l'art* orchestre la rencontre impromptue entre Yonathan (Melvil Poupaud), un expert en montres de luxe, et Eric (Sofiane Zermani), escroc flamboyant qui a commandité le vol de cinq chefs-d'œuvre au Musée d'art moderne de Paris. On est ici sur les rails de la «comédie de casse» où une sympathique bande de voyous va vite perdre le contrôle de la situation. Mais le cinéaste mise sur des contrastes caricaturaux, adopte une sorte de surplomb de moraliste qui observe l'hubris de ces personnages, tente la peinture de vanité. Entre les formules toutes faites et les archétypes vieux comme le monde perçue un cruel manque de rythme, d'idées et d'allant. Reste un aimable duo d'acteurs. ■ M. JO.

LES MEILLEURES ENTRÉES EN FRANCE

	Nombre de semaines d'exploitation	Nombre d'entrées (*)	Nombre d'écrans	Evolution par rapport à la semaine précédente	Total depuis la sortie
Minecraft, le film	4	256440	1081	↓ -39%	2247464
Sinners	2	198953	379	↓ -20%	548204
Des jours meilleurs	1	187347	545		187347
Until Dawn. La mort...	1	127435	232		127435
L'amour, c'est surcoté	1	117288	324		117288
Moon le panda	3	94969	893	↓ -30%	462087
The Amateur	3	70257	503	↓ -45%	475010
Doux Jésus	3	59944	735	↓ -44%	410091
Ma mère, Dieu et Sylvie Vartan	6	57385	626	↓ -46%	1385545
La Chambre de Mariana	1	50403	150		50403

AP: Avant-première

Source: «Ecran total»

* Estimation

Période du 23 au 27 avril inclus

Un thriller pop réussi au sein de la mafia tamoule, à Paris

L'acteur et réalisateur Lawrence Valin signe un polar à la Scorsese

LITTLE JAFFNA



Sa «Little Italy» à lui, c'est le quartier de La Chapelle, à Paris. C'est l'histoire d'un acteur franco-tamoul, d'origine sri-lankaise, qui en avait assez des rôles d'Indiens ou de migrants au cinéma. Alors il a décidé d'écrire ses propres films et de se tailler des rôles sur mesure. C'est ainsi que Lawrence Valin, né en 1989 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), incarne un flic infiltrant un gang tamoul, à Paris, dans son premier long-métrage, *Little Jaffna*.

Le titre de ce thriller pop, aussi sérieux que divertissant, fait écho à ce quartier de La Chapelle, dans le nord de la capitale, où vit la communauté tamoule : minoritaires au Sri Lanka, île au sud de l'Inde, les Tamouls sont persécutés par les Cinghalais depuis l'indépendance du pays, en 1948. La guerre civile y fait rage et les Tigres tamouls mènent la lutte armée en vue de créer un Etat indépendant dans le nord et l'est du pays – ce mouvement est classé comme une organisation terroriste par l'Union européenne depuis 2006.

Enjeu identitaire

Ces informations sont livrées dans un «carton» au début du film, avant que n'apparaissent en gros plan, tel un puzzle, des morceaux du visage d'un jeune policier, Michael (Lawrence Valin), les traits fins, regard un peu éteint, alors qu'il s'entretient avec sa hiérarchie. Gardien de la paix à Clermont-Ferrand, Michael est envoyé à Paris pour y infiltrer une mafia tamoule, laquelle mène divers trafics (notamment de clandestins) et blanchit de l'argent en vue de financer la lutte des Tigres au Sri Lanka.

Comme pour appuyer l'enjeu identitaire, le flic souffre d'une dermatose (un vitiligo), créant des taches claires sur sa peau sombre. Le voici un peu léopard, en plus d'être une taupe : en planque dans une cantine de La Chapelle, où il travaille comme serveur, Michael observe les faits et



Michael (Lawrence Valin), à gauche, dans «Little Jaffna».

ZINC FILMS

gestes du «parrain», un certain Aya (Vela Ramamoorthy). Entre deux thés brûlants, et deux flashes d'info de la chaîne de télé sri-lankaise, le bonhomme lance comme un poignard et ce visage que l'on découvre derrière un masque festif. Ainsi nous apparaît le flegmatique Puvu (Puviraj Raveendran), barbe soyeuse, sorte de bras droit du parrain dont Michael va se rapprocher. Le «babtou» (le Blanc, l'Occidental) qui mange avec sa fourchette, et non avec ses mains, a beau installer le doute, il se fait une place parmi les caïds, jusqu'à éprouver un certain trouble. Une fois que l'on entre dans la «famille», on n'en sort plus, ou alors les pieds devant. Dans *Little Jaffna*, tout est vrai, et tout est surdosé, à la coutume de dire Lawrence Valin.

Pour accrocher le spectateur à cette communauté tamoule peu connue, Lawrence Valin utilise les codes du polar, parfois au second degré, avec ses bandes rivales déboulant sur le trottoir, prêtes à en découdre devant les petites échoppes – massacre au thon chez le poissonnier ! La scène d'ouverture, superbement filmée dans l'explosion de couleurs de la fête

de Ganesh (du nom du dieu à tête d'éléphant hindou), donne le ton avec son rythme calibré, ses ralentis, son rituel de cassage de noix de coco, sa musique plantée comme un poignard et ce visage que l'on découvre derrière un masque festif. Ainsi nous apparaît le flegmatique Puvu (Puviraj Raveendran), barbe soyeuse, sorte de bras droit du parrain dont Michael va se rapprocher. Le «babtou» (le Blanc, l'Occidental) qui mange avec sa fourchette, et non avec ses mains, a beau installer le doute, il se fait une place parmi les caïds, jusqu'à éprouver un certain trouble. Une fois que l'on entre dans la «famille», on n'en sort plus, ou alors les pieds devant. Dans *Little Jaffna*, tout est vrai, et tout est surdosé, à la coutume de dire Lawrence Valin.

Le film préserve le mystère de ce flic déboussolé, arrivé en France à l'âge de 4 ans, dont le père, mort, était un Tigre noir, du nom de ces rebelles qui perpétraient des attaques-suicides. Une arborescence de personnages complète le tableau, telle la grand-mère de Michael, qui vit avec son petit-fils et l'éclaire sur l'histoire de son

pays – elle est interprétée par la star sri-lankaise Radhika Sarathkumar.

Fan du cinéma de Martin Scorsese, de ses tableaux de la mafia italo-américaine, mais aussi des blockbusters sud-coréens et de «Kollywood» (cinéma tamoul), Lawrence Valin travaille depuis des années l'étoffe de son film de gang. Il en a fait une première ébauche dans un «court» du même nom (*Little Jaffna*, 2018), où il apparaît teint en blond, les cheveux en brosse, puis une seconde dans le moyen-métrage *The Loyal Man* (2019), l'histoire d'un homme de main à la double vie.

Celui-ci est incarné par Anthony Jesuthasan, l'acteur principal de *Dheepan* (2015), de Jacques Audiard, Palme d'or à Cannes, retracant l'histoire d'un réfugié tamoul sri-lankais en France.

Lawrence Valin avait d'ailleurs passé le casting pour ce même rôle, raconte-t-il. C'était avant de passer derrière la caméra. ■

CLARISSE FABRE

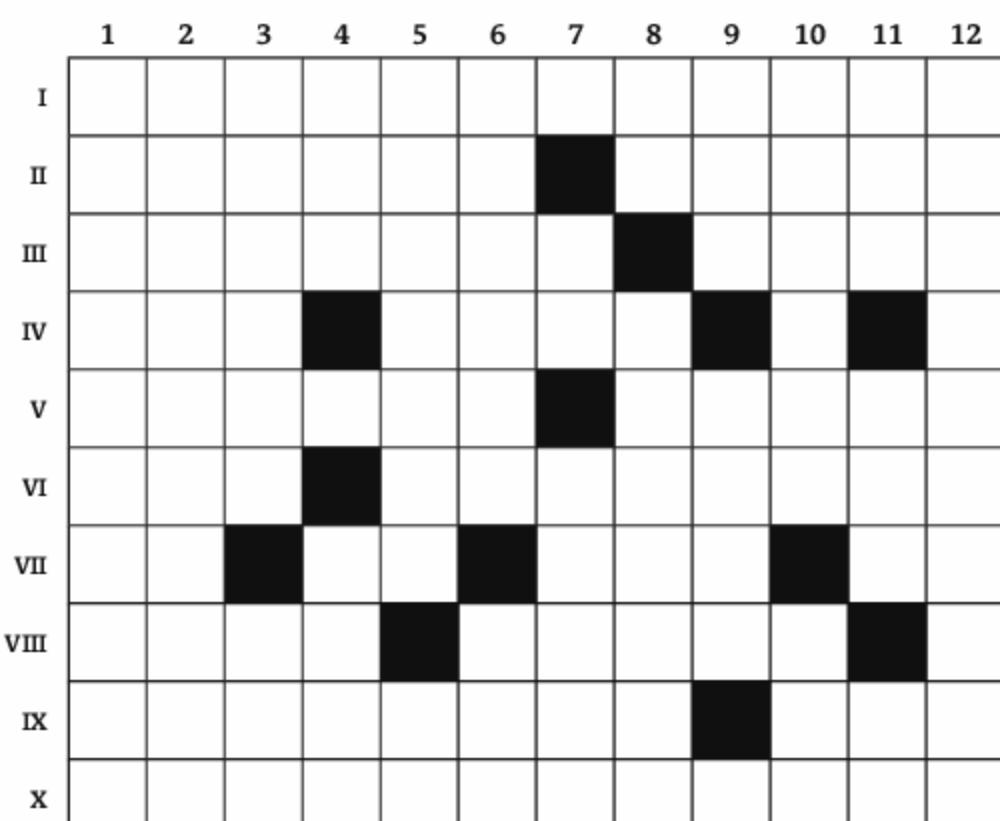
Film français de Lawrence Valin. Avec Lawrence Valin, Puviraj Raveendran, Vela Ramamoorthy, Radhika Sarathkumar (1h39).

Le titre de ce film de gang, sérieux et divertissant, fait écho au quartier de La Chapelle, où vit la communauté sri-lankaise

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 25 - 101
PAR PHILIPPE DUPUIS

Retrouvez l'ensemble de nos grilles sur jeux.lemonde.fr



SOLUTION DE LA GRILLE N° 25 - 100

HORizontalement 1. Présomptueux. 2. Légumier. Dry. 3. Agencera. Oil. 4. Quel. Lems. No. 5. Ur. Io. Alep. 6. Egagropile. 7. Miche. Trissa. 8. It. VI. AG. 9. Néo. Riopelle. 10. Espionnerais.

Verticalement 1. Plaquemine. 2. Régurgités. 3. Egée. Ac. Op. 4. Sunlight. 5. OMC. Ore. Ro. 6. Miel. Vin. 7. Péremption. 8. Tram. Ir. Pé. 9. Saliver. 10. Edo. Les. La. 11. Urine. Sali. 12. Xylophages.

HORIZONTALEMENT

I. Toujours à se plaindre pour un rien. II. Vouée au mépris public. Bourrée, gavotte ou rumba. III. A une forte tendance à l'introversion. Les Vierges sont anglaises et américaines. IV. Conjonction. Autorité souveraine. V. Ancienne machine de guerre. Partis dans des espaces inconnus. VI. A du mal à suivre le monde du travail. Sort d'une école militaire. VII. Interjection. Introduit les qualités. Coule en Suisse. Suit le vu de près. VIII. Doivent être fortes, pour graver. Se prennent chez les autres. IX. Ne vont jamais jusqu'à la mer. Donné pour être suivi. X. Vérifie les mesures par comparaison.

VERTICAMENT

1. Cousin du sanglier en Afrique. 2. Flattait et flagronnait. 3. Poussât la porte. Rayonnement dangereux. 4. Sans fantaisie. Condamne à s'installer ailleurs. 5. Amèneras la voile pour qu'elle prenne peu de vent. Points opposés. 6. Impeccables. Enchaînement de nucléotides. 7. En réalité. Sans morale religieuse. 8. Galette en voie de disparition. Fisse un vrai choix. 9. Détesté. Se déplace. 10. Se servit au passage. Patronne du jour. 11. Bien fatigué. Passent et laissent des traces. A beaucoup à dire. 12. Reproduisent dans le moindre détail.

SUDOKU

N°25-101

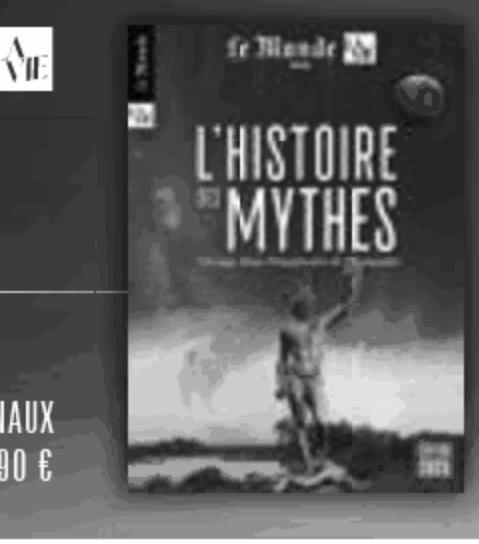


Réalisé par Yan Georget (<https://about.me/yangeorge>)

UN HORS-SÉRIE | **Le Monde**

VOYAGE DANS L'IMAGINAIRE
DE L'HUMANITÉ

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX
ET SUR **LEMONDE.FR/BOUTIQUE** - 14,90 €



Le Monde est édité par la Société éditrice du «Monde» SA. Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 124.610.348,70 €. Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS).

Rédaction 67-69, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris. Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone au 03 28 25 71 71 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures. Depuis l'étranger au : 00 33 32 28 71 71. Par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs : Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Internet : site d'information : www.lemonde.fr; Emploi : www.talents.fr

Collection : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40

Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60 La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0272 C 81975 ISSN 0395-2037



PRINTED IN FRANCE
ACPM
67-69, avenue
Pierre-Mendès-France
75013 PARIS
Tél : 01-57-28-39-00
Fax : 01-57-28-39-26

Directrice générale
Elisabeth Cialdella

L'imprimerie, 79, rue de Roissy,
93290 Tremblay-en-France
Midy-Print, Gallargues le Montueux

Origine du papier : UK, France.
Taux de fibres recyclées : 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Europhosphat : PIto = 0,083 kg/tonne de papier

Deux artificiers et leurs bouquets de lucioles dans le ciel landais

Mona Convert filme un père et sa fille aux manettes d'un spectacle de pyrotechnie

UN PAYS EN FLAMMES



Margot Auzier envoie le feu comme on dirait «Action!» sur un tournoi. Dans les secondes précédant le spectacle pyrotechnique, la jeune femme vérifie que tout le monde est en place et rassure la petite équipe d'artificiers. «On est solidaires, tout va bien passer», dit-elle en substance, au milieu d'une clairière dans les Landes. Son bébé est à ses côtés, qu'une autre femme prend sur ses genoux et enveloppe dans une petite laine.

Le père de Margot, Patrick Auzier, lui a transmis la passion du feu d'artifice, et le tandem officie sous la caméra de Mona Convert. De nuit mais aussi de jour, comme lorsque la famille s'élargit aux amis pour faire cuire le cochon, dans la cour de la ferme. On le sait moins, mais Patrick Auzier, tromboniste, est aussi le cofondateur du festival Uzeste musical, avec le multi-instrumentiste Bernard Lubat, dans les années 1970. C'est une musique enregistrée à Uzeste, en 2021, qui fait office de bande son, dans cette œuvre où le ciel mute parfois en plaque scintillante, telle une mer irisée par le soleil. Comme quoi, celui-ci a bien parfois rendez-vous avec la lune.

Essai aventureux

Née en 1994, à Paris, formée aux beaux-arts en France et en Belgique, la réalisatrice signe un premier long-métrage documentaire captivant, présenté à Cannes, à l'ACID (Association du cinéma indépendant pour sa diffusion), en 2024. Les plans ténuement semblent scruter l'immensité de la nuit comme pour lire, dans les éclats lumineux, quelques messages codés que des poètes déchiffreront peut-être un jour.

Peut-on faire un film comme un feu d'artifice ? C'est l'une des questions passionnantes que pose la cinéaste, dévoilant une esthétique enivrante de mystère. Autrement dit, la disposition des feux, leur séquençage, mais aussi les silences ou «trous noirs», n'auraient-ils

pas quelque chose à voir avec le rythme imprégné à une œuvre de cinéma, le positionnement de la caméra, la durée du plan ? C'est tout le charme de cet essai aventurieux, faisant des pas de côté, de trajets nocturnes en plans fixes sur la nature environnante, peignant l'image d'apparitions fantomatiques, une biche surgissant, avant de se dissoudre dans la nuit.

Puisque l'on garde toujours le meilleur pour la fin, Margot nous offre le «bouquet», se harnachant dans une combinaison héritée de fusées qui ne demanderont qu'à s'élancer, le moment venu. Ceinté d'explosifs, casqué, elle avance, telle une créature de feu, déesse ou guerrière des temps modernes, femme-orchestre d'un spectacle hors du temps, ou d'une utopie familiale se réinventant de génération en génération.

L'énigme du titre s'éclaire alors un peu. *Un pays en flammes* évoque en effet davantage l'idée d'une guérilla ou d'un épisode sanglant qu'un son et lumière pour le grand public. Sauf que les bruits pétrifiants des feux d'artifice ne sont pas sans évoquer ceux des armes. Le Thaïlandais Apichatpong Weerasethakul ne s'y est pas trompé, dans son court-métrage intitulé *Fireworks (Archives)*, en 2014, où les explosions de lumières dans un parc éclairent, ici et là, des squelettes et leurs têtes grimaçantes. A sa manière, *Un pays en flammes* capte des fantômes ou, comme le dit la cinéaste, «un feu qui couve, mais jamais ne s'éteint». ■

CL. F.
Documentaire français de Mona Convert (1h11).



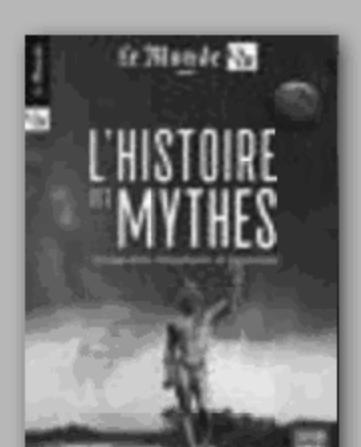
En kiosque



Hors-série



Hors-série



Hors-série

Le livre
BLAKE ET MORTIMER

Nos services

Lecteurs

Abonnements

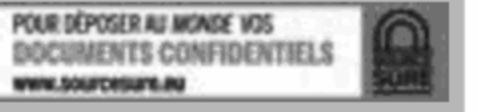
Sur abo.lemonde.fr

Par tél. au 03 28 25 71 71

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi, de 9 heures à 19 heures, et le samedi, de 9 heures à 17 heures.

Le Carnet du Monde

carnet@mpublicite.fr

Le Monde
Le Carnet

Nous informons nos lecteurs et nos annonceurs de la non parution de notre journal le jeudi 1^{er} mai 2025.

Le Monde à paraître le mercredi 30 avril sera daté jeudi 1^{er} mai - vendredi 2 mai.

Le service Carnet sera fermé le jeudi 1^{er} mai.

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes soit par e-mail : carnet@mpublicite.fr (en précisant impérativement votre numéro de téléphone et votre éventuel numéro d'abonné ou de membre de la SDA) soit sur le site : <https://carnet.lemonde.fr>

L'équipe du Carnet reviendra vers vous dans les meilleurs délais pour vous confirmer la parution.

carnet@mpublicite.fr
<https://carnet.lemonde.fr>

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

Catherine Blum Aglietta, son épouse, Anne Girardeau Aglietta, sa fille, Tamara Dzose, sa petite-fille Et Winston Dzose, son gendre, ont la douleur d'annoncer le décès de

Michel AGLIETTA, polytechnicien, économiste, cofondateur de la théorie de la régulation, professeur émérite à l'université de Paris Nanterre, conseiller scientifique au CEPII, chevalier de la Légion d'honneur,

survenu à Paris, le 24 avril 2025, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part. 20, rue du Champ de l'Alouette, 75013 Paris.

Marcelle Barry, son épouse, a l'immense douleur de faire part du décès de

Jacques BARRY, artiste peintre, professeur honoraire de l'École des beaux-arts de Saint-Étienne,

survenu le 23 avril 2025, à Saint-Étienne, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

La crémation a lieu ce 29 avril, à 15 h 30, au crématorium de Montmartre, 43, rue Alfred-Colombet, à Saint-Étienne.

Ni fleurs ni couronnes.

Dons bienvenus pour la recherche en ophtalmologie de la Fondation A. de Rothschild.

« La nouvelle législation interdit malgré votre souhait, que vous puissiez être empaillé. » Jacques Barry.

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directrice de la rédaction Caroline Monnot
Direction adjointe de la rédaction Grégoire Allix, Maryline Baumard, Philippe Brouillard, Nicolas Chauvin, Emmanuelle Chevallereau, Alexis Delcambe, Anne Ereno, Marie-Pierre Lannelongue, Franck Nouchi, Cédric Pietralunga
Directrice éditoriale Sylvie Kauffmann
Directrice déléguée au développement des services abonnés Frédéric Tovo
Directeur délégué aux relations avec les lecteurs Gilles van Koté
Rédaction en chef Laurent Borredon, Emmanuel Davidenkoff (Événements), Jérôme Gautherot, Michel Guérin, Nicolas Jimenez (photographie), Sabine Ledoux (chef d'édition), Alain Sales (Débats et idées)
Direction artistique Emmanuel Laparra
Infographie Delphine Papin
Directrice des ressources humaines du groupe Emilie Conte
Secrétaire général de la rédaction Sébastien Carganico
Conseil de surveillance Aline Sylla-Walbaum, présidente, Gilles Paris, vice-président

La présidente de l'université de Strasbourg.

Le doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'université de Strasbourg.

La directrice du Centre d'études internationales et européennes de l'université de Strasbourg.

ont appris avec une profonde tristesse le décès de

M. Vlad CONSTANTINESCO, professeur émérite de l'université de Strasbourg, docteur *honoris causa* de l'université de Bucarest, docteur *honoris causa* de l'université de Babes-Bolyai de Cluj, docteur *honoris causa* de l'université de l'Ouest de Timisoara, docteur *honoris causa* de l'université de Fribourg (Suisse), docteur *honoris causa* de l'université de Lisbonne, officier dans l'ordre des Palmes académiques.

Spécialiste de renommée internationale de droit de l'Union européenne, de droit comparé et de droit constitutionnel, il avait été professeur au Collège d'Europe de Bruges, doyen de la Faculté internationale de droit comparé, directeur du Centre d'études internationales et européennes, directeur du département juridique de l'Institut des hautes études européennes et directeur du service des relations internationales de l'université Strasbourg III Robert Schuman. Il était cofondateur de l'Institut franco-roumain de droit des affaires « Nicolae Titulescu-Henri Capitant » et du Collège juridique franco-roumain d'études européennes.

Une cérémonie d'hommage est prévue le vendredi 23 mai 2025, à 14 h 30, en la paroisse orthodoxe roumaine de Strasbourg, 14, rue Sainte-Élisabeth.

Tous ses collègues et anciens élèves de l'université de Strasbourg présentent leurs plus sincères condoléances à son épouse, à ses enfants ainsi qu'à ses proches.

Claude Equilbey, née Domègne, son épouse, Pascale et Gildas Chevillotte, Laurence Equilbey, Isabelle et Laurent de Bray, Stéphanie Equilbey, ses enfants et gendres, Ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants Ainsi que toute sa famille,

ont la tristesse de faire part du décès du

colonel (e.r.) Noël EQUILBEY, officier de la Légion d'honneur,

survenu le 28 avril 2025, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 2 mai, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Paris 16^e.

L'inhumation aura lieu le samedi 3 mai, à 10 h 30, au cimetière de Genêts (Manche).

Moëlan-sur-Mer.

Nous avons la douleur de faire part du décès de

Mme Marie GAREL-WEISS,

survenu le samedi 19 avril 2025.

De la part de

Ferdinand Berville, son époux, Lou Garel, Clémence de Sailly, Iris Berville, ses filles et sa maman, Martine Weiss.

Un dernier hommage lui sera rendu le vendredi 2 mai, à 10 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Les fleurs seront réservées à la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Mme Geneviève GROSCLAUDE, son épouse, Ses enfants, leurs conjoints Et ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques GROSCLAUDE,

professeur émérite de l'université de Strasbourg, docteur *honoris causa* de l'université de la Sarre, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre des Palmes académiques, lecteur assidu du *Monde* depuis 1953,

survenu le 7 avril 2025, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Strasbourg le 16 avril.

Geneviève, son épouse Et sa famille,

ont le regret de faire part du décès de

Jacques LEMOINE, ingénieur ECP 59, chevalier de l'ordre national du Mérite, survenu le 11 avril 2025, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

17, impasse de l'Aqueduc, 77300 Fontainebleau.

Mme Lucie Maiques GRYNBAUM, sa fille, M. Manuel Schmidt Grynbaum, son petit-fils, M. Vincent Grynbaum, son petit-fils, Mme Renée Noto Schmidt Grynbaum, sa belle-petite-fille Ainsi que Lola, Ava, Yaëlle et Ilya, ses arrière-petites-filles,

ont la tristesse de faire part du décès de

Denise MAIQUES, née BARDOU, directrice de la clinique de la SNECMA du Pré-Saint-Gervais, survenu le 21 avril 2025, à Paris, à l'âge de cent quatre ans.

Une cérémonie aura lieu le mercredi 30 avril, à 16 heures, au cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Jacqueline Serra-Mencherini Et ses amis,

ont la profonde émotion de faire part du décès de

M. Robert MENCHERINI, chevalier de l'ordre des Palmes académiques, professeur honoraire des Universités en histoire contemporaine, président fondateur de l'association du Musée de la résistance en ligne en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (MUREL), président fondateur de l'association PROMERO (Provence mémoire monde ouvrier),

s'est éteint le 20 avril 2025, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Un dernier hommage lui a été rendu le lundi 28 avril, à 15 h 30, au crématorium et Parc mémorial de Provence, à Aix-en-Provence.

PF du Pays Aixois. Tél. : 04 42 23 03 13.

Montpellier.

Michaël Delafosse, maire de Montpellier, Didier Deschamps, président de Montpellier Danse, L'équipe de Montpellier Danse,

ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Paul MONTANARI, chevalier de l'ordre national du Mérite, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres, directeur de Montpellier Danse pendant quarante-deux ans, créateur de l'Agora, cité internationale de la danse,

survenu le 25 avril 2025, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Une cérémonie de recueillement et d'hommage a lieu ce mardi 29 avril, à 16 h 30, au complexe funéraire de Grammont à Montpellier.

Leurs pensées émues s'adressent à sa famille et ses proches.

Nîmes.

Mme Sabine MUTIN, son épouse, Philippe et Isabelle, Dominique et Xavier, Bénédicte et Jérôme, ses enfants, Baptiste, Natacha et Dimitri, Timothée, Jeanne, Marguerite, Philippine, Martin, Gaspard, Louise et Théophile, ses petits-enfants, Andreas et Anastasia, ses arrière-petits-enfants, Annie Mutin, sa sœur,

ont la douleur de faire part du décès de

Pierre MUTIN, né le 10 août 1939, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 23 avril 2025, à Nîmes, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 2 mai, à 14 h 30, en l'église Saint-Joseph, route de Sauve, à Nîmes. sabine.mutin@wanadoo.fr

Laetitia Clavreul, sa compagne, Manolo et Pierrot, ses fils,

Odile Olivera, sa mère, Ses frères et sœur, Ses belles-sœurs et beau-frère, Ses neveux et nièces, Ses nombreux amis, Ses chers collègues de la Compagnie du 20^e,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Xavier OLIVERA,

survenu le 24 mars 2025, à Paris, à l'âge de cinquante-trois ans.

Une cérémonie d'au-revoir s'est tenue en la salle de la Coupole du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e, le 1^{er} avril.

Sa sœur, ses frères, Ses nièces et ses neveux,

ont la tristesse de faire part du décès de

Denys PRACHE,

survenu le jour de Pâques, le 20 avril 2025, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Selon sa volonté, l'incinération aura lieu dans l'inimitié familiale.

Marjane Satrapi

a l'immense douleur de faire part du décès de

Mattias RIPA,

l'homme et l'amour de sa vie, fauché à l'âge de cinquante-trois ans, après trente et une années d'une merveilleuse vie commune.

Une cérémonie aura lieu le mercredi 30 avril, à 13 h 30, en la salle de la Coupole, au crématorium du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Votre présence sera d'un immense soutien.

Dominique, sa mère, Sarah, Raphaëlle, Abraham, ses enfants, Théo, Mila, Joey, Zayon, ses petits-enfants, Lorraine, sa sœur, Les familles Rist, Fremont, Taïeb, Cotte,

font part du décès de

Arnaud RIST,

survenu à Paris, le 8 avril 2025, à l'âge de soixante et onze ans.

Nous appelons l'Europe à soutenir le modèle d'une confédération des Etats d'Israël et de Palestine

Condamner les atrocités ou exprimer un soutien abstrait à une « solution à deux Etats » n'est plus suffisant, estime un collectif international de 121 universitaires et intellectuels

L'Union européenne (UE) doit soutenir de toute urgence un changement politique en faveur d'un avenir juste et équitable pour les Palestiniens et les Israéliens, par le biais d'une confédération de deux Etats souverains. Basée sur le principe de deux Etats dans un seul pays confédéré, suivant la proposition du mouvement A Land for All, cette confédération sera fondée sur la pleine égalité politique, la reconnaissance mutuelle, la liberté de mouvement, le partage de Jérusalem et un dispositif de retour pour les réfugiés par la coopération entre les deux Etats – et non par la séparation.

Alors que la guerre dévaste la vie des Palestiniens et des Israéliens, et que les juifs et les Palestiniens du monde entier sont en proie à la douleur, à la peur et au deuil, nous pensons que l'Europe doit agir avec courage et clarté. A Land for All est un mouvement politique qui regroupe des Palestiniens et des Israéliens de tout le territoire.

Le cycle actuel de la guerre, de l'occupation et du déplacement a atteint un point de rupture politique et moral. Le soutien continu – implicite ou explicite – de la communauté internationale au statu quo a permis l'aggravation de la violence, de l'impunité et de l'autoritarisme. Condamner les atrocités ou exprimer un soutien abstrait à une « solution à deux Etats » n'est plus suffisant. Ce qu'il faut, c'est un soutien concret à un nouvel horizon politique : un horizon ancré dans la justice, la dignité et l'humanité partagée des deux peuples.

Le modèle de la confédération – deux Etats dans un seul pays confédéré – propose cet horizon. Il s'agit d'un cadre pratique, mûrement réfléchi, créé par des Palestiniens et des Israéliens travaillant ensemble, fondé sur le droit international et les réalités actuelles. Sur la base de notre attachement au droit international et de la reconnaissance des réalités de terrain, nous proposons une voie pragmatique : les deux peuples ressentent un lien profond à cette terre – et cela ne changera pas. Ce lien doit être reconnu et tout processus politique doit partir de la réalité actuelle, et non des cadres diplomatiques d'il y a trente ans, tels qu'ils existaient au moment des accords d'Oslo.

Vies entremêlées

Ce modèle s'attaque aux impasses de longue date – l'eau, les colonies, les réfugiés et Jérusalem – non pas en les remettant à plus tard, mais en proposant des solutions pragmatiques et coopératives dès le premier jour. Il est fondé sur la réalité des vies entremêlées et de l'interdépendance profonde entre Palestiniens et Israéliens – dans la vie économique, l'environnement, l'accès aux ressources naturelles, Jérusalem et le territoire lui-même. La sécurité et l'intégration régionale dépendent elles aussi de la coopération mutuelle, plus que du contrôle. A Land for All offre un cadre réaliste, tourné vers l'avenir, qui répond à ces défis et liens communs. Il est essentiel d'affirmer et de

renforcer ce qui a déjà été dit : le lien entre, d'un côté, le respect du droit international et des droits humains, de l'autre, la défense du droit des Palestiniens à la liberté et à l'autodétermination, que la communauté internationale a trop longtemps manqué de garantir. Il ne peut y avoir de véritable stabilité internationale sans droits pour les Palestiniens. Ce vide sape l'ensemble du système international.

Il est du devoir de l'UE – historiquement, politiquement et moralement – de prendre l'initiative de soutenir ce changement. L'Europe a fait l'expérience des ravages produits par les conflits nationalistes et du pouvoir de l'intégration. L'UE s'est construite sur la promesse que le partage de la souveraineté et la coopération peuvent remplacer la guerre. Cette leçon doit maintenant être appliquée au-delà de ses frontières, en particulier dans une région où l'Europe a longtemps joué un rôle décisif.

Une confédération est la seule base réaliste en vue de la sécurité à long terme, du développement économique, du bien-être et de la durabilité environnementale, tant

pour les Israéliens que pour les Palestiniens. Elle peut empêcher de nouveaux cycles de déshumanisation et garantir que les deux peuples puissent vivre dans la dignité et la paix. Continuer à soutenir des gouvernements qui privilient l'expansion, l'occupation et le contrôle au détriment de la vie et de l'égalité est une trahison des valeurs fondamentales de l'Europe.

Egalité souveraine

Nous appelons l'UE à adopter une position de principe courageuse en faveur de la paix, de la justice et de l'égalité dans le pays commun des Israéliens et des Palestiniens. Cela signifie soutenir publiquement le modèle de confédération comme une alternative viable, juste et visionnaire au statu quo en voie d'effondrement. Cela signifie reconnaître l'Etat de la Palestine non pas comme un geste symbolique, mais comme une étape transformatrice vers la fin de l'occupation et la mise en place d'une égale souveraineté.

Cela signifie user de l'influence économique et diplomatique de l'Europe pour prendre des mesures immédiates et drastiques afin de mettre fin à la guerre et à l'annexion, et encourager des dispositifs concrets en faveur de l'égalité, y compris le soutien à la coopération binationale. Cela signifie apporter un soutien solide aux initiatives «d'en bas» et de la société civile qui promeuvent la paix, la résistance démocratique, la gouvernance partagée, la reconnaissance mutuelle et le difficile travail de la justice transitionnelle.

L'heure n'est pas au silence ou à l'ambiguïté. L'UE doit prendre position pour la paix plutôt que pour la domination, pour l'égalité plutôt que pour l'oppression, pour un avenir partagé par les deux peuples et ancré dans la justice. L'ère de la neutralité est révolue. Le moment est venu pour l'Europe d'assumer un rôle moteur. ■

Premiers signataires : Annie Ernaux, écrivaine, Prix Nobel de littérature en 2022; Sari Hanafi, professeur de sociologie à l'université américaine de Beyrouth; François Héran, professeur au Collège de France; Cécile Laborde, professeure de théorie politique à l'université d'Oxford (Royaume-Uni); Chibli Mallat, avocat et professeur émérite de droit à l'université d'Utah; Florian Meinel, professeur de droit constitutionnel à l'université de Göttingen (Allemagne); Samuel Moyn, professeur de droit et d'histoire à l'université Yale (Connecticut); Thomas Piketty, directeur d'études à l'EHESS et professeur à l'Ecole d'économie de Paris; Kenneth Pomeranz, professeur d'histoire à l'université de Chicago (Illinois); Julie Ringelheim, professeure de droit à l'université de Louvain (Belgique); Gièle Sapiro, directrice d'études à l'EHESS et directrice de recherche au CNRS; Svetlana Slapsak, professeure d'anthropologie des mondes anciens; Abram de Swaan, professeur émérite de sciences sociales de l'université d'Amsterdam; Olga Tokarczuk, écrivaine et Prix Nobel de littérature en 2018; Dag Tustad, professeur en études du Moyen-Orient à l'université d'Oslo.

Liste complète sur [Lemonde.fr](#)



LE CYCLE ACTUEL DE LA GUERRE, DE L'OCCUPATION ET DU DÉPLACEMENT A ATTEINT UN POINT DE RUPTURE POLITIQUE ET MORAL

Martial Pernet La proposition de loi sur l'aide à mourir peut être améliorée

Le juriste salue le texte qui sera débattu à l'Assemblée en mai, mais le pense perfectible sur le contrôle des validations de demandes : le mécanisme préconisé a montré ses limites dans d'autres pays

**LA VALIDATION
DE CET ACTE PAR
UN COMITÉ ET NON
PAR DES MÉDECINS
DÉSIGNÉS
CONTRIBUERAIT
À PRÉVENIR
TOUTE PRESSION**

L'Assemblée nationale a rouvert, le 9 avril, le débat relatif au droit à mourir dans la dignité, après avoir découplé cette question du projet de loi relatifs aux soins palliatifs sur invitation du premier ministre, François Bayrou, tant le sujet divise.

La proposition de loi déposée par Olivier Falorni, député (appartenant MoDem) de Charente-Maritime, qui sera débattue les 12 et 19 mai, pour un vote planifié au 27 mai, reprend, à quelques retouches près, le travail législatif interrompu par la dissolution de l'Assemblée, le 9 juin 2024. Le droit actuel, issu de la loi Claeys-Leo-

netti, centré sur la sédatrice profonde et continue, offre une réponse imparfaite à l'organisation des derniers instants de la vie, en ce qu'il évite, sans jamais réellement l'affronter, la question du choix de l'individu à mourir dans la dignité. La France reste l'un des rares pays d'Europe de l'Ouest à refuser d'organiser un tel droit. De nombreux concitoyens sont ainsi contraints chaque année d'aller l'exercer par un dernier voyage (en Belgique, en Suisse ou aux Pays-Bas notamment), ce qui n'honore pas notre pays. La proposition de loi actuellement en débat est en ce sens une bonne chose et est attendue par une écrasante majorité de la société civile, comme le confirme chacun des sondages réalisés.

Contrôle a posteriori

Afin de mettre en place une aide médicale à mourir (AMM), la proposition de loi prévoit une validation médicale à double niveau. Un premier médecin validerait en première intention l'éligibilité du demandeur, avant que l'avis d'un second praticien – étayé d'avis paramédicaux et éventuellement psychologiques – ne soit sollicité. Relevons à ce sujet que la proposition de loi oblige seulement le premier médecin à « recueillir l'avis » du second praticien et des autres professionnels sans exiger leur « avis conforme », ce qui devrait être précisé semble-t-il afin d'éviter toute ambiguïté.

Au-delà de cette considération, le texte prévoit un mécanisme de contrôle porté par une com-

mission composée de médecins, placée auprès du ministère de la santé. Elle serait chargée de veiller à posteriori au respect du cadre légal, c'est-à-dire une fois l'aide médicale à mourir autorisée. En cas de dérivation constatée, la commission serait alors chargée de saisir la chambre disciplinaire du conseil de l'ordre du professionnel en cause dans l'objectif d'une éventuelle sanction.

De telles commissions existent déjà au Canada, en Suisse et en Belgique. Toutes sont chargées d'un contrôle ex post et doivent faire face aux mêmes critiques. Il leur est principalement reproché un manque de moyens, la légèreté du contrôle et le manque de sanction des professionnels de santé. Dans son dernier rapport, la commission belge a ainsi pu indiquer avoir validé l'ensemble des dossiers qui lui ont été transmis, tout en se montrant préoccupée par le fait que, « sans renfort immédiat », le volume conséquent de dossiers mettrait la bonne continuité de ses activités « inévitablement mise en péril ». Les enseignements étrangers invitent ainsi à penser qu'un contrôle a posteriori, par une seule commission, et sur l'ensemble du territoire national, n'est pas la meilleure des options.

Au vrai, la mise en place d'une AMM ne devrait pas se résumer, comme le prévoit l'actuelle proposition de loi, à une stricte évaluation médicale soumise à un contrôle ex post. Les enjeux éthiques, sociaux et juridiques qu'engendre une telle procédure

méritent qu'elle soit validée au sein d'instances représentant plus largement la société et, si possible, avant que l'acte létal ne soit délivré.

Les Comités de protection des personnes (CPP), composés de membres issus de la santé, de l'éthique, du monde juridique, des représentants d'associations de patients et d'autres acteurs de la société civile, pourraient répondre à l'exigence de pluralité faisant actuellement défaut dans la procédure prévue. Leur mission consistant à évaluer dans des délais restreints la conformité éthique des projets de recherche et essais cliniques menés auprès de personnes humaines (dont certaines disposent d'ailleurs de pathologies incurables) en feraient des acteurs de premier choix pour la mise en place d'un contrôle a priori suffisamment sérieux.

Impartialité de la décision

Le souhait d'un regard ex ante, qui dépasserait le seul terrain médical, n'aurait pas pour objet d'infantiliser la décision de la personne qui souhaiterait bénéficier d'une AMM. Il aurait au contraire vocation à renforcer la protection de ce droit, pour elle et les autres, en s'assurant de la bonne conformité de son exercice.

L'impartialité de la décision d'administrer une AMM serait en effet d'autant plus préservée si la validation des demandes se faisait au sein d'une instance collégiale choisie de manière aléatoire, comme cela est actuellement le cas en matière de projets

de recherche et essais cliniques. Bien plus, la validation de cet acte médical lourd de sens par un comité et non par des praticiens nommément désignés contribuerait certainement à prévenir toute pression éventuelle auxquelles les praticiens pourraient être soumis. Un contrôle ex ante s'avérerait également d'un soutien appréciable pour les praticiens, si une situation venait à interroger les conditions posées par la loi.

Si la proposition de loi débattue en mai constitue une avancée significative, elle interroge toutefois dès lors qu'elle est mise en perspective avec les expériences étrangères et peut être améliorée. La mise en place de projets de recherche et essais cliniques bénéficie en effet d'un encadrement préalable plus formel et pluridisciplinaire que celui actuellement prévu pour une AMM : son processus de validation doit mieux prendre en compte le volet éthique et la protection des personnes susceptibles d'invoquer le bénéfice de ce droit. ■

Martial Pernet est juriste en économie sociale et solidaire, docteur en droit privé, membre associé du laboratoire Credimi (Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux), à l'université Bourgogne Europe

En Tunisie, 40 personnalités d'opposition ont été condamnées, le 19 avril, à des peines allant jusqu'à soixante-six ans de prison, au terme d'une tragi-comédie judiciaire. L'acte d'accusation portait principalement sur un présumé complot contre la sécurité de l'Etat et des relations supposées avec des groupes terroristes, sur la base d'un sommaire dossier d'instruction constitué de brie et de broc. Les audiences, objets d'un black-out médiatique, se sont déroulées hors la présence des accusés dans le prétoire. Elles ont pris fin dans la hâte sans requise ni plaidoiries.

Le verdict sur commande a surpris par sa démesure. Le grotesque le dispute à l'infamie dans ce procès d'opinion à l'encontre de chefs de parti et d'anciens responsables ou militants politiques qui se bornaient à l'exercice de leurs droits de citoyens. Cette tragi-comédie, bien que jouée en catimini, s'avère le cas le plus spectaculaire d'une vaste entreprise de répression judiciaire contre tous ceux et toutes celles dont l'expression et l'action critiques indisposent le pouvoir politique. Celui-ci les considère comme des ennemis, qu'il vole à la vindicte publique comme complices, traîtres et saboteurs. Avocats, journalistes, militants associatifs, acteurs de mouvements sociaux en vivent l'intolérable éprouve.

Corruption ambiante

L'histoire de la Tunisie indépendante est jalonnée de procès politiques. Les formules autoritaires successives des anciens présidents Habib Bourguiba (1903-2000) et de Zine El-Abidine Ben Ali (1936-2019) ne se sont pas privées de domestiquer, elles aussi, la magistrature. Contrairement aux pratiques répressives antérieures, celles du régime Saïed ne relèvent pas de continuités dans les modes de domination. Elles consistent en une abolition systématique des acquis en matière de libertés lors de la décennie ouverte par la révolution de 2011.

Il est vrai que le bilan de cette décennie se prête à deux récits contraires. L'un, celui de la « transition », se focalise sur l'amorce d'un processus d'institutionnalisation volontiers qualifié de démocratisation. De fait, la Tunisie semblait avoir franchi un cap avec l'organisation d'élections libres et concurrentielles, l'élargis-

Michel Camau

En Tunisie, la régression autoritaire dénote une pathologie sociale

Si la vague de répression du régime de Saïed ne provoque pas une indignation populaire, c'est que le président canalise les mécontentements liés aux détériorations des conditions de vie en criant à la conspiration des élites, analyse le politiste

gement de la sphère de la citoyenneté et l'extension des libertés publiques.

Toutefois, au fil des ans, la croyance dans la fiabilité des institutions avait été largement entamée, point d'ancre de l'autre récit, celui de la « décennie noire » [expression employée par le régime actuel pour qualifier la période 2011-2021]. Les jeux stériles de la politique parlementaire et la corruption ambiante ont contribué à dévaloriser les institutions. Leur spectacle déroutant s'est doublé d'une incapacité à répondre aux demandes populaires de justice et de reconnaissance. La question sociale demeurait pendant tandis que la dimension démocratique des institutions s'étiole et l'économie vacillait. La « transition » a ainsi créé les conditions d'une attaque frontale contre ses acquis et les élites associées à cette période, le tout au nom de la défense de la cause du peuple et de l'instauration d'une « vraie » démocratie.

Le coup d'Etat du président Kaïs Saïed en 2021, et sa mise au ban des élites ont reçu une large adhésion populaire tant

il répondait aux frustrations et attentes d'une population acquise au récit de la « décennie noire ». Le démantèlement des institutions et de l'Etat de droit a rencontré une passivité complice. Kaïs Saïed, à la peine pour tenir ses promesses d'un nouvel Etat social, parvient jus-

qu'à présent à canaliser les mécontentements liés aux détériorations des conditions de vie. Qu'il s'agisse des coupures d'eau, des pénuries alimentaires à répétition ou des problèmes liés à la vague de migrants subsahariens, le tribun d'un peuple mythique crie au complot et au sabotage de la part des élites ou de forces occultes.

« Passions tristes »

La stigmatisation de boucs émissaires stimule les prédispositions d'une grande partie de la population en quête de responsables de son mal vivre. Le complotisme, pratique récurrente chez Kaïs Saïed, entretient le soupçon et la haine à chaque fois qu'un événement ou une explication défie l'entendement immédiat des gouvernés. Il permet au président de conserver l'audience et de gagner du temps, tout en pratiquant une gouvernance chaotique et en condamnant au silence les voix discordantes.

Dans ces conditions, la tragi-comédie judiciaire d'avril et la vague de répres-

sion dont elle participe si elles suscitent des réactions chez une frange de la population, ne provoquent pas une vague d'indignation populaire. Les interprétations misérabilistes ne manquent pas, pour laisser entendre que le citoyen lambda, compte tenu de ses conditions de vie déplorables, a bien d'autres soucis en tête que le sort des activistes et des intellectuels. Elles ne sont que le paravent d'une adhésion des gens ordinaires au récit répressif qui impute à ces élites, stigmatisées comme agitateurs-comploteurs, la responsabilité de tout ce qui va mal.

Cette régression autoritaire, tyrannie des « passions tristes », dénote une pathologie sociale et non du seul prince. Spinoza évoque les affects de la tristesse : la haine mais aussi ses déclinaisons, à savoir l'envie, la râillerie, le mépris, la colère, la vengeance, la crainte... Ces passions tristes, explique le philosophe, diminuent notre puissance d'agir, elles empoisonnent, au sens propre du mot, notre vie. Elles sont entretenues par les détenteurs du pouvoir afin de s'assurer le contrôle des esprits et de réduire les citoyens à une forme de servitude, où ils risquent de se complaire dès lors qu'ils partagent effectivement ces passions.

La mystification est totale si l'on considère l'atteinte à la vie des dominés que représente l'impuissance. Mais il y a bien plus que cela. Les détenteurs du pouvoir ne sont pas seulement les manipulateurs de ces passions tristes dont ils inoculent le poison à l'opinion. Ils sont eux-mêmes en proie à ces passions, qui dénotent leur impuissance et leur crainte. Un pouvoir sans puissance perd sa raison d'être et, partant, ouvre la voie à l'aventure, avec un nouveau bouc émissaire en la personne du président. ■

Michel Camau est professeur émérite de science politique, auteur de l'ouvrage « Le Syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali » (Presses de Sciences Po, 2003), coécrit avec Vincent Geisser, et de « L'Exception tunisienne. Variations sur un mythe » (Karthala, 2018)



LE COMPLOTISME PERMET AU PRÉSIDENT DE CONSERVER DE L'AUDIENCE ET DE GAGNER DU TEMPS, TOUT EN PRATIQUANT UNE GOUVERNANCE CHAOTIQUE

La remise en cause d'une recherche scientifique libre est l'autre face des violations des droits et libertés publiques tunisiennes

Un collectif d'universitaires alerte sur les atteintes portées à la liberté académique dans le pays et y voit le signe d'une dérive autoritaire de plus en plus marquée du président

La politique du « deux poids, deux mesures » semble être devenue la norme dans le domaine de la liberté académique. Le gouvernement français s'offusque, à juste titre, de ce qu'il se passe aux Etats-Unis et propose d'accueillir les chercheurs américains. Seulement, les moyens financiers du programme d'accueil des universitaires en danger (le Pause), créé en 2017 dans le but de soutenir les chercheurs contraints à l'exil, restent très insuffisants au regard de la multiplication des foyers de crise. De leur côté, les chercheurs en sciences sociales sont toujours exclus du programme « Choose France For Science ».

On médiatisé les assauts de Donald Trump et d'Elon Musk contre les programmes de recherche sur le climat, l'environnement, les maladies infectieuses, la diversité ou les études de genre, mais on évoque beaucoup plus rarement les atteintes à la liberté académique qui ont lieu partout dans le monde non occidental, souvent pensé comme subalterne. Qui a entendu parler, dans le cadre du procès tunisien pour « complot contre la sûreté de l'Etat », des peines de prison dont ont écopé 40 accusés, tous

jugés coupables sans même avoir été auditionnés et sans que leurs avocats n'aient pu plaider? Qui a entendu parler de la peine de trente-trois ans de prison requise contre le chercheur franco-tunisien Hamza Meddeb?

Les journaux ont parlé des militants politiques, avocats, juges, journalistes et hommes d'affaires accusés, mais pas de ce chercheur, qui a travaillé pour l'université européenne de Florence, en Italie, et la Fondation Carnegie. Reconnu internationalement pour ses analyses sur l'économie politique, l'islam politique et les migrations, Hamza Meddeb a toujours tenu à poursuivre des recherches indépendantes dans son pays natal.

Mythe du nationalisme arabe
Ses travaux mettent en lumière les subtilités des modes de gouvernement en Tunisie. Ils montrent qu'y prévaut non pas un pouvoir présidentiel tout-puissant, mais plutôt une autorité fragile, minée par les tensions sociales, la crise économique et leurs répercussions sur les relations entre les différents segments du régime sécuritaire.

Ce régime se voit aussi fragilisé par une économie politique po-

puliste, le déni de ses défaillances structurelles et la recherche obsessionnelle de boucs émissaires pour masquer l'impuissance du pouvoir face à la montée des revendications socio-économiques, en dépit de la répression.

S'ajoute à cette situation une rhétorique souverainiste vainqueur qui ne peut cacher la dépendance croissante de la Tunisie à ses donateurs traditionnels : les pays européens, le Fonds monétaire international et, surtout, le grand frère algérien, qui assure les fins de mois du pays. Incontestablement, les analyses de Hamza

Meddeb dérangent. Elles remettent en question non seulement le sacro-saint principe de la « tunisianité » [une vision monolithique de l'identité tunisienne], utilisé par l'Etat comme un moyen de créer du consensus et d'assurer un contrôle social sévère, mais aussi le mythe du nationalisme arabe, décidément impuissant à garantir la souveraineté de la nation.

Situation politique dramatique
Cette remise en cause d'une recherche scientifique libre de pressions politiques est l'autre face des violations systématiques des droits et libertés publiques dans ce pays et d'une situation politique où les règles de droit ne sont pas seulement violées systématiquement, mais ne constituent pas même des faux-semblants à respecter. C'est là une grande différence avec les régimes autoritaires antérieurs aux « printemps arabes ».

Les bonnes relations avec la communauté internationale ne sont plus la pierre angulaire de ces régimes. Le respect formel de règles n'est plus considéré comme quelque chose d'indispensable. La liberté académique est perçue comme une menace à l'ordre pu-

blic, alors qu'elle était largement délaissée, car jugée inoffensive. S'en prendre à des professeurs, cela faisait mauvais genre. Aujourd'hui, c'est très tendance.

En ces temps de tensions internationales, la situation politique dramatique de la Tunisie est passée sous silence, notamment parce que les dirigeants européens s'en remettent à elle pour endiguer l'immigration clandestine, un choix aussi inefficace que criminel.

Face à cette brutalisation et à la banalisation de l'arbitraire, la liberté académique est désormais une sédition. La recherche doit être mise au pas car le moment est plus idéologique que jamais.

Les idées sont prises pour ce qu'elles sont : des pivots dans des rapports de force et dans l'exercice de la domination. Les dirigeants autoritaires n'entendent pas les laisser prospérer en dehors de leur contrôle, pas plus que les dirigeants des pays dits « démocratiques » qui imposent leur tutelle sur les universités. Cela est vrai aux Etats-Unis, mais aussi en Italie, en Hongrie ou en France. C'est bel et bien une offensive internationale de l'obscurantisme qui se constitue sous nos yeux. ■

Fariba Adelkhah est anthropologue, directrice de recherche au CERI-Sciences Po ;

Jean-François Bayart est politiste, professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement, à Genève ; **Irene Boni** est politiste, professeure à l'université de Turin et présidente du Fonds d'analyse des sociétés politiques ; **Béatrice Hibou** est politiste, directrice de recherche au CNRS et au CERI-Sciences Po ; **Nadia Marzouki** est politiste, chargée de recherche CNRS et CERI-Sciences Po ; **Olivier Roy** est politiste, professeur à l'Institut universitaire de Florence ; **Mohamed Tozy** est professeur de sciences politiques à Sciences Po Aix



LE RÉGIME SÉCURITAIRE SE VOIT FRAGILISÉ PAR UNE ÉCONOMIE POLITIQUE POPULISTE ET LA RECHERCHE DE BOUCS ÉMISSAIRES

De Bush à Trump, des étrangers visés comme «ennemis»

ANALYSE

EN MILITARISANT LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE, LE PRÉSIDENT AMÉRICAIN ESPÈRE S'ARROGER LES POUVOIRS D'UN COMMANDANT EN CHEF EN TEMPS DE GUERRE

A près les attentats du 11 septembre 2001, George W. Bush avait établi un nouveau paradigme juridique. Il l'avait baptisé «guerre au terrorisme», vocable qui lui avait permis de tenter de s'affranchir du droit commun. Dans les semaines qui avaient suivi, 5 000 ressortissants de pays musulmans avaient été arrêtés, notamment à New York, et 80 000 autres convoqués par la police et fichés, au nom de la nouvelle «war on terror».

La Cour suprême s'était interposée. Dans plusieurs décisions historiques, elle avait réfuté l'idée que le terrorisme justifie la suspension du droit constitutionnel américain. Le 28 juin 2004, l'institution - déjà dirigée par John Roberts, l'actuel chief justice - avait réaffirmé que les prisonniers de la «guerre» antiterroriste avaient le droit de contester la légalité de leur détention devant la justice américaine, en vertu du principe d'*habeas corpus*. Y compris les étrangers, dits «ennemis combattants», détenus sur un territoire que le président républicain avait choisi pour le flou juridique qui l'entourait: la base de Guantanamo, sur le sol cubain.

Vingt-cinq ans plus tard, Donald Trump essaie de se livrer à un tour de passe-passe similaire. En faisant de l'immigration un dossier de sécurité nationale - les Etats-Unis font face à une «invasion», a-t-il certifié le 20 janvier, dans son discours d'investiture -, il tente de s'affranchir du droit civil pour ex-

pulser les «criminels» par charters entiers. Le républicain ne cache pas que devoir «passer par une longue procédure judiciaire, séparément, pour chaque étranger criminel» nuit à son objectif d'expulsions «massives». En militarisant la lutte contre l'immigration illégale, il espère s'arroger les pouvoirs exceptionnels dévolus au commandant en chef en temps de guerre.

Le 47^e président américain invoque la loi de 1798, dite Alien Enemies Act (AEA), un texte datant de l'époque où John Adams (1735-1826), le 2^e président du pays, craignait les infiltrations d'espions (les ennemis de l'époque étaient les révolutionnaires français). La loi n'a jamais été abolie. Elle donne au président le pouvoir de détenir ou d'expulser sans mandat judiciaire tout «ennemi étranger» âgé de plus de 14 ans et originaire du pays en conflit. Encore faut-il que ce conflit existe, sous forme de guerre, d'invasion ou «d'invasion prédatrice», et qu'il soit déclaré.

Donald Trump affirme que la migration de masse est une arme pour déstabiliser les Etats-Unis. Le 15 mars, il a désigné le cartel vénézuélien Tren de Aragua comme une «organisation terroriste étrangère», engagée dans une «guerre irrégulière» contre les Etats-Unis pour le compte du régime de Nicolas Maduro. Il avait pensé utiliser Guantanamo, où l'armée a brièvement transféré 178 Vénézuéliens en février, mais le projet s'est révélé trop coûteux. Il s'est replié sur le Salvador, dont le président, qui a assis son pouvoir sur une répression féroce des gangs, était tout

prêt à rendre service (en échange de 6 millions de dollars par an - 5,29 millions d'euros).

Le 10 avril, la Cour suprême a suspendu les expulsions de migrants effectuées vers le Salvador en vertu de la loi de 1798. Mais elle n'a pas statué sur le fond. Les constitutionnalistes sont sceptiques sur la possibilité que les juges adhèrent à la théorie qu'un gang ou cartel puisse se hisser au niveau de la puissance étrangère hostile décrite dans la loi, alors qu'aucune guerre n'a été déclarée. Dans la *National Review*, le constitutionnaliste John Yoo, l'ancien théoricien de la «guerre» antiterroriste de George W. Bush, juge que, même si l'administration parvient à démontrer que Tren de Aragua «cherche à prendre le contrôle de certains quartiers américains», il lui sera difficile d'atteindre le seuil d'«invasion» ou d'«incursion prédatrice». Mais, en déplaçant la question sur le terrain de la sécurité nationale, Trump place la Cour suprême devant le principe dit de «déférence» due au commandant en chef.

Héritage de détentions extrajudiciaires
Quelle que soit la décision de la Cour suprême, la «guerre» de Donald Trump s'inscrit dans l'héritage - robuste - de détentions extrajudiciaires dont est faite l'histoire américaine. Paradoxalement pour un pays qui s'est bâti sur l'immigration, et dont le fonctionnement économique est un tour de force quotidien d'intégration, l'étranger, ou «alien» (le terme juridique), est vite en première ligne quand le pays est - ou se sent - menacé.

Pendant la première guerre mondiale, sous invocation de l'Alien Enemies Act, les habitants d'origine allemande furent interdits d'entrée à Washington, et 6 000 d'entre eux placés en détention. De ces abus date la fondation de l'Union américaine pour les libertés civiles (ACLU), association qui conteste aujourd'hui les excès de la politique migratoire de Trump. Pendant la seconde guerre mondiale, en partie en vertu de la même loi (AEA), 40 000 Japonais et 70 000 Américains d'origine japonaise furent envoyés dans des camps d'interne, mesure validée par la Cour suprême, qui s'en est repenti en 2018.

En 2001, George W. Bush n'a pas eu besoin de se prévaloir de l'AEA. Il a demandé au Congrès une autorisation de recours à la force. Et il n'a pas fallu 45 jours pour que le Congrès lui donne le Patriot Act, une loi ayant permis les détentions prolongées, les écoutes téléphoniques de citoyens américains et la surveillance des livres empruntés dans les bibliothèques... Proclamée par Bush le 20 septembre 2001, la «war on terror» a été déclarée close en mars 2009, quand le département de la défense a remplacé le terme par l'expression «Opérations extérieures de contingence militaire». Quinze hommes sont toujours détenus à Guantanamo, dont six n'ont jamais été inculpés. La «war on aliens» de Donald Trump n'a que 100 jours, mais l'expérience le montre: les mesures d'exception ont une fâcheuse tendance à perdurer. ■

CORINE LESNES
(SAN FRANCISCO, CORRESPONDANTE)



CHRONIQUE | PAR ARNAUD LEPEMENTIER

Quand le «Wall Street Journal» invoque Mitterrand

Le pire est-il passé? C'est l'espoir auquel se raccrochent les meilleurs économistes après les cent jours de Donald Trump, lequel a déclenché la défiance et un chaos indescriptibles avec sa guerre commerciale et provoqué une chute de près de 10 % du dollar face à l'euro. Le *Wall Street Journal* en est tellement abasourdi qu'il invoque les mânes d'un Français, socialiste qui plus est, François Mitterrand.

«Est-ce le moment Mitterrand de Trump?», titre le comité éditorial du *Wall Street Journal* le 23 avril. «Les lecteurs d'un certain âge se souviendront de l'arrivée au pouvoir du président socialiste français en 1981, promettant un programme d'extrême gauche de contrôle de l'économie privée par l'Etat. La réaction du marché fut brutale. En un an, il mit le socialisme en pause et, en 1983, il en avait abandonné la majeure partie. Il accomplit ensuite deux mandats», écrit le quotidien qui appelle le président, en perte de vitesse dans l'opinion sur fond de crainte de récession, à suivre cette voie. «Mieux vaut tenir compte des sondages et du verdict d'Adam Smith [économiste écossais du XVIII^e siècle théoricien de la main invisible du marché], et suivre la voie de Mitterrand vers la survie politique», conclut l'éditorial.

Quelques indices encourageants sont apparus : la suspension pendant quatre-vingt-dix jours des droits de douane à l'égard du reste du monde hors Chine; la promesse de ne pas chasser avant la fin de son mandat le président de la Réserve fédérale; le désir de négociation avec Pékin; le retour annoncé d'Elon Musk à ses affaires... Le *Wall Street Journal* avait vu juste, dénonçant dès le 31 janvier «la guerre commerciale la plus stupide de l'histoire», avec les droits imposés au Canada et au Mexique. L'affaire avait valu à son propriétaire, Rupert Murdoch, 94 ans, d'être convié dans le bureau Oval de la Maison Blanche. Les marchés et les observateurs n'y avaient pas cru, jusqu'au funeste

2 avril, quand M. Trump annonça ses prétendus droits de douane réciproques contre toute la planète.

Le *Wall Street Journal* est un bon indicateur de la consternation des milieux économiques américains, qui pensaient que Trump 2 serait une redite de Trump 1, fait de rodomontades sur le commerce et les migrants, mais au fond de continuité pro-business. Là où les patrons ont fait une allégeance opportuniste, le quotidien a tenu bon sur sa ligne éditoriale. «Le président a perdu le contrôle du récit politique, mais il a une chance de le reprendre», espère l'éditorialiste Kimberley Strassel, qui exhorte le président : «Profitez de la barre des cent jours pour redoubler d'efforts version Trump 1.»

Rappel de la défaite de Bush père
Car, pendant ce temps, Trump n'avance guère sur les prochaines batailles, décisives aux yeux du quotidien : la dérégulation et les baisses d'impôts. La première est inutile tant que l'incertitude juridique, douanière, politique demeure. L'administration Trump afflige la tech en prolongeant la politique antitrust de Joe Biden contre Google et Meta, menacés de démantèlement. La seconde est du ressort du Congrès et le *Wall Street Journal* a vu rouge, lorsque certains républicains dans l'entourage du vice-président J. D. Vance ou le populiste MAGA («Make America Great Again») Steve Bannon ont proposé d'augmenter les impôts des plus riches pour contrer les démocrates de gauche : le sénateur Bernie Sanders (Vermont) et la représentante Alexandria Ocasio-Cortez (New York) sont en tournée pour dénoncer la prise de pouvoir de l'«oligarchie» trumpiste. Ouf, Trump s'y est opposé! Le *Wall Street Journal* a fait un retournement immédiat pro-Trump, saluant «la décision fiscale intelligente de Trump», rappelant la défaite de George Bush père en 1992, qui avait trahi la promesse réaganienne de ne pas augmenter les impôts.

Dans cette affaire, les investisseurs sont divisés : selon le *Wall Street Journal*, les hedge funds ont vendu 1 000 milliards de dollars d'actions (878 milliards d'euros) depuis janvier tandis que 97 % des Américains clients de Vanguard n'ont pas touché à leur fonds de retraite début avril, tablant sur des jours meilleurs. Qui a raison, les élites de Wall Street ou les épargnantes? Manifestement, la main invisible d'Adam Smith tremble. ■

LE JOURNAL AVAIT VU JUSTE, DÉNONÇANT, DÈS LE 31 JANVIER, LA GUERRE COMMERCIALE «LA PLUS STUPIDE DE L'HISTOIRE»

LE «CYNISME DES CALCULS» MIS EN LUMIÈRE

LIVRE

Algorithmes de recommandation en ligne, outils d'intelligence artificielle (IA) chez France Travail, analyse automatique des CV de candidats... Dans *Les Algorithmes contre la société* (La Fabrique, 169 pages, 14 euros), le journaliste et essayiste Hubert Guillaud démontre comment l'omnipotence des calculs, dans notre quotidien, engendre des diagnostics faux et des décisions déstabilisantes aux conséquences sociales désastreuses.

S'appuyant sur de nombreux travaux de recherche (les notes de bas de pages sont abondantes), l'auteur dénonce une «surexploitation des données» qui «participe à reproduire une société figée sous le poids des déterminismes». Spécialiste de l'impact du numérique sur la société, il se penche longuement sur le cas de Parcoursup: en raison de la précision de ses critères, le classement fait croire à son objectivité alors qu'il finit par différencier les élèves sur des éléments abscons. Il s'attarde

également sur les algorithmes utilisés par les caisses d'allocations familiales (CAF), qui sous couvert de lutte contre la fraude, entraînent une répression accrue des plus précaires.

Mécanisme de contrôle

Ce solutionnisme technologique, qui généralise à bas bruit des logiques discriminatoires, sert un projet politique, souligne Hubert Guillaud. Derrière la prétendue neutralité de la machine, se cachent des mécanismes de contrôle et de compétition qui pressurisent à la fois les citoyens (analyse automatisée de la CAF), les travailleurs (tarification algorithmique chez Uber) et les consommateurs (gestion dynamique des prix sur les sites commerciaux). Autant de «fouets numériques», comme les appelle le chercheur Wolfie Christl, qui obéissent à une logique capitaliste et sur lesquels les individus, malgré quelques contre-exemples, n'ont que trop rarement prise.

Ce phénomène de soumission au «cynisme des calculs» connaît actuellement une phrase d'accé-

ération avec le déploiement à marche forcée de l'IA et l'interconnexion toujours plus poussée de nos données. L'auteur y perçoit une dérive fasciste: «La menace de l'IA n'est pas la super-intelligence, mais au contraire le solutionnisme populaire qui risque d'émerger de la convergence entre le capitalisme de la Silicon Valley et les politiques d'extrême droite.» Elon Musk et Donald Trump ne souhaitent-ils pas déployer l'IA à travers l'administration américaine, connecter ses multiples bases de données et mettre en place «une API [interface de programmation] pour les gouverner tous»?

Dans une partie lumineuse, Hubert Guillaud appelle donc à la défense de notre «intégrité numérique» en contrignant notamment les entreprises et les administrations à davantage de transparence et en renforçant les capacités de contrôle des individus sur la façon dont sont traitées leurs données. En rappelant, en somme, que le «dialogue entre science et société» est «indispensable». ■

OLIVIER CLAIROUIN

Pour un monde meilleur | PAR SELCUK



SELCUK



FRANCE | CHRONIQUE
PAR FRANÇOISE FRESSOZ

Proportionnelle : impliquer les citoyens

Ces derniers temps, la France a tant de défis à relever qu'on serait tenté d'ironiser sur ce qui va accaparer les députés au cours des prochaines semaines : l'éventuel changement du mode de scrutin législatif. En décidant d'engager une consultation de tous les partis et groupes parlementaires sur un éventuel passage à la proportionnelle à un tour, François Bayrou est, certes, cohérent avec lui-même : dans l'opposition comme dans la majorité, le président du MoDem a toujours milité pour un système électoral n'écrasant pas les petits partis et plus respectueux du pluralisme que le scrutin majoritaire à deux tours.

Celui-ci a contribué, pendant des décennies, à forger la bipolarisation de la vie politique en faisant émerger un parti dominant à droite, un autre à gauche avant d'atteindre ses limites avec la tripartition de la vie politique. Mais le sujet du changement de mode de scrutin a été si souvent brandi durant les campagnes électorales pour être aussitôt abandonné après l'élection faute de consensus qu'on serait tenté de dire : à quoi bon remettre le couvert ? N'y a-t-il pas d'autres urgences ? La méthode, en réalité, compte autant que le fond. Si le premier ministre décide de laisser la main aux partis, on peut s'attendre au pire. Chacun va peser le pour et le contre, mesurer ce qu'il risque de perdre et est susceptible de gagner, mûrir pour le système qui l'avantage le plus au risque de tout bloquer.

Sur le papier, une large majorité existe en faveur de la proportionnelle qui consiste pour chaque parti à dresser une liste de candidats et à se voir attribuer un nombre de sièges correspondant à la part des voix qu'il a obtenues. Elle va du Rassemblement national (RN) à La France insoumise (LFI) en passant par le Parti socialiste, Les Ecologistes, et une partie du bloc central. Seuls Horizons et Les Républicains y sont par principe hostiles, de peur de voir l'exécutif perdre en cohérence et rapidité d'exécution au moment où les bouleversements du monde requièrent des adaptations profondes et rapides.

Mais, derrière le terme de proportionnelle, mille projets concurrents fleurissent en fonction des intérêts des uns et des autres. Le RN, par exemple, y est favorable car il y voit le moyen d'abolir l'effet du barrage du front républicain qui s'est très efficacement mis en place pour le contrer entre les deux tours des élections législatives de juin 2024. En même temps, il ne veut pas renoncer à l'objectif d'obtenir un jour la majorité absolue à l'Assemblée nationale et réclame donc un système comportant une prime majoritaire. A gauche, les socialistes voient dans la proportionnelle l'occasion de s'affranchir de la tutelle électorale de LFI mais leur projet n'est pas celui défendu par François Bayrou. Comme Les Ecologistes, ils militent pour que le système s'applique non pas dans le cadre étroit du département, mais dans celui plus large de la région, ce qui aurait pour effet d'en amplifier l'effet et de lui garantir

LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN NE RÉSOUVRÀ PAS À ELLE SEULE TOUS LES PROBLÈMES ACTUELS DES GOUVERNANTS

SI FRANÇOIS BAYROU DÉCIDE DE LAISSER LA MAIN AUX PARTIS, ON PEUT S'ATTENDRE AU PIRE

davantage d'élus. On devine sans peine la nature des tractations qui vont se jouer en coulisse si le débat reste confidentiel.

Une autre façon d'aborder le sujet serait d'y impliquer largement les citoyens. François Bayrou ne l'a pas totalement exclue puisqu'il a évoqué la possibilité, le moment venu, d'un référendum. Mais cela supposerait qu'une discussion transparente puisse s'engager dès aujourd'hui sur le fonctionnement souhaitable des institutions tant la crise démocratique apparaît profonde. Certes, la réforme du mode de scrutin ne résoudra pas à elle seule tous les problèmes actuels des gouvernants : la défiance généralisée à leur égard ; le rejet croissant des armes du parlementarisme rationalisé à commencer par l'article 49.3 de la Constitution indéliblement associé à l'impopulaire réforme des retraites ; l'absence de majorité à l'Assemblée et l'incapacity des députés à revendiquer dans ce cadre le moindre compromis au risque de faire monter l'antiparlementarisme.

Un débat bien cadré aurait au moins deux mérites. D'abord déterminer quel type d'Assemblée nationale revendiquent les Français : s'ils souhaitent une meilleure représentation politique du pays, alors la proportionnelle est à privilégier. S'ils restent, au contraire, attachés à l'ancre territorial de leurs élus, le scrutin majoritaire doit demeurer. Le sujet est d'autant plus complexe que la limitation du cumul des mandats encourage théoriquement le basculement vers la proportionnelle. Il est cependant aujourd'hui contesté par un grand nombre d'élus qui pointent le risque pour le député de perdre tout contact avec les réalités locales.

Culture du fait majoritaire

Le second mérite du débat serait de demander aux Français la solution qu'ils privilègient pour sortir du blocage actuel. S'ils sont acquis à la culture du compromis, comme en témoignent les sondages actuels, la proportionnelle est un atout majeur pour infléchir le fonctionnement des institutions, remettre en selle le Parlement et rééquilibrer les pouvoirs entre les deux têtes de l'exécutif, après les graves distorsions provoquées en l'an 2000 par l'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral.

Nul besoin pour autant de changer de Constitution : en favorisant le morcellement de la représentation politique, ce type de scrutin oblige les partis arrivés en tête à construire des coalitions et à faire émerger le nom d'un premier ministre, comportement qu'ils ont été incapables d'adopter après la dissolution de 2024, tant la culture du fait majoritaire reste forte en France.

Le fait est qu'historiquement le scrutin majoritaire à deux tours a largement dominé l'histoire de la vie politique française depuis le XIX^e siècle parce que la République y a vu le moyen de contenir ceux qu'elle considérait comme ses ennemis : les monarchistes, les boulangeristes, les communistes. Si son principal ennemi est aujourd'hui l'extrême droite, la question ne peut être éludée de savoir quel est le meilleur scrutin pour lui faire barrage. ■

RÉPONDRE AUX ATTENTES DE LA JEUNESSE SUR LE TRAVAIL

ÉDITORIAL M

Le mérite de cette étude est de battre en brèche le cliché selon lequel la jeunesse entretiendrait un rapport distancié au travail. Une majorité de jeunes a une appétence à travailler plutôt supérieure à celle des plus âgés, et nombre d'entre eux considèrent que la valeur travail joue un rôle intégrateur fondamental dans leur vie.

Plus préoccupant est l'écart qui existe entre leurs aspirations et la réalité du monde du travail. Désillusions et déceptions entretiennent frustration, fatalisme voire rébellion pour une proportion importante de jeunes interrogés. Beaucoup se joue au moment de l'orientation, qui, en rétrécissant les champs des possibles et des ambitions, nourrit un désenchantement qui risque de se prolonger tout au long de la carrière. Ce moment charnière de la vie professionnelle doit faire l'objet de davantage d'accompagnement, notamment pour les jeunes issus des milieux les plus défavorisés, qui sont par ailleurs les moins bien soutenus par les dispositifs publics.

L'étude montre également que les préoccupations des jeunes concernent en priorité le niveau de rémunération, souvent jugé trop faible. Faire en sorte que le travail paye mieux conduit à explorer deux pistes de réflexion. La première concerne le financement de notre modèle social, qui pèse aujourd'hui essentiellement sur les salaires, expliquant l'écart entre salaire brut et

salaire net. La seconde piste passe par une amélioration globale des compétences, à travers l'éducation et la formation, permettant d'occuper des postes plus qualifiés et de donner davantage de perspectives d'évolution de carrière.

Le bien-être au travail constitue l'autre priorité de la jeunesse. Celle-ci attend légitimement du management, qu'il soit public ou privé, reconnaissance, autonomie et respect. Or, comme le montre un rapport récent de l'Inspection générale des affaires sociales, sur ces trois sujets, la France fait beaucoup moins bien que ses voisins européens. Par ailleurs, selon une étude menée par Hélène Sultan-Taïeb, économiste de la santé au travail de l'université du Québec à Montréal, et Isabelle Niedhammer, épidémiologiste à l'Inserm, la France affiche également des mauvais scores sur les principaux facteurs de risques psychosociaux (pression au travail, horaires à rallonge, valorisation du travail fourni, insécurité de l'emploi et harcèlement moral).

Il incombe aux employeurs d'améliorer la situation. «A eux de répondre par des méthodes de management du XXI^e siècle, et pas celles héritées du XX^e siècle», préconise l'Institut Montaigne. Les jeunes ne cherchent pas à fuir le travail, mais ils veulent lui donner du sens. Tant que cette quête ne sera pas prise en compte, les appels à travailler davantage auront du mal à porter. ■

OBJETS D'ÉCRITURE



Le Monde | Boutique

**CARNET,
STYLO
ET CRAYONS
À OFFRIR**



CARAN D'ACHE
Genève



Image LiDAR de la ville antique de Thérouanne (Pas-de-Calais), prise en 2016.
En haut, le quadrilatère correspond à la cité détruite par Charles Quint en 1553.
LABORATOIRE MORPHODYNAMIQUE
CONTINENTALE ET CÔTIÈRE (UMR 6143 M2C)
CNRS - UNIVERSITÉS DE CAEN NORMANDIE
ET DE ROUEN NORMANDIE

Le LiDAR, cette technologie qui révolutionne l'archéologie

Depuis vingt ans, l'outil de télédétection laser permet de révéler des ruines sous la végétation. En France, la couverture du territoire, presque achevée, offre de nouvelles perspectives de recherches, qui pourraient associer sciences citoyennes et intelligence artificielle

HERVÉ MORIN

Le mot « LiDAR » est encore peu connu du grand public. A moins, peut-être, d'évoquer les cités perdues retrouvées sous la canopée, au Cambodge ou en Amérique centrale, grâce au balayage, depuis le ciel, d'un faisceau laser qui passe par les trouées du feuillage. Cette technologie, adoptée depuis une vingtaine d'années par les archéologues, chamboule leur discipline, mais pas seulement dans les forêts équatoriales ou tropicales. « Chez nous, on a la même chose, même si ce ne sont pas des pyramides ! », souligne l'archéologue Murielle Leroy, pionnière de l'utilisation du LiDAR à des fins archéologiques dans les forêts françaises, à la fin des années 2000. « C'était une technologie révolutionnaire, qui le reste encore », assure-t-elle.

En France, la couverture intégrale du territoire par l'Institut géographique national (IGN) est bien avancée. Chaque nouvelle moisson de données, chaque nouveau quadrilatère couvert sont attendus avec impatience par les archéologues. Cette couverture met le pays au niveau de certains de ses voisins, qui avaient investi plus précocement dans le LiDAR. Finalement, le continent européen a pris la mesure de son intérêt pour la reconnaissance, l'étude et la protection du patrimoine archéologique : indice de la maturité de cet outil, le Conseil archéologique européen a publié, le 25 mars, un guide du bon usage à destination de la communauté scientifique.

Qu'est-ce donc que le LiDAR (*Light Detection And Ranging*) ? Le terme est l'acronyme anglais de « détection et télémétrie par la lumière ». ➔ LIRE LA SUITE PAGES 4-5

Dans les coulisses du lactarium de l'hôpital Necker

Chaque année, 12 000 litres de « lait de femme » sont traités sur ce site parisien pour sauver les grands prématurés

PAGE 2



Pas d'écrans pour les enfants avant 6 ans

Cinq sociétés savantes alertent le gouvernement sur les risques de l'exposition précoce aux écrans, qui peut altérer de façon durable les capacités intellectuelles

PAGE 3



Portrait
Fadel Afana,
psychiatre, de
Gaza à l'Inserm

Arrivé en France en octobre 2024, grâce au programme Pause qui accueille les scientifiques en exil, le médecin de Rafah exerce à l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, au sein d'une équipe de chercheurs ➔ LIRE LA SUITE PAGES 8

A l'hôpital Necker, dans la fabrique du « lait de femme »

NÉONATOLOGIE - 12000 litres de lait, indispensable aux grands prématurés et issu de donneuses, sont conditionnés chaque année dans ce lactarium

C'est une unité sans patients, mais vitale pour les nouveau-nés pris en charge dans le service de néonatalogie et réanimation néonatale de l'hôpital Necker-Enfants malades, à Paris. Au premier sous-sol du bâtiment Laennec, dans le lactarium, transiennent chaque année 12 000 litres de « lait de femme ». Distribuées autour de couloirs aux murs pastel fatigués, une dizaine de salles abritent les étapes du traitement de ce « lait de lactarium » destiné aux grands, très grands et extrêmes prématurés de Necker et des unités similaires d'Île-de-France.

Le lait issu des donneuses, arrivé congéle, est mis en quarantaine, le temps de réaliser un test sanguin de ces femmes. Versé ensuite par des opératrices masquées, gantées et vêtues de surblouse jaune pâle dans des bonbonnes en plastique transparent, le lait est pesé, puis pasteurisé dans de petites bouteilles selon une méthode (chauffage à 60,5 °C puis ultra haute surgélation) qui permet de préserver ses propriétés anti-infectieuses tout en détruisant un maximum de germes (dont les *Bacillus* et le cytomégalovirus, les plus dangereux pour les prématurés). S'ensuit un second séjour de quarante-huit heures en congélateurs, en attendant les résultats de l'analyse bactériologique. Après ces étapes, 10 % du lait est jeté.

Pour le reste, une partie du précieux liquide est envoyée dans les services de néonatalogie de la région. Une autre, décongelée sur place, est distribuée aux enfants de l'hôpital, selon la prescription établie chaque matin par les néonatalogues.

Des besoins énormes

Dans la salle spacieuse de la biberonnerie, le personnel, charlotte sur les cheveux et masque sur le visage, conditionne les rations pour ces patients « maison ». Eventuellement enrichi d'un cocktail de fortifiants (protéines de lait de vache, lipides, glucides, minéraux, oligoéléments ou fer), le lait est réparti dans des seringues violettes pour l'administration entérale (par sonde), ou dans des biberons fermés d'un capuchon jaune pour les nourrissons ayant appris à téter. « Pour un nouveau-né de moins de 1 kilogramme, on commence généralement par douze fois 2 millilitres [ml] par jour », détaille Virginie Rigourd, néonatalogue, responsable du lactarium régional d'Île-de-France. Puis 12 fois 4 ml, 12 fois 6 ml, 12 fois 8 ml, 12 fois 12 ml... Si tout va bien, que le bébé « tolère », les rations sont progressivement augmentées, avant d'être espacées. S'il tolère mal, on ajuste, dans un délicat équilibre avec l'alimentation parentérale (intraveineuse).

Si les volumes par bébé peuvent paraître minuscules, les besoins, eux, sont énormes. « Sur les 10 000 prématurés par an en France nés à moins de 32 semaines d'aménorrhée et pesant moins de 1500 grammes à la naissance, plus de 3500 naissent en Ile-de-France. Or, nous gérons en volume moins d'un tiers des 50 000 litres de lait collectés dans le pays », s'inquiète la patronne des lieux, au sortir d'une nuit de garde en néonatalogie.

Régulièrement, il faut s'approvisionner auprès des lactariums de Rennes, Tours ou Mulhouse. Et, comme pour le sang, les week-ends prolongés de mai et les périodes de vacances sont critiques. Alors on « priorise », en suivant les consignes de la



Au lactarium de l'hôpital Necker, le 15 avril, où les préparatrices conditionnent le lait collecté pour le distribuer dans les services. JULIE BALAGUÉ POUR «LE MONDE»

Haute Autorité de santé : pour les prématurés nés à moins de 32 semaines et pesant moins de 1500 grammes, le lait de femme est une nécessité absolue, qui diminue significativement les risques d'infection, d'entérocolite ulcéro-nécrosante (l'une des complications digestives les plus courantes de la grande prématurité), de troubles du développement neurologique, et donc de morbidité et de mortalité. « La seconde catégorie, détaille Virginie Rigourd, ce sont les bébés nés entre 32 et 34 semaines d'aménorrhée et pesant moins de 1800 grammes. Pour eux, l'allaitement maternel exclusif est recommandé, mais si la maman n'a pas de lait et qu'il n'y en a pas suffisamment au lactarium, le lait artificiel peut être administré. »

Suffisant dans les deux premiers jours de vie pour un bébé né à terme (après 37 semaines d'aménorrhée) et bien portant, le colostrum, que produit la mère entre l'accouchement et la montée de lait, n'est pas assez riche pour les prématurés, qui n'ont pas de réserves de graisse et d'eau, ni de capacités suffisantes d'autorégulation métabolique. Perfusés dans leur première heure de vie afin d'être d'abord alimentés par voie parentérale, ils sont aussi nourris dès douze heures après leur naissance de « lait de mère » (la leur) ou de « lait de femme ». Parce que leur maturité neurologique

ne leur permet pas de téter, de déglutir et de respirer en même temps, il est en revanche forcément administré par sonde gastrique.

Collecte à domicile

Virginie Rigourd, physique athlétique, lunettes rondes, cheveux courts et tonus à toute épreuve – elle est souvent aperçue dans les couloirs casqué de vélo à la main –, mène aussi au quotidien un combat moins technique : convaincre un maximum de femmes d'allaiter et de donner leur lait. Car tout commence par la « collecte » auprès de « donneuses » bénévoles, enregistrées après avoir répondu à un questionnaire (pour écarter les cas contre-indiqués). Le liquide (qui ne se conserve pas plus de quarante-huit heures au réfrigérateur) obtenu par ces jeunes mères à l'aide d'un tire-lait est congéle par leurs soins dans de petites bouteilles en plastique jetables fournies par l'AP-HP. Certaines femmes récupèrent 100 millilitres de surplus par jour, d'autres, plus de 3 litres excédentaires par semaine. Des collecteurs passent chez elles à intervalles réguliers. La moitié du lait du lactarium est ainsi prélevée à domicile, l'autre moitié provient de mères hospitalisées ou présentes auprès de leur bébé dans les hôpitaux de la région. « Quand un bébé est opéré et doit être mis à jeun, ou quand une maman accouche d'un pré-

maturé qui ne reçoit dans les premières semaines de sa vie qu'une cinquantaine de millilitres quotidiens, nous communiquons pour qu'elles envisagent de donner l'excédent », dit Virginie Rigourd.

Sur les tables en Inox du lactarium et entre les mains de ce personnel spécialisé, c'est la vie qui circule. Elle est ce à quoi Virginie Rigourd consacre ses heures et sa carrière. Pédagogue, elle reçoit dans le service plus de 200 femmes chaque mois, à qui elle prodigue ses conseils sur l'allaitement. Lorsqu'elle ne passe pas ses week-ends à enregistrer les inscriptions des candidates au don (1500 par an en moyenne à Necker), la médecin emploie son temps libre à la recherche, ou à répondre, avec des écoutantes bénévoles – sages-femmes, infirmières et puéricultrices formées par ses soins –, aux 3600 femmes qui composent chaque année le numéro vert de SOS Allaitement. Un sacerdoce qui durera tant que la France restera parmi les mauvais élèves en la matière : « Chez nous, 3 % des nourrissons de 6 mois sont nourris exclusivement au lait de leur mère, contre 92 % en Suisse », note Virginie Rigourd. Congé maternité allongé, congé allaitement pour les femmes qui le souhaitent, facilitation de la pratique dans les entreprises... Comme partout à l'hôpital, la politique traverse aussi le lactarium. ■

CLÉMENTINE GOLDSZAL

Ces cellules inflammatoires qui aggravent le pronostic du cancer

ONCOLOGIE - Lorsque des tumeurs solides sont infiltrées par des macrophages mutés, les rechutes sont plus fréquentes et la mortalité est accrue

Àvec l'âge, les mutations tendent à s'accumuler dans l'ADN de nos cellules. Ces anomalies moléculaires sont facilement détectables dans les cellules qui circulent dans notre sang, les cellules hématopoïétiques, qui sont fabriquées dans la moelle osseuse.

« A 60 ans, 5 % des individus portent de telles mutations liées à l'âge dans leurs cellules sanguines. A 80 ans, ce taux grimpe à 15 % », précise Elsa Bernard, chercheuse en oncologie computationnelle à l'Institut Gustave-Roussy, à Villejuif (Val-de-Marne). « Connues de longue date, ces mutations de nos cellules sanguines constituent une des marques du vieillissement, renchérit le professeur Jean-Yves Blay, directeur général du centre anticancéreux Léon-Bérard, à Lyon. Dans de rares cas, elles pourront déclencher des cancers du sang. » Heureusement, ce risque reste faible. « Chez 1 % des personnes porteuses de ces mutations, le risque de développer une leucémie à dix ans est de 50 % », indique Elsa Bernard.

Autre constat connu : tous âges confondus, 25 % des personnes atteintes d'une tumeur solide présentent, dans leurs cellules sanguines, ces mutations liées à l'âge. Un phénomène associé à un moins bon pronostic. Une nouvelle étude, publiée dans le *New England Journal of Medicine* (NEJM) du 24 avril, établit un lien direct entre la présence de ces mutations, dans des cellules immunitaires qui infiltrent des tumeurs, et le moins bon pronostic des patients atteints de cancers du poumon.

Modèles 3D cultivés *in vitro*

Ces cellules immunitaires nocives, plus précisément, étaient des macrophages, c'est-à-dire des cellules de l'immunité innée, issues de la transformation de certaines cellules sanguines, les monocytes. Les chercheurs montrent aussi que la mutation la plus défavorable, dans ces macrophages, portait sur le gène *TET2*. Cette

mutation était déjà connue pour être associée à une forte inflammation chronique. Par ailleurs, « le gène *TET2* est souvent trouvé muté dans des cellules leucémiques ou des cellules de certaines tumeurs cérébrales, notamment », indique Jean-Yves Blay.

Dans un second temps, les auteurs de la nouvelle étude ont confirmé ce constat au sein d'une cohorte américaine bien plus vaste, comprenant 49 351 patients atteints de différents types de tumeurs solides. Tous étaient traités au fameux Memorial Sloan Kettering Cancer Center, à New York. Résultat : quand la tumeur était infiltrée par ces macrophages mutés, la probabilité de mourir, toutes causes confondues, des patients était accrue de 17 %. Point notable, l'infiltration des tumeurs par ces cellules délétères était plus

fréquente (de 8 % à 10 % des patients) pour les cancers du poumon, de la plèvre, du pancréas, de la tête et du cou, que pour les cancers du sein, du côlon, du rein, de l'ovaire... ou que pour certaines tumeurs du cerveau, les gliomes (moins de 5 % des patients).

Les auteurs ont confirmé ces données cliniques dans des modèles 3D de tumeurs du poumon cultivés *in vitro* (organoides) : lorsque des macrophages mutés étaient ajoutés dans le milieu de culture, ces organoides poussaient plus vite et plus nombreux. Chez des souris qui développaient des cancers du poumon, par ailleurs, les tumeurs étaient très infiltrées par ces macrophages mutés lorsque les animaux portaient aussi des mutations liées à l'âge dans leurs cellules sanguines.

« Ces résultats confortent l'hypothèse d'un rôle néfaste des macrophages mutés, créant une inflammation chronique qui aggrave le pronostic des patients », relève Fabrice André, directeur de la recherche de l'Institut Gustave-Roussy.

« C'est un travail très original », salut Jean-Yves Blay. L'augmentation du risque mesurée ici, bien réelle, « reste toutefois de l'ordre de 20 % à 60 % », tempère-t-il. Pour autant, ces découvertes « ouvrent des perspectives cliniques innovantes », ajoute-t-il. Des stratégies thérapeutiques pourraient ainsi cibler l'inflammation chronique, par exemple à l'aide d'anticorps bloquant l'action de l'IL1 (un messager chimique qui favorise l'inflammation) ou de ces fâcheux macrophages mutés. ■

FLORENCE ROSIER

Les écrans, ce n'est pas avant 6 ans

SANTÉ PUBLIQUE - En France, des sociétés savantes lancent un appel à la prévention des risques dus à l'exposition aux écrans, qui ne sont « pas adaptés à un cerveau en développement »

C'est un cri d'alarme que lancent cinq sociétés savantes, dont celle de pédiatrie, pour alerter sur le danger des écrans. Leur message est clair : les enfants de moins de 6 ans ne devraient pas être exposés aux écrans, quels qu'ils soient. Dans un texte envoyé au gouvernement, elles dénoncent les effets délétères des écrans sur le développement cérébral des tout-petits et appellent à un renforcement des recommandations actuelles. Le carnet de santé préconise de ne pas exposer les enfants aux écrans avant 3 ans. Mais, selon les auteurs, ces consignes « sont clairement insuffisantes et doivent être actualisées à la lumière des connaissances récentes ».

Sur une initiative de la neurologue Servane Mouton, coauteure du rapport « Enfants et écrans. La recherche du temps perdu » – remis à l'Elysée en avril 2024 –, et du professeur Hugues Natural, réanimateur néonatalogue au centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, ce texte, intitulé « Les activités sur écrans ne conviennent pas aux enfants de moins de 6 ans : elles altèrent durablement leurs capacités intellectuelles », est soutenu par la Société française de pédiatrie (SFP), la Société française de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SFPEA), la Société française de santé publique (SFSP), la Société française d'ophtalmologie (SFO) ou encore la Société francophone de santé et environnement (SFSE).

Les mots sont forts. « Ni la technologie de l'écran ni ses contenus, y compris ceux prétendument éducatifs, ne sont adaptés à un petit cerveau en développement », indique le texte, précisant que « le doute n'est plus permis au regard des nombreuses publications scientifiques internationales ».

« Surrisque de myopie »

Selon ces spécialistes de la santé, les effets concernent le développement du langage, de l'attention, des capacités socio-relationnelles (relation à l'autre, gestion des émotions...) et les capacités cognitives globales. Sans oublier les conséquences sur la santé physique (troubles du sommeil, de la vision). « L'œil de l'enfant, particulièrement jusqu'à 6 ans mais en réalité jusqu'à 14-15 ans, est très sensible à la lumière bleue émise par les



A Montargis (Loiret), le 31 octobre 2019. CORINNE SIMON/HANS LUCAS

écrans, avec un surrisque de myopie », rappelle Servane Mouton. L'exposition à la lumière bleue le soir perturbe aussi la sécrétion de mélatonine, l'hormone qui règle l'horloge biologique et favorise le sommeil. L'usage numérique a également un fort impact sur l'activité physique et la sédentarité.

Pour les professionnels de santé, les constats sont alarmants. Hugues Natural suit des enfants de 0 à 7 ans, particulièrement « vulnérables » du fait de leur très grande prématûrité, ou parce qu'ils ont subi des agressions cérébrales en période néonatale (infections, encéphalopathie anoxique...). « Nous sommes effarés, le mot est faible, de voir le nombre d'enfants impactés dans leur trajectoire neurodéveloppementale par cette exposition précoce », témoigne le néonatalogue. Il observe à chaque consultation des retards et un appauvrissement du langage, des troubles de l'attention, de la mémorisation, une intolérance à la frustration. « Ceci nous oblige à les envoyer très tôt vers des orthophonistes et psychomotriciens, alors que ces filières sont débordées. »

Pour le pédiatre Bruno Falissard, président de la SFPEA, le besoin de l'interaction entre l'enfant et ses proches est vital. « Nous avons des données solides et pourtant il ne se passe rien. L'intérêt des écrans est très médiocre alors que le risque existe. Il s'agit de la santé des enfants, or, on s'en fout », déplore-t-il. Il appelle à appliquer le principe de précaution.

Agnès Linglart, présidente de la SFP, regrette quant à elle un « manque criant de moyens » pour

Et, pour le pédiatre, « la prématûrité n'est pas – toujours – en cause. Le facteur écran joue un rôle déterminant dans le développement cognitif ultérieur de ces enfants, plus important même que leur parcours initial parfois complexe ».

Principe de précaution

Autre constat du pédiatre réanimateur : « Ces enfants sont en état d'hyperexcitation permanent. La cadence infernale des images et des sons, la multitude de stimuli sensoriels lumineux et sonores captent et emprisonnent leur attention. Ce flux peut altérer durablement le cerveau en développement », alerte-t-il.

Pour le pédiatre Bruno Falissard, président de la SFPEA, le besoin de l'interaction entre l'enfant et ses proches est vital. « Nous avons des données solides et pourtant il ne se passe rien. L'intérêt des écrans est très médiocre alors que le risque existe. Il s'agit de la santé des enfants, or, on s'en fout », déplore-t-il. Il appelle à appliquer le principe de précaution.

la prévention et la recherche : « Il y a un vrai décalage entre la gravité du sujet et la faiblesse de la réponse publique. Il est temps d'élargir la mise en garde au-delà de 3 ans, et jusqu'à 12 ans. »

En attendant, « l'enjeu de santé publique est de s'engager sur la prévention en donnant des outils aux professionnels de l'enfance et aux parents », explique Cédric Kempf, secrétaire général adjoint de la SFSP. « Je constate de plus en plus l'effet bénéfique d'une prévention très précoce. Quand on explique simplement à des jeunes parents que l'écran n'est pas adapté au cerveau de leur enfant, ils le comprennent très bien », assure Hugues Natural. Certaines initiatives existent, comme le défi « 10 jours sans écrans », lancé en 2003 au Québec et de plus en plus relayé en France.

Les experts en appellent aussi aux institutions et demandent de larges campagnes d'information. Seront-ils enfin entendus ? Le rapport de 2024, qui dressait un constat inquiétant assorti de 29 propositions, n'a jusqu'ici pas été suivi d'actions concrètes. ■

PASCAL SANTI

TÉLESCOPE

ARCHÉOLOGIE

Des marques de morsures de félin sur un gladiateur de la ville d'York
Sous l'empire romain, la ville britannique d'York (alors Eboracum) accueillait des combats de gladiateurs, affrontant parfois des félins. En témoignent des marques de morsures trouvées sur des ossements d'un cimetière antique comprenant 80 squelettes décapités. Les os iliaques de l'individu 6DT19 comportent plusieurs lésions évoquant des traces laissées par des canines de grand félin. Alors que les combats avec les animaux sont abondamment représentés dans des bas-reliefs et des écrits romains, il pourrait s'agir de « la première preuve physique de combat de gladiateurs entre humains et animaux de la période romaine observée en Europe », indique l'équipe de Rebecca Gowland (Durham University), qui a étudié ces ossements.

» Thomson et al., « Plos One », 23 avril

ASTRONOMIE

La sonde Lucy survole un astéroïde en forme de cacahuète



La sonde de la NASA Lucy, lancée en octobre 2021, a survolé l'astéroïde Donaldjohanson le 20 avril à une distance de 960 kilomètres, prenant de multiples images de ce corps situé dans la ceinture d'astéroïdes principale entre Mars et Jupiter. Nommé d'après le paléoanthropologue américain qui a découvert l'australopithèque Lucy, ce caillou de 8 kilomètres sur 3,5 s'est probablement formé il y a 150 millions d'années lors de la collision lente de deux autres astéroïdes, ce qui lui a conféré cette forme binaire caractéristique. La sonde, dont l'objectif est d'explorer le groupe des astéroïdes troyens qui orbitent autour du Soleil près de Jupiter, devrait arriver à destination en août 2027 pour y commencer ses observations. (PHOTO : NASA/GODDARD/SWRI/JOHNS HOPKINS APL)

ÉDITION SCIENTIFIQUE Record de rétractations

La revue spécialisée en informatique *Journal of Intelligent and Fuzzy Systems* vient de battre le record du plus grand nombre d'articles rétractés : 1561, selon le décompte du média *Retraction Watch* qui a révélé l'histoire. La moitié d'entre eux ont été publiés en 2023 et 2024, les autres sur les dix dernières années. La décision de retirer cette masse d'articles fait suite à un an d'enquête du propriétaire, l'éditeur américain Sage.

Les derniers mystères des petits pois de Mendel

BIOLOGIE - La génomique a permis de préciser l'origine génétique des trois derniers des sept caractères étudiés par le moine autrichien

D eux géants scientifiques ont, au XIX^e siècle, révolutionné la biologie. Charles Darwin, en 1859, avec son ouvrage *L'Origine des espèces*, longuement mûri après son tour du monde à bord du *Beagle*. Et le moine autrichien Gregor Mendel, en 1866, dans un compte rendu d'expériences d'hybridation des petits pois exposées l'année précédente devant la Société d'histoire naturelle de Brünn (aujourd'hui Brno, en République tchèque). Le fruit d'une circumnavigation, contre ceux d'un simple jardin monastique.

Mais, alors que l'importance de la théorie du Britannique a aussitôt été perçue par ses contemporains, il faudra attendre le début du XX^e siècle, quinze ans après sa mort, pour que les lois de l'hérédité que Mendel avait tirées de

ses observations soient redécouvertes. Les caractères de ses petits pois sont depuis passés à la postérité, et continuent à occuper les biologistes et les généticiens, comme en témoigne une étude publiée le 23 avril dans la revue *Nature*.

Sélection variétale

Mendel s'était intéressé à sept couples de caractères (par exemple, le pois est-il ridé ou lisse, est-il jaune ou vert ?) de *Pisum sativum*, sur la couleur et la forme des pois et des gousse, la taille de la plante et la couleur des fleurs, et avait pu montrer, grâce à des croisements, que certains de ces caractères étaient dominants, et d'autres dits « récessifs ». Les lois de l'hérédité qu'il en avait déduites tiennent toujours, même si le tableau s'est complexifié.

Quatre des traits distinctifs étudiés par Gregor Mendel avaient

seuls outils étaient ses yeux et son amour des mathématiques. » Les soupçons sur son intégrité, en raison de résultats paraissant trop beaux pour être vrais, sont selon lui sans objet.

Sélection variétale

Mendel s'était intéressé à sept couples de caractères (par exemple, le pois est-il ridé ou lisse, est-il jaune ou vert ?) de *Pisum sativum*, sur la couleur et la forme des pois et des gousse, la taille de la plante et la couleur des fleurs, et avait pu montrer, grâce à des croisements, que certains de ces caractères étaient dominants, et d'autres dits « récessifs ». Les lois de l'hérédité qu'il en avait déduites tiennent toujours, même si le tableau s'est complexifié.

Quatre des traits distinctifs étudiés par Gregor Mendel avaient

jusqu'alors pu être rattachés à des gènes (une notion qui n'existe pas en son temps). La nouvelle étude s'est attaquée aux trois restants : la forme de la cosse, sa couleur, ainsi que l'emplacement des fleurs sur la tige. Pour ce faire, 697 lignées de pois ont été intégralement séquencées, à l'Institut de génomique agricole de Shenzhen (Chine). L'enjeu était de faire le lien entre les caractéristiques physiques des plants et certaines particularités génétiques – on parle d'étude d'association pangénomique. Il a aussi fallu induire et identifier des mutations ponctuelles afin de voir si elles modifiaient l'activité des gènes soupçonnés d'être responsables des caractères recherchés. Un travail qui a en partie été dévolu à des équipes françaises.

Au terme de cet effort titanique – l'étude a duré six ans –, « [ils] ont apporté des précisions sur les quatre gènes mendéliens connus, et suggéré de très bons gènes candidats pour les trois restants », indique Noam Chayut. Mais il y a encore du travail à faire ». L'étude ne se limitait pas aux sept traits mendéliens, mais visait à documenter génétiquement 72 autres caractéristiques des pois qui peuvent avoir une pertinence pour la production agricole.

« Dès que nous avons mis en ligne nos résultats en prépublication, des semenciers nous ont contactés pour commander certaines des graines concernées. Ils ont compris le potentiel de ces données », indique Noam Chayut, surpris par la rapidité de réaction des industriels.

« Il y a énormément de données bien intéressantes dans cet article ! », confirme David Gouache. Il dirige le groupement d'intérêt économique (GIE) PeaBoost, qui rassemble trois entreprises semi-ménieries françaises proposant des pois à la filière protéagineuse. Celle-ci reste confrontée à des rendements aléatoires, et trop faibles. Il manque de l'ordre d'une tonne par hectare (t/ha), pour une moyenne actuelle de 3,5 t/ha, pour assurer une productivité satisfaisante. Les pouvoirs publics viennent d'octroyer 5 millions d'euros d'amorçage pour que le GIE coordonne des travaux de sélection variétale. « Nous avons lancé des croisements dès septembre dernier », indique David Gouache. Une impulsion que n'aurait pas reniée Mendel. ■

HERVÉ MORIN

Le LiDAR, outil révélateur de vestiges

► SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Il s'agit de l'équivalent en lumière laser du sonar et du radar, respectivement dans les ondes sonores et radio. Comme eux, il peut détecter des objets à distance, fixes ou mobiles. Le premier prototype a été construit en 1961 par l'entreprise américaine Hughes Aircraft Company. Aéroporté, ou depuis des satellites, il permet de reconstituer finement les reliefs, y compris ceux qui se trouvent sous la végétation, puisque le faisceau laser est suffisamment dense pour que certaines impulsions atteignent le sol et soient réfléchies jusqu'au capteur. Le calcul du temps de trajet de la lumière permet de constituer des nuages de points géoréférencés pour reconstituer le paysage. Il est ensuite possible de dépouiller virtuellement celui-ci des constructions connues et du couvert forestier.

Un tel outil peut venir en appui de multiples politiques publiques : aménagement du territoire, sécurité, prévention des risques – notamment d'inondation ou d'incendie –, gestion forestière, agriculture... C'est à cet effet qu'a été pensé le programme LiDAR HD, pour « haute densité », de l'IGN, lancé en 2020 et qui doit avoir couvert l'ensemble du territoire national en 2026 avec une densité de 10 points par mètre carré. Il ne faisait pas de l'archéologie une priorité. « Cette utilisation avait été identifiée au début du projet », indique Loïc Gondol, son responsable à l'IGN, qui qualifie l'application à l'archéologie d'« usage opportuniste », sans donner à la formule un sens péjoratif.

De fait, pour les archéologues, le programme LiDAR HD, avec ses données en libre accès et ses outils de visualisation ouverts, est une occasion nouvelle, qui vient compléter les acquisitions localisées. Celles-ci étaient souvent réalisées par drone, « à l'échelle d'un site mégalithique, par exemple », indique Vincent Ard, chargé de recherche CNRS au Laboratoire Traces de Toulouse, qui en est équipé. « Des collègues utilisent désormais

les données de l'IGN pour faire de la prospection en aveugle », note-t-il. L'anthropologue Bruno Boulestain, basé en Charente, fait partie de ceux qui attendent les jeux de données qui vont à coup sûr étoffer le recensement des tumulus dans la région.

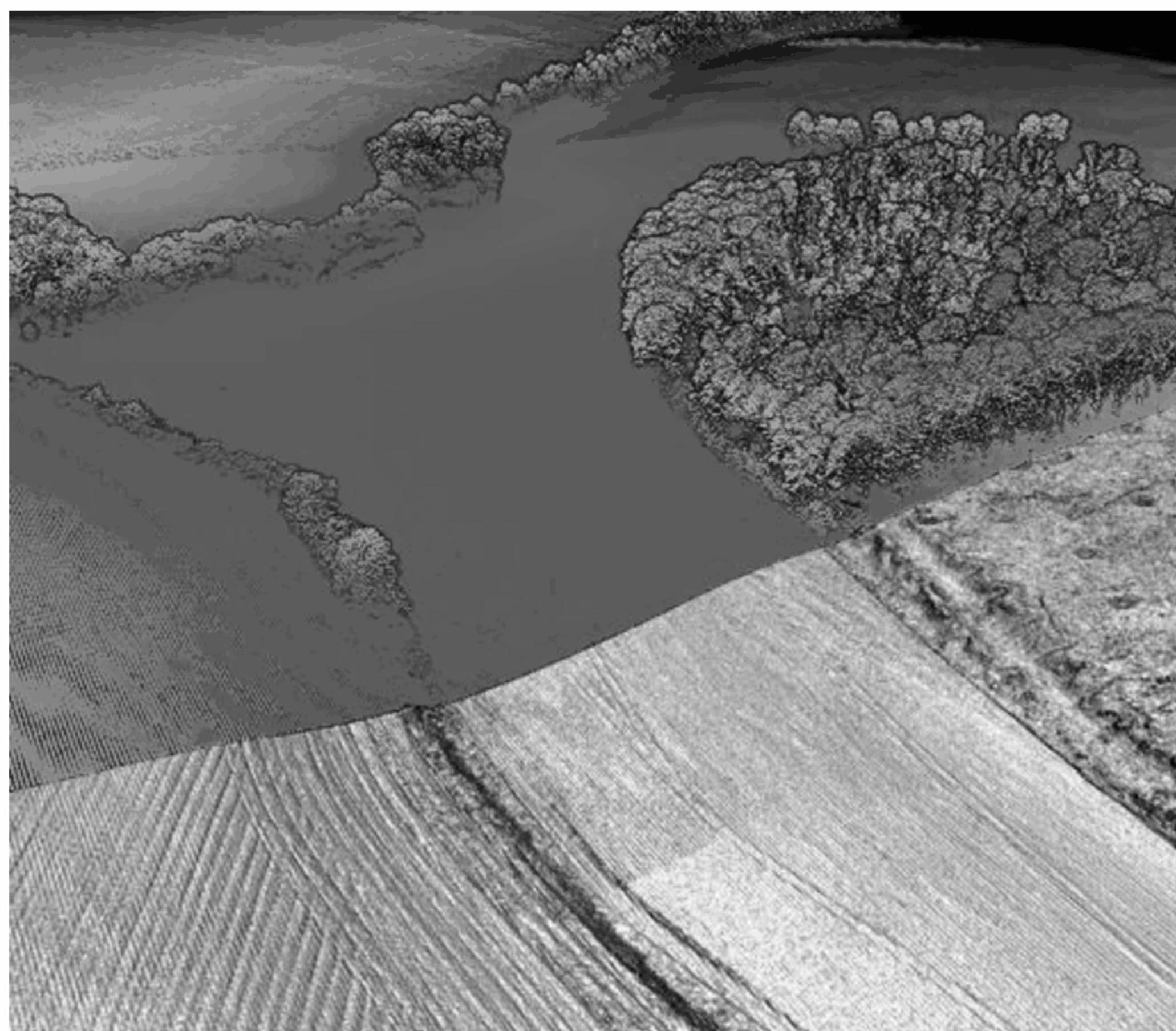
Murielle Leroy, aujourd'hui inspectrice des patrimoines au ministère de la culture, était aux premières loges des débuts en France d'une technologie qui a d'abord été testée par les Anglais, autour du célèbre site mégalithique de Stonehenge, mais aussi en Europe continentale. Le déclencheur pour l'archéologie française est intervenu, selon elle, lors d'un colloque organisé en 2004 près de Nancy, consacré à la forêt, à l'archéologie et à l'environnement. Un archéologue allemand, Benoît Sittler, de l'université de Fribourg-en-Brisgau, y a présenté ses travaux sur les forêts du Bade-Wurtemberg, où il avait mis en évidence des traces de culture de l'époque médiévale grâce au laser aéroporté. « Tout le monde est tombé à la renverse devant les images présentées, et nous nous sommes dit qu'il fallait absolument s'y mettre », se souvient l'archéologue française.

Au-delà des forêts

Le temps de monter un partenariat associant le ministère de la culture, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA, remplacé par l'Inrae en 2020) et l'Office national des forêts (ONF), qui souhaitaient eux aussi mieux connaître le domaine forestier, l'un des premiers projets LiDAR français de grande ampleur était lancé sur la forêt de Haye, près de Nancy. « On étudiait de véritables paysages fossiles de l'époque romaine conservés sous la forêt, sous forme de pierriers qui délimitaient des champs et des prairies. On avait identifié un certain nombre de fermes, des voies, se souvient Murielle Leroy. Mais la forêt, c'est un milieu qui est difficile à explorer au sol, parce que la visibilité n'est pas toujours très bonne. » Les surfaces étaient énormes, dépassant les capacités des archéologues. « On a dénombré plus de 80 fermes romaines, des centaines de kilomètres de pierriers qui délimitent des parcelles : on n'aurait jamais eu de tels résultats sans le LiDAR, c'est certain, constate-t-elle. Pendant longtemps, on a eu une vision de la Gaule romaine, avec de grandes villes et des villas. Avec le LiDAR, on a découvert de petites fermes familiales, on a mis en évidence un type d'occupation qu'on commençait à entrevoir par les fouilles, mais qu'on n'appréhendait pas de grandes surfaces. »

« Ce que le LiDAR apporte, c'est une autre façon de penser l'archéologie, qui s'est très peu construite sur une logique de continuité spatiale », appuie l'archéogéographe indépendante Catherine Fruchart, rattachée à la Maison des sciences de l'homme et de l'environnement à Besançon, en pointe sur l'utilisation du LiDAR en archéologie. Elle a soutenu une thèse sur la très ancienne forêt communale de Chailluz, près de Besançon, pour laquelle elle a utilisé cet outil. « Parfois, on généralise avec quelques fouilles, alors que le LiDAR permet de connecter des ruines antiques à grande échelle, à partir de vestiges peu impressionnantes. »

L'archéologie préventive, dont le principal acteur en France est l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), se met elle aussi au LiDAR. L'intérêt est de pouvoir accompagner le diagnostic visant à déterminer si



EN ZONES AQUATIQUES ET CÔTIÈRES, UNE VERSION DU LIDAR EN LASER VERT PERMET DE SONDER LE RELIEF SOUS LA SURFACE, JUSQU'À 2 MÈTRES DE PROFONDEUR

des fouilles sont nécessaires avant la construction d'aménagements. « Dans un contexte de garrigue, forestier ou montagneux, où il peut être difficile d'intervenir avec des outils classiques tels que la pelle mécanique, on peut faire appel à des relevés LiDAR, indique le géophysicien Guillaume Hulin, rattaché à la cellule géophysique et télé-détection de l'Inrap. Avec des drones, on peut investiguer jusqu'à 15 hectares en une journée, ce qui reste accessible pour le budget de l'archéologie préventive. » Au fur et à mesure de son avancée, la couverture nationale proposée par l'IGN devient une ressource disponible pour « débroussailler 80 % des choses à voir », note-t-il.

Dans des zones de garrigue, cet outil est incomparable, insiste Guillaume Hulin : « En reconnaissance pédestre, sur un terrain de 20 à 30 hectares, si on n'a pas d'indice préalable, c'est un peu peine perdue : on peut être sur un muret, une voie romaine, et ne pas les voir... » Le laser peut aussi permettre de repérer des grottes, lorsque certains tirs pénètrent plus profondément que ceux alentour, signalant une cavité. Guillaume Hulin évoque aussi le cas d'interventions sur des sites fortement bombardés lors de la première guerre mondiale, où les prospections classiques à pied peuvent être dangereuses, en raison des risques d'explosion. En forêt, l'analyse LiDAR peut également aider à repérer les vestiges et ainsi éviter que les engins ne les endommagent. « Si on coupe les arbres avant de faire l'évaluation archéologique, c'est souvent un carnage », explique le géophysicien.

Avec le LiDAR, l'archéologie s'invite donc définitivement dans les forêts françaises, ce qui pourrait avoir un impact sur leur gestion. « Cela va questionner le milieu forestier sur la reconnaissance et la préservation des vestiges », note Catherine Fruchart, qui siège au comité scientifique du Parc national de forêts, situé entre la Côte-d'Or et la Haute-Marne. Une autre dimension concerne l'espace de moyenne montagne, dont on a parfois oublié qu'il était anthropisé, avec ses terrasses en culture recouvertes par la végétation, qui assuraient une certaine stabilité des reliefs, aujourd'hui menacée par leur délabrement. Là aussi, le LiDAR peut faire ressurgir le passé.

Au-delà des forêts, l'un des développements plus récents du LiDAR concerne son application aux zones aquatiques, lacs, rivières, zones côtières, où une version en laser vert permet de sonder le relief sous la surface, jusqu'à 2 mètres de profondeur – en deçà, les sondes multifaîceaux des bateaux sont plus performants. « Cette zone de faible profondeur est souvent la plus riche d'un point de vue archéologique, note Guillaume Hulin. Pour moi, c'est une petite révolution qui arrive. » Murielle Leroy partage ce sentiment :

« On commence à voir des expériences probantes à l'étranger, même si les archéologues en France ne s'en sont pas encore trop emparés. »

L'arrivée des données du programme LiDAR HD de l'IGN a néanmoins provoqué quelques déceptions. Ce fut le cas dans le sud du pays, où l'acquisition des données a eu lieu en été, lorsque la végétation était à son maximum, pour permettre notamment à l'ONF et aux pouvoirs publics de mieux apprécier les risques d'incendie. Les données au sol s'en sont trouvées dégradées. Ce n'est généralement pas le cas dans le nord du territoire, où les relevés ont lieu en hiver. « Il y a cependant des zones, autour de Besançon, où la couverture est bien moins bonne, peut-être parce que l'avion volait trop haut ou faute d'un bon recouvrement des zones survolées », avance Catherine Fruchart. Il faudra être patient : l'IGN devrait renouveler la couverture nationale, ne serait-ce que pour mettre à jour l'évolution des aménagements et des risques associés.

Giacomo Fontana, postdoctorant à la Texas Tech University, note qu'en zone de maquis très dense les choses ne sont de toute façon pas gagnées : « Il faut 500 points par mètre carré pour que le laser atteigne le sol, une résolution que les systèmes actuels ne peuvent pas offrir. » Il table sur l'évolution technique des capteurs. Le jeune chercheur italien voit lui aussi dans cet outil « une opportunité inédite pour l'archéologie ». Il étudie la région montagneuse des Apennins, où il a pu identifier 45 oppida, des forts construits sur des collines. « Dans la région méditerranéenne, les archéologues ont un biais de recherche des sites près des côtes et dans les plaines. Une vision que le LiDAR devrait permettre de corriger », espère-t-il.

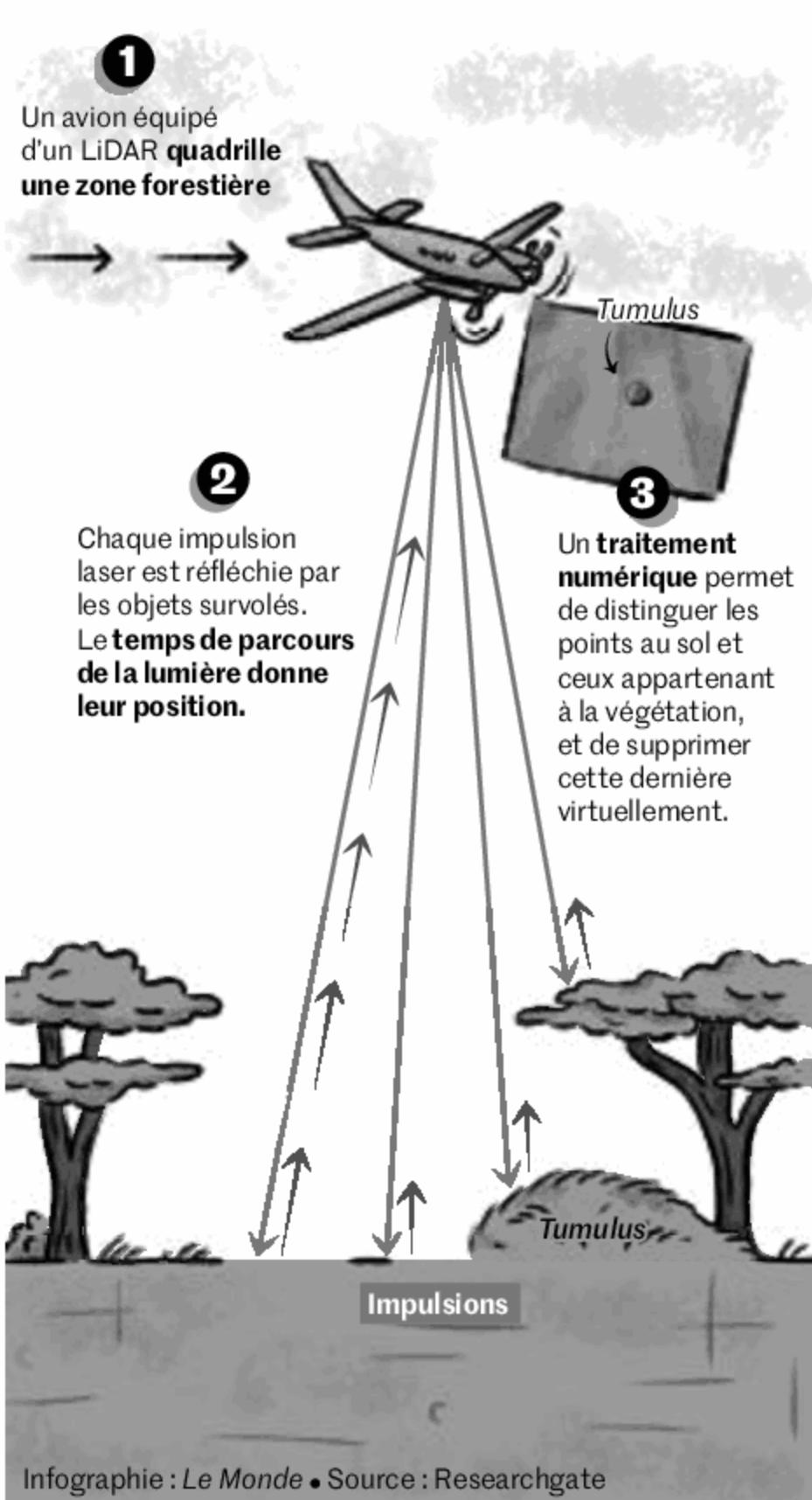
« Eliminer les faux positifs »

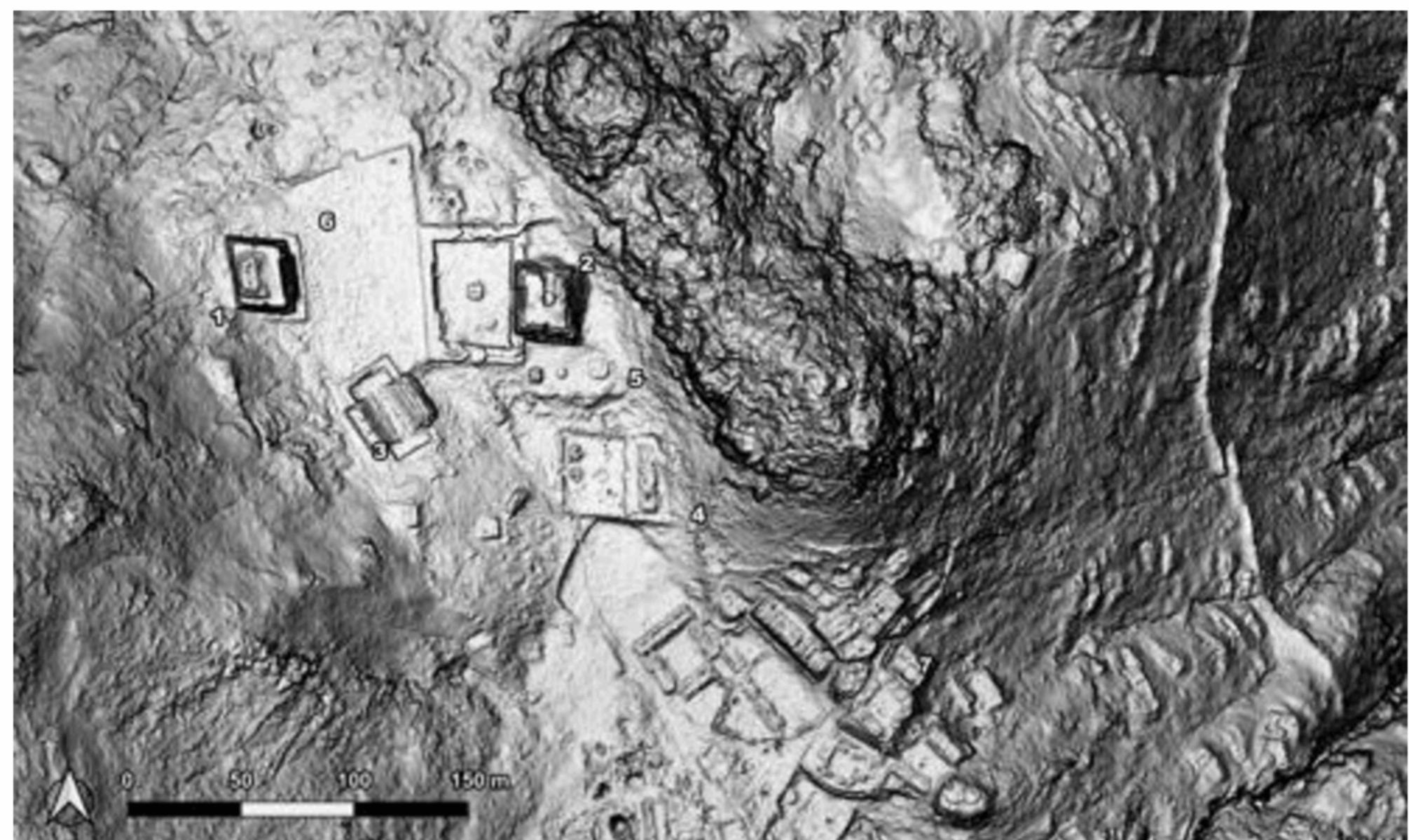
Il fait partie d'une nouvelle génération formée à l'« archéologie computationnelle », mêlant pour sa part études de géométrie et formation en intelligence artificielle, avant de se consacrer à l'interprétation des données LiDAR. Comme la génomique ou l'astrophysique, rappelle-t-il, l'archéologie est entrée dans l'ère du « déluge de données », selon les termes de l'archéologue britannique Andrew Bevan, qui avait analysé le phénomène dès 2015 dans la revue *Antiquity*. Le LiDAR renforce encore ce poids des données.

Inévitablement, l'intelligence artificielle (IA) s'est invitée à cette table, pour détecter automatiquement d'éventuels vestiges dans les nuages de points du laser. « Mais que faites-vous quand votre algorithme pointe 10 000 sites potentiellement intéressants ?, interroge Giacomo Fontana. Il faut former le public et l'inciter à nous aider, éliminer les faux positifs [les signaux ne correspondant pas à un vestige] en allant sur le terrain. »

C'est précisément ce qu'a fait l'université de Leiden (Pays-Bas), en lançant en 2018 le projet de science citoyenne HeritageQuest. Ses chercheurs avaient utilisé une IA pour repérer des tumulus sur des données LiDAR, mais il n'était pas rare qu'elle les confonde avec des rotundes, « alors que les humains faisaient immédiatement la différence », se souvient Quentin Bourgeois, responsable de ce programme avec Karsten Lambers. Une étude pilote sur 40 kilomètres carrés (km^2) s'est révélée si prometteuse qu'elle a été élargie à 2 000 km^2 , soit 5 % de la surface du pays. Il a suffi de trois mois à 6 500 volontaires, derrière

Comment le LiDAR efface la végétation

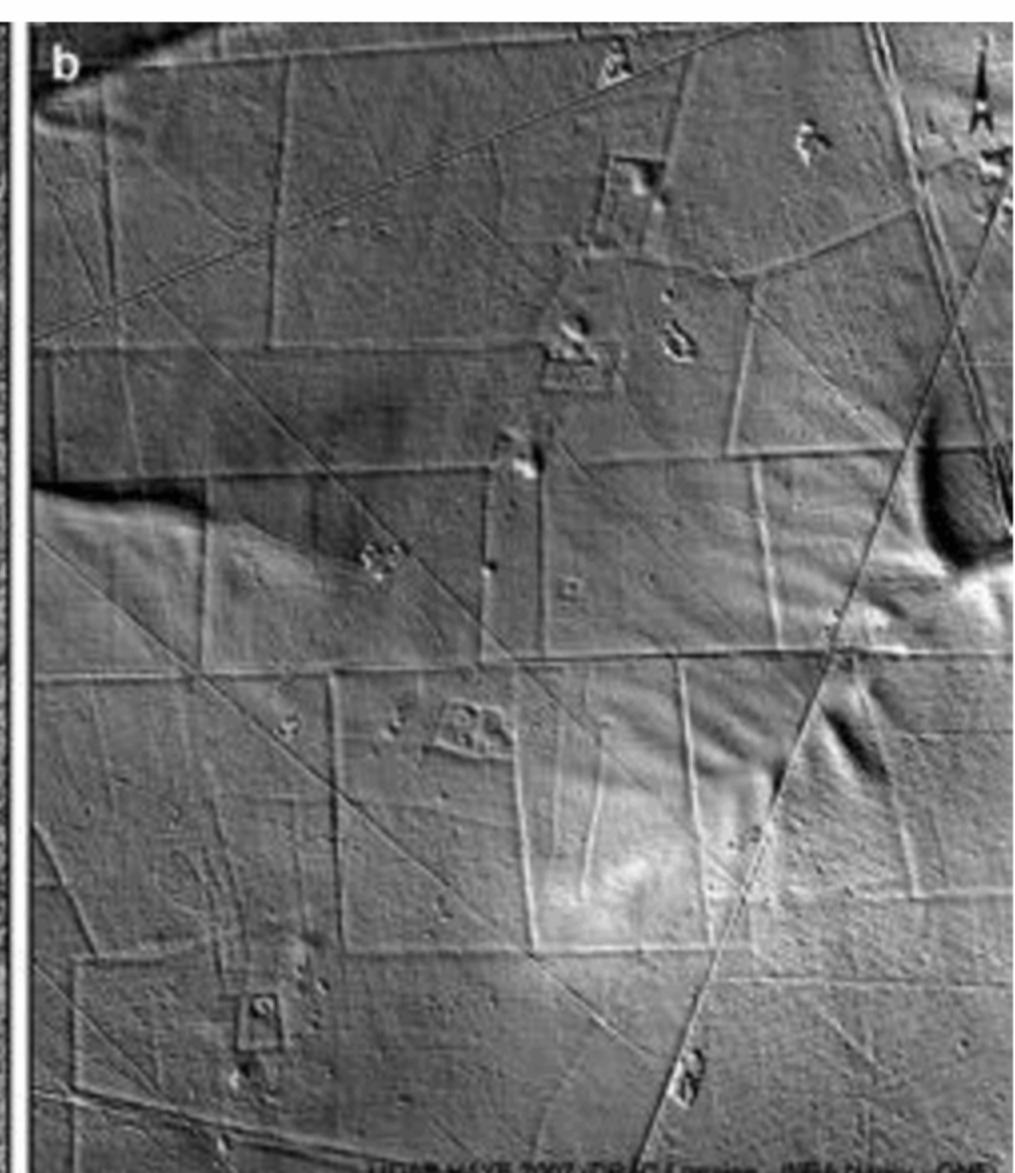




Sur le site mexicain de Guiengola, le LiDAR permet de distinguer les espaces publics des espaces privés réservés aux élites. PEDRO GUILLERMO RAMON CELIS



Images LiDAR de la forêt de Haye (Meurthe-et-Moselle) en 2007. A droite, le modèle numérique de terrain, débarrassé de la végétation de surface (visible à gauche), révèle des voies antiques, marquées par une double ligne de murets, et des habitats. LiDAR HAYE 2007/ DRAC LORRAINE/INRA NANCY/ONF



LiDAR HAYE 2007 (DRAC Lorraine - INRA Nancy - ONF)

leurs écrans, à longueur de journée pour les plus passionnés, pour couvrir ce territoire. Pendant la période de Covid-19, ils ont aussi analysé 300 km² de forêts autour d'Utrecht en vingt-quatre heures – « alors qu'on avait budgété trois mois », précise Quentin Bourgeois.

En 2022, en compagnie d'étudiants et de volontaires, il s'est rendu sur le terrain pour vérifier si les détections humaines étaient valides. « Dès lors que 15 personnes avaient signalé en ligne la présence d'un tumulus, elle était confirmée dans 90 % des cas, indique-t-il. En extrapolant, cela signifie que nous avons identifié un millier de tumulus qui n'étaient pas encore connus, sur les 2300 km² de l'étude. » Une carte a été produite, pour prévenir leur dégradation dans les forêts par les engins mécaniques « ou les mountain bikes [VTT] ».

La prochaine étape consistera à entraîner l'IA grâce aux bases de données renseignées par les humains. « Les volontaires restent légèrement meilleurs. Leur atout, c'est de trouver des choses inattendues dans les images », note le chercheur néerlandais. Comme sur ces *Celtic fields*, des terrains arables de l'âge du fer, dont 42 kilomètres carrés ont ainsi été mis en évidence, contre 8 kilomètres carrés connus auparavant : « On a découvert que cette région, aujourd'hui déserte, était alors densément habitée. Il faut reconstruire toutes les estimations des populations de l'âge du fer, et plus anciennes. »

Ce succès de l'archéologie participative pourrait essaimer en France, remarque Murielle Leroy, qui signale l'intérêt qu'y porte la Société préhistorique française, société savante associant professionnels et bénévoles – intérêt confirmé par son président, l'archéozoologue Jean-Denis Vigne. Sur Facebook, des groupes tels que LiDAR and Aerial Archaeology, qui rassemble plus de 242 000 membres, suggèrent que la curiosité du public pourrait être au rendez-vous.

A l'instar des données d'imagerie satellitaire, le LiDAR pourrait aussi contribuer à alimenter la

Carte archéologique nationale, censée recenser l'ensemble des vestiges français. Les agents du ministère de la culture chargés d'actualiser cet inventaire vont probablement voir de nouveau leur métier évoluer.

Reste une question incontournable. Après les images aériennes classiques et satellites, ce flux de données nouvelles ne va-t-il pas encourager le pillage archéologique ? C'est bien là l'un des freins au partage des données LiDAR. « En Italie, les collègues ne veulent pas les ouvrir au public par crainte d'un pillage à grande échelle. L'Angleterre

s'interroge, elle aussi », témoigne Quentin Bourgeois. Lui constate plutôt l'inverse : les volontaires néerlandais sont devenus des ambassadeurs, qui gardent un œil jaloux et protecteur sur le patrimoine ainsi dévoilé. « Pour moi, le risque de destruction de vestiges restés inconnus est plus grand que celui lié au pillage de sites révélés par le LiDAR », conclut-il. « On ne protège bien que ce qu'on connaît bien », abonde Murielle Leroy, qui, comme nombre de ses collègues archéologues, veut croire aux vertus de l'éducation du grand public. ■

HERVÉ MORIN

DES MILLIERS DE SITES PRÉCOLOMBIENS MIS AU JOUR

Au début, cela semblait magique », se souvient l'archéologue Robert Rosenswig. En 2010, le professeur au département d'anthropologie de l'université d'Etat de New York à Albany a rangé boussole, machette et carnet de croquis, et fait voler un avion équipé d'un système LiDAR, l'équivalent d'un sonar ou d'un radar qui fonctionnerait avec un laser, au-dessus d'Izapa. Ce site archéologique est situé sur le flanc des montagnes de la Sierra Madre, dans la région tropicale du Soconusco, au Chiapas, à la frontière actuelle entre le Mexique et le Guatemala.

Capitale d'un royaume fondé autour de 700 av. J.-C. qui a régné sur 20 000 habitants – probablement de l'ethnie zoque –, Izapa était connue pour ses somptueuses stèles gravées, sa société lettrée et ses pyramides hautes de plus de 20 mètres, bâties plusieurs siècles avant les grandes cités mayas. Grâce aux images LiDAR, l'équipe de Robert Rosenswig a pu découvrir une myriade de structures enfouies sous la couverture végétale,

« Nous marquions les monticules avec des points GPS, puis nous allions sur place. Après une phase d'essais et d'erreurs, nous avons trouvé plus de 1000 monuments archéologiques, s'enthousiasme le scientifique. Nous avons cartographié un royaume complet, avec son organisation politique hiérarchique, sa division du travail et ses terrasses agricoles. Nous avons découvert, entre autres, que 41 centres monumentaux du royaume d'Izapa étaient alignés avec les volcans Tacana et Tajumulco, ce qui suggère que les astrologues, les urbanistes et les architectes de l'époque ont travaillé en coordination. »

Des vestiges de 2500 ans

Robert Rosenswig est ainsi devenu l'un des pionniers de l'usage de l'imagerie LiDAR dans l'archéologie au Mexique. Le pays regorge de sites recouverts par une forêt dense, ou situés dans des zones difficiles d'accès. De plus en plus utilisée depuis quinze ans, la technologie a permis de mettre au jour des dizaines de milliers de vestiges, parfois vieux de plus de 2500 ans.

Une des découvertes les plus récentes a eu lieu à Guiengola, un site fortifié construit dans les escarpements de la Sierra Madre del Sur de l'actuel Etat d'Oaxaca. Erigée autour de l'an 1350 par des Zapotèques ayant quitté les vallées centrales, où leurs ancêtres s'étaient implantés dix mille ans auparavant, Guiengola occupait une position hautement stratégique : c'était l'une des portes d'entrée vers l'isthme de Tehuantepec, l'étroit couloir qui débouche sur la péninsule du Yucatan et l'actuelle Amérique centrale.

Pendant des décennies, Guiengola était considérée comme une simple forteresse, avec ses hautes murailles et ses trois grandes pyramides, qui avait servi à contenir l'expansion de l'Empire aztèque vers l'isthme de Tehuantepec. « Les habitants racontent une histoire romanesque, qui loue la défense héroïque de Guiengola contre les troupes de l'empereur Ahuitzotl, en 1497, lors d'un siège de sept mois. Mais, archéologiquement, il y avait peu d'informations »,

souligne l'archéologue Pedro Guillermo Ramon Celis.

Ce chercheur à l'université McGill de Montréal a réalisé une cartographie LiDAR de 400 hectares autour de Guiengola, d'où ont émergé 1173 structures, dont un centre politique et religieux avec des pyramides et des temples, une zone réservée à la noblesse avec des maisons dotées de plusieurs pièces et jusqu'à neuf patios, et des quartiers résidentiels. « On a fait la fête ! », se remémore-t-il.

Planification urbaine

Grâce aux cartes LiDAR et aux fouilles sur une centaine de structures, l'archéologue et son équipe ont déterminé que Guiengola avait été une capitale politiquement autonome, où vécut durant plus d'un siècle et demi quelque 7 000 habitants. Les fortifications auraient servi, dans un premier temps, à résister aux attaques des populations locales mixes, zoques, chontales et huaves.

La plupart des habitants ont quitté Guiengola vers 1450, pour rejoindre la cour de Zaachila, à

Tehuantepec. Puis la ville a été abandonnée. « Il reste un millier de structures à fouiller, pour déterminer l'origine des minéraux des céramiques, expliquer la colonisation de la région par les Zapotèques, étudier le système politique de la ville, comprendre comment Guiengola a résisté aux Aztèques... », s'enthousiasme Pedro Guillermo Ramon Celis, qui s'imagine travailler sur le site pendant la décennie à venir.

Le LiDAR a également été un précieux défricheur le long du tracé du Train Maya, un projet touristique lancé par Mexico dans la jungle de la péninsule du Yucatan. L'équipe de l'archéologue Manuel Perez Rivas, de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire, a recensé les vestiges sur une bande de 500 mètres autour des plus de 1500 km de la ligne de chemin de fer. « Nous repérons les monuments prometteurs et courions les fouilles pour déterminer si la voie était viable ou s'il fallait modifier le tracé », se souvient l'archéologue.

« Des tas de choses ont émergé de la jungle ! », exulte Manuel Perez Rivas, qui revendique la décou-

verte de plus de 66 000 monuments, parfois vieux de plus de 2300 ans, autour de cités mayas connues comme dans des zones reculées. Ces pyramides, bases de maison ou terrains de « jeu de balle » reliés par un vaste réseau de chemins, les *sacbes*, et de cavernes habitées prouvent que la péninsule était densément peuplée, entre de grandes villes et une mosaique de parcelles agricoles. « Nous espérons trouver beaucoup de vestiges, mais nous ne nous attendions pas à une telle densité. »

L'archéologue ajoute : « Cela confirme que les Mayas ont totalement transformé leur paysage, avec une planification urbaine évidente et un travail pour convertir les sols rocheux en terres fertiles. » Il indique que de nouvelles questions surgissent au sujet de la possession des terres dans des sociétés où la propriété privée était cantonnée à la culture de produits réservés à la noblesse, comme le cacao ou le coton. Chaque découverte appelle de nouvelles recherches. ■

MATHIEU TOURLIERE
(MEXICO, CORRESPONDANCE)

L'EXPOSITION

Les « insensés » de Charenton

A Créteil, les archives départementales retracent l'histoire de cet hospice devenu un berceau de la psychiatrie française

Les archives départementales du Val-de-Marne consacrent une exposition à l'un des plus célèbres établissements hospitaliers de son territoire, la Maison de Charenton, avec la présentation de plus de 200 documents, photos et instruments médicaux. Son histoire commence avec Sébastien Leblanc, conseiller de Louis XIII, contrôleur de guerre, qui lègue sa propriété de Charenton aux frères de la charité, un ordre hospitalier auquel l'archevêque de Paris donne pour mission de s'occuper des indigents.

Ils ouvrent cinq lits en 1641. Puis l'hospice accueille un autre type de patientèle : les « insensés », pour qui on paie le gîte, le couvert et les soins, ce qui permet d'obtenir de nouvelles ressources. S'ajoutera plus tard l'accueil de prisonniers, appelés « correctionnaires », notamment par décision royale (lettres de cachet), pour lesquels le roi paie souvent la pension. Le site comptera 90 lits en 1790, 450 en 1850 et 576 en 1913.

La vie quotidienne dans l'établissement nous est connue essentiellement grâce aux témoignages de patients. On apprend qu'il existe plusieurs régimes d'enfermement, en fonction des ressources et des attitudes des malades. Certains sont enchaînés, parfois dans des cages, à plusieurs, d'autres sont en dortoir. Les plus riches jouissent d'une cellule confortable. Sade, le plus célèbre d'entre eux, a même un domestique à son service.

Une pièce jouée par les pensionnaires
Fermée en 1795, la Maison de Charenton est rouverte par le Directoire en 1797, consacrée comme établissement pilote dans le « traitement grand et complet de la folie », et deviendra une pépinière de spécialistes de renom. Son directeur au début du XIX^e siècle, l'abbé François de Coulmiers, qui n'a aucune formation en médecine, y fait de la musique, du théâtre et de la danse la base du soin. Sous son autorité, Sade écrit une pièce jouée par les pensionnaires.

Les grands changements interviennent avec Jean-Etienne Esquirol (1772-1840), dont l'hôpital porte le nom depuis 1973. Médecin en chef à partir de 1825, il favorise le dialogue médecin-patient et crée un règlement intérieur qui sera repris en Europe et inspirera la loi de 1838 sur les aliénés. L'influence du psychiatre s'exerce aussi dans la pierre. L'hôpital est reconstruit selon sa vision de l'architecture asilaire. Les malades sont répartis suivant une logique nosographique (de classification des maladies). « La distinction est aussi comportementale. On dissocie les agités des tranquilles », souligne Elodie Belkoff, commissaire scientifique de l'exposition.

L'aliéniste Antoine Laurent Bayle y a lui aussi laissé sa marque en décrivant, en 1822, la neurosyphilis, une paralysie générale due à la syphilis qui touchait un interné sur six. Longtemps connu sous le nom d'« asile de Charenton », l'établissement, situé sur la commune de Saint-Maurice, fait partie des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne. ■

FRANCIS GOUGE

« Aux sources de la psychiatrie, la Maison de Charenton (1641-1920) », aux archives départementales du Val-de-Marne, à Créteil. Entrée libre. Jusqu'au 27 juin.

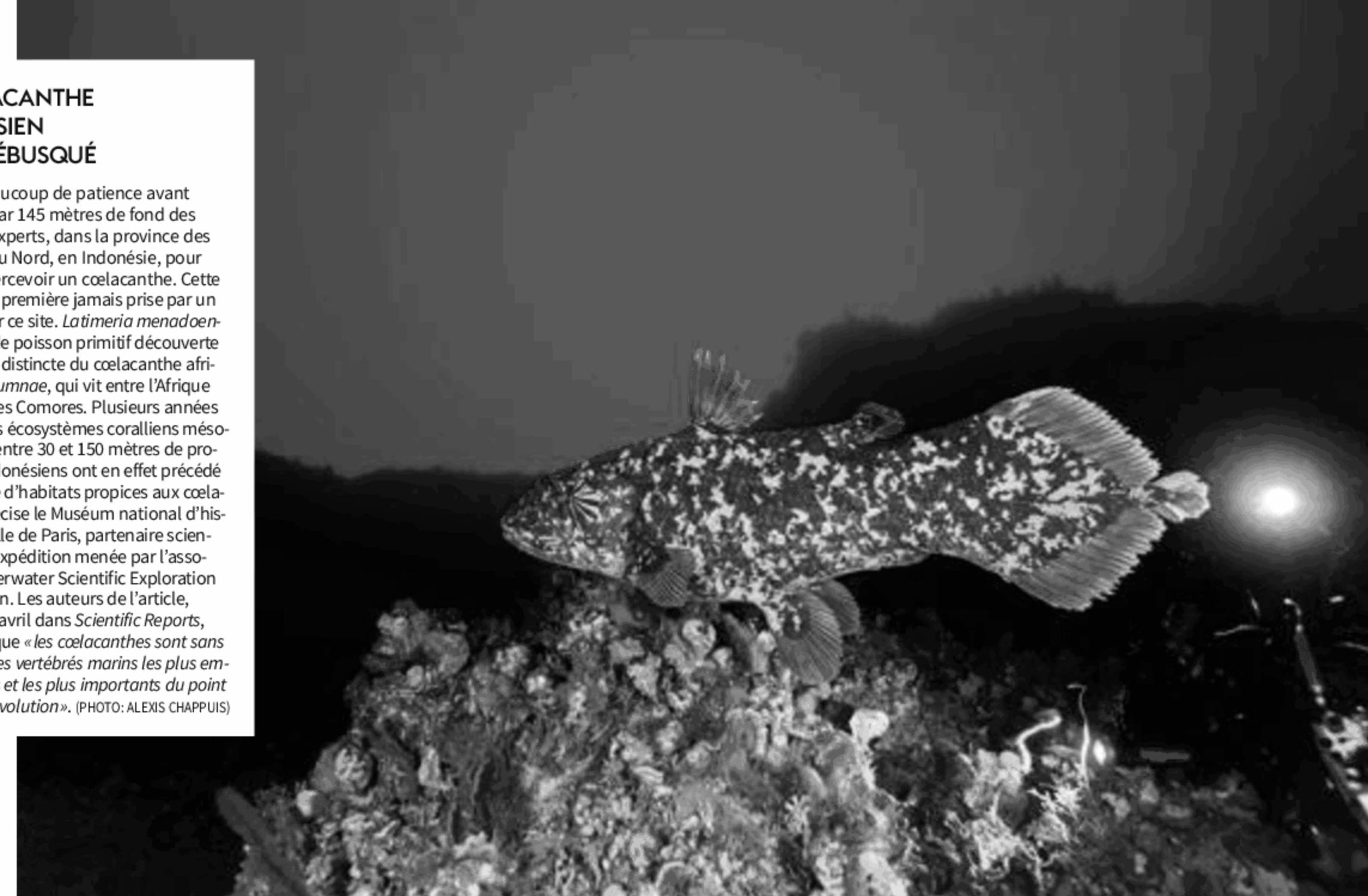
LIVRAISON

BIOTECHNOLOGIES

« Stocker nos données sur l'ADN »
Impulsé par l'Espace des sciences, à Rennes, ce livre vulgarise à merveille une technologie de pointe, encore balbutiante : l'utilisation de l'ADN pour stocker et lire des données. Ecriture, lecture, conservation des données, limites de la technologie... En quelques dizaines de pages, tout est expliqué clairement. L'auteur se permet même de sortir de son sujet, en présentant en conclusion des alternatives au stockage sur l'ADN.
► de Dominique Lavenier (Apogée, 72 p., 12 €)

LE CŒLACANTHE INDONÉSIEN ENFIN DÉBUSQUÉ

Il a fallu beaucoup de patience avant d'envoyer par 145 mètres de fond des plongeurs experts, dans la province des Moluques du Nord, en Indonésie, pour tenter d'apercevoir un coelacanthe. Cette photo est la première jamais prise par un plongeur sur ce site. *Latimeria menadoensis*, espèce de poisson primitif découverte en 1997, est distincte du coelacanthe africain, *L. chalumnae*, qui vit entre l'Afrique australe et les Comores. Plusieurs années d'études des écosystèmes coralliens mésophotiques (entre 30 et 150 mètres de profondeur) indonésiens ont en effet précédé la recherche d'habitats propices aux coelacanthes, précise le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, partenaire scientifique de l'expédition menée par l'association Underwater Scientific Exploration for Education. Les auteurs de l'article, publié le 23 avril dans *Scientific Reports*, soulignent que « les coelacanthes sont sans doute l'un des vertébrés marins les plus emblématiques et les plus importants du point de vue de l'évolution ». (PHOTO: ALEXIS CHAPUIS)



LA VIE CACHÉE DES PLANTES L'AUXINE, MAESTRO DE LA CROISSANCE

Par FLORENCE ROSIER

Premier mai !», se réjouit Victor Hugo. « Les monts, les champs, les lacs et les chênes mouvants/Répètent un quatrain fait par les quatre vents. » Le poète ne pouvait savoir, en jetant ces vers des *Contemplations* (1856), que les plantes, pour chanter leur symphonie printanière – et construire leurs organes tout neufs – ont besoin d'un chef d'orchestre. Prenons une feuille en croissance. Chaque nouvelle cellule, dans cette feuille, doit « savoir » si elle s'orientera vers un destin de cellule de l'épiderme, de cellule du système vasculaire ou encore de mini-usine à fabriquer des sucres (par photosynthèse).

La cheffe d'orchestre de cette œuvre végétale est connue, c'est une des hormones les plus dynamiques des plantes : l'auxine. Au printemps, quand une plante germe, c'est elle qui contrôle la croissance de la tige vers la lumière (phototropisme) ou, à l'inverse, le développement des racines vers les profondeurs (gravitropisme). Cette hormone opère en réalité à tous les stades de la vie de la plante, depuis l'embryogenèse jusqu'à la sénescence, en passant par la reproduction.

Un cocktail de petites molécules

« Les conditions environnementales jouent un rôle déterminant dans la production et la distribution de l'auxine », résume Teva Vernoux, directeur de recherche CNRS à l'Ecole normale supérieure de Lyon. Par exemple, c'est la lumière qui contrôle son transport de la tige vers la racine. Les nutriments du sol, eux, influencent sa production et son transport à travers le réseau racinaire, donc l'architecture de ce réseau.

« La plante, ajoute le biologiste, est un système très décentralisé. Tous les tissus végétaux peuvent produire de l'auxine. » Ensuite, cette hormone diffusera à tra-



Jeune pousse de marronnier d'Inde.

FRÉDÉRIC DIDILLON/BIOSPHOT

vers la plante par deux voies : soit localement, d'une cellule à ses voisines grâce à des pompes moléculaires ; soit à distance, par le système vasculaire.

Mais comment les différentes cellules de la plante, dirigées par ce même chef d'orchestre hormonal, parviennent-elles à lire différemment la même partition, cette suite de lettres de l'ADN inscrite dans leur génome – identique pour toutes les cellules

d'une même espèce végétale ? Comment font-elles entendre leur voix individuelle, en développant une morphologie et des fonctions propres ?

Le secret de cette composition végétale, montre la revue *Cell* dans son édition du 15 avril, réside dans le dialogue qui s'instaure entre chaque musicien et son instrument, car le chef d'orchestre ne suffit pas à faire chanter l'œuvre au travers de la diversité des timbres des cellules végétales. Le musicien, ici, est un cocktail de petites molécules, différent dans chaque type de cellule : un mélange de « facteurs de réponse à l'auxine » (ARF) – il en existe 23 chez la plante-modèle, *Arabidopsis thaliana*. Lorsque la cellule perçoit le signal du maestro hormonal (l'auxine), elle active le mélange d'ARF qui lui est propre.

C'est alors que le musicien se met à jouer : ce mélange de molécules va, en effet, se lier à une série de motifs précis sur l'ADN (au sein de sites nommés « promoteurs ») disséminés à travers le génome. Ces liaisons allumeront ou éteindront spécifiquement toute une panoplie de gènes, qui donneront à chaque cellule son identité : son architecture, et ses fonctions variées au sein de la plante. C'est ce jeu musical complexe qu'a décrypté Teva Vernoux, coordinateur d'une équipe internationale. Pour cela, les chercheurs ont construit un modèle artificiel simplifié de cellule végétale, en intégrant dans son génome des promoteurs synthétiques contrôlant la production de protéines fluorescentes. Mais il y a plus subtil : l'auxine contrôle l'activité des ARF, qui allument ou éteignent des gènes... dont celui de l'auxine. « C'est un système de régulation non linéaire d'une extraordinaire finesse, avec des boucles de rétroaction », s'émerveille le biologiste.

Un travail qui renvoie à la construction des organismes multicellulaires, fruit d'un délicat équilibre entre destins individuel et collectif de leurs cellules. ■

L'ÉNIGME MATHS – N° 56

Chaque semaine, le mathématicien Mickaël Launay vous soumet un problème. A vous de jouer !

LE CODE SECRET

La ligne de bus que j'emprunte tous les jours dessert le laboratoire de mathématiques de la ville, et c'est ainsi qu'il m'arrive régulièrement d'intercepter d'étranges conversations. Pas plus tard qu'hier, j'entends (malgré moi) un échange entre les deux personnes assises derrière moi.
— Tu as le nouveau code d'accès à la salle de conférences, il paraît qu'ils l'ont changé hier ?
— Oui, je l'ai reçu, répondit sa collègue, d'ailleurs j'ai remarqué quelques détails amusants sur ces six chiffres ! Le nombre formé par le premier et le deuxième chiffre est un nombre premier. Le nombre formé par le deuxième et le troisième chiffre est un nombre carré. Le nombre formé par le troisième et le quatrième chiffre est à nouveau premier et le nombre formé par le quatrième et le cinquième encore un carré. Quant au nombre formé par le cinquième et le sixième, il est...
A cet instant, une moto passa bruyam-

ment à hauteur du bus, m'empêchant d'entendre la fin de la phrase. Quelques secondes plus tard, le premier mathématicien reprit avec hésitation.

— Je ne crois pas que ces indices me permettent de retrouver le code...

— Ah oui, reprit la mathématicienne, le sixième chiffre n'est pas égal au quatrième !

Après quelques secondes supplémentaires, je vis le visage de l'homme s'éclairer.

— Parfait, s'exclama-t-il. Cette fois, je l'ai ! De mon côté, je ne voyais vraiment pas comment il m'aurait été possible de trouver le code alors qu'un des indices m'avait échappé. A moins que...

► **Sauriez-vous déterminer le nouveau code à six chiffres de la salle de conférences ?**

INDICE

érrac nu'd seniazid sed te reimerp nu'd sétinu sed effihc siof al à tse effihc eméixued eL

SOLUTION DE L'ÉNIGME N° 55

Le plus grand bond possible sur la grille des multiplications vaut 19 et se trouve entre les cases 81 et 100. La boucle la plus longue ne peut donc pas compter plus de vingt sauts, avec des écarts de 0 à 19. En remontant en diagonale à partir de 100, on a tous les écarts impairs : 19 entre 100 et 81, puis 17 entre 81 et 64 et ainsi de suite. En remontant la diagonale inférieure à partir de 90 (voir la figure), on a de la même façon tous les nombres pairs : 18 entre 80 et 72, puis 16 entre 72 et 56... On pourrait vouloir continuer comme ça jusqu'en haut, mais la diagonale des pairs doit être contournée lorsqu'elle arrive au passage entre 30 et 20, car le bond d'amplitude 10 a déjà été exécuté entre 90 et 100 pour connecter les deux diagonales. Il faut donc passer par le 24 et le 15 et tâtonner un peu pour raccorder ensuite les deux branches avec les

nombres manquants. La solution présentée sur la figure est la seule que j'ai trouvée, je n'ai cependant pas réussi à démontrer qu'elle était unique. N'hésitez pas à m'envoyer vos résultats à enigmes@mcmaths.fr si vous en avez trouvé d'autres !

1	2	3	4	5	6	7	8	9
2	4	6	8	10	12	14	16	18
3	6	9	12	15	18	21	24	27
4	8	12	16	20	24	28	32	36
5	10	15	20	25	30	35	40	45
6	12	18	24	30	36	42	48	54
7	14	21	28	35	42	49	56	63
8	16	24	32	40	48	56	64	72
9	18	27	36	45	54	63	72	81
10	20	30	40	50	60	70	80	90



CARTE BLANCHE

Sur le cytosquelette, une locomotive peut en aider une autre

Par ALICE LEBRETON

Loin d'être de vastes océans où les molécules voguent à leur guise, nos cellules sont organisées en différentes régions fonctionnelles. Les protéines du cytosquelette en constituent à la fois la charpente et les voies de transport entre un site et un autre. Dans les neurones, par exemple, les neurotransmetteurs synthétisés dans le corps cellulaire sont transportés, à bord de vésicules, vers l'extrémité de l'axone, où ils sont libérés dans la fente synaptique (espace entre deux neurones) lors de la propagation du signal nerveux. Un moteur moléculaire, la kinésine, achemine activement ces vésicules le long de filaments du cytosquelette, les microtubules. Le transport est orienté : la kinésine circule en effet sur les microtubules depuis l'extrémité « moins », positionnée à proximité du noyau de la cellule, jusqu'à l'extrémité « plus », qui pointe vers la périphérie. Au retour, une autre protéine motrice véhicule les cargaisons de la périphérie vers le noyau : la dynéine.

Bien que la capacité de ces deux locomotives moléculaires à circuler sur les « rails » des microtubules soit connue de longue date, certaines de leurs propriétés laissent encore les biologistes perplexes. Entre autres, certaines cargaisons peuvent être liées simultanément aux deux locomotives et circuler pourtant sans heurt d'un bout à l'autre d'un microtubule. Imaginez la vésicule comme un ballon captif, tracté par deux locomotives roulant en sens opposé. La vésicule ne devrait-elle pas alors se retrouver l'enjeu d'un tir à la corde, et donc tantôt être bloquée, tantôt progresser par saccades dans un sens puis dans l'autre ? Plus intrigant encore : lorsqu'on prive la cellule de l'un des deux moteurs, c'est tout le trafic qui se retrouve entravé, et non un sens de déplacement uniquement.

Le rôle de la protéine HOOK3

Ces constats laissent penser que les deux moteurs liés aux vésicules ne sont pas en marche en même temps, mais que kinésine et dynéine coopèrent toutefois pour le transport aussi bien dans un sens que dans l'autre. Pour identifier les ressorts moléculaires de cette coopération, des chercheurs britanniques ont reconstitué *in vitro* les édifices moléculaires formés entre la kinésine, la dynéine et une protéine adaptatrice, HOOK3, qui assure l'arrimage des motrices à leur cargaison. D'une part, ils ont détaillé leur structure tridimensionnelle par cryo-microscopie électronique et, d'autre part, en les repérant à l'aide d'étiquettes fluorescentes, ils ont suivi par microscopie leur déplacement le long de microtubules polymérisés à la surface de lames de verre.

Leurs résultats, publiés dans le numéro d'avril de la revue *Nature Structural & Molecular Biology*, réconcilient les observations en apparence contradictoires de l'activité de la kinésine et de la dynéine, en mettant en lumière le rôle de module intermédiaire joué par HOOK3. Lorsque cette protéine se lie à une vésicule, sa conformation est initialement repliée sur elle-même, comme un canif fermé. Si une molécule de kinésine s'y attache, elle crée une contrainte physique qui force HOOK3 à se déplier, libérant alors son domaine de liaison pour la dynéine. Cette dernière s'accroche alors, et met en branle l'ensemble de l'édifice vers le pôle « moins ». Inversement, si la dynéine se fixe en premier, c'est elle qui déverrouille le module intermédiaire, permettant à la kinésine de se lier et d'entraîner la cargaison vers le pôle « plus ».

Selon ce modèle, une seule locomotive à la fois participe à la traction des cargaisons. La présence passive de la seconde ralentit légèrement le convoi mais semble aussi le stabiliser sur les rails, ce qui allonge la distance parcourue en moyenne. Enfin, comme pour nos métros, tramways et trains réversibles, l'autre locomotive est déjà arrimée lorsque la rame arrive à destination, prête à emporter un nouveau chargement en sens inverse. ■

Nouvelles alertes sur la préservation du patrimoine archéologique

TRIBUNE - Selon des archéologues, le projet de loi dit « de simplification de la vie économique », en cours d'examen, est un recul pour les sondages préalables aux chantiers

Il y a exactement une année, nous avions ici même fait part de notre émotion devant les déclarations de la ministre de la culture, Mme Rachida Dati, qui avait affirmé qu'« il ne faut pas faire des fouilles pour se faire plaisir » et qu'elle préférait « mettre de l'argent dans la restauration du patrimoine plutôt que de creuser un trou pour creuser un trou ». Et de préciser sur X qu'elle souhaitait que des dérogations soient possibles pour les prescriptions archéologiques.

Rappelons-en effet que chaque année environ 50000 hectares (ou 500 kilomètres carrés) sont « *artificialisés* » pour des constructions et aménagements divers, soit la surface d'un département français tous les huit ans. Les archéologues du ministère de la culture en région ne prescrivent au préalable, et faute de moyens, des sondages (ou diagnostics) préliminaires que dans un quart environ des aménagements, soit environ 2000 opérations menées ou par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ou par des services archéologiques de collectivités territoriales. Et, dans un quart seulement de ce quart, des fouilles archéologiques proprement dites sont effectuées, ce qui équivaut à environ 450 par an.

Le coût moyen en est pour l'aménageur de 1% à 3 % du budget total de l'aménagement. Tel est le prix à payer pour la préservation de notre patrimoine archéologique, au terme d'une loi votée en 2001, en retard par rapport à la plupart des pays européens et après les destructions massives

tout au long des – mal nommées pour l'archéologie – « trente glorieuses ».

Nous avions eu tort de penser, après le vote de la loi de 2001 précitée, que notre patrimoine était désormais hors de danger. Les déclarations de la ministre d'avril 2024 ne sont pas venues seules. Peu de temps auparavant, le député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti avait obtenu du préfet qu'il annule un arrêté de prescription de diagnostic portant sur les futurs terrassements massifs consécutifs à la catastrophe naturelle qui avait ravagé la vallée de la Vésubie, qualifiant, sur X, le 22 janvier, cet arrêté de « *grotesque et ridicule (...) rédigé par des technocrates déconnectés des réalités* ».

Grève des archéologues

Une première alerte avait d'ailleurs eu lieu dès 2014, avec le « *choc de simplification* » lancé par le président Hollande. L'une des préconisations, jamais appliquée, était alors que « *lorsque la nature connue du terrain est peu inclinée à l'existence de vestiges, les techniques alternatives de sondage, en particulier par auscultation non destructive, seront développées afin de rendre les diagnostics plus rapides* ». Autrement dit, ne pas faire de sondages mais se contenter de prospections dites électromagnétiques qui, chaque fois que les comparaisons ont été faites, ne détectent les sites que dans 20 % des cas.

Depuis quelques mois, les alertes ne cessent de se multiplier. *Le Monde* s'est fait l'écho, le 8 avril, de la grève menée conjointement par les archéologues du ministère de la culture et ceux de l'Inrap. Elle portait sur le pouvoir

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE MULTIPLIE LES INJONCTIONS POUR LIMITER LES PRESCRIPTIONS DE DIAGNOSTICS

budgetaire que possède le ministère des finances quant aux diagnostics, lesquels conditionnent les véritables fouilles. Ces derniers sont financés par une taxe payée par les aménageurs. Mais Bercy ne reverse au ministère de la culture qu'une partie de cette taxe.

Alors qu'il faudrait au minimum 120 millions d'euros, n'en sont reversés qu'environ 70 millions. En conséquence, les retards s'accumulent, le mécontentement (justifié) monte chez les aménageurs, et les préfets ont tout loisir, invoquant l'urgence, d'annuler les prescriptions archéologiques. La sous-direction de l'archéologie, au ministère de la culture, multiplie les injonctions, orales ou écrites, auprès de ses agents pour limiter les prescriptions de diagnostics, sinon de fouilles.

Une circulaire toute récente, à propos des installations de panneaux solaires agrivoltaïques qui se multiplient, enjoint : « *La prescription d'un diagnostic sur des projets agrivoltaïques doit être envisagée uniquement en présence des sites avérés dans les emprises ou lorsque des vestiges archéologiques connus y sont affleurants ou en élévation*. » Autre-

ment dit, on ne réalise des diagnostics que là où l'on sait déjà qu'il y a des sites, alors même que les sites ordinairement découverts par diagnostics étaient jusque-là inconnus dans 90 % des cas !

Enfin, au Parlement, cette fois, des députés ont déposé de nombreux amendements au projet de loi imminent, dit « *de simplification de la vie économique* ». Outre ceux qui concernent l'environnement, au moins un s'attaque à l'archéologie préventive en exonérant notamment les projets dits « *d'intérêt national majeur* » de tout diagnostic archéologique préalable (article 15 bis C, alinéa XII).

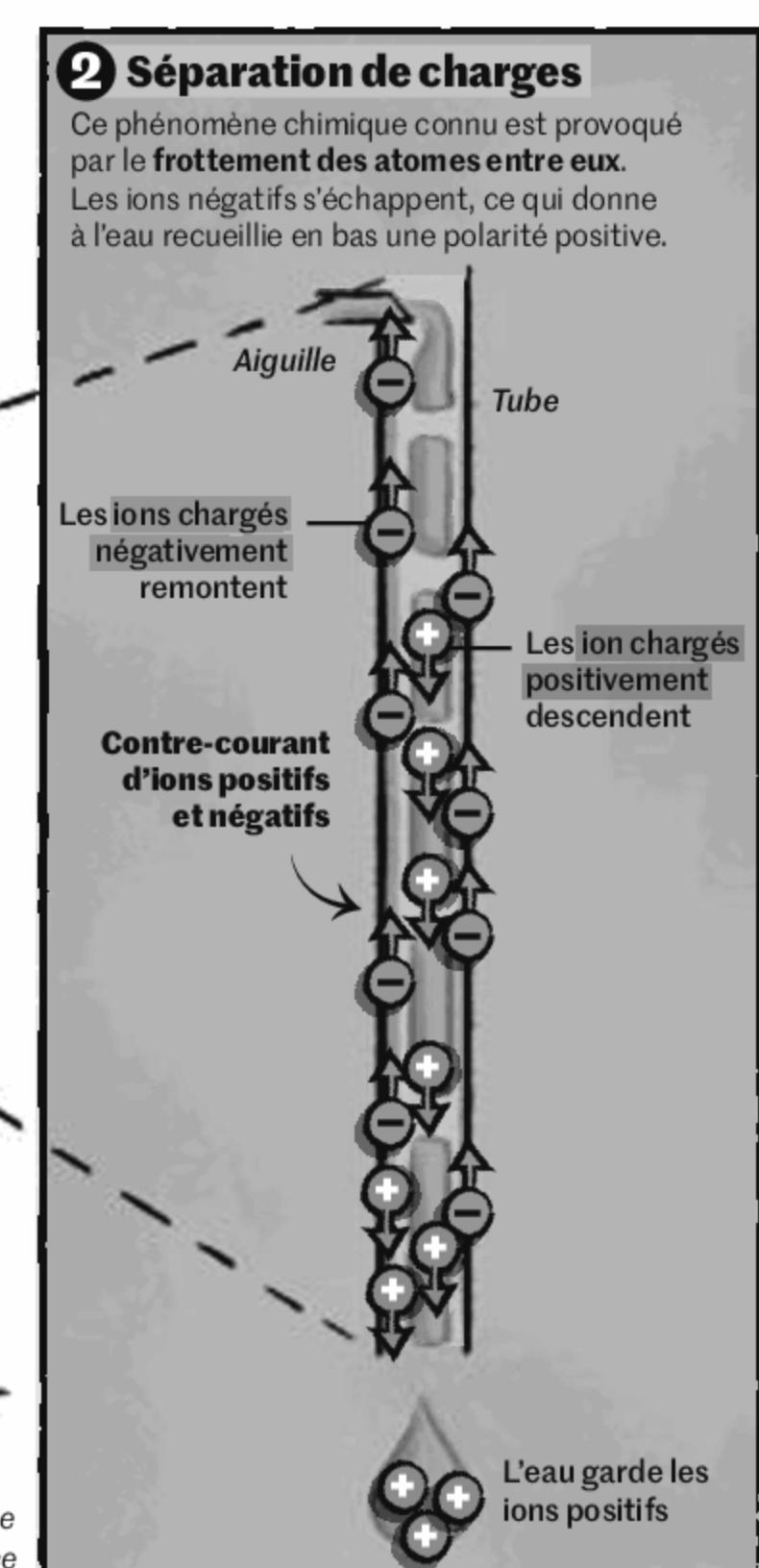
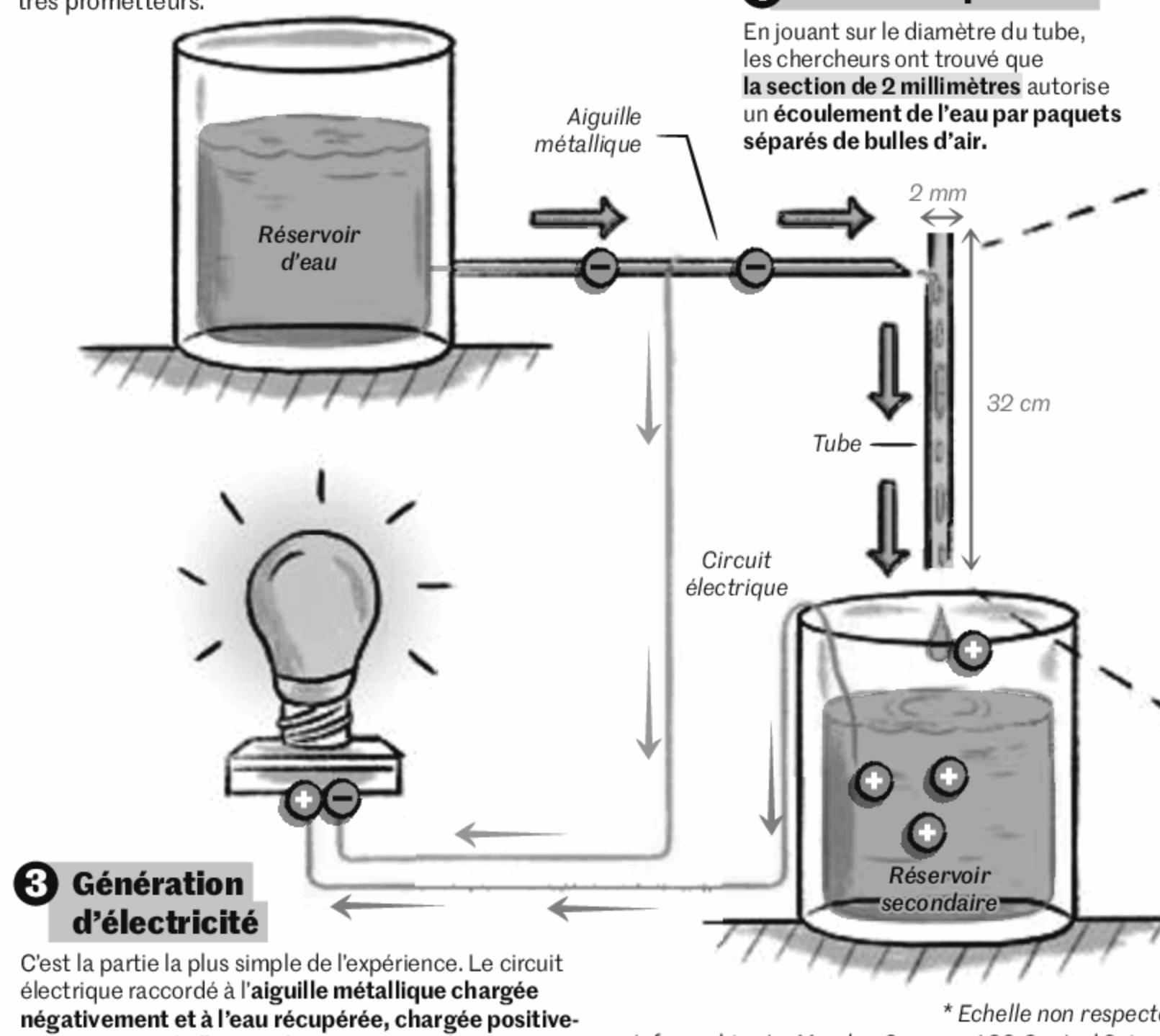
En clair, ces projets de grande emprise pourront détruire tous les sites archéologiques rencontrés. Certes, leur destruction est en principe interdite par la loi, mais encore faut-il qu'il y ait quelqu'un pour le signaler, ce qui, dans une telle situation, sera hautement improbable. Et cela au moment même où ne cessent d'être invoqués notre mémoire et notre patrimoine historique – un patrimoine archéologique, bien commun, éminemment fragile et par définition non renouvelable. ■

Jean-Paul Demoule, professeur émérite à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne ; **Jean Guilaine**, professeur au Collège de France ; **Jean-Jacques Hublin**, professeur au Collège de France ; **Sophie Krausz**, professeure à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne
Retrouvez la liste complète des signataires sur [Lemonde.fr](#)

Le supplément « Science & médecine » publie chaque semaine une tribune libre. Si vous souhaitez soumettre un texte, prière de l'adresser à sciences@lemonde.fr

S'ÉCLAIRER À L'EAU DE PLUIE

Des chercheurs de l'université nationale de Singapour ont mis au point une technique d'écoulement intermittent de l'eau, « en piston », aux rendements hydroélectriques très prometteurs.



Produire de l'électricité grâce au déplacement de l'eau est une idée simple. Mais depuis l'invention de la turbine hydraulique, nombre de pistes se sont avérées moins probantes. Une équipe de l'université nationale de Singapour a

élaboré une solution originale, publiée dans *ACS Central Science*, le 16 avril.

Elle a choisi des tubes de 2 mm de diamètre, dans lesquels l'eau s'écoule par son seul poids, par paquets, comme des gouttes de pluie séparées de bulles d'air.

Cet écoulement intermittent, « en piston », créé par frottement avec les parois conductrices du tube une séparation de charges, les ions négatifs s'échappent et laissant à l'eau une charge positive. Le différentiel de polarité entre l'entrée

et la sortie de ce tube de 32 cm de long a permis d'allumer plusieurs LED en continu. Le dispositif a converti en électricité plus de 10 % de l'énergie de l'eau tombant dans les tubes. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

Alice Lebreton

Directrice de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), Institut de biologie de l'Ecole normale supérieure


ZOOLOGIE
La légitime défense des dents de la mer

Le requin a mauvaise réputation, ternie à chaque nouvelle attaque mortelle, quand bien même celles-ci sont rares : on dénombre entre 100 et 150 morsures de squales dans le monde par an, dont une dizaine sont létale. Le vétérinaire et chercheur Eric Clua (station de recherche Criobe, île de Moorea, Polynésie française), qui s'est spécialisé dans l'étude de ces animaux, s'est penché sur un comportement qu'il estimait négligé dans la littérature scientifique : la légitime défense.

Il cosigne dans *Frontiers in Conservation Science* une analyse des données de morsures de requins en Polynésie française depuis 1942. Sur 137 occurrences, 16 ont été classées comme relevant d'un comportement de légitime défense de l'animal. Elles ont été mortelles par deux fois. En 1942, un plongeur a eu la carotide tranchée alors qu'il nageait près d'un requin dont il pensait qu'il avait été tué par un coup de harpon. En 1977, un plongeur a harponné par erreur un requin citron, confondu avec une espèce moins belliqueuse, et a succombé à plusieurs morsures.

L'analyse quantitative des données a porté sur une période plus récente, allant de 2009 à 2023, pour laquelle un registre plus précis permet de détailler les motivations des requins : 5 % des 74 morsures sont intervenues dans un contexte de légitime défense. Trois cas sont détaillés. Le premier impliquait deux jeunes plongeurs polynésiens ayant harponné un requin gris qui s'intéressait de trop près aux poissons qu'ils avaient pris. Le deuxième cas a


Requin gris de récif, à Tahiti. FABIEN MICHENET/BIOSPHOTO

De Rafah à Paris, Fadel Afana, psychiatre en exil

PORTRAIT - Témoin depuis 2008 de la dégradation de la santé mentale des Gazaouis, le praticien palestinien, accueilli en France en octobre 2024, exerce à l'hôpital Sainte-Anne

Fadel Afana connaît, depuis décembre 2024, une routine inaccoutumée. Chaque matin, ce psychiatre palestinien de 53 ans emprunte les transports en commun franciliens pendant deux heures, avant d'enfiler une blouse blanche à l'hôpital Sainte-Anne, au cœur de Paris (14^e), et de se mettre à l'écoute de patients. Un quotidien posé qui contraste avec la situation « *de chaos, de terreur et de guerre que subit [son] peuple* », résume ce natif de Rafah, ville située à l'extrême sud de la bande de Gaza, près de la frontière égyptienne. Plusieurs de ses proches, restés sur place, sont morts depuis qu'il est arrivé en France, en octobre.

Cette opportunité professionnelle, dont il se dit « extrêmement reconnaissant de pouvoir bénéficier, avec [sa] femme et [ses] deux filles », a été rendue possible par le programme national d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil (Pause), créé au sein du Collège de France en 2017. Vendredi 25 avril, d'ailleurs, « seize autres bénéficiaires gazaouis et leurs familles, qui étaient bloqués depuis un an par la fermeture de la frontière entre l'Egypte et Gaza, ont atterri en France », se réjouit Laura Lohéac, directrice du programme. Alors que la défense de la science est au centre de l'actualité géopolitique mondiale, « les nationalités des candidats à l'exil reflètent la cartographie des conflits et des manifestations des régimes autoritaires », décrit-elle : « Après la Syrie, la Turquie, le Yémen, l'Iran, l'Irak, notre programme s'est ouvert progressivement à l'Afrique subsaharienne, à l'Amérique du Sud, avant de recevoir à partir de 2021 des personnes d'Afghanistan, d'Ukraine, de Russie puis de Palestine. »

Invité, lundi 14 avril, à l'inauguration de l'exposition « Trésors sauvés de Gaza - 5 000 ans d'histoire », à l'Institut du monde arabe, à Paris, Fadel Afana a profité de la présence d'Emmanuel Macron pour évoquer avec le président « le traumatisme psychologique des enfants de Gaza, qui a commencé bien avant la dernière guerre ». Il est vrai que ce psychiatre est l'un des rares spécialistes à pouvoir témoigner de l'évolution de la santé mentale de la population gazaouie, depuis qu'il est devenu, en 2008, directeur clinique du centre médico-psychologique de Khan Younès puis professeur à l'université Al-Israa, détruite le 17 janvier 2024.

« Un trauma continu »

« Au départ, nous voulions changer la manière de travailler pour étendre le nombre de patients pris en charge, mais la crise de 2009 est arrivée, puis celles de 2012, 2014, 2018, 2019, 2023, énumère-t-il. La population a vécu dans un trauma continu alors que nous n'étions que trois psychiatres spécialisés et une demi-douzaine de soignants pour 2 millions de Gazaouis. » Avec son épouse, Niven, psychologue travaillant auprès de femmes et d'enfants victimes d'abus, Fadel Afana constate au fil des ans une forte dégradation de l'état de santé mentale général : « Nous avions la sensation d'être comme Sisyphe [personnage mythologique condamné à pousser une pierre au sommet d'une montagne, d'où elle finit toujours par retomber], de n'apporter jamais assez entre deux crises et de revenir au même point, sinon plus bas. »

A ce moment-là, pourtant, nulle projet d'exil. Le psychiatre a déjà refusé plusieurs postes au Qatar, en Australie, au Canada... « Notre vie était à Rafah : soigner autant que nous le pouvions, voir grandir nos filles, prendre soin de nos parents qui avaient travaillé dur pour que nous en soyons là. » Puis arrive l'attaque terroriste du 7 octobre 2023. « J'ai tout de suite pressenti que la suite allait être terrible et la réponse a été totalement disproportionnée », dit celui qui continue à apporter son aide les semaines suivantes, avec des moyens de fortune. Un mois plus tard, cependant, alors qu'il se rend dans une épicerie, et fait demi-tour en raison d'un oubli, il échappe à quelques secondes près à l'explosion d'un obus qui fauche les personnes qu'il venait de côtoyer. « C'était une véritable scène de guerre. Je ne pouvais rien faire », dit-il d'une voix basse. Lui et sa famille sont traumatisés.

Le psychiatre Michaël Guyader, ancien chef de service du 8^e secteur de psychiatrie générale de l'Essonne, reçoit alors un « mail SOS » de son ami. « C'était un crève-cœur pour Fadel d'envisager un départ, mais il ne voulait pas imposer cette situation à sa famille, explique-t-il. Je me souviens de la fin de son message : "Ce qui


Fadel Afana, à l'hôpital Sainte-Anne, à Paris, le 14 avril. LUCIEN LUNG/RIVA PRESS POUR « LE MONDE »

me fait peur, ce ne sont pas les bombes qui tombent sur la tête, mais que ce soient des hommes qui soient capables de faire cela." » Une collecte financière amicale s'organise en France, alors qu'à Rafah se met en place une logistique toute kafkaienne pour vendre, notamment, maison et voiture et obtenir les 17 500 dollars (15 400 euros) en liquide exigés par les passagers : 5 000 dollars par adulte, la moitié pour leur fille mineure et la « gratuité offerte » pour le chien qu'elle ne voulait pas abandonner.

A demi-mot, Fadel Afana évoque les multiples bassesses mercantiles et morales auxquelles il va faire face, de part et d'autre de la frontière égyptienne, avant de réussir à franchir celle-ci, le 29 mars 2024, puis d'obtenir au Caire, plusieurs mois plus tard, le sésame officiel familial afin de s'envoler vers Paris, « sans le chien laissé à une famille cairote bienveillante », précise-t-il. « Ce furent les mois les plus difficiles de ma vie. Le film *La vie est belle*, de [Roberto] Benigni [1997], m'a aidé à tenir », dit-il sobrement.

Médecine en Russie et en Ukraine

Quel parcours pour le fils ainé d'Adel, celui qui, à 10 ans, en 1948, avait dû arrêter l'école pour cause d'exode forcé, alors que plus de 700 000 Arabes palestiniens sont délogés de leur territoire par les autorités israéliennes. « Mon père, dont les parents agriculteurs avaient alors tout perdu, avait un rêve : avoir un médecin dans la famille, raconte Fadel Afana. Devenu commerçant, il était prêt à tous les sacrifices pour cela. » Des quatre enfants de la fratrie, deux vont mourir jeunes. C'est Fadel, à 17 ans, qui partira à l'université. « On ne pouvait pas étudier la médecine à Gaza, et cela coûtait 8 000 dollars par an en Egypte », se souvient-il. Ce sera donc dans la ville de Krasnodar, en Russie, pour 3 000 dollars par an, puis à Ternopil, en Ukraine, qu'il fera ses études.

De ce premier voyage à l'étranger, il se souvient d'« une période d'ouverture au monde extraordinaire », où il apprendra certes la

médecine, mais aussi le russe, l'ukrainien, et se découvrira deux passions, la littérature et la philosophie. A son retour, un autre coup de pouce « change [sa] vie à tout jamais ». Avec une dizaine d'autres, il est choisi en 2005 pour un projet de coopération en santé mentale France-Palestine mis en œuvre par le ministère français des affaires étrangères. Il part se former pendant trois ans à la psychiatrie en France. « Outre Fadel, deux autres personnes de ce groupe prendront des responsabilités à leur retour », précise Michaël Guyader : Samah Jabr, directrice de l'unité de santé mentale du ministère palestinien de la santé, et Iyad Al-Azeh, directeur du Halhal Community Mental Health Center for Children and Adolescents, à Hébron, en Cisjordanie.

Fadel Afana « est un professionnel d'une grande profondeur qui a une formidable qualité de silence et d'écoute, estime la psychanalyste arabophone Anne Le Bihan, qui travaillait en 2005 dans le service de Michaël Guyader. Il avait lancé un cercle de réflexion pour se retrouver afin d'enrichir notre pratique ». En octobre, Anne Le Bihan et Michaël Guyader se trouvaient à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle pour accueillir la famille gazaouie, direction Corbeil-Essonnes (Essonne), où la municipalité a depuis pris chaleureusement sous son aile parents et enfants.

Partageant désormais son temps entre observations cliniques et analyse de données, le psychiatre a rejoint, à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'équipe du professeur Philip Gorwood, qui travaille sur l'utilisation de substances psychédéliques, tels le LSD ou la psilocybine, afin de traiter des dépressions profondes et des traumatismes. « C'est une piste révolutionnaire, car l'espoir est d'obtenir un résultat robuste en une seule prise », note le professeur. Dans l'immédiat, Fadel Afana poursuit aussi un autre objectif : s'ancrer en France, « un pays qui [l']a sauvé », et obtenir, avec sa famille, le statut de réfugié. ■

LAURE BELOT

HERVÉ MORIN